

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE DECEMBRE 2011



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE DEZEMBERSESSION 2011

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 108

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / débat final (16.12.2011)

Développement motion 5.156 Camille Carron, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 2.175, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation urgente 2.184, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Andenmatten Stefan, CSPO

Développement motion 5.144 (Entwicklung der Motion 5.144), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 5.145 (Entwicklung des Postulats 5.145), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Développement interpellation urgente 1.203, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.148, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.135 Mathias Reynard, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Traitement motion 5.114 Aron Pfammatter (suppl.), (Behandlung der Motion 5.114 Aron Pfammatter (Suppl.)), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 5.149 (Entwicklung des Postulats 5.149), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Développement postulat 4.135 Mathias Reynard (Entwicklung des Postulats 4.135 Mathias Reynard), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat 2.175 Jean-Luc Addor (Entwicklung des Postulats 2.175 Jean-Luc Addor), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement motion 2.176 Graziella Walker Salzmänn (Entwicklung der Motion 2.176 Graziella Walker Salzmänn), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Bressoud François, PDCB

Développement postulat 4.131 Jérôme Buttet, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat 4.139 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Bridy Pascal, PDCC

Développement interpellation 3.134 Mathias Reynard, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Brigger Liliane, CSPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011)

Développement interpellation urgente 4.149 (Entwicklung der dringlichen Interpellation 4.149), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Buttet Jérôme, PDCB

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / discussion de détail (15.12.2011_1) / débat final (15.12.2011_1)

Cachat Didier, PLR

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / discussion de détail (15.12.2011_1) / débat final (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012, (DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Caillet Alexandre, UDC

Développement motion 5.148 Véronique Jenelten-Biollaz, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 5.156, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Carrupt Yves, PDCC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Claivaz Christophe, PLR

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Développement postulat 5.145 Stefan Andenmatten, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Clausen Diego, CSPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Traitement motion urgente 4.145 (Behandlung der dringlichen Motion 4.145), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat 4.141 Narcisse Crettenand (Entwicklung des Postulats 4.141 Narcisse Crettenand), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat 4.143 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung des Postulats 4.143 Doris Schmidhalter-Näfen), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Clerc Charles, UDC

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: discussion de détail (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Constantin René, PLR

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Développement postulat 5.160, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Copt Jean-François (PLR)

Election d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt, DECEMBRE 2011, (14.12.2011)

Crettenand Narcisse, PLR

Développement postulat 1.191, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 4.141, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat 4.142, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

D'Avila Mittaz Roxanne (suppl.), PLR

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, débat final (16.12.2011)

Dussex Grégoire, PDCC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Développement postulat 5.150 (Entwicklung des Postulats 5.150), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2011 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 (Integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015), DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Développement postulat 4.143 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung des Postulats 4.143 Doris Schmidhalter-Näfen, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement postulat urgent 2.188 Serge Métrailler (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats Serge Métrailler), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Favre Christian, PDCC

Développement interpellation urgente 4.150 Pascal Rey, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Favre Stéphanie, PLR

Développement interpellation urgente 2.186, DECEMBRE 2011, (16.12.2011)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement postulat 5.145 Stefan Andenmatten, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Ferrez Jean-Albert, président, PDCB

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2011 (13.12.2011)

Divers, séance du mardi 13 décembre 2011 / séance du mercredi 14 décembre 2011 / séance du jeudi matin 15 décembre 2011 / séance de relevée du jeudi 15 décembre 2011 / séance du vendredi 16 décembre 2011

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 14 décembre 2011 / séance du jeudi matin 15 décembre 2011 / séance de relevée du jeudi 15 décembre 2011 / séance du vendredi 16 décembre 2011 – Heures des questions et Urgences

Election d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt, DECEMBRE 2011, (14.12.2011)

Assermentation, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Intervention finale, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Follonier Colette (suppl.), PLR

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / discussion de détail (15.12.2011_1) / débat final (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Furrer Egon, CVPO

Développement postulat 4.138 (Entwicklung des Postulats 4.138), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement motion 2.179 Fabien Girard (suppl.), (*Entwicklung der Motion 2.179 Fabien Girard (Suppl.)*), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Furrer Urban, CSPO

Développement postulat 5.143 (Entwicklung des Postulats 5.143), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Gaillard Stéphane (suppl.), PDCC

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Gaspoz Marcel (suppl.), PDCC

Développement interpellation 5.142 Marie-Anne Levrard, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Développement postulat 4.133, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Girard Fabien (suppl.), PLR

Développement motion 2.179, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Giroud Willy, PLR

Développement postulat 4.132, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Grand Erno, CVPO

Développement interpellation 5.136 (Entwicklung der Interpellation 5.136), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.179 Fabien Girard (suppl.), DECEMBRE 2011
(15.12.2011_2)

Guex Jean-Pierre (suppl.), PDCB

Développement postulat 4.143 Doris Schmidhalter-Näfen, DECEMBRE 2011
(15.12.2011_1)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Développement postulat 5.140 (Entwicklung des Postulats 5.140), DECEMBRE 2011
(14.12.2011)

Jacquod Eric, UDC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Jenelten-Biollaz Véronique, PDCC

Développement motion 5.148, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Knubel Waldemar (Suppl.), CVPO

Développement postulat 2.168 Francine Zufferey Molina (Entwicklung des Postulats 2.168 Francine Zufferey Molina), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Kuonen Urs, CVPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011)

Léger Laurent, PDCB

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Développement postulat 2.168 Francine Zufferey Molina, DECEMBRE 2011
(15.12.2011_2)

Luisier Pascal, PDCB

Développement postulat 4.135 Mathias Reynard, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Maret Marianne, PDCB

Développement postulat 2.175 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation urgente 5.162, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Métraiiller Serge, PDCC

Développement postulat urgent 2.188, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Développement postulat 2.177 Bernard Vogel, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Développement interpellation 1.197, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Nigro Pascal, PDCB

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / débat final (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Développement postulat 5.158, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 2.169, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Développement interpellation 4.144, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Pitteloud Albert, UDC

Développement interpellation 4.129, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Porcellana Daniel, PDCC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011)

Reichen Maury Nadine (suppl.), UDC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Rey Bernard, PLR

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / débat final (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.144 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Rey Pascal, PDCC

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / discussion de détail (15.12.2011_1) / débat final (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.144 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Rieder Beat, CVPO

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 (Integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015), DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Développement motion 5.146 (Entwicklung der Motion 5.146), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / débat final (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 2.185 (Entwicklung der dringlichen Interpellation 2.185), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Roch Jean-Didier, PDCB

Développement postulat 4.141 Narcisse Crettenand, DECEMBRE 2011
(15.12.2011_1)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

*Election d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt
(Wahl eines Mitglieds der kantonalen Steuerrekurskommission)*, DECEMBRE 2011
(14.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011,
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Traitement motion 2.106 (Behandlung der Motion 2.106), DECEMBRE 2011
(15.12.2011_2)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement postulat 2.177 Bernard Vogel, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement motion 2.179 Fabien Girard (suppl.), DECEMBRE 2011
(15.12.2011_2)

Schmid Danielle, PDCC

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture:
discussion de détail (15.12.2011_1)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011,
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011)

Traitement motion urgente 4.147 (Behandlung der dringlichen Motion 4.147),
DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Schmid Manfred, CVPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011,
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Traitement motion 5.116 (Behandlung der Motion 5.116), DECEMBRE 2011
(14.12.2011)

Développement postulat 5.141 (Entwicklung des Postulats 5.141), DECEMBRE
2011 (14.12.2011)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.139 (Entwicklung des Postulats 5.139), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2011 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Schwestermann Hans, CSPO

Décret concernant le financement hospitalier (Dekret betreffend die Spitalfinanzierung), DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / débat final (15.12.2011_1) p.

Développement postulat 4.139 Helena Mooser Theler (Entwicklung des Postulats 4.139 Helena Mooser Theler), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Steiner Alwin, CVPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Développement interpellation 5.154 Guido Walker (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 5.154 Guido Walker (Suppl.)), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement postulat 5.155 Guido Walker (suppl.), (Entwicklung des Postulats 5.155 Guido Walker (Suppl.)), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Thurre François (suppl.), PDCB

Développement postulat 3.132, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Truffer Markus, CVPO

Décret concernant le financement hospitalier (Dekret betreffend die Spitalfinanzierung), DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / débat final (15.12.2011_1)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 (Integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015), DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, débat final (16.12.2011)

Vernay André, PLR

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / débat final (16.12.2011)

Voide Nicolas, PDCB

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 (Integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015), DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Développement motion 2.176 (Entwicklung der Motion 2.176), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement postulat 2.177 Bernard Vogel (Entwicklung des Postulats 2.177 Bernard Vogel), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement motion 2.179 Fabien Girard (suppl.) (Entwicklung der Motion 2.179 Fabien Girard (Suppl.)), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Wellig Diego, CSPO

Développement postulat 4.140 (Entwicklung des Postulats 4.140), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Développement postulat 2.177 Bernard Vogel (Entwicklung des Postulats 2.177 Bernard Vogel), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Wyder Besson Jacqueline (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.144 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO

Développement interpellation 2.180, (Entwicklung der Interpellation 2.180), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Zufferey Bertrand (suppl.), PDCC

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Développement postulat urgent 2.189, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011)

Développement postulat 2.168, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.172, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Traitement motion urgente 4.147 Jean-Marie Schmid (Behandlung der dringlichen Motion 4.147 Jean-Marie Schmid), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.129 Albert Pitteloud, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.130 Philipp Schnyder (Entwicklung der Interpellation 4.130 Philipp Schnyder), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.134 Graziella Walker Salzmännli (Entwicklung der Interpellation 4.134 Graziella Walker Salzmännli), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Développement interpellation 4.144 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_1)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2011_1)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2011)

Développement interpellation 5.136 Erno Grand, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement interpellation 5.138 Gilbert Truffer (suppl.), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement interpellation 5.142 Marie-Anne Levrand, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement interpellation 5.147 Marylène Volpi Fournier, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Développement interpellation 5.154 Guido Walker (suppl.), DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 5.162 Marianne Maret, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Intervention, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2011, discussion générale (15.12.2011_2) p.

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2011)

Développement interpellation 3.134 Mathias Reynard, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Heure des questions, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 4.149 Liliane Brigger, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 4.150 Pascal Rey, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Décret concernant le financement hospitalier, DECEMBRE 2011, première lecture: entrée en matière (13.12.2011) / discussion de détail (15.12.2011_1) / débat final (15.12.2011_1)

Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015, DECEMBRE 2011, discussion générale (13.12.2011)

Projet de budget 2012, DECEMBRE 2011, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2011) / débat final (16.12.2011)

Développement interpellation 1.185 Beat Rieder, DECEMBRE 2011 (14.12.2011)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 1.203 Julien Berclaz (suppl.), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), DECEMBRE 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.170 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.171 Charles Clerc, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.172 Francine Zufferey Molina, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.173 Philipp Schnyder (Entwicklung der Interpellation 2.173 Philipp Schnyder), DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.174 Marie-Claude Ecoeur, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.180 Marcel Zenhäusern (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.180 Marcel Zenhäusern (Suppl.)), DECEMBRE 2011, (15.12.2011_2)

Développement interpellation 2.181 Charles Clerc, DECEMBRE 2011 (15.12.2011_2)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 2.184 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 2.186 Stéphanie Favre, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement interpellation urgente 2.187 Daniel Porcellena, DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

Développement postulats urgents 2.188 Serge Métrailler et 2.189 Bertrand Zufferey (suppl.), DECEMBRE 2011 (16.12.2011)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2011

Séances des 13, 14, 15 et 16 décembre 2011

Séance du mardi 13 décembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 13 décembre 2011, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Jean-Albert Ferrez, PDCB, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Madame et Monsieur les vice-présidents du Parlement,

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire, Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs qui nous suivez depuis la tribune, via Internet, en direct ou en différé sur Canal 9 oder Kanal 9,

Bonjour à tous et bienvenue dans cette session de décembre du Grand Conseil, dernière session de cette année 2011!

Avant de démarrer nos travaux, nous écoutons encore un petit morceau de musique qui nous est joué par un trio du conservatoire.

(...)

(Applaudissements)

Un tout grand merci à M^{me} Noemie Braun et à MM. Stefan Rua et Jorg Lindenberg pour leur interprétation musicale qui ouvre notre session.

Je vous demanderai tout de même un tout petit peu plus de silence durant l'interprétation de ces morceaux musicaux qui ouvrent nos sessions. Il n'est tout de même pas très agréable d'entendre des pages de journaux qui se tournent pendant que l'on goûte à des morceaux de musique. Merci pour les prochaines occasions.

Nous entrons de plain-pied dans l'ordre du jour de cette session.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
Décret concernant le financement hospitalier (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Dekret betreffend die Spitalfinanzierung (*erste Lesung*)
2. Planification intégrée pluriannuelle 2012-2015
Integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015
3. **Projet de budget 2012**
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Entwurf des Voranschlags 2012
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

Entrée en matière

1. DECRET
concernant le financement hospitalier (*première lecture*)

Eintretensdebatte

DEKRET
betreffend die Spitalfinanzierung (*erste Lesung*)

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Didier Cachat / Rapporteur: Danielle Schmid

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe PDCC tient, en préambule, à saluer les nominations intervenues dans le cadre du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais.

Nous remercions celles et ceux qui ont dû affronter bien des tempêtes et dû garder un cap parfois bien difficile.

Nous souhaitons plein succès au nouvel équipage et à son capitaine au long cours qui aura à cœur de relever les nombreux défis que le monde de la santé lui réservera tant sur le plan régional que sur les plans cantonal, intercantonal et fédéral. Il appartiendra à cette nouvelle équipe de poursuivre les démarches et réflexions qui ont déjà été entreprises. La carte est tracée et de nombreux sujets devront être menés à bon port: la concentration des disciplines cantonalisées, l'amélioration de la communication en général, la gestion des plaintes, le bilinguisme des disciplines cantonalisées, la sécurisation du circuit des médicaments, l'uniformisation de la démarche qualité sur tous les sites hospitaliers, la gestion des ressources humaines, le management visant à replacer l'activité médicale au cœur de l'hôpital, la simplification de la structure organisationnelle du RSV, etc.

Ce ne sera, et de loin, pas une croisière d'agrément. Nos vœux vous accompagnent.

Le décret concernant le financement hospitalier, que la commission thématique SAI a préavisé à notre intention, n'a pas suscité de grands débats dans notre groupe car les principales réflexions concernant cet objet ont déjà été réalisées dans le cadre de l'élaboration de la LEIS.

Nous prenons acte, d'une part, de l'urgence de cette base légale qui sera à même de répondre aux exigences posées par la Confédération et, d'autre part, de la procédure retenue qui consiste à prévoir deux lectures durant la même session et de les confier à la commission thématique.

En conclusion et en rappel de notre intervention de novembre, je rappelle notre préoccupation en termes de restauration de la confiance des patients valaisans envers l'Hôpital du Valais, dont la qualité des prestations médicales n'a pas eu à souffrir dans les divers audits réalisés.

Sans cette confiance retrouvée, que nous servirait-il d'avoir les meilleurs hôpitaux, dotés des derniers équipements techniques et les personnels les plus qualifiés?

La question reste posée, non plus de savoir quel Hôpital du Valais nous offrons à nos patients valaisans, mais bien quels patients il pourra encore accueillir si le climat de suspicion et de peur que d'aucuns se plaisent à entretenir perdure.

Sur ces considérations, le groupe PDCC remercie tous les acteurs de la santé qui, jour après jour, consacrent leur énergie à la santé des Valaisannes et des Valaisans.

A celles et ceux qui ont actuellement recours à leurs compétences, nous souhaitons un prompt rétablissement.

Nous acceptons le décret tel que proposé.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Nach wie vor ist die CVPO der Überzeugung, dass das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen, das GKAI, welches der Grosse Rat im März 2011 mit grosser Mehrheit von 73,4 Prozent genehmigt hatte, ein umfassendes gutes Gesetz gewesen wäre. Über ein Referendum schickte aber der Walliser Souverän im Oktober 2011 das neue Gesetz bachab. So musste der Staatsrat wegen der Änderung des Bundesgesetzes über die Krankenversicherung KVG und – um das Wallis nicht zu benachteiligen – ein dringliches Dekret über die Spitalfinanzierung ausarbeiten. Diese neue Spitalfinanzierung bringt für die Spitäler bedeutende Änderungen und eine Harmonisierung der Finanzierung und die Stärkung der Konkurrenz zwischen den Spitälern in der Schweiz.

Da es sich beim Dekret betreffend die Spitalfinanzierung um Regelungen der Neufinanzierungen handelt, stimmt die CVPO dieser Vorlage ohne Abänderungsanträge zu. Sie fordert die Verantwortlichen des Referendumkomitees auf, bei der Gestaltung der Neuauflage des GKAI konstruktiv und konsensbereit mitzuarbeiten. Vom Staatsrat möchten wir wissen, ob ein Zeitplan für das neue GKAI existiert und verlangen, dass in aller Ruhe und ohne Zeitdruck ein mehrheitsfähiger Entwurf ausgearbeitet wird.

Die CVPO ist zur Zusammenarbeit bereit und wird sich mit allen Kräften für die Belange des Oberwallis einsetzen. Ein Akutspital im Oberwallis, Zweisprachigkeit im Spital Sitten usw.

Bezüglich Zweisprachigkeit machen wir bereits in dieser Budgetdebatte den Anfang, indem wir einen Übersetzungsdienst im Spital Sitten vehement verlangen und finanzieren wollen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

On le sait, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier prochain de la modification de la LAMal implique une adaptation de nos dispositions cantonales y relatives.

Il y a exactement une année, le groupe ADG avait soutenu, dès l'entrée en matière, la nouvelle loi sur les établissements et institutions sanitaires, que 73,4% de ce Parlement avait ensuite approuvée.

S'il est inutile de revenir sur les raisons qui nous obligent aujourd'hui à plancher à nouveau sur cette loi, il est, à l'évidence, nécessaire de finaliser et d'adopter ce décret urgent cette semaine. Au cas contraire, les incertitudes et les risques juridiques pénaliseraient nos hôpitaux par rapport à leurs concurrents alors que nous devons plutôt contribuer à redorer leur image et leur crédibilité.

Dans un deuxième temps seulement, nous passerons en revue les avis des opposants, les recommandations des auditeurs et toute autre proposition pertinente afin de concevoir une nouvelle loi satisfaisante pour tous.

Entrer en matière pour ce décret urgent n'est ainsi pas une offense à ceux qui attendent des changements mais, au contraire, la première étape d'une stratégie intelligente et réaliste qui nous permettra de travailler plus efficacement dans un laps de temps convenable.

Ayons confiance en la nouvelle commission qui va élaborer la future LEIS et envisageons les perspectives de nos hôpitaux avec un esprit constructif. En cela, la nomination récente du nouveau conseil d'administration est déjà un signe réjouissant. Félicitations et plein succès à lui.

Le groupe ADG réaffirme son attachement à un service public de qualité et orienté prioritairement vers les besoins et les attentes de tous les patients. Ainsi, le maintien des principes d'égalité de traitement et de transparence entre les secteurs publics et privés, voulu par la LAMal, nous réjouit car seule une concurrence régulée est envisageable dans ce domaine particulier de la santé. Il est d'ailleurs cocasse d'observer que ceux-là mêmes qui, chaque fin d'année, font la fine bouche sur les dépenses projetées des deniers publics prônent ici le moins de contrôles possible quant à l'utilisation des importantes subventions accordées aux hôpitaux privés.

Le groupe ADG entre donc en matière sur ce décret concernant le financement hospitalier et vous invite à en faire de même.

Outre les arguments précités, une autre raison – humoristique celle-là – nous y oblige. Même si leurs sketches sont délicieux, ne donnons pas l'occasion à nos amis neuchâtelois Cuche et Barbezat de nous présenter une nouvelle revue sur les vicissitudes du RSV.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann, CSPO:

Mens sana in corpore sano – ein gesunder Geist in einem gesunden Körper. Das wünsche ich hier allen im Saal. Einen gesunden Geist brauchen wir, um richtige Entscheide im Gesundheitswesen zu fällen. Nach emotionalem Wahlkampf bei der Abstimmung über das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen, muss die Diskussion wieder versachlicht werden.

Aufgrund des Resultats benötigt der Kanton jetzt ein dringliches Dekret betreffend Spitalfinanzierung. Das GKAI aus dem Jahre 2006 entspricht nicht mehr den neuen Bestimmungen des KVG. Das Dekret wird mit Inkrafttreten einer spezifischen Gesetzgebung, spätestens aber am 31. Dezember 2014 auslaufen.

Es geht, wie Sie alle wissen, um die Anpassung des kantonalen Rechts an die neuen Anforderungen des Bundes in Bezug auf die Spitalplanung, Finanzierung durch den Kanton, Spitalwahl, Finanzierung der Investitionen, einheitliche Tarifstruktur und gemeinwirtschaftliche Leistungen.

Was die freie Spitalwahl anbelangt, stellt man in der Bevölkerung noch Unsicherheit fest. Herr Staatsrat Tornay könnte zusammen mit seinen Leuten noch für eine breitere Aufklärung sorgen, was unserer Meinung nach wichtig ist.

Zum anderen ist auch klar, dass alle Beteiligten – da sind gewisse Entscheide schon getroffen worden was den Verwaltungsrat angeht – zusammenkommen und sich bemühen eine gute Gesetzgebung auszuarbeiten. Dies sind wir unseren Patienten schuldig und der Patient muss der Mittelpunkt der Überlegungen sein und nicht Eigeninteressen.

Ich möchte auch allen herzlich danken, die sich tagtäglich im Gesundheitswesen für unsere Bevölkerung des Kantons Wallis einsetzen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Pour rappel, un bref historique des évènements nous semble nécessaire pour situer le contexte de ce décret qui nous occupe aujourd'hui.

Le 1^{er} janvier 2009 est entrée en vigueur la modification de la LAMal relative au financement hospitalier et à la planification. Ainsi, les cantons ont eu 3 ans pour adapter leur législation cantonale au sujet du financement hospitalier, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2012, et 6 ans concernant la planification hospitalière, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Le canton du Valais avait ouvert sa consultation sur le projet de révision de sa loi cantonale le 10 juin 2010. La commission thématique de la santé s'est réunie les 25 et 26 octobre 2010 pour étudier le projet de loi. Le texte de loi a été soumis en première lecture le 14 décembre 2010.

Le groupe UDC n'était pas entré en matière sur ce projet loi, car celui-ci n'était pas à la hauteur des espérances des acteurs de la santé en Valais.

Cinq arguments motivaient cette décision:

1. Les principaux acteurs de la santé avaient été consultés mais leurs prises de position avaient été scandaleusement ignorées. Pour rappel, le message du Gouvernement avait résumé en 3 lignes les considérations de 40 pages développées par le RSV qui ne demandait rien d'autre que plus d'autonomie. Heureusement, les temps ont changé. Sous la pression de l'UDC, dorénavant, les consultations sont publiques et à disposition de tous les citoyens sur le site Internet de l'Etat.

2. Des faits précédents, il en a résulté des conditions de travail tronquées pour les députés puisque le Conseil d'Etat avaient sciemment refusé de donner des informations aux députés siégeant dans la commission thématique lors des premières délibérations.

3. Cette loi était embrouillée et méritait d'être scindée en deux: une loi pour les établissements et institutions sanitaires et une loi pour la gestion du RSV.

4. Cette loi était confuse quant aux rôles de l'Etat et son intrusion dans la gestion opérationnelle des hôpitaux.

5. Enfin de nombreux articles de loi étaient non seulement contraires à l'esprit de la LAMal mais contraires au droit fédéral.

Face à ce manque de transparence et de confiance envers les acteurs de la santé et les députés, face à un manque de transparence et d'ouverture du Conseil d'Etat, face au non-respect du droit fédéral dans ce projet de loi alambiquée, face aux enjeux colossaux pour maintenir une médecine de qualité en Valais avec des spécialistes renommés de la santé, l'UDC estimait primordial de se donner du temps pour approfondir le sujet. Il était donc impératif de stopper cette démarche, qui demandait aux acteurs de la santé de nager avec un bras attaché dans le dos pour franchir le cap de la concurrence en 2012.

L'UDC demandait aussi d'attendre la fin de l'audit sur le RSV et ensuite d'agir par la voie d'un décret urgent.

Lors de l'entrée en matière, le 15 mars 2011, pour la deuxième lecture sur la loi sur les établissements et institutions sanitaires, l'UDC considérait que le travail de la deuxième commission était de pure cosmétique et ne convenait toujours pas aux acteurs de la santé. Le questionnement de fond développé par la prise de position du RSV était toujours éludé. Nous saluons évidemment la démarche, nécessaire et mesurée, de plus de 200 médecins qui, à leur tour, s'inquiétaient de la précipitation suspecte dans laquelle le Conseil d'Etat cherchait à faire passer en force un projet mal ficelé.

Ce Parlement avait fait fi de ces nombreux messages des acteurs de la santé et avait approuvé la LEIS. La réponse citoyenne au cautionnement de la politique gouvernementale ne sait pas fait attendre. En 2 mois, près de 12'000 citoyens avaient signé le référendum et la votation du 23 octobre 2011 a démontré que bien des acteurs de la santé étaient opposés à une vision oligarchique de l'organisation de la santé en Valais.

Résultat des courses, nous sommes, à 3 semaines de l'échéance du 1^{er} janvier 2012, à la case départ avec un décret urgent.

Quel gâchis! Quelle énergie perdue! Et surtout, combien de millions gaspillés pour ce projet mal ficelé dès le départ? Faut-il, dès lors, s'étonner que les coûts de la santé explosent et que le Valais, canton non universitaire, utilise près de 1,8 milliard, soit le 11,8% de sa richesse, pour financer les coûts de la santé alors que, en Suisse, la moyenne est de 10,7% ?

Mais au moins, est-ce que cet échec politique permettrait d'améliorer la situation actuelle?

A la lecture de ce décret, l'UDC se montre bien déçue. Le contenu du décret peut se résumer par un seul mot "immobilisme". Rien de changé, rien d'appris. On continue comme si de rien n'était. C'est vraiment la crise. Un ancien prix Nobel d'économie définissait la crise par une panne d'imagination. Vraiment, le Gouvernement valaisan est en panne d'imagination sur la vision de l'organisation de la santé en Valais. Il est plus habile à nommer des commissions d'experts que de bien vouloir réunir les professionnels de la santé. Est-ce un moyen pour noyer le poisson?

La vision de l'organisation de la santé en Valais s'appuie, pour l'UDC, sur le principe suivant: les institutions, les organisations, les associations et les structures de santé (hôpitaux, EMS, CMS) doivent être au service des patients.

Comment y arriver? Tout d'abord, en réunissant, comme l'a fait le Service de l'action sociale avec le plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap, tous les acteurs de la santé autour d'une table. Là, il s'agira de définir les missions, les rôles, les champs d'intervention de tous ces acteurs autant publics que privés. Ces états généraux serviront de base pour construire l'organisation de la santé en Valais avec, en plus, les acteurs en lien avec la formation, la prévention, le secours et le conseil.

Vaste défi, qui colle bien avec la volonté du législateur fédéral. Celui-ci, à travers la LAMal demande au canton de jouer un rôle régulateur dans un marché de la santé ouvert et transparent. Le canton devra planifier les infrastructures hospitalières et les établissements sanitaires selon les besoins objectifs déterminés par la récolte des données sanitaires.

Dès la planification établie, les prestataires de soins devront répondre aux critères fixés par la LAMal, soit la qualité voulue et l'économicité. Ainsi, une liste des établissements de soins sera établie pour chaque discipline. Des appels d'offres seront lancés auprès des acteurs de la santé pour déterminer lesquels des prestataires de soins correspondent le mieux aux besoins des patients. Dès lors, le canton assurera son rôle de contrôle du bon fonctionnement du système à travers un monitoring. Il s'appuiera sur des indicateurs significatifs de la santé, établis par l'OFSP, afin que celui-ci puisse assurer des comparaisons au niveau fédéral. Ces comparaisons rendues publiques permettront au patient de choisir un établissement en fonction de la qualité des prestations effectuées à un prix acceptable. D'où la nécessité pour le principal acteur de la santé en Valais qu'est le RSV d'avoir, pour le 1^{er} janvier 2012, un cadre législatif souple et facilitant sa gestion.

Pour rappel, aux personnes qui estimeraient que le temps manque, cette demande a été écrite par le RSV le 19 août 2010 lors de la réponse à la consultation de la LEIS. Je cite: "La réalité de 2002, date de la création du RSV, n'est plus la même aujourd'hui. La médecine est en perpétuelle évolution, les tendances pathologiques se modifient, notre population vieillit et les besoins sont différents. Nous n'avons pas le droit d'ignorer cette évolution radicale au risque de perdre notre compétitivité sur un marché ouvert qui ne tolérera désormais plus les acteurs affaiblis. C'est pourquoi nous réclamons plus d'autonomie, de liberté d'action et de capacité décisionnelle. Sans cela, nous resterons avec nos lourdeurs fonctionnelles, totalement inadaptées à l'environnement qui nous attend et qui se dessine déjà aujourd'hui."

De fait, pour faciliter la gouvernance du nouveau conseil d'administration qui vient d'être nommé et, à l'image d'autres entreprises de droit public comme La Poste ou de droit privé comme la BCVs, avec lesquelles l'Etat dispose de liens étroits, il est indispensable pour le RSV de renforcer et de dynamiser ses organes dirigeants.

Pour atteindre cet objectif, il est également nécessaire de donner plus de flexibilité aux organes dirigeants du RSV. Dans ce sens, l'UDC fera des amendements sur le statut et l'organisation du RSV, sur des aspects d'indépendance dans la gestion, car une politique responsable en faveur du bien commun se montre par des actes législatifs appropriés correspondant aux besoins opérationnels des acteurs de la santé...

Le président:

Monsieur le député, il vous reste 30 secondes.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Ce décret est une belle opportunité politique pour favoriser le développement du RSV.

De fait, l'UDC entre en matière sur le décret concernant ce financement hospitalier et entend bien favoriser rapidement le fonctionnement du RSV.

Merci de votre attention, et dans le temps respecté à 10 secondes près! Merci Monsieur le président.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Autant vous le dire d'emblée, le groupe PLR entre en matière sur ce décret et ne proposera aucun amendement.

Lors de l'entrée en matière de la première lecture sur la loi sur les établissements et institutions sanitaires, il y a exactement une année, nous avons commencé notre propos par la question: pourquoi tant de hâte? Nous ne comprenions pas, en effet, pourquoi mettre dans la même loi toutes les notions de financement et celles liées au statut et à l'organisation du RSV, et ce surtout avant d'avoir reçu les conclusions de l'audit.

Ce décret, qui n'aborde que la partie financement, est donc plus à même de nous satisfaire.

Pour la suite, nous manifestons encore une fois notre intention de séparer la future LEIS en deux lois. C'est dans ce sens qu'une motion sera déposée, au nom de notre groupe, par notre collègue Gilbert Monney, motion demandant une loi concernant le secteur public du RSV et une loi applicable à tous les établissements privés et publics.

L'article 3 exigeant la remise des budgets et des comptes ne correspond pas à ce que nous avons toujours demandé. Nous persistons à penser que la vision stratégique d'un établissement peut être dévoilée au travers de la lecture d'un budget et que cela n'est pas correct.

Cependant, le groupe PLR veut jouer la carte de l'apaisement et pourra vivre avec cet état de fait durant la durée du décret.

Deux remarques ensuite:

Tout d'abord, le Conseil d'Etat vient de nommer le nouveau conseil d'administration du RSV. Même s'il a pour habitude de juger sur des actes, le groupe PLR se réjouit de la composition de ce conseil d'administration qui paraît équilibrée à beaucoup de points de vue. Il est composé de pro et de anti LEIS, de professionnels de la santé ou non, de personnes provenant du Haut-Valais et du Valais romand. Ce nouveau conseil d'administration paraît apte à relever les défis et à rétablir le sentiment de confiance fortement émoussé ces derniers temps.

Deux déséquilibres tout de même:

- la représentation féminine, forte en qualité mais faible en nombre, et
- surtout l'absence d'un représentant du Chablais. Alors même que l'on est en pleine phase de mise en place de l'hôpital Riviera-Chablais, n'aurait-il pas été pour le moins intéressant d'intégrer une représentation chablaisienne au sein de ce conseil d'administration?

La seconde remarque, nous allons la faire de manière récurrente puisque nous nous étions déjà préoccupés de cette thématique lors de la première, puis de la deuxième lectures de la LEIS. Nous nous inquiétons de votre refus, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, de vouloir intégrer dans la liste hospitalière valaisanne les cliniques du Haut-Plateau. Celles-ci remplissent très souvent des missions complémentaires à celles effectuées par le RSV. De plus, elles contribuent très fortement au tissu économique, entre autres par les places de travail qu'elles créent pour la population indigène. 410 collaborateurs, 45 millions de chiffres d'affaires, sans parler du travail fourni aux entreprises et fournisseurs régionaux: ce sont quand même quelques chiffres qui donnent à penser. Pour que tout le monde dans cette salle comprenne bien, l'article 41 de la LAMal a la teneur suivante: "En cas de traitement hospitalier, l'assuré a le libre choix entre les hôpitaux aptes à traiter sa maladie et figurant sur la liste de son canton de résidence ou celle du canton où se situe l'hôpital." En clair, cela signifie que si les cliniques du Haut-Plateau ne se trouvent pas sur la liste hospitalière du canton du Valais, un patient valaisan pourra être hospitalisé

partout en Suisse sauf à Crans-Montana. De même, les patients hors canton de Genève, Lucerne et Berne ne pourront pas non plus accéder aux trois cliniques. Nous ne comprenons pas en quoi le fait de vouloir ajouter un lit de chacun de ces établissements pourrait mettre en péril la politique hospitalière valaisanne. Il y a tant à gagner pour toute une région et rien à perdre pour le canton.

Monsieur Tornay, en réponse à une interpellation tous partis confondus de la députation sierroise, vous aviez annoncé le rachat de cliniques du Haut-Plateau par la Clinique de Valère. Est-ce que la vente s'est réalisée? Sinon, pourriez-vous nous dire où en sont les tractations entre les parties?

Merci donc de bien vouloir répondre à ces questions et merci de votre attention.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le groupe PDCB a, comme vous tous, pris connaissance de ce projet de décret et a jugé qu'il contenait toutes les clauses nécessaires, et uniquement les clauses nécessaires, à l'application incontournable dans une quinzaine de jours des prescriptions de la LAMal. Nous disons bien toutes les clauses nécessaires et uniquement les clauses nécessaires, n'en déplaise au groupe UDC et à notre collègue Bruno Perroud qui vient de nous annoncer le dépôt en tant qu'amendements de diverses propositions, dont certaines relatives à l'organisation du RSV, certainement celles déjà écartées l'une après l'autre par 12 voix contre une en commission. Poussées à ce point, la constance et la persévérance changent de nom.

Après avoir, avant le 23 octobre et avec d'autres, incité nos concitoyens à confondre LEIS et RSV par des slogans du genre: "ras-le-bol d'être trimbalé d'un hôpital à l'autre, non à la LEIS", vous sentez-vous le devoir de prouver à ces mêmes citoyens que vous les avez entendus en tentant d'insérer dans ce décret déjà et dans la précipitation vos réponses aux problèmes relevés par les auditeurs? Vos propositions devraient constituer un signe fort, relève le rapport de la commission. Le véritable signe fort a déjà été donné la semaine passée par le Gouvernement par l'annonce de la nomination de l'intégralité du conseil d'administration du RSV et celle du président de la commission extraparlamentaire chargée d'élaborer le projet de la future LEIS.

Faites preuve de sagesse, Monsieur Perroud, renoncez à déposer vos amendements! Vous épargnerez à votre commission et à ce Parlement de nouveaux débats dont l'issue sera sans surprise. Conservez auprès de vos collègues commissaires l'écoute que vos positions mériteront certainement lors de l'étude de la future loi.

Quant à nous, nous préférons persister dans le droit fil de la procédure choisie par le Conseil d'Etat et par la commission SAI déjà lors de l'étude de la LEIS, soit fixer dans un premier temps ce qui est nécessaire à l'application de la LAMal – c'est l'unique mission de ce décret – et, ensuite, après réflexion approfondie, déjà instaurée au sein de divers groupes de travail, ancrer dans la loi l'organisation adéquate du RSV.

Vous l'avez compris, le groupe PDCB accepte d'entrer en matière.

Merci à M. Perroud de m'entendre et, à vous tous, pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La commission SAI a travaillé sur la base de la LEIS 2006 afin d'adapter le droit cantonal aux nouvelles prescriptions LAMal qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

L'étude de ce décret doit se faire en deux lectures lors de cette même session et je suis heureux de voir que tout le monde est conscient de la nécessité de le conclure cette semaine.

A l'article 1, la commission a refusé d'intégrer le statut et l'organisation du RSV au présent décret. Il nous a semblé inopportun et peu respectueux envers les référendaires de vouloir réorganiser le RSV au travers de ce projet.

A l'article 2 alinéa 3 (l'ancien article 7 de la LEIS 2011), nous avons refusé de ne soumettre que les comptes des cliniques privées au Conseil d'Etat. Il est apparu à la majorité de la commission que l'examen des budgets était aussi nécessaire, surtout que les cliniques privées ont affirmé pouvoir vivre avec cette exigence.

A l'article 5, nous avons ajouté le principe de consultation des partenaires dans la conclusion des contrats de prestations, cela se faisant déjà dans la réalité.

L'article 17 proposait que nous décidions de l'entrée en vigueur du présent décret. M^e Nicolas Voide, membre de la commission, nous a proposé l'ajout du principe de promulgation pour garantir l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

Deux remarques encore:

Les articles 1 à 5 sont, mot à mot, ceux qui étaient proposés lors de la LEIS 2011. Il faut souligner que de nombreux articles de la LEIS 2006 ont dû être abrogés pour la mettre en conformité avec la nouvelle LAMal.

Merci à tous les groupes qui soutiennent l'entrée en matière.

Si j'ai bien compris le porte-parole du groupe UDC, nous aurons à nous reprononcer sur les amendements qui ont déjà été proposés à la commission – ce que nous ferons bien volontiers.

J'invite d'ores et déjà la commission à se réunir mercredi à l'issue des débats au deuxième étage de ce bâtiment.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est vrai que dans 20 jours déjà, les changements relatifs à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie entreront en vigueur. Et vous avez tous compris qu'il était nécessaire et, plus, obligatoire pour le canton du Valais, et pour les autres du reste en Suisse, de modifier la législation, c'est-à-dire la loi sur les établissements et institutions sanitaires de 2006.

Les réformes de la LAMal sont nombreuses et les enjeux sont complexes de notre système hospitalier. Je remercie quasiment tous les intervenants d'avoir compris la complexité des enjeux et d'avoir fait preuve de beaucoup de modestie quant aux affirmations péremptoires du type "contraire au droit fédéral".

Le rejet de la LEIS du 17 mars 2011 nécessite donc aujourd'hui de vous soumettre ce décret qui, par définition, selon nos dispositions légales, est un décret urgent et limité dans le temps jusqu'au 31 décembre 2014, pour nous adapter donc à cette législation fédérales quant au nouveau financement hospitalier.

Tous les groupes acceptent d'entrer en matière et j'aimerais les en remercier, chacun ayant compris bien sûr que les difficultés juridiques auxquelles nous serons confrontés malgré l'existence du décret ne pourraient être que plus grandes sans une disposition légale de base cantonale, d'où cette nécessité de nous engager à éclaircir le mieux possible la situation à travers l'expression dans nos dispositions légales des critères de planification fixés par le Conseil fédéral, à travers bien sûr le libre choix de l'hôpital avec un certain nombre de contraintes que nous avons tenté d'expliquer à la population valaisanne à travers des interviews, à travers des explications et même à travers un communiqué. Et puis bien sûr, c'est aussi une nouvelle règle de la participation du canton au financement hospitalier basé sur les structures tarifaires uniformes, les Swiss DRG.

Chacun d'entre vous a déjà l'ensemble de ces problématiques encore bien présent à l'esprit après les deux lectures que nous avons réalisées durant cette année, nous permettant de conclure le 17 mars 2011 la LEIS. Et pour ceux qui avaient oublié, ils ont eu droit à un rappel complet par le représentant du groupe UDC qui nous a fait l'historique de toute la situation vécue depuis l'acceptation de la LAMal en 2008. Précisons quand même que l'entrée en vigueur du financement hospitalier au 1^{er} janvier 2012 a fait l'objet d'une décision du Conseil fédéral bien après bien entendu les trois ans indiqués par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Je voudrais aussi dire ici que ce projet, et je remercie tous les groupes qui sont allés dans ce sens-là et qui ont qualifié même la mesure prise d'avancer en deux temps comme une mesure intelligente et réaliste, et ne faisant l'objet d'aucune offense, ni d'aucune autre qualification de ce type-là vis-à-vis des opposants à la LEIS, eh bien!, effectivement, le Gouvernement a la conviction que le calendrier que nous avons retenu et que la méthode qui a été retenue, c'est-à-dire de répondre aux clauses nécessaires, obligatoires, que le droit fédéral nous impose était, à ce stade, la meilleure, la plus pratique et la plus pragmatique des solutions pour avancer. Et je me suis fait prendre par le député Jérôme Buttet des propos que j'avais dans mon esprit, je ne peux bien sûr qu'inviter le groupe UDC, et un certain nombre de représentants seront introduits et intégrés dans la commission extraparlamentaire, à s'activer en profondeur pour faire valoir y compris leur point de vue au juste moment et au bon endroit. Je suis évidemment, et le Gouvernement l'a démontré, prêt à entendre les avis divergents et bien au-delà de votre position disant que nous avons, d'un revers de main, rejeté les propositions dans le cadre de la consultation. Bien évidemment que je ne peux pas accepter ces affirmations péremptoires, Monsieur le député. Elles ne sont pas correctes. Et jamais un Gouvernement ne s'est engagé parce que quelqu'un donnait dans une consultation une position à le suivre. Nous ne sommes pas des moutons. Et nous ne le ferons pas.

Bien, je poursuis donc en vous disant aussi que, dans le cadre de ce décret, nous avons, et je remercie le groupe PLR et son représentant de leur pragmatisme car, aujourd'hui, nous réglons les problèmes liés au financement et bien entendu que toutes les problématiques qui ont été évoquées, que l'on connaît, y compris celles qui n'ont pas été répétées par les autres groupes, que je remercie de ne pas l'avoir fait, seront discutées dans le cadre de cette législation future, où le groupe PLR dit que, dans son architecture, il verrait bien la LEIS partagée en deux. Nous ne l'avons pas du tout exclu, Monsieur le député, et je pense même pouvoir à ce stade dire que, personnellement, je penche plutôt pour aller dans cette direction-là. Mais bien sûr que les réflexions sont toujours nécessaires et qu'il ne s'agit pas, à l'emporte-pièce, de faire une affirmation aujourd'hui disant que je pense la même chose que vous, même si c'est probablement le cas à ce stade.

Les cliniques: nous continuons à travailler d'arrache-pied sur cette problématique, en faisant quand même la remarque que les Valaisannes et les Valaisans ne pourront pas aller dans n'importe quel hôpital hors du Valais si ces hôpitaux ne sont pas sur la liste hospitalière. Ce sont quand même des éléments qui sont extrêmement importants. Autre

élément aussi: pour ce qui est de la suite des transactions, nous ne sommes pas partie, Monsieur le député, et vous saviez, avant de me poser la question, que je ne pourrais pas y répondre.

C'est vrai, pour revenir sur une question de fond par rapport à la notion de dévoiler à l'avance une certaine stratégie par rapport à des budgets que l'on demanderait de nous fournir, d'abord ces budgets seront fournis au service, qui est tenu bien sûr par des notions de confidentialité et votre remarque vaut autant pour les hôpitaux publics que pour les hôpitaux privés, et nous ferons tout bien entendu pour que cette notion de confidentialité qui pourrait, à travers un budget, dévoiler une stratégie soit absolument et de manière sûre appliquée pour éviter que des stratégies ne puissent être dévoilées dans le cadre de l'expression d'un budget ou de la réalisation de celui-ci.

Pour ce qui est du conseil d'administration, deux remarques quand même, en remerciant l'ensemble des groupes qui sont intervenus pour saluer la rapidité avec laquelle le Gouvernement a agi, d'une part, la célérité et puis, d'autre part, la composition de celui-ci qui a fait l'objet de nombreux éloges des uns et des autres dans le cadre de vos commentaires. Merci. Alors, deux remarques concernant le conseil d'administration sur la notion de représentants au niveau géographique. Le Chablais, à travers l'institut autonome de droit public qu'est l'hôpital Riviera-Chablais, aura son propre conseil d'administration. Il y aura donc deux conseils d'administration: un conseil d'administration pour l'institut autonome de droit public qu'est le RSV et un conseil d'administration pour l'institut autonome de droit public qu'est l'hôpital Riviera-Chablais. Dans ce cadre-là, bien entendu que nous avons aussi réfléchi à cette représentation.

Et puis, j'aimerais faire une remarque encore plus générale, Mesdames et Messieurs les députés, au Gouvernement nous sommes convaincus que si on vient du Chablais, on est capable d'avoir à l'esprit les problèmes du Centre et du Haut-Valais, que si on est du Centre du Valais, on est capable d'avoir à l'esprit les problèmes du Haut et du Bas-Valais, et qu'il ne faut pas cloisonner la capacité des représentants à représenter une seule région. J'ai vu, et le Gouvernement a rencontré dernièrement les membres nouveaux du Parlement fédéral issus de notre canton, et je suis convaincu, en rencontrant un Chablaisien ou un Haut-Valaisien, qu'il défend l'ensemble du Valais à Berne et non pas une seule partie de son canton. Mais, l'essentiel est bien sûr le fait qu'il y ait deux conseils d'administration et cela nous permettra bien sûr d'inclure des représentants de la région que vous avez mentionnée.

Merci aussi au député Didier Fournier qui a dit qu'il était totalement inutile de revenir sur ce que chacun connaît..., mais le député qui siège juste derrière vous n'a probablement pas entendu votre appel et il a bien sûr refait l'historique pour ceux qui ont une mémoire un peu courte.

Pour ce qui est de la LEIS et de son calendrier, vous avez vu, le Conseil d'Etat n'entend pas évidemment s'arrêter ou être marqué par le coup d'arrêt du 23 octobre; au contraire, nous avons déjà décidé du principe d'une commission extraparlamentaire – c'est une décision évidemment importante prise par le Gouvernement. Nous avons même envisagé un calendrier: les travaux de cette commission devraient commencer très probablement une fois qu'on aura établi son cahier des charges qui reste à faire et établi la liste de l'ensemble des personnes appelées à travailler dans cette commission extraparlamentaire, eh bien!, les travaux devraient commencer très probablement fin de l'été 2012/début de l'automne, août 2012 ou juin 2012, si nous en avons les moyens, et l'ensemble de ces divers travaux devraient suivre la filière classique, c'est-à-dire travail durant environ une année de la commission extraparlamentaire, mise en consultation sans adoption de la part du Conseil d'Etat de l'avant-projet et puis bien sûr décision du Gouvernement sur le projet transmis au Parlement et discussions ordinaires au Parlement à travers deux lectures dans des sessions différentes, le texte légal étant bien sûr la disposition classique de la loi et non pas à travers un décret comme nous devons

aujourd'hui le faire. Cela devrait nous amener aux alentours du mois de juin 2014, en permettant à quelques ordonnances également d'être adaptées pour que le tout puisse entrer en vigueur à la fin du décret dont vous venez d'accepter à l'unanimité l'entrée en matière et je vous en remercie.

Et je m'arrêterai là pour aujourd'hui, invitant chacun, dans le cadre de l'examen des propositions individuelles, à faire preuve du bon sens dont les Valaisans sont souvent capables.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'ayant pas été combattue, elle est acceptée tacitement.

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 15 décembre 2011.*)

Le président:

Le président de la commission a rappelé que sa commission siégerait demain en début d'après-midi dans la salle du deuxième étage de ce Parlement, ce qui me permet de glisser un petit point d'avancement du projet "Parlement sans papier".

Après la session de novembre, qui a vu le réseau Wifi équiper cette salle plénière, dès aujourd'hui l'ensemble des salles de conférence de ce bâtiment est également équipé du Wifi pour faciliter votre travail informatique durant ces séances.

Et je ne peux qu'inciter le Gouvernement, par la Chancellerie, à faire de même avec les salles de l'Espace de Conthey qui sont également souvent utilisées pour les séances de commission.

Merci d'avance.

2. PLANIFICATION INTEGREE PLURIANNUELLE 2012-2015 INTEGRIERTE MEHRJAHRESPLANUNG 2012-2015

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Berichterstatter: Alex Schwestermann – Rapporteur: Daniel Porcellana

Discussion générale:

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Als Parteiloser sehe ich nicht so schnell schwarz und trotzdem macht sich unsere Fraktion SVPO/Freie Wähler Sorgen um die finanzpolitische Zukunft unseres Kantons. Die öffentlichen Finanzen dürfen weder für einzelne Staatsräte noch für einzelne Grossräte oder deren Fraktion eine persönliche Wahlkasse sein. Der Umgang mit öffentlichen Geldern sollte so sein, wie jeder verantwortungsbewusste Bürger mit seinem eigenen Geld auch umgeht. Bedenket, wenn die Gesinnung nicht stimmt, stimmen auch die Massnahmen nicht.

Selbst die Finanzkommission ist in ihrem Bericht der Ansicht, dass der Staat restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden Leistungen und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt. Einmal mehr stellen wir unmissverständlich fest, dass der Aufwand stärker ansteigt als der Ertrag. Die entsprechenden mittel- und langfristigen Folgen zeigt uns die vorliegende integrierte Mehrjahresplanung knallhart auf. Warum wollen wir in diesem Saal die Wahrheit nicht wahrhaben? Trotz den schwerwiegenden Annahmen, welche diese integrierte Mehrjahresplanung beschönigt, ist die finanzpolitische Entwicklung in unserem Kanton besorgniserregend. Nachhaltig gesunde öffentliche Finanzen sind nicht das Resultat von glücklichen Zufällen, sondern sind das Ergebnis von gelebter Weitsicht, gesundem Menschenverstand und ausgeprägtem Verantwortungsbewusstsein.

Das in den letzten Jahren immer wieder laut aufkommende Argument, dass der Kanton Wallis finanzpolitisch als weisser Rabe unter den schwarzen Schafen in der Westschweiz gelte, ist ein schwacher Trost, gibt uns trügerische Sicherheit und verleitet uns zu Leichtsinn und damit zu folgenschwerem Fehlverhalten.

Nehmen wir die vorliegende integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015 in diesem Sinne kritisch zur Kenntnis, ziehen wir daraus die notwendigen Lehren und vor allem die unumgänglichen Konsequenzen.

Nehmen wir die Wahrheit wahr. Die nächste Generation wird es uns später verdanken und ich im Namen der SVPO/Freie Wähler danke Ihnen jetzt.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR n'entre pas dans le détail des chiffres avancés dans le rapport du Conseil d'Etat sur les prévisions budgétaires 2012-2015, cela d'autant plus que ce rapport n'est soumis à aucune modification de notre part, il est juste porté à notre connaissance.

Nous n'en relèverons qu'un seul point: le temps de la rigueur nous rattrape et il nous rattrape à grands pas. En effet, pour maintenir l'objectif du double frein aux dépenses et à l'endettement, il faudra faire des sacrifices, couper dans le vif. Le Conseil d'Etat nous annonce des lendemains qui déchantent; nous en prenons acte.

Dans les circonstances actuelles, ergoter sur le montant des déficits des prochaines années nous intéresse peu, de même que discuter sur la pertinence d'inclure ou non les bénéficiaires de la BNS ne change rien aux problèmes de fond. Cette discussion serait stérile pour notre canton actuellement. Il suffit, à nos yeux, de constater que nous allons au-devant de temps difficiles, voire très difficiles.

Nous nous accordons donc avec le Conseil d'Etat sur deux points:

- sur le constat qui est fait et
- sur la nécessité du maintien du double frein.

Néanmoins, nous ne partageons pas les vues du Conseil d'Etat sur l'évolution des charges du personnel, les subventions sans caractère d'investissement et des biens et services. Selon le groupe PLR, ces charges devront être adaptées à la situation économique, à la capacité financière du canton. Elles ne devront en aucun cas être supérieures à l'IPC. Elles devront même parfois être inférieures, si c'est possible, et cela dès le prochain budget. Plus nous anticiperons les déficits, moins les mesures à prendre seront douloureuses.

La passivité du Conseil d'Etat nous interpelle: constater des lendemains difficiles est une étape insuffisante; le Conseil d'Etat doit rapidement proposer un catalogue d'économies précises et réfléchies.

Concernant le double frein, la loi permet d'y déroger en cas de crise économique. Le groupe PLR n'acceptera d'y recourir qu'en cas de situation extrême et cela seulement après avoir examiné toutes les autres options d'économies possibles.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Blick in die Zukunft und damit auch in die Mehrjahresplanung des Kantons Wallis ähnelt manchmal dem Blick in eine Kristallkugel – Sie wissen zu Jahresende wo die Wahrsagerinnen Ihnen die Zukunft voraussagen. Zumindest hat mich dieses Gefühl beim Studium der Mehrjahresplanung beschlichen.

Im Gegensatz zu vergangenen Jahren fehlen in diesem Jahr gewisse Vergleichszahlen und damit schlussendlich Vergleichsmöglichkeiten. Wie will man Zukünftiges mit Aktuellem, Aktuelles mit Vergangenen vergleichen wenn die Vergleichswerte fehlen? Der Staatsrat ist – wie die FIKO richtig festhält – diesbezüglich gefordert. Die nächste integrierte Mehrjahresplanung muss wieder klar, präzise und vergleichbar sein.

Doch weg vom Formellen, kommen wir zum Inhalt und irgendwie zurück zu unserer Kristallkugel der Zukunft. Das finanzpolitische Bild, das sich hier abzeichnet, ist düster. Dies akzentuiert sich vor allem beim Personalaufwand. Dieser steigt zwischen 2012 und 2015 um 7,7 Prozent auf über eine Milliarde an. Bis 2014 sind bereits 110 neue Stellen geplant und für 2015 fehlen die entsprechenden Angaben.

Für die CVPO ist dieses Vorgehen unhaltbar. Bereits in der Novembersession hat die CVPO daher eine Motion eingereicht, welche verlangt, dass mittels externem Audit überprüft werden soll, wie das Personal im Wallis effektiver eingesetzt werden kann. Bis zum Vorliegen dieses Audits heisst es Personalstopp. Anders ist der inflationär steigende Personalaufwand nicht in den Griff zu bekommen. Oder wollen wir, meine Damen und Herren, wie das Genfer Parlament schlussendlich hier diskutieren, ob wir die Löhne des Staatspersonals einfrieren wollen? Das sind keine erspriesslichen Alternativen.

Die Folge davon sind ebenfalls düstere Prognosen bei den Investitionen. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wer seine ganzen Steuereinnahmen für das Personal ausgibt, der hat keines mehr um Investitionen zu tätigen, so einfach ist das. Investitionen werden damit schlussendlich nur noch mit dem Geld aus dem Finanzausgleich und im besten Falle noch mit demjenigen der Nationalbank getätigt. Zuwenig für einen Kanton, der vorwärts gehen will und sich gut positionieren muss. Fremdeinfluss führt zu Abhängigkeiten und damit auch zu Unsicherheiten bei der Budgetplanung. Bereits das diesjährige Budget spricht Bände.

Einem solchen Kanton droht die Gefahr, dass er in den wichtigen Bereichen die dringend notwendigen Investitionen nicht tätigen kann.

Erhellet werden diese düsteren Prognosen einzig mit der sehr optimistischen Einschätzung der Steuerentwicklung. Mehreinnahmen von 5,4 Prozent oder in Zahlen 67 Millionen Schweizerfranken sind sicher wünschenswert, aber aus Sicht der CVPO in Anbetracht der Finanzlage und der Wirtschaftslage nicht realistisch. Kombiniert mit den bereits düsteren Prognosen ergibt dies einen finanzpolitisch explosiven Mix, den wir vermeiden müssen.

Für die CVPO ist klar, oberste Priorität muss die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse haben. Nur so können die bevorstehenden schwierigen Jahre auch gemeistert werden. Wer an der Ausgaben- und Schuldenbremse schraubt, dreht an einem finanzpolitischen Zeitzünder.

Die CVPO fordert daher:

1. die sofortige Korrektur in der kantonalen Personalpolitik, indem vorerst keine neuen Stellen mehr geschaffen werden und
2. statt dessen sollen zukunftssträchtige Investitionen mit Nachhaltigkeit getätigt werden.

Zum Schluss noch dieses. Eine Unternehmung bei welcher der Aufwand stets stärker ansteigt als der Ertrag wird irgendwann Konkurs gehen. Dies gilt auch für den Staat. Europa hat es uns demonstriert, vermeiden wir solche finanzpolitischen Fallen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission des finances concernant la planification intégrée pluriannuelle 2012-2015.

La planification intégrée pluriannuelle est un indicateur avancé très important qui nous oriente sur ce qui va se passer lors des prochaines années et ce déjà jusqu'en 2015.

Comme le Parlement ne peut apporter des modifications matérielles, notre groupe ne va pas, dans son rapport, reprendre tous les chiffres qui figurent soit dans le message du Conseil d'Etat, soit dans le rapport de la commission des finances.

Le groupe DC du Bas relève, cependant, que, pour respecter la règle constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement, le Conseil d'Etat devra mettre en place et concrétiser un programme de maîtrise des dépenses pour les années 2013 à 2015. Celui-ci fera l'objet d'importants travaux au sein de l'Administration cantonale.

L'impact minimum des mesures d'économies a déjà été relevé par mes préopinants. Nous relevons aussi que les recettes d'impôts passent de 1'233 millions en 2012 à 1'300 millions en 2015, soit une augmentation de 67 millions.

Le groupe DC du Bas est persuadé que les pistes mentionnées dans le très bon fascicule du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 permettront d'atteindre des objectifs ambitieux qui vont dans l'intérêt général de notre canton.

Le groupe DC du Bas remercie le Conseil d'Etat, le chef du Département des finances pour l'excellent travail sur dite planification et la commission des finances pour son rapport.

Merci de votre attention et joyeuses fêtes à vous tous.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die integrierte Mehrjahresplanung 2012 bis 2015 irritiert. Die Planung irritiert, weil die Basis für die Finanzplanung ein Wunschkatalog der verschiedenen Dienstchefs ist. Die Dienstchefs haben Projekte im Umfang von 150 Millionen Franken eingegeben. Es ist legitim, dass die Verantwortlichen der Dienststellen ihre Bedürfnisse anmelden. Es ist aber nicht seriös wenn die Regierung aufgrund von berechtigten oder weniger berechtigten Bedürfnissen die Finanzplanung erstellt und diesen Wunschkatalog verwendet, um ein rigores Sparprogramm für die nächsten Jahre in Aussicht zu stellen.

Was steckt dahinter? Für die Fraktion der Alliance de gauche gibt es eigentlich nur eine Antwort. Zuerst werden alle Alarmglocken gezogen. Dann werden mit immer mehr und neuen Sparpaketen die Ausgaben gedrückt um noch schwärzere Zahlen zu schreiben. Damit wird der Nährboden geschaffen um die Steuern zu senken.

Mit dieser Steuersenkungspolitik wird der Kanton Wallis in die gleiche Falle tappen, wie es viele Kantone vornehmlich aus der Deutschschweiz hinter sich haben.

Gerechtfertigt wurden die Steuersenkungen stets damit, dass sie positive Auswirkungen hätten und letztlich Mehreinnahmen bringen würden. Diese Ideologie ist am Ende.

Hauptprofiteure aller Steuersenkungspakete sind letztlich die Vermögenden. Sie zahlen immer weniger an unsere Infrastruktur. Sie schleichen sich aus der Finanzierung des Gemeinwesens davon.

Die Folgen dieser Spar- und Steuersenkungspolitik treffen hingegen die Mehrheit der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, der Búezer und Angestellten in Form weiter steigender Krankenkassenprámien, höherer Gebúhren und Tarife und weniger Leistungsangeboten.

Gerechtfertigt wurden die Steuersenkungen stets damit, dass sie positive Auswirkungen hätten und letztlich Mehreinnahmen bringen würden. Dabei ist mittlerweile bekannt und durch mehrere Studien bewiesen:

Eine Steuersenkungspolitik ist für das Gedeihen der Wirtschaft nicht nötig. Zu den wichtigsten Gründen wieso ein Unternehmen sich in einem Kanton ansiedelt, zählen erstens die speditive Bewilligungspraxis, zweitens qualifizierte Arbeitskräfte, drittens gute Netzwerke, viertens verfügbare Immobilien und fünftens die gute Lebensqualität in der Region.

Interessant ist, dass in dieser Aufzählung die Tiefsteuerpolitik nicht zählt. Die Steuerbelastung spielt für die Wirtschaft nur eine untergeordnete Rolle für die Standortwahl.

Für die Fraktion der Alliance de gauche ist die vorliegende Mehrjahresplanung eine Auslegeordnung von Machbarem und Wünschbarem. Nicht mehr und nicht weniger. Auf keinen Fall ist diese Mehrjahresplanung eine seriöse Grundlage, um Sparpakete durchzupeitschen um letztlich die Steuern zu senken.

Wir haben zum Schluss zwei konkrete Fragen an den Vorsteher des Finanzdepartements:

Sind erstens die in der Zwischenzeit in Aussicht gestellten Beiträge der Nationalbank in die Finanzplanung einbezogen worden?

Und sind zweitens die Mindereinnahmen von 40 Millionen Franken aufgrund der bevorstehenden Revision des Steuergesetzes mitberücksichtigt?

Noch eine Bemerkung an alle Kreise in diesem Saal und vornehmlich an den an Dienstjahren jungen Fraktionspräsidenten der CVPO. Diese Kreise, die erneut liebäugeln mit der Einsetzung einer Strukturreformkommission oder einem Audit.

Ich habe die Arbeiten der damaligen Kommission Luyet in diesem Saal eins zu eins mitbekommen.

Ich habe diese Kommission seinerzeit als etwas teure "Papierli" Produktionskommission mit geringer Wirkung kritisiert. Ich habe am Schluss recht bekommen. Ausser kilowise Papier ist nicht viel Schlaues herausgekommen. Die älteren Kolleginnen und Kollegen können dies bestätigen. Und es gab auch in diesem Saal heute hier anwesende Staatsräte – ich denke insbesondere an Staatsrat Maurice Tornay, der damals als Grossrat diese Übung mitbekommen hat und in unseren Reihen gesessen hat. Und ihre Erfahrungen mit dieser Restrukturierungskommission gemacht haben.

Ich rate Ihnen – Hände weg von solchen Kommissionen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Après des années relativement faciles, on voit que ce qui semble s'annoncer, c'est plutôt du sang et des larmes, du sang et des larmes et des impôts si on écoute en plus le groupe ADG.

On voit qu'entre autres points qui ont été d'ailleurs relevés par la commission des finances, on ne va pas tous les répéter mais un point important, c'est que pour maintenir une marge d'autofinancement suffisante, l'Etat devra réaliser des économies qui se chiffrent non pas simplement en millions mais par dizaines et dizaines de millions.

Alors, dans ce contexte, j'aimerais juste faire une petite parenthèse. J'aimerais dire ici que le groupe UDC s'associe à la démarche du Conseil d'Etat au sujet des redevances de la BNS, c'est-à-dire que nous ne nous faisons pas plus d'illusions vraisemblablement que le Conseil d'Etat lui-même, ni que la commission des finances. Par contre, nous pensons nous aussi comme, semble-t-il, le Conseil d'Etat qu'il est important que les cantons, et le nôtre en particulier, n'abandonnent pas trop vite le combat face à la BNS. Il en va d'ailleurs (si j'ose dire) d'une bonne pincée de millions puisque l'on parle de rien moins que de 65 millions par année. S'il faut les économiser ou non, tout le monde sait que ça change beaucoup de choses très concrètement dans le fonctionnement de l'Etat.

Le souci que nous partageons avec d'autres, c'est évidemment de savoir où ces économies, par dizaines et dizaines de millions, vont pouvoir être réalisées. On voit que le Conseil d'Etat est conscient de la tâche qui l'attend, qui l'attend lui le premier mais qui nous attend aussi, il faut le dire aussi ici dans ce Parlement, mais qu'on ne sait pas encore exactement où il faudra économiser et s'il ne faudra pas des réformes pas seulement cosmétiques mais structurelles pour y parvenir. Et cela nous inquiète d'autant plus quand on voit l'influence que nous avons effectivement sur le budget. On s'aperçoit que, quand on arrive au terme de l'exercice, on est à pas beaucoup de millions et parfois encore moins en plus ou en moins par rapport au budget qui nous est présenté. Comment ferons-nous (après le Conseil d'Etat qui devra nous faire les propositions nécessaires) pour réaliser des économies par dizaines et dizaines de millions? C'est un défi qui nous attend tous.

Autre souci, c'est que si nous ne réexaminons pas sérieusement et surtout courageusement les prestations de l'Etat, parce qu'il ne suffit pas de faire la chasse aux profiteurs comme le disent certains, à un moment donné, il faut quand même aller un peu plus loin dans la réflexion, le risque c'est que les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter et que les économies qui seront de toute façon nécessaires devront alors être réalisées au détriment des investissements. On en voit déjà les prémices quand on constate que cette planification intégrée pluriannuelle ne propose, semble-t-il, pas d'alimenter un fonds d'investissements pour le 21^e siècle que nous avons pourtant voté et qui, au-delà de ce principe, risque de rester une coquille vide.

Le dernier souci que nous avons: il faudra bien, si on veut parler justement des frais de fonctionnement de l'Etat, qu'on mette un terme d'une manière ou d'une autre à l'augmentation constante de l'effectif du personnel de l'Etat.

Alors, du travail, il y en a considérablement; il y en a d'abord, pour atteindre ces objectifs, pour le Conseil d'Etat, mais nous ne devons pas oublier que du travail et du courage, il nous en faudra aussi à nous lorsque nous examinerons les budgets qui nous seront proposés.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Mehrjahresplanung der Regierung für die Jahre 2012 bis 2015 hält die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ohne weitere Sparmassnahmen nicht ein. Das ist die ernüchternde Tatsache, von welcher die CSPO Kenntnis genommen hat. Hinzu kommt, dass

von einer jährlichen Einnahme von 65 Millionen für den Kantonsanteil am Gewinn der Schweizerischen Nationalbank gerechnet wird. Dass dieser Geldsegen wohl nicht mehr in dieser Höhe eingehen wird, haben die Diskussionen in den letzten Wochen gezeigt.

Der Staatsrat will in den Jahren 2013 bis 2015 388 Millionen Franken einsparen und zwar durch ein Programm zur Eindämmung der Ausgaben, insbesondere des betrieblichen Aufwandes. Doch die grössten Posten in diesem betrieblichen Aufwand sind einerseits der Personalaufwand und andererseits die Subventionen. Also was heisst das? Personal abbauen, Arbeitsbedingungen verschlechtern oder Dienstleistungen abbauen. Es seien strukturelle Reformen unumgänglich. Was heisst das? Der Staatsrat muss hier die Karten auf den Tisch legen.

Dass der Aufwand der laufenden Rechnung stärker steigt als der Ertrag ist nicht neu. Das hat sich in den letzten Jahren eingebürgert. Neu ist in der Mehrjahresplanung jedoch die Tatsache, dass der Staatsrat den allfälligen Bedarf an zusätzlichen Stellen nicht beziffert. Die CSPO teilt zwar die Ansicht der FIKO, dass der Staat restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt. Doch was nützen alle Anstrengungen der Regierung, wenn dieses Parlament im Rahmen von Vorstössen unvermindert fort fährt und neue Aufgaben beschliesst, die einen zusätzlichen Personalaufwand erfordern.

Geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, Sie stehen ebenso in der Verantwortung.

Und interessant ist die Tatsache, dass diejenigen Fraktionen, die am lautesten nach einem Personalstopp rufen auch diejenigen Fraktionen sind, die am meisten Interventionen hinterlegen.

Die CSPO hat bereits mit einem Postulat vom Dezember 2009 von der Regierung verlangt, dass bei der Behandlung parlamentarischer Interventionen jeweils die Konsequenz des daraus resultierenden Personalbedarfs bei einer Annahme der Intervention aufgezeigt wird.

In seiner Antwort vom 1. Oktober 2010 erklärte sich der Staatsrat mit der Forderungen der Postulanten einverstanden. Zitat: "Der Staatsrat erklärt sich auch dazu bereit, bei der Beantwortung der parlamentarischen Vorstösse auf die Auswirkungen auf den Personalbedarf hinzuweisen. So wird es dem Grossen Rat möglich sein, diese Auswirkungen anlässlich der Abstimmung über die jeweiligen parlamentarischen Vorstösse und anlässlich der Genehmigung des Budgets zu berücksichtigen. Der Staatsrat wird eine Struktur und ein Verfahren einführen, um zu gewährleisten, dass die effektiven und gerechtfertigten Auswirkungen auf den Personalbedarf in den Antworten erwähnt werden." Der CSPO ist nicht bekannt ob dieses Verfahren evaluiert worden ist. Wir vermissen die Umsetzung dieses klaren Bekenntnisses der Regierung. Alleine die auf den 1. Januar 2013 in Kraft zu tretende Steuerrevisionsvorlage, welche zurzeit in der Vernehmlassung ist, bringt für den Kanton Mindereinnahmen von mehr als 40 Millionen Franken. Dazu kommen noch für die Gemeinden 38 Millionen Franken.

Geschätzte Damen und Herren, in Zeiten, in denen andere Kantone Steuererhöhungen zur Realisierung eines ausgeglichenen Voranschlages in Erwägung ziehen, steht diese erneute Steuerreduktion quer in der Landschaft. Auf der einen Seite bangen die sozialen Institutionen um ihre Budgets gemäss Leistungsverträgen und auf der anderen Seite sollen die Steuern weiter reduziert werden. Eine Quadratur des Kreises, die wohl schwer zu lösen sein wird.

Die Mehrjahresplanung schweigt sich über die Speisung des Infrastrukturfonds für das 21. Jahrhundert aus. Für die CSPO ist klar, dass nur ein allfälliger Überschuss einer Rechnung für dessen Speisung beigezogen werden kann und dass nicht für die Unterstützung der Volkswirtschaft notwendige Mittel gebunden werden.

Die CSPO steht einer Bildung von Fonds sehr restriktiv gegenüber und vertritt stattdessen klar die Ansicht, dass vorhandene Mittel eingesetzt werden, denn nur das dient der Volkswirtschaft.

Heute war der Presse die Prognose zu entnehmen, nächstes Jahr steht die Schweizer Wirtschaft still. Wenn man will, dass auch die Walliser Wirtschaft still steht, dann kürzt man die Investitionen, wenn man will, dass die Investitionen laufen und die Wirtschaft läuft, dann heisst es investieren und die Mittel nicht in den Fonds ablegen.

Regieren ist agieren und nicht reagieren und in diesem Sinne fordern wir vom Staatsrat die Anstrengungen, dass das Investitionsniveau in der Mehrjahrsplanung gehalten werden kann.

Danke.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec attention du message du Conseil d'Etat concernant la planification intégrée pluriannuelle 2012-2015.

Ce document de travail sert de fil conducteur au Gouvernement et permet aux représentants du peuple de voir l'avenir que lui réserve son exécutif.

Des nombreuses informations tirées de ce document, permettez-moi de ne citer que celles-ci, qui nous semblent d'importance et qui demandent une réponse de la part du Gouvernement:

Les vallées latérales se dépeuplent; que faisons-nous?

L'énergie est notre assurance-vie du futur; avançons-nous assez vite?

L'adoption définitive, le 30 juin 2012, du plan d'aménagement du Rhône par le Conseil d'Etat, est-ce la fin de la saga de la troisième correction du Rhône et sa mise en marche?

Nos routes sont en mauvais état; marquons-nous un effort sur ce point?

Les coûts salariaux bruts par élève explosent; y a-t-il moins d'élèves pour les mêmes coûts ou l'explication est-elle ailleurs?

Bien d'autres informations sont intéressantes et pourront être reprises aux besoins des thèmes traités par ce Parlement durant les prochaines années.

Au-delà des axes d'actions et des priorités, ce document apporte également un éclairage sur les prévisions financières du canton. Sur ce point, l'on constate immédiatement que les dépenses galopent plus rapidement que les recettes. L'exercice présenté devient plus difficile compte tenu des contre-coûts financiers collatéraux de l'évolution économique de nos voisins, de l'action de la BNS en faveur du franc suisse, des effets pervers d'une monnaie si bonne mais trop forte pour nos exportations – pour ne citer que ces trois éléments.

Aussi le Gouvernement nous avertit-il immédiatement que sa planification devra être revue et qu'un programme de maîtrise des dépenses va être mis en place.

Le groupe DC du Centre rappelle son attachement au double frein aux dépenses et à l'endettement, mais insiste également sur la nécessité de trouver des économies sur le fonctionnement plutôt que sur les investissements. Il est essentiel, d'autant plus si la croissance ralentit, de protéger le pouvoir d'achat des citoyens et d'assurer aux entreprises le maximum de soutien. Ainsi, le groupe DC du Centre écarte une solution qui aurait recours à des impôts supplémentaires.

Par contre, notre groupe émet des réflexions afin de trouver des pistes de recherche d'économies, tels que:

- effectuer une analyse générale des services, respectivement une actualisation de ce qui aurait déjà été effectué;
- ressortir des tiroirs les tableaux des mandats de prestations et y porter un regard actuel et critique;
- étudier les subventions sans caractère d'investissement et approfondir la pertinence de leur existence;
- oser même réétudier l'ensemble des tâches de l'Etat en définissant ce qui est indispensable, nécessaire, utile ou superflu.

Le groupe DC du Centre remercie le Conseil d'Etat pour la présentation de son message et attend de lui des propositions concrètes afin d'atteindre l'objectif qu'il partage avec le Parlement.

Le Titanic valaisan n'a pas heurté d'iceberg, et on les voit à distance; charge donc au capitaine et à son équipage d'adapter le cap afin de passer sans encombres les obstacles repérés et poursuivre la belle croisière que nous vivons dans notre magnifique canton depuis plusieurs années.

C'est sur ce message positif et plein de confiance que nous comptons sur votre efficacité.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je voudrais remercier tous les groupes politiques pour leur analyse pertinente de cette planification intégrée pluriannuelle 2012-2015.

Les remarques sont quelquefois très ciblées et parfois très fermes face au Gouvernement. Je rappelle ici comme d'autres préopinants que la PIP représente un acte gouvernemental et, dès lors, les pistes souhaitées ne peuvent être que des remarques pour le Conseil d'Etat. Charge à lui d'en tenir compte lors du prochain budget s'il s'avère que les propositions faites peuvent être intégrées dans sa vision globale.

La commission des finances retient principalement de cette planification que le Gouvernement reste très attaché à l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement, même si les marges d'autofinancement diminuent en 2015 de 31,9 millions, soit 17,45% par rapport au budget 2012 et les investissements de 96,8 millions, soit 17,9 millions par rapport à ce même budget.

Pour arriver à la maîtrise des dépenses, le Gouvernement devra mettre sur pied un contrôle des charges qui l'obligera à faire des économies à tous les niveaux et peut-être à entreprendre des réformes structurelles.

Les économies de 73,2 millions pour l'année prochaine, 138,8 millions pour 2014 et 176,5 millions pour 2015 toucheront tous les secteurs et tous les services de l'Etat, ainsi que les prestations que l'Etat octroie.

La commission des finances avait, à de multiples reprises, soit lors des budgets antérieurs, soit au moment des PIP, mis en garde le Gouvernement et le Parlement que les charges augmentaient plus vite que les revenus et que cette situation n'était pas admissible.

Celle-ci engendrait une diminution des marges d'autofinancement et, par-là même, une diminution des investissements pour maintenir le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Aujourd'hui, force est de constater que les remarques de la commission des finances étaient fondées, même si elles peuvent paraître quelquefois rabat-joie. La commission des finances, si elle est rigide dans l'analyse des dépenses, le fait surtout pour essayer d'anticiper les problèmes à venir pour que l'Etat puisse continuer à assumer ses missions.

Aujourd'hui plus encore que l'année dernière, le Gouvernement devra étudier quelles sont les tâches obligatoires de l'Etat et quelles sont les charges de fonctionnement dont nous pourrions nous passer pour respecter le double frein aux dépenses.

La baisse des investissements de 96,8 millions, la hausse des charges du personnel de 74,5 millions et la hausse des subventions sans caractère d'investissement de 192,5 millions en trois ans doivent nous faire réagir.

La commission des finances devra encore, plus qu'elle ne l'a fait cette année, étudier de manière plus pointue les indemnités de salaires des aides financières dans les subventions sans caractère d'investissement. Elle pourra s'appuyer en cela sur les résultats des mesures structurelles de l'époque et voir de quelle manière le Parlement devra relancer ce débat qui n'avait jamais abouti. Il existe dans nos archives six classeurs fédéraux avec les conclusions des mesures structurelles et, à l'amorce de ces prochaines années que nous pouvons qualifier de difficiles, le débat risquerait de ressurgir.

Les demandes d'efforts budgétaires faites par la commission des finances au niveau du budget 2012 paraîtront certainement mineures dans les années à venir, surtout avec la volonté que nous déplorons du Gouvernement fédéral de baisser la répartition des bénéficiaires de la BNS. Le Gouvernement valaisan ne pourra compter que sur 26 millions au lieu des 65 millions escomptés. Une baisse de 40 millions sur des budgets à venir difficiles ne permettra pas à l'Etat valaisan de se reposer sur ses lauriers.

Nous avons la chance en cette fin d'année d'étudier un budget bénéficiaire. Il faudra beaucoup de rigueur et certainement des efforts à tous les niveaux pour que cela soit possible dans les années à venir. Il faudra aussi, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Chers collègues, peut-être restreindre notre soif de nouvelles lois ou de révisions de telles ou telles lois ou ordonnances. Vous le savez, chaque fois que nous demandons par une motion ou un postulat de modifier une loi ou une ordonnance, il en résulte presque automatiquement un besoin en personnel et une hausse des charges. Si nous voulons maintenir un Etat sain et des finances saines, il nous faudra de la rigueur mais aussi de la cohérence. On ne peut pas demander au Gouvernement de faire des efforts si nous l'obligeons à faire des dépenses supplémentaires.

Pour répondre à certaines inquiétudes quant à la révision fiscale, la commission des finances n'a pas encore statué sur cet objet car celui-ci est au stade de la consultation. Il n'est pas exclu que, au moment de la présentation de cet objet au Parlement, la commission des finances demandera au Gouvernement de surseoir provisoirement à cette révision si les finances du canton et des communes ne permettraient pas une application immédiate.

Pour terminer, la commission des finances demande au Gouvernement de réintégrer dans les prochaines planifications les investissements bruts et l'évolution des effectifs de la fonction publique.

Enfin, la commission des finances aimerait savoir si, pour l'élaboration des prochaines PIP, il ne serait pas judicieux de faire cette planification en parallèle avec le budget.

La commission des finances remercie le Conseil d'Etat de l'avoir reçue pour cette planification et vous remercie de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Avant de passer la parole au Conseil d'Etat, je salue à la tribune les élèves de M^{me} Nicole Vouilloz, classes de préapprentissage du CO des Collines et de l'institut Don Bosco.

Je vous félicite de vous intéresser aux travaux du Parlement, ce d'autant plus que, ce matin, nous parlons de l'avenir, vous l'avez entendu, avec la planification de 2012 à 2015 pour ce qui est de ce point à l'ordre du jour et du budget de l'année prochaine dans quelques minutes.

Probablement que la nature de nos débats vous incitera ou incitera quelques-uns parmi vous à vous intéresser encore plus à la politique à l'avenir et peut-être à nous rejoindre dans ces rangs dans quelques années.

Merci pour votre visite.

Je pense qu'ils méritent nos applaudissements.

(Applaudissements)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Analyser aujourd'hui, envisager demain et oser, eh bien!, oui, au-delà de la définition légale que l'on connaît tous de la planification intégrée pluriannuelle, le Gouvernement, en application bien sûr des dispositions légales, a analysé les besoins financiers quadriennaux, et il a aussi et surtout évalué les moyens financiers quadriennaux et réalisé cette actualisation chaque année à travers le budget.

Mais aujourd'hui, d'emblée, le Gouvernement aimerait dire que le seul indicateur avancé que nous avons dans notre canton, c'est la planification intégrée pluriannuelle, qui envisage le futur à moyen terme. Savoir en 2011, au milieu de l'année, que nous devons faire des efforts en 2015 de l'ordre de grandeur de 200 millions de francs est évidemment pour nous quelque chose qui signale que bientôt nous aurons à faire des sacrifices importants, mais ce "bientôt", ce n'est quand même pas demain et avec effet immédiat. Nous sommes donc très heureux de pouvoir bénéficier, même si c'est le seul, même si c'est l'unique, de cet indicateur avancé qui permet au Gouvernement de ne pas être au pied du mur et de constater que celui-ci est infranchissable.

Cet indicateur avancé permet aussi au Parlement, et je me réjouis d'avoir entendu à de nombreuses reprises, en espérant que nous ferons tous capacité de mémoire dans le futur, donc à de nombreuses reprises et chez de nombreux intervenants, qu'il fallait aussi, au niveau du Parlement, prendre conscience que toutes les interpellations, toutes les motions, tous les postulats et autres exigeaient des moyens, exigeaient largement et très souvent une extension du catalogue des prestations, et c'est très rarement que nous voyons des propositions qui vont dans le sens inverse.

Alors, nous comprenons bien entendu au niveau du Gouvernement, nous l'apprécions même, mais nous savons aussi au niveau du Gouvernement qu'il est nécessaire de faire des choix à un moment ou à un autre.

La PIP évalue donc les besoins financiers à moyen terme et met en œuvre, c'est le seul document qui consolide l'ensemble des décisions politiques du Grand Conseil et l'ensemble des décisions politiques du Conseil d'Etat dans l'ensemble des diverses politiques publiques des différents secteurs. Eh bien!, oui, cet outil est indispensable car le seul qui réalise l'addition des besoins et la mise en parallèle de nos moyens.

Mais la PIP, Mesdames et Messieurs les députés, n'est de loin pas la juste et seule addition de quatre budgets pour la simple et bonne raison, et vous l'avez signalé et nous partageons cette opinion bien sûr, que le degré de précision d'une PIP est très insuffisant par rapport à une autorisation de dépenser que nous avons dans le cadre d'un budget et c'est pour cela que vous l'avez vous-mêmes, déjà Messieurs les députés Louis Ursprung et André Vernay, d'entrée mis au niveau même où il doit être sans descendre dans des chiffres, sans descendre dans des virgules et sans descendre dans des chiffres même avant la virgule. Dans ce sens-là, vous avez compris la juste vision que nous cherchons à travers la PIP sans avoir bien sûr celle que nous avons de manière précise par contre dans le cadre d'un budget.

Le constat que nous faisons est bien sûr encore renforcé parce que la PIP, qui n'est pas une addition de quatre budgets, nous le constatons aussi à travers le fait que nous vivons une période qui est marquée par de très très grandes incertitudes, et ce degré important d'incertitudes concerne l'évaluation de la conjoncture. Nous arrivons dans les mêmes semaines à lire des analystes non pas financiers mais économiques nous dire qu'on pourrait déjà envisager en 2013 une reprise – ce sont les mêmes qui ont dit que nous étions en crise, ce que le Gouvernement ne partage pas comme opinion. Le canton du Valais n'est pas en crise. La Suisse n'est pas en crise. Nous avons un magnifique schéma – je ne résiste pas au plaisir de vous le montrer – sur nos conditions cadres qui, en bleu, signale l'augmentation de la dette dans les pays qui nous entourent et qui voit la Suisse la voir diminuer dans la période 2008-2011. Nous avons des conditions cadres dans notre pays qui sont favorables et personne ne sera surpris de connaître le nom des quatre premiers pays qui ont démontré un accroissement de la dette publique le plus important. Ce n'est pas notre objectif bien entendu au niveau du Gouvernement et nous avons la conviction que notre pays et, au niveau suisse, que notre canton a réussi, malgré ces incertitudes extrêmement importantes qui concernent l'évolution de la conjoncture, à faire face à la situation.

Nous savons – et je rejoins ici le député Beat Rieder – que nous devons adapter très probablement cette évolution, celle-ci étant susceptible de s'améliorer parce qu'au Conseil d'Etat, nous ne sommes pas forcément pessimistes, mais nous sommes réalistes et nous savons aussi que cette conjoncture pourrait se péjorer par rapport à nos propres scénarios retenus dans la PIP, retenus par exemple dans la croissance des impôts, et nous partageons l'avis que nous devons refaire une analyse de cette situation lorsqu'on établira le budget 2013 parce que, lorsque nous examinons la PIP, nous sommes quasiment entre le 20 juin et le 20 août de l'année 2011, nous n'avons pas le recul que nous avons déjà quelques mois plus tard et nous n'avons pas non plus le recul que nous aurons d'avril à juin 2012 lorsque nous réaliserons concrètement le budget 2013.

Eh bien!, oui, cet outil est un outil indispensable à la décision des autorités et cet outil a un immense mérite, que chacun a reconnu, c'est de nous montrer les limites à ne pas franchir.

Cet indicateur avancé est bien sûr pour chacun et pour tous indispensable.

Je vais néanmoins ici, en reprenant un certain nombre de vos interventions, démontrer quelques dilemmes dans lesquels le Gouvernement et aussi le Parlement vont se trouver confrontés à travers ces nombreux dilemmes que la planification révèle.

Bien sûr que le premier, qui n'en est pas directement un, c'est la nécessité impérieuse de s'engager dans un programme d'ajustement budgétaire. Nous avons aussi la conviction au niveau du Gouvernement qu'un certain nombre de réformes devront être étudiées. Nous ne partirons pas forcément sur une notion de commission nouvelle chargée

de mettre en place de nouvelles mesures structurelles. On n'a pas, Monsieur le député German Eyer, arrêté une quelconque position là-dessus. Au contraire, le Gouvernement, dans l'ensemble de ses discussions sur cet objet, a fait preuve très souvent de beaucoup de pragmatisme et n'a pas forcément cherché à construire une commission supplémentaire pour de toute façon arriver à un résultat que chacun connaît, qui a été identifié par la commission des finances: 73, 138 et 176 millions, les économies nécessaires que nous devons dégager au minimum en 2013, 2014 et 2015. Mais nous avons envie néanmoins de nous créer des marges de manœuvre qui nous permettent de relever ces nouveaux défis. C'est important pour le Gouvernement, c'est essentiel et c'est pour cela que des économies et des réformes sont nécessaires parce que seules ces économies et ces réformes nous permettront de dégager des marges. Et chacun sait dans cette salle qu'un Gouvernement et qu'un Parlement peuvent faire une politique avec une marge, et que si nous n'en avons point, notre politique sera vite réduite à la mise en œuvre le plus économiquement possible des dépenses de fonctionnement.

Et puis, le Gouvernement a aussi des visions et a aussi osé, dans le cadre de ses réflexions, dire qu'il était peut-être nécessaire d'intégrer de nouveaux projets, qu'il décréterait avec vous prioritaires par rapport à ceux qui, aujourd'hui, ont bénéficié d'un certain nombre de moyens. Il y a des idées, des idées d'innovation, il y a des idées dans ce pays pour avancer, et le Conseil d'Etat entend bien les saisir.

Nous avons aussi bien sûr, dans le cadre de cette planification, à veiller à une réalité de ce pays, c'est-à-dire à préserver la confiance des consommatrices et des consommateurs. Le Gouvernement refuse de dire que la Suisse est en crise, que le canton du Valais serait en crise. Nous n'entendons nullement étouffer les perspectives de croissance, elles existent.

Et le Gouvernement ose répondre aux multiples demandes du Parlement, du Grand Conseil, et de la commission des finances pour ce qui est de la réduction de la fiscalité. Pourquoi tant d'audace? Tout simplement parce que nous avons la conviction qu'étouffer la croissance serait bien plus négatif pour le développement de notre pays parce que nous avons la conviction que maintenir l'attractivité du canton vis-à-vis de la concurrence, y compris de la concurrence fiscale, qui n'est pas forcément le premier critère d'introduction d'une entreprise, je partage cette opinion, on les connaît ces critères: ce sont la qualité de l'emploi, la sécurité, le dialogue possible avec les syndicats – je pense à cela en vous voyant, Monsieur le député German Eyer – mais effectivement ce sont des éléments de ce type-là qui sont les premiers critères retenus pour introduire des entreprises chez nous. Et ce sont bien sûr des dispositions légales qui ne limitent pas le travail à 35 heures, par exemple. Eh bien!, ces éléments-là d'attractivité, nous voulons les mettre en place, y compris sous l'angle fiscal, rappelant à tout le monde qu'y compris des ministres socialistes qui sont mes collègues vont dans ce sens-là. Chacun a salué le canton de Neuchâtel tout dernièrement qui a voulu descendre en dessous de la moyenne suisse avec l'imposition des personnes morales.

Et puis, nous entendons, à travers ces dispositions, laisser le plus possible de pouvoir d'achat dans les poches des contribuables, dans les poches des familles et dans les bilans des PME. Nous entendons donc mener une politique anticyclique, dont la vision ne s'arrête pas au budget 2012, pas plus au budget 2013 mais à l'ensemble des années qui s'ouvrent devant nous.

Mais, après avoir plaidé pour une réduction des impôts, que vous nous avez imposée à travers une motion, le Gouvernement entend aussi dire qu'il n'a nullement l'intention de vider les caisses. Et c'est aujourd'hui le moment de rappeler la "MOMO", la motion modérée de la commission des finances. Nous verrons la modération des uns et des autres parce que nous savons nous aussi que les collectivités publiques communales ou la collectivité cantonale ont besoin de moyens. Et lorsqu'il s'agit de réduire le catalogue des prestations, ce ne sont pas les propositions qui nous étouffent.

Oui, l'argent public va se faire rare. Il convient donc de développer par des exemples une nouvelle manière de fonctionner de l'Etat à travers, par exemple, des partenariats publics-privés, spécialement du reste là où les synergies se regroupent entre les actions publiques et entre les actions privées, par exemple pour maintenir dans ce canton une capacité d'innovation, pour maintenir dans ce canton une capacité d'investissements.

J'aimerais dire ici à ceux qui ont fait des remarques au niveau de notre politique d'investissements et rappeler de manière claire et aux uns et aux autres que le budget 2012 avec 105 millions de moyens en moins ne prévoit que 10 millions d'investissements bruts en moins que l'année 2011: 540 millions à la place de 550 millions. Cela démontre bien où le Gouvernement valaisan a mis ses priorités lorsqu'il a recherché déjà l'équilibre dans le cadre du budget 2012. Soyons donc assurés, Mesdames et Messieurs les députés, que nous poursuivrons nos actions dans le but de générer le plus possible de dépenses d'investissements et nous vous en avons donné la preuve avec le budget 2012.

Cependant, les dilemmes, auxquels nous nous trouvons tous confrontés, ne sont pas tous dans nos mains. J'aimerais ici rappeler quelques risques sur les décisions fédérales qui, si elles se réalisent, pourraient nous mettre dans une situation à ce moment-là alors particulièrement grave et difficile. C'est un volet d'incertitudes incroyables que nous avons devant nous lorsque nous réalisons la planification intégrée pluriannuelle. Et je vais vous en faire non pas une liste exhaustive, mais un survol.

Imaginez que pour répondre aux pressions de l'Union européenne, on se mette, dans notre pays, à abolir des statuts fiscaux cantonaux pour régler ce différend qui vise les sociétés holdings et qui vise les sociétés de domicile. Avec une petite parenthèse: le canton de Zoug perdrait très probablement 40 à 45% de ses recettes fiscales. Et c'est grave, pourquoi? Parce que le canton de Zoug est l'un des plus grands contributeurs à la péréquation intercantonale. Nous perdrons donc nous, par ricochets, des millions et des millions. Premier élément.

Deuxième élément: Pensez à la péréquation financière intercantonale, la RPT I, qui dépend, comme je viens de le dire, de nos propres capacités, mais qui dépend surtout de notre position relative à celle des autres cantons. Et là, la réduction pourrait s'apparenter à une chute. Nous en avons, que pour les quatre ans à venir, déjà un échantillon.

Pensez aussi bien sûr à cette absorption du nouveau mode de financement des hôpitaux, aux fluctuations qui pourraient arriver, éventuelles, possibles, des actes médicaux en regard d'une activité plus grande dans les hôpitaux privés ou les hôpitaux publics, respectivement dans et hors des frontières de notre canton. C'est aussi un défi, c'est aussi un dilemme.

Pensez à l'abolition des forfaits fiscaux, en réponse à une initiative parlementaire qui s'intitule "Abolir les privilèges fiscaux accordés aux riches étrangers".

Pensez aussi à l'initiative populaire qui se nomme "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer l'AVS". Cela signifie enlever la compétence aux cantons de prélever un impôt sur les donations et un impôt sur les successions.

Pensez à une autre initiative populaire, qui a ressurgi aux Chambres fédérales ces jours-ci: "La sécurité du logement pour les retraités".

Eh bien!, oui, vous savez aussi et vous étiez certains que je n'allais pas l'oublier, pensez aussi à la participation du canton aux bénéficiaires de la BNS. Vous êtes nombreux, la députée Graziella Walker Salzmänn entre autres, à avoir abordé cette problématique, tout comme le député Jean-Luc Addor qui soutient – nous nous en réjouissons bien sûr – le Gouvernement dans ce combat et nous continuerons à le faire, tant nous avons la conviction que nos arguments peuvent encore être avancés dans le cadre de cette dispute.

Nous avons aussi entendu avec insistance les groupes nous dire combien les dépenses du personnel devaient être maîtrisées et dire combien nous devons aller, dans le cadre de notre analyse, vers plus de détails quant aux subventions sans caractère d'investissement, et vous avez été plusieurs à le signaler, le député André Vernay également.

Madame la députée Graziella Walker Salzmann, je ne sais pas si c'est la traduction, mais nous ne sommes pas dans le démantèlement des conditions de travail du personnel de la fonction publique. Peut-être devons-nous ralentir la création du nombre de postes, je dis bien la création du nombre de postes? Il est probable que nous devons, dans le futur, ralentir la création du nombre de postes, mais ce n'est juste pas un démantèlement. Et, s'il vous plaît, ne faisons peur à personne, les justes et vraies réalités sont déjà suffisamment grandes pour que nous n'exagérions pas ces réalités.

Alors, avec tous ces défis issus des décisions au niveau fédéral, il convient – et je vais terminer par ces propos – de ne pas perdre de vue les adaptations indispensables qui viendront bien sûr du point de vue général se confronter aux transformations démographiques. Et nous savons que jusqu'en 2030-2035, très probablement chaque année, pèseront de manière plus forte les transformations démographiques et, chaque année, les devoirs vis-à-vis de nos aînés grandiront.

Il convient, face à ces risques, face à ces initiatives au plan fédéral, qui planent sur une planification intégrée, qui montrent les incertitudes nombreuses ô combien dans lesquelles nous travaillons, il conviendrait donc de manière claire de fixer pour nous des priorités et d'éviter les charges annexes. C'est bien sûr un appel que vous avez vous-mêmes lancé à vous-mêmes, et je remercie tous les groupes qui sont intervenus en disant que la responsabilité gouvernementale était partagée avec la responsabilité parlementaire.

Ce regard sur 360 degrés nous permet avec des allures, c'est vrai, parfois pessimistes de ne pas oublier la réalité de notre situation: elle est favorable, parce que nous avons, pour affronter ce ralentissement de l'économie, des bases qui nous sont chères et auxquelles le Gouvernement est attaché. Il s'agit bien sûr des stabilisateurs économiques – l'Union européenne appelle cela "la règle d'or"; eux veulent la réintroduire et la respecter, nous nous en réjouissons car chez nous, chacun le sait, elle a produit de bons résultats.

Nous sommes aussi convaincus, parmi ces bases favorables pour affronter ce ralentissement, que nous avons, dans notre canton, répondu aux exigences du droit fédéral, par exemple en matière de prévoyance professionnelle, et on sait que c'est une facture importante que nous avons dû honorer. Et puis, nous savons aussi que la fonction publique nous est reconnaissante d'avoir fait preuve de célérité dans le traitement de la CPVAL et de son degré de couverture mais, nous le savons aussi, du côté de l'ensemble de la population.

Oui, le Gouvernement entend oser, entend envisager, entend analyser.

Je terminerai par une dernière remarque concernant le fonds du 21^e siècle. A plusieurs reprises, vous êtes intervenus là-dessus pour nous demander quelle était notre vision, notre position. Eh bien!, le Gouvernement en a une qui est simple: lorsque le budget le permet – et ce n'est pas la situation actuelle –, nous pouvons envisager une affectation au moment du budget; cependant, lorsque le budget ne le permet pas – et c'est la situation actuelle –, nous envisageons alimenter ce fonds du 21^e siècle au moment du compte. Il n'y a que de la logique là-dedans. Lorsque les moyens sont limités, on couvre les besoins vitaux dans une famille: se loger, se nourrir, se blanchir, payer les primes de caisse maladie. Au niveau public, c'est la même action que le Gouvernement entend faire, c'est-à-dire d'abord couvrir les besoins vitaux et si, à la fin, lorsque le compte est établi, nous avons pu faire l'une ou l'autre épargne, eh bien!, nous l'affecterons à ce moment-là au fonds des infrastructures du 21^e siècle. Mais lorsqu'on doit soutenir la confiance, lorsqu'on doit soutenir la consommation, lorsqu'on doit participer à l'investissement de ce canton pour que nos

PME aient un travail et un volume important de travail, c'est au moment du compte que l'on fait des économies mais pas au moment de la réalisation du budget.

J'aimerais aussi dire au député (suppl.) Gilles Martin que nous agissons concrètement par rapport à la difficulté que nous avons vis-à-vis du maintien d'une population décentralisée dans notre canton. Nous avons un exemple très clair, entré en vigueur cette année 2011: toute personne qui construit dans 52 communes de ce canton, toutes situées en région de montagne dans les vallées latérales, bénéficie d'une aide au logement nouvelle, soit 50'000 francs si vous construisez à l'intérieur du village et 25'000 francs hors de la zone centre, bourg, village principal, et le tout sans distinction par rapport aux revenus du bénéficiaire. Ce sont des mesures concrètes que le Gouvernement valaisan met en œuvre. Bien sûr, ce n'est pas suffisant, mais c'est un pas très important que nous faisons pour résoudre ou répondre à ce dépeuplement, que nous regrettons.

Ce ne sera pas une croisière, effectivement, ce ne sera plus une croisière de plaisance de réaliser les budgets des années suivantes. Mais cet indicateur avancé par excellence nous a permis de nous lancer dans une analyse à 360 degrés. C'est un exercice passionnant; c'est un exercice stimulant; c'est un exercice prospectif.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les députés, d'y avoir contribué par vos interventions.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi liquidé ce point de l'ordre du jour et pris connaissance de la planification intégrée pluriannuelle 2012-2015.

3. PROJET DE BUDGET 2012: Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2012: Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Je vous rappelle les grands principes de fonctionnement de cette lecture de détail du projet de budget.

On a toujours deux tableaux:

- le premier, imprimé sur papier rose, concerne les propositions d'amendement qui n'ont pas d'incidence financière et qui ont été acceptées par la commission thématique concernée. Nous passons, en principe, de manière tacite sur ces blocs d'amendement;
- le deuxième, imprimé sur papier blanc, qui concerne l'ensemble des amendements ayant une incidence financière ou ayant été rejetés par la commission thématique concernée. Nous procéderons ainsi, pour chacun d'entre eux, à la discussion et au vote.

C'est bien sûr la commission des finances qui a la Federführung sur ce thème.

Nous commençons par le **Tableau I**, proposition d'amendement 6.1 proposée à l'acceptation tacite.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi réputée acceptée.

Nous arrivons au **tableau II**.

0.1. Budget global	Voranschlag allgemein
<u>COFI</u>	<u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 1'000'000.-	- 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

0.2. Budget global	Voranschlag allgemein
<u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 1'000'000.-	- 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (identique 0.1)	Angenommen

0.3. Budget global <i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	Voranschlag allgemein <i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 1'000'000.-	- 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (identique 0.1)	Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendements 0.1, 0.2 et 0.3 émanant, d'une part, de la commission des finances et, d'autre part, du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud, et du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant la rubrique 31 Budget global Biens, services et marchandises: -1 million.

Par l'externalisation de La Castalie et l'intégration des ORP, l'augmentation effective s'élève à 3,7 millions par rapport au budget 2011.

A l'unanimité, les membres de la commission des finances demandent une réduction d'un million sous la rubrique 31, ce qui représente 0,5% sur un budget de 220 millions.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Voilà la clef de voûte de ce budget 2012.

Le groupe DC du Centre a toujours dit qu'il ne voterait pas un budget qui ne respecte pas le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nos choix de ce matin vont donner une ligne claire à ce budget 2012.

Le groupe DC du Centre va, dans le cadre de ce budget et de ces débats, apporter son soutien aux amendements réalistes et prioritaires pour notre canton et ses habitants.

Le groupe DC du Centre soutient cet amendement de la commission des finances.

Nous sommes d'avis que le Gouvernement peut faire un effort dans cette rubrique; les précédents comptes le démontrent. Nous pourrions ainsi dégager des moyens et des attributions spécifiques.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme l'a dit tout à l'heure notre rapporteur, le député Daniel Porcellana, la commission des finances ne demande ici au Gouvernement que de tenir compte de la différence due à l'externalisation de La Castalie et à l'intégration des ORP.

Cette diminution ne prètertera en rien les prestations que l'Etat octroie par cette rubrique.

Je vous demande donc de suivre la commission des finances en diminuant d'un million le budget de la rubrique 31.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Voici une déclaration de la part du Gouvernement dans le cadre de l'ensemble des amendements qui ont été déposés.

Nous les avons bien sûr analysés avec beaucoup d'attention.

Nous aimerions faire une première remarque. S'il vous plaît, si, dans le cadre des contrats de prestations, vous ajoutez un critère et vous souhaitez qu'il soit réalisé en 2012, respectivement en 2013, et vous ne votez pas la rubrique budgétaire qui était parallèle à cette proposition, il y a, pour nous, clairement incohérence. Nous vous demandons donc de soit tout accepter, soit tout refuser, mais ne pas croiser une exigence d'une prestation supplémentaire sans avoir les moyens financiers de l'autre côté. Première remarque générale de la part du Gouvernement. Il y en a trois ou quatre dans l'ensemble des propositions qui restent à ce stade-là.

Deuxième élément important: Vous l'avez entendu, je l'ai indiqué au nom du Gouvernement dans le cadre de la PIP. Le Gouvernement défend les propositions et défend son budget parce que nous estimons que, dans le cadre du budget, lorsqu'il s'agit d'offrir des prestations avec les 6 millions de la position 36 que l'on verra tout à l'heure, avec le million ici, nous réalisons de manière claire, à travers les Biens, services et marchandises, des prestations, nous offrons des prestations à ceux qui, en retour, nous créent un nouvel ameublement pour tel nouveau poste de travail, etc. Il y a donc pour nous, aujourd'hui, un principe: le Gouvernement entend non pas faire des économies pour les mettre dans le fonds du 21^e siècle à ce stade. A ce stade, nous estimons, au niveau du budget, qu'il y a lieu de nous autoriser – parce que le budget, c'est cela – à dépenser cet argent pour l'économie. Et au moment du compte, lorsque nous aurons réalisé l'ensemble de ce que nous estimons nécessaire, pour ne pas dire indispensable à l'activité étatique, on fera le bilan et si notre compte est favorable, à ce moment-là, nous vous proposerons d'affecter au fonds des infrastructures du 21^e siècle, qui mérite une alimentation, le Gouvernement en a la conviction. Tout à l'heure, des jeunes étaient à la tribune et M. le président du Grand Conseil a dit que notre responsabilité était aussi à travers une planification et une vision de penser à eux. Eh bien!, c'est aussi une manière pour le Gouvernement de penser à eux au bon moment, c'est-à-dire au moment du compte.

Je vous invite donc, au nom du Gouvernement, et cela pour l'ensemble des propositions qui ont été faites, à ne pas les accepter et à suivre le budget du Gouvernement.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Personne du Parlement n'a combattu ces trois propositions; celles-ci sont donc réputées acceptées...

J'ai une version qui me dit que si le Conseil d'Etat s'oppose à ces amendements, on procède quand même au vote.

Alors, dans le doute, je vous propose de faire ce vote – cela nous fera un petit échauffement.

Nous votons donc globalement sur les trois premières propositions.

Par 101 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 0.1 de la commission des finances, 0.2 du groupe UDC et 0.3 du groupe PLR, préavisées positivement par la commission des finances.

0.3.bis Budget global	Voranschlag allgemein
<u>COFI</u>	<u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Diminution des subventions accordées	Kürzung der eigenen Beiträge
- 6'000'000.-	- 6'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

0.4. Budget global	Voranschlag allgemein
<u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Diminution des subventions accordées	Kürzung der eigenen Beiträge
- 6'000'000.-	- 6'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (identique 0.3bis)	Angenommen

0.5. Budget global <i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	Voranschlag allgemein <i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
- 6'000'000.-	- 6'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (identique 0.3bis)	Angenommen

0.6. Budget global <i><u>Groupe PDCC par Grégoire Dussex</u></i>	Voranschlag allgemein <i><u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
- 12'000'000.-	- 12'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendements 0.3bis, 0.4, 0.5 et 0.6 émanant, d'une part, de la commission des finances et, d'autre part, de l'UDC, par le député Edmond Perruchoud, du groupe PLR, par le député André Vernay, et du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex se rapportant à la rubrique 36 Subventions accordées: -6 millions et -12 millions.

En ne tenant pas compte de la cantonalisation du personnel de la scolarité obligatoire et de celle des ORP, la croissance des subventions s'élève à 60,4 millions ou 5,7% par rapport au budget 2011.

Une meilleure maîtrise de ces dépenses s'avère nécessaire.

A l'unanimité, la commission des finances demande une réduction budgétaire de 6 millions, ce qui représente un demi-pourcent sur un budget de 1,125 milliard.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

A propos de ces amendements, comme le relève la commission des finances dans son rapport sur le budget 2012 de l'Etat du Valais, la répartition des subventions accordées devrait être mieux ciblée. Par exemple, le subventionnement des primes de caisses maladie devrait être affiné. A ce propos, l'ordonnance du 19 janvier 2005 concernant l'assurance-maladie obligatoire et les subventions cantonales, en son article 3, devrait être complétée par un critère supplémentaire demandant à l'assuré de prendre une caisse maladie se trouvant dans les meilleur marché. Par exemple, si ce critère était changé, cela permettrait d'apporter, selon une brève estimation, les économies suivantes:

- dans les 5 caisses maladie les moins chères du canton, l'économie serait de 15 millions;
- dans les 10 caisses maladie les moins chères du canton, l'économie serait de 14 millions;
- dans les 20 caisses maladie les moins chères du canton, l'économie serait de 12 millions;
- dans les 30 caisses maladie les moins chères du canton, l'économie serait de 8 millions.

Ainsi, cet engagement de la part des personnes concernées par ce subventionnement permettrait des économies substantielles.

Dès lors, est-il admissible que l'Etat participe au recouvrement de primes de caisses maladie onéreuses sans se remettre en question sur son mode de fonctionnement?

Le groupe UDC vous demande de soutenir son amendement en vue de réaffecter cet argent dans le soutien en faveur des institutions pour personnes handicapées, pour lequel le Conseil d'Etat veut réduire la somme de 7 millions.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce n'était pas tout à fait clair dans votre intervention si on parlait des 6 millions de subventions rubrique générale ou des 6 millions de subventions aux caisses maladie.

Dans le doute, je laisserai à chacun interpréter vos propos.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Moins 12 millions.

Dans le cadre de l'entrée en matière sur le budget 2012, nous n'étions et nous ne sommes toujours pas d'accord avec l'idée de la commission des finances de diminuer le subventionnement aux caisses maladie. C'est le point 1.

Nous pensons, par contre, que vu l'augmentation constante de la rubrique 36 sans caractère d'investissement, il faut diminuer cette rubrique de 6 millions.

Mais comme toujours, par sens de la modération et puis pour éviter de tout perdre, ne vaut-il pas mieux perdre une bataille que la guerre? Le groupe PDCC **retire** son amendement de 12 millions et soutient la proposition de la commission des finances de 6 millions.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

A ce stade de notre analyse du budget, permettez-moi de m'arrêter un peu plus longuement sur cette rubrique.

L'année dernière, lors de la même analyse du budget, on parlait de marchandage ou de jeu de dupes entre la commission des finances et le Conseil d'Etat car les demandes de diminution budgétaire de la commission des finances étaient revues à la baisse.

Cette année, les discussions entre la commission des finances et le Gouvernement ont eu lieu mais, malheureusement, n'ont pas abouti, le Conseil d'Etat trouvant que l'effort consenti lors de l'élaboration du budget était déjà très grand et la commission des finances argumentant que les efforts demandés n'étaient pas insurmontables pour l'Etat.

Au niveau des subventions sans caractère d'investissement, la commission demande une diminution de cette rubrique de 6 millions sur une augmentation de 60,4 millions après déduction de la cantonalisation du personnel de la scolarité obligatoire et celle des ORP.

Demander une réduction de 10% par rapport à l'augmentation de cette rubrique est, pour la commission des finances, tout à fait réaliste.

Par contre, dans son analyse du budget, la commission des finances n'avait pas jugé utile de faire une demande plus conséquente et elle ne le fera pas plus aujourd'hui. Elle remercie ainsi le groupe PDCC d'avoir retiré son amendement.

Je précise à l'attention du député (suppl.) Bruno Perroud que les problématiques par rapport aux caisses maladie se traiteront demain matin.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je rappelle ici, même si nous allons discuter demain matin des 6 millions concernant les subventions aux caisses maladie, que les chiffres avancés par le député (suppl.) Bruno Perroud sont les nôtres, on les connaît depuis longtemps. En effet, c'est notre rapport qui a analysé quels étaient les moyens éventuels de trouver dans ce domaine-là des solutions.

Bien entendu que sur 190 millions, le 10%, ça ne fait que 19 millions, si je continue à écouter le discours du rapporteur de la commission des finances.

Eh bien!, non, ce n'est pas la réalité d'une juste analyse. Celles et ceux qui seront pénalisés par cette proposition de 6 millions qui viendra demain, ce sont les jeunes en formation, car 52% de cette classe-là bénéficient de subventions aux caisses maladie. Ce sont les gens de la classe moyenne inférieure qui ne toucheront plus cette subvention, alors que nous essayons, depuis des années, de soutenir la classe moyenne et plus particulièrement celle qui est à la limite parce que la moyenne est proche d'une classe à revenus modestes.

Non, ce n'est pas la solution d'économiser, même si ça ne représente que quelques pour-cent par rapport à une dépense totale parce que ce n'est pas la volonté que nous avons dans ce Parlement par rapport à ceux que nous entendons soutenir.

L'argument consistant à dire que, cette année, l'augmentation de la subvention est supérieure à l'augmentation de la prime est juste, Mesdames et Messieurs les députés..., sauf qu'il y a cinq ans que vous pouviez le faire, mettre en œuvre cet argument, et vous verrez l'écart. Je vous montrerai demain les schémas et les pistes qui nous amèneront à la décision sur cet objet spécifique.

Mais pour nous clairement, au niveau du Gouvernement, les deux -6 millions sont bien sûr non acceptables, en précisant bien sûr que sur le premier de la position 36, nous sommes néanmoins très réalistes en affirmant une nouvelle fois ce propos.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter sur ces trois amendements identiques.

Par 106 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 0.3bis de la commission des finances, 0.4 du groupe UDC et 0.5 du groupe PLR, préavisées positivement par la commission des finances.

0.7. Budget global <u>COFI</u>	Voranschlag allgemein <u>FIKO</u>
Ressources financières 38 Attribution aux financements spéciaux (budget de l'ACF) Alimentation du fonds pour les grands projets du 21 ^{ème} siècle +13'137'500.- Retiré Nouvelle proposition Les économies décidées par le parlement, par rapport au budget 2012 présenté par le CE, sont affectées au fonds d'infrastructures du 21 ^e siècle Décision de la commission: Accepté	Finanzressourcen 38 Einlagen in Spezialfinanzierungen (Budget der KfV) Speisung des Fonds für die Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts +13'137'500.- Zurückgezogen Neuer Vorschlag Die vom Parlament beschlossenen Einsparungen im Vergleich zum Voranschlag 2012 des Staatsrates werden dem Fonds für die Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts zugewiesen Beschluss der Kommission: Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 0.7 de la commission des finances: retirée moyennant une nouvelle formulation.

La commission des finances a décidé à l'unanimité de retirer l'amendement 0.7 au profit d'une nouvelle formulation. En effet, la nouvelle loi sur le fonds des infrastructures du 21^e siècle prévoit une affectation à ce fonds aussi bien lors du processus budgétaire que lors du bouclage du compte annuel. La PIP 2011-2014 prévoyait du reste une affectation de 20 millions au fonds.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais tient ici à s'opposer à la proposition 0.7 telle qu'elle nous est présentée dans sa nouvelle décision par la commission des finances, et ce en partie pour rassurer d'ailleurs le Conseil d'Etat.

Si le groupe PDCB a créé tout à l'heure, avec la majorité de ce Parlement, 7 millions d'économies par rapport au budget qui nous était présenté, c'est uniquement pour accorder une marge de manœuvre pour l'exercice 2012 et en aucun cas pour alimenter, à ce stade, le fonds des infrastructures du 21^e siècle.

Nous aurons, Mesdames et Messieurs les députés, certainement besoin de cette marge de manœuvre en 2012. Pensez à tout soutien à l'économie que nous aurons peut-être envie de faire durant l'année 2012. Or, si on utilise toutes les économies faites aujourd'hui par rapport au budget qui nous est présenté pour alimenter ce fonds, nous n'aurons pas cette marge de manœuvre, nous devons passer par des crédits supplémentaires et nous présenterons un compte déficitaire en parfaite violation de la Constitution et des dispositions légales.

Donc, c'est, comme l'a dit M. le conseiller d'Etat tout à l'heure, et nous partageons ce point de vue, uniquement au moment du compte que nous pourrions alimenter le fonds des infrastructures du 21^e siècle.

Pour l'heure, gardons cette marge de manœuvre pour répondre aux impératifs de l'année 2012.

Nous nous opposons donc à cette proposition.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Juste un complément pour mon collègue, ami et non-cousin Nicolas Voide.

Pour nous, ce fonds reste une priorité.

Par contre, en perdant près de 104 millions de la Berne fédérale et avec un excédent initial de seulement 100'000 francs, ce Parlement doit être responsable et ne pas affecter ce montant au fonds des infrastructures du 21^e siècle.

Mais, si économies il y a, nous préférons avoir un budget avec un meilleur excédent et pouvoir réagir rapidement en 2012 avec d'éventuels crédits supplémentaires pour un soutien direct à notre économie.

Par contre, si le compte 2012 nous réservait de bonnes surprises, le groupe PDCC serait favorable à ces attributions.

Nous refusons donc l'amendement proposé par la commission des finances.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

L'année dernière, la commission des finances estimait que les économies réalisées sur les charges de personnel et les subventions sans caractère d'investissement devaient alimenter le nouveau fonds des infrastructures du 21^e siècle, cela pour permettre de dédier dans le futur cet argent aux investissements et non au compte de fonctionnement. Le Parlement l'avait suivie par 81 voix contre 36 et 4 abstentions alors que nous n'avions pas de base légale.

Aujourd'hui, alors que nous avons créé ce fonds pour les infrastructures du 21^e siècle, la commission des finances maintient sa volonté d'affecter les améliorations budgétaires, et seulement les améliorations budgétaires, à ce fonds.

Cela pour trois raisons:

Premièrement, la PIP 2011-2014, comme l'a dit tout à l'heure le rapporteur, prévoyait une affectation de ce fonds à hauteur de 20 millions, preuve que le Conseil d'Etat voulait créer un fonds en l'alimentant de manière régulière.

Deuxièmement, la commission des finances, lors de la discussion sur la loi concernant les grands projets d'infrastructures du 21^e siècle, avait affirmé que créer un fonds sans l'alimenter n'était qu'un vœu pieux. Elle maintient cette vision aujourd'hui.

Troisièmement, la commission des finances a toujours refusé d'entrer dans un saupoudrage global en disant: on va donner un peu au tourisme, un peu aux institutions, un peu au DECS et un peu pour l'entretien des routes.

La commission des finances a toujours eu une ligne qui visait à favoriser l'investissement au détriment du fonctionnement; elle ne change pas de ligne aujourd'hui.

C'est pourquoi elle vous demande de bien réfléchir et de soutenir sa proposition d'affecter les économies décidées par le Parlement par rapport au budget proposé par le Conseil d'Etat au fonds des infrastructures du 21^e siècle.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Est-ce que le chef du Département des finances veut s'exprimer sur ce point?

Ce n'est pas le cas.

Nous procédons donc directement au vote puisque cet amendement a été combattu.

Par 104 voix contre 17 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la nouvelle proposition 0.7 de la commission des finances.

<p>0.8. Budget global</p> <p><u>Commission EE par Diego Clausen</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>48 Prélèvements sur les financements spéciaux</p> <p>Abandon du montant de 10 millions (produits extraordinaires) lié à la dissolution du fonds de soutien à l'économie</p> <p>- 10'000'000.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>48 Entnahmen aus Spezialfinanzierungen</p> <p>Verzicht auf den Betrag von 10 Millionen Franken (ausserordentliche Einnahmen) im Zusammenhang mit der Auflösung des Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft</p> <p>-10'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>0.9. Budget global</p> <p><u>Groupe CVPO par Jean-Marie Schmid</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>48 Prélèvements sur les financements spéciaux</p> <p>Suppression des revenus extraordinaires liés à la dissolution du fonds de soutien à l'économie (en lien avec la demande de prolongation du décret)</p> <p>- 10'000'000</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé (identique 0.8)</p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><u>CVPO Fraktion durch Jean-Marie Schmid</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>48 Entnahmen aus Spezialfinanzierungen</p> <p>Streichung der ausserordentlichen Einnahmen im Zusammenhang mit der Auflösung des Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft (in Verbindung mit der Forderung zur Dekretsverlängerung)</p> <p>-10'000'000</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 0.8 de la commission EE, par le député Diego Clausen, et amendement 0.9 du groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid.

Cet excédent du fonds de soutien à l'économie n'ayant plus sa raison d'être, le Conseil d'Etat a, à juste titre, proposé sa dissolution et son utilisation dans le budget global de l'Etat.

La commission des finances rappelle qu'il reste encore un reliquat de 1,2 million à utiliser avant la fin de ce décret.

L'amendement de la commission EE ainsi que celui déposé par le groupe CVPO sont refusés par 12 non et une abstention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie hat heute Morgen ausserordentlich getagt und hat einstimmig beschlossen, dass **wir diesen Antrag zurückziehen**.

Die Erklärung und die Forderungen von Seiten der Kommission folgen am Donnerstag im Zusammenhang mit der Behandlung der dringlichen Motionen 4.145, 4.147 und wie gesagt, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich schliesse mich dem Votum von Kollega Clausen an und ich äussere mich am Donnerstag zum Sachgeschäft.

Danke.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme ces **deux amendements ont été retirés**, je m'abstiens de prolonger la séance.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous passons aux amendements suivants qui concernent le Grand Conseil.

1. Grand Conseil	Grosser Rat
<u>COFI</u>	<u>FIKO</u>
Prestations	Leistungen
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Budget de la préposée à la protection des données</p> <p>- 137'500.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Budget der Datenschutzbeauftragten</p> <p>- 137'500.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

2. Grand Conseil	Grosser Rat
<u>Groupe PDCC par Grégoire Dussex</u>	<u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex</u>
Prestations	Leistungen
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Budget de la préposée à la protection des données</p> <p>- 137'500.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté (identique 1)</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Budget der Datenschutzbeauftragten</p> <p>- 137'500.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<p>3. Grand Conseil</p> <p><u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u></p> <p>Prestations</p> <p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Fixer le budget du mandat de la préposée à la protection des données à Frs 100'000.-</p> <p>- 337'500.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>Grosser Rat</p> <p><u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u></p> <p>Leistungen</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Festlegung des Budgets für das Mandat der Datenschutzbeauftragten auf Fr. 100'000.-</p> <p>- 337'500.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>4. Grand Conseil</p> <p><u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u></p> <p>Prestations</p> <p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Supprimer le mandat de la préposée à la protection des données</p> <p>(conformément à la motion 7.010 : mandat et honoraires de la préposée à la transparence et à la protection des données contradictoires et conflit d'intérêts. Facturation au tarif d'avocat voire de prétendue professeur)</p> <p>- 437'500.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Grosser Rat</p> <p><u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u></p> <p>Leistungen</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Aufhebung des Mandats der Datenschutzbeauftragten</p> <p>(im Einklang mit der Motion 7.010: unverhältnismässiges Honorar der Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten und Interessenskonflikt. Fakturierung zum Anwalts- oder sogar Professorentarif)</p> <p>- 437'500.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 1 émane de la commission des finances, l'amendement 2 émane du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex, l'amendement 3 émane du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, et l'amendement 4 émane également du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

Il s'agit du budget de la préposée à la protection des données:

- -137'500 francs pour les amendements 1 et 2 (acceptés par la commission des finances)
- -337'500 francs pour l'amendement 3 et
- -437'500 francs pour l'amendement 4.

La commission des finances a refusé à l'unanimité les amendements 3 et 4 et s'en réfère à l'application de la décision de la Présidence, soit un montant de 300'000 francs au lieu des 437'500 francs.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Le groupe UDC, dans son amendement, se proposait d'opter pour une solution radicale: la suppression pure et simple du poste de préposé à la protection des données.

Le souci, qui a été largement exprimé tout à l'heure, de faire des économies, pas de petites économies selon les propos du distingué chef de groupe André Vernay, pour essayer d'appréhender une situation qualifiée par notre non moins distingué collègue Louis Ursprung de "kritisch", nous amène à suggérer de faire des économies sérieuses et sévères. C'est sans doute la seule marge de manœuvre que ce Parlement a.

Mais il n'est pas question, en préconisant des économies, de tailler dans le social. Comme notre collègue Albert Pitteloud nous le répète à chaque séance de groupe: on ne choisit pas d'être handicapé et de souffrir de déficit psychique ou physique.

La demande de supprimer le poste de préposé à la protection des données est tout à fait légitime et fondée en ce sens que, au niveau fédéral, il existe déjà un préposé à la protection des données qui fait un travail excellent et efficace. Cela fait donc doublon d'avoir une telle responsabilité au niveau cantonal.

Et en ce qui concerne la transparence, elle peut être obtenue des autorités administratives et judiciaires.

Ainsi donc, cet amendement coupe dans le drap en ce sens que demander la suppression du poste signifie demander la modification *de facto* de la loi que nous avons votée en 2008 et, conscient que cela n'est pas possible ici, je puis annoncer au nom du groupe UDC que nous allons déposer une motion allant dans ce sens mais, en l'état, il est donc possible de **retirer** cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Vous parliez de **l'amendement 4**, si j'ai bien compris.

Je passe maintenant la parole au député Jean-Luc Addor probablement pour l'amendement 3.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Comme l'a dit à l'instant mon collègue Edmond Perruchoud, en l'état, la loi étant ce qu'elle est, nous n'avons guère le choix que d'assumer une obligation qu'elle crée pour l'Etat: celle de prévoir le budget correspondant à une fonction qui existe toujours même si, à certains égards, c'est un peu un luxe de canton riche, qui bientôt le sera peut-être quand même un peu moins pour se payer le luxe encore une fois d'avoir une fonction comme celle-ci.

Cette fonction nous a fait déjà passablement transpirer ici dans ce Parlement et j'ai bien peur que nous ne soyons pas tout à fait au bout de nos peines.

Au nom du groupe UDC, j'avais déposé en septembre (il y a bientôt trois mois) une question écrite soulevant différents points, notamment celui de savoir quels ont été, depuis l'entrée en fonction de cette préposée, les coûts des prestations que celle-ci a facturés, avec le détail entre les divers aspects de son activité parce que l'on entend toutes sortes de choses, en particulier sur les tarifs pratiqués, qui feraient blêmir plus d'un avocat dans ce canton. Nous demandions aussi quelle était et quelle est toujours l'importance de ces coûts en comparaisons intercantionales.

Plus de trois mois après, nous n'avons toujours reçu aucune réponse.

Alors, je ne sais pas si ces chiffres sont si difficiles à trouver ou s'il y a, dans ces chiffres, des éléments qui pourraient déranger ou poser plus de questions encore. Nous verrons quand nous les aurons reçus.

Toujours est-il que le budget, tel qu'il nous est proposé, j'ose dire que c'est un scandale, c'est un scandale budgétaire en tout cas. En effet, un montant de 437'500 francs pour une personne qui ne travaille pas pour cette fonction à temps complet, je peux vous dire que si certains juristes de ce canton l'avaient su au moment où la fonction a été mise au concours, je peux vous assurer qu'il y aurait eu largement plus de postulations, avec peut-être parmi les postulants quelques bonnes candidatures, et même si l'on s'en tient à la proposition de la commission des finances et du groupe PDCC. J'aimerais vous dire que cette réduction laisse quand même un budget de 300'000 francs pour quelqu'un qui ne travaille pas à plein temps. Et là, je peux vous répéter que je suis convaincu qu'il y a de nombreux juristes dans ce canton qui seraient tout à fait disposés à travailler pour un montant pareil et puis à qui cette activité laisserait (c'est ce que me disait un confrère) largement le temps de s'occuper bien plus de sa famille qu'il ne le peut aujourd'hui).

Alors, à un moment où il s'agit de faire des économies, nous pensons qu'il est temps pour ce poste particulier du budget de revenir sur terre et, pour être un peu plus clair, de forcer cette préposée à revenir sur terre.

Nous pensons ainsi (et c'est cela l'effet de l'amendement que nous proposons) qu'un budget de 100'000 francs par an est largement suffisant pour rémunérer une personne qui ne travaille même pas à plein temps pour l'Etat du Valais.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La page 14 de notre rapport donne toutes les précisions sur ce sujet; je ne veux pas allonger les débats.

Je voudrais seulement préciser au représentant du groupe UDC que la commission des finances n'a pas l'intention de revenir sur des décisions déjà prises par le Parlement. En effet, l'année dernière, le Parlement avait accepté un budget de 249'000 francs pour la préposée à la transparence et à la protection des données, et les traductions qui en découlaient. Aujourd'hui, le Parlement ne peut pas décemment proposer un budget deux fois et demie inférieur à celui de l'année dernière.

La commission des finances a d'ailleurs demandé à la Présidence un réexamen du mandat attribué à la préposée à la protection des données et attendra donc ce réexamen avant de prendre d'autres décisions.

Elle vous demande ainsi de suivre son amendement au détriment de celui du groupe UDC.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Personne ne souhaite s'exprimer au nom du Conseil d'Etat.

Nous allons voter.

J'oppose les propositions 1 et 2 (-137'500 francs) à la proposition 3 (-337'500 francs).

Par 94 voix contre 28 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Vous avez ainsi préféré les propositions identiques 1 et 2 à -137'500 francs.

Nous arrivons ainsi à la Chancellerie d'Etat.

6.2. Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<u>Liliane Brigger CSPO</u>	<u>Liliane Brigger CSPO</u>
Prestations	Leistungen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Traduction	Übersetzung
+ 300'000.-	+ 300'000.-
Décision de la commission :	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

6.3. Chancellerie d'Etat <u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par</u> <u>Laura Kronig</u>	Staatskanzlei <u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch</u> <u>Laura Kronig</u>
Prestations	Leistungen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement de cinq traducteurs (un poste fixe par département)	Anstellung von fünf Übersetzern (einer fix pro Departement)
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission :	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Les amendements 6.2 de la députée Liliane Brigger du groupe CSPO et 6.3 du groupe ADG, par la députée (suppl.) Laura Kronig, se rapportent à la rubrique 30 Charges de personnel, traduction.

La commission des finances se rallie à l'argumentation de la commission thématique, à savoir qu'il y a lieu d'attendre la réalisation de la mesure prioritaire de la Chancellerie avant d'engager des moyens supplémentaires.

Ces amendements ont été refusés par 11 non et 2 abstentions.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Ja es stimmt und es ist fast langweilig, dass die CSPO immer und jedes Jahr mit der gleichen Forderung kommt.

Ja es stimmt auch, dass die Kommunikation zwischen den Mitmenschen allerbeste Priorität hat.

Und es stimmt ebenfalls, dass der Staatsrat jedes Jahr unter der Rubrik Ziele und Prioritäten in aller Deutlichkeit die Förderung der Zweisprachigkeit in unserem Kanton unterstützt.

Fakt ist jedoch, dass diese Ziele Jahr für Jahr nicht erreicht werden und, dass es in jeder Dienststelle ein Defizit beim Personal für die Übersetzung gibt.

Hier ein eigenes Beispiel.

An vier Kommissionssitzungen im vergangenen März und April wurden die Dokumente spärlich, mit Verspätung oder überhaupt nicht in deutscher Sprache geliefert.

Wie sollen sich da die Kommissionsmitglieder erstens gut vor bereiten, zweitens richtig verständigen und drittens innerhalb der Fraktionen seriös arbeiten? All dies ohne einen unglaublichen Effort aufzubringen?

Meine Damen und Herren, dieses Parlament hat in der vergangenen Novembersession eine Motion angenommen, welche die Zweisprachigkeit gesetzlich verankern soll.

Dieses Parlament hat vor genau einem Jahr zugestimmt, dass sämtliche öffentlichen und historischen Gebäude im Kanton jeweils in Deutsch und Französisch beschriftet werden sollen.

Und dieses Parlament hat in aller Deutlichkeit zugestimmt den Patois und die verschiedenen Dialekte im ganzen Kanton zu fördern und dieses Parlament sollte endlich Nägel mit Köpfen machen.

In Anbetracht der politischen Leistungsaufträge der Kommission IF "prioritäre Massnahmen zur Verbesserung der Qualität der Übersetzung" **nehme ich diesen Antrag zurück**, möchte gleichzeitig betonen, dass es uns nicht nur um die Qualität der Übersetzung geht, sondern dass es dafür zu wenig Personal hat in den Dienststellen.

Falls die vorgesehenen Massnahmen nicht Fuss fassen, wird die CSPO weiter intervenieren.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir betonen in diesem Saal immer wieder, dass die Zweisprachigkeit für unseren Kanton eine grosse Chance darstellt, die wir unbedingt nutzen müssen. Das wollen wir im Gesundheitsbereich, in der Bildung und auch in der Politik.

Die Zweisprachigkeit fördern möchten eigentlich alle. Das ist aber mit Kosten verbunden. Um die Qualität der Übersetzungen zu verbessern und Übersetzungen immer zu garantieren, braucht es zusätzliche Mittel und diese fordern wir mit diesem Budgetantrag.

Eigentlich wollte ich meinen Antrag zugunsten des CSPO Antrags zurückziehen. Wir haben aber in der Kommission IF darüber gesprochen, dass man andere Mittel und Wege finden muss, um die Übersetzungen zu fördern und wir warten einmal ab was da geschieht und **werden darum den Antrag auch zurückziehen**.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Les deux amendements ayant été retirés, besoin de passer la parole à personne; il n'y aura plus de vote.

(Suite de l'examen du projet de budget 2012, *séance du mercredi 14 décembre 2011.*)

Nous sommes ainsi au bout de l'ordre du jour de ce matin.

Avant de vous souhaiter un bon appétit et de fructueuses séances dans vos groupes respectifs cet après-midi, une communication importante: le conseil général de la ville de Sion siège dans cette salle ce soir; je vous prierai ainsi de vider et de nettoyer vos pupitres.

Je vous donne rendez-vous ici même demain matin à 9 heures pour la suite de nos travaux.

La séance est levée à 11 h 35.

Séance du mercredi 14 décembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Projet de budget 2012**

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwurf des Voranschlags 2012

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. Motion du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et cosignataires concernant une procédure d'autorisation de construire plus efficace (15.12.2010) (5.114)

Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend effizienteres Baubewilligungsverfahren (15.12.2010) (5.114)

3. Motion des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant l'autorisation de construire (17.12.2010) (5.116)

Motion der Grossräte Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Baubewilligung (17.12.2010) (5.116)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

4. Interpellation des députés Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, et cosignataires concernant une grosse pollution de l'air dans la commune de Loèche (06.05.2011) (5.136)

Interpellation der Grossräte Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend grosse Luftbelastung in der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.136)

5. Postulat des députés Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, et cosignataires concernant la lutte contre la pollution de l'air dans la commune de Loèche (06.05.2011) (5.137)

Postulat der Grossräte Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung der Luftbelastung in der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.137)

6. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant distances par rapport à la forêt et incendie de forêt (09.05.2011) (5.138)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Waldabstände und Waldbrand (09.05.2011) (5.138)

7. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Reinhold **SCHNYDER**, concernant le bruit routier: qu'est-ce qui va être assaini et quand? (09.05.2011) (5.139)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, betreffend Strassenlärm: Was wird wann saniert? (09.05.2011) (5.139)
8. Postulat de la députée (suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, concernant la piste cyclable Rhône route n° 1 (12.05.2011) (5.140)
 Postulat von Grossrätin (Suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, betreffend Radweg Rotten Route Nr. 1 (12.05.2011) (5.140)
9. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant le col du Simplon: protection de la population de Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)
 Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Simplonpass: Schutz der Bevölkerung von Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)
10. Interpellation du groupe PDCC, par les députés Marie-Anne **LEVRAND** et Grégoire **DUSSEX**, concernant réclamations et doléances concernant le traitement des dossiers de la CCC (14.06.2011) (5.142)
 Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **LEVRAND** und Grossrat Grégoire **DUSSEX**, betreffend Kritik an der Behandlung der Dossiers durch die KBK (14.06.2011) (5.142)
11. Postulat du député Urban **FURRER**, CSPO, et cosignataires concernant: la construction se porte bien – la moralité de paiement laisse beaucoup à désirer (16.06.2011) (5.143)
 Postulat von Grossrat Urban **FURRER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Der Bau läuft gut – die Zahlungsmoral lässt zu wünschen übrig (16.06.2011) (5.143)
12. Motion du député Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, et cosignataires concernant la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers: modification de l'article 25 alinéa 2 (16.06.2011) (5.144) (**en collaboration avec le DFIS**)
 Motion von Grossrat Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Grundeigentümerbeitragsgesetz: Änderung von Artikel 25 Absatz 2 (16.06.2011) (5.144) (**in Zusammenarbeit mit dem DFIG**)
13. Postulat du député Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, et cosignataires concernant la route de liaison Törbel – Zeneggen (16.06.2011) (5.145)
 Postulat von Grossrat Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Verbindungsstrasse Törbel – Zeneggen (16.06.2011) (5.145)
14. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant des lois modernes pour un Valais moderne (17.06.2011) (5.146)
 Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend moderne Gesetze für ein modernes Wallis (17.06.2011) (5.146)

15. Interpellation des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Narcisse **CRETTENAND**, PLR, concernant les Objectifs biodiversité 2020 (17.06.2011) (5.147)
 Interpellation der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, sowie der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Narcisse **CRETTENAND**, PLR, betreffend Biodiversitätsziele 2020 (17.06.2011) (5.147)
16. Motion des groupes PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par les députés Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, Yves **BORNET** et Olivier **DELALOYE**, concernant la discipline dans l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations (17.06.2011) (5.148)
 Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und CVPO, durch Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, sowie durch die Grossräte Yves **BORNET** und Olivier **DELALOYE**, betreffend Disziplin in Sachen Wahlplakate (17.06.2011) (5.148)
17. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, concernant le contournement de Viège – "signalisation intelligente" (17.06.2011) (5.149)
 Postulat von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, betreffend Umfahrung Visp – "intelligente Signalisierung" (17.06.2011) (5.149)
18. Postulat des députés Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, concernant des places d'évitement supplémentaires pour accroître la sécurité au Simplon (17.06.2011) (5.150)
 Postulat der Grossräte Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, betreffend zusätzliche Ausweichstellen für mehr Sicherheit am Simplon (17.06.2011) (5.150)
19. Interpellation des députés Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant la nécessité de réguler l'achat de sources d'eau de boisson (13.09.2011) (5.154)
 Interpellation der Grossräte Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Kauf von Trinkwasserquellen regulieren (13.09.2011) (5.154)
20. Postulat des députés Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant l'éclairage "Zebralux" pour tous les passages piétons (13.09.2011) (5.155) (*en collaboration avec le DSSI*)
 Postulat der Grossräte Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zebralux-Beleuchtung für alle Fussgängerstreifen (13.09.2011) (5.155) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)

21. Motion des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Peter **KÄLIN** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pour une loi cantonale sur la gestion et la valorisation des déchets (14.09.2011) (5.156) (*en collaboration avec le DEET et le DFIS*)
- Motion der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Peter **KÄLIN** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend kantonales Gesetz über die Abfallbewirtschaftung und -verwertung (14.09.2011) (5.156) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DFIG*)
22. Postulat des députés Bruno **PERROUD** (suppl.), UDC, Frédéric **DELESSERT**, PLR, et Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, concernant la mise en valeur des sites valaisans d'observation des dangers naturels (16.09.2011) (5.158)
- Postulat der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, und Frédéric **DELESSERT**, PLR, sowie Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, betreffend Aufwertung der Walliser Standorte zur Beobachtung der Naturgefahren (16.09.2011) (5.158)
23. Postulat des députés Véronique **COPPEY** (suppl.), PDCB, et Joachim **RAUSIS**, PDCB, concernant la Commission cantonale des constructions, un Etat dans l'Etat? (16.09.2011) (5.160)
- Postulat von Grossrätin (Suppl.) Véronique **COPPEY**, PDCB, und Grossrat Joachim **RAUSIS**, PDCB, betreffend kantonale Baukommission: ein Staat im Staat? (16.09.2011) (5.160)
24. Election d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt
Wahl eines Mitglieds der kantonalen Steuerrekurskommission
25. **Projet de budget 2012**
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwurf des Voranschlags 2012
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
26. Motion du député Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant une pension à double tarif (13.09.2011) (1.184)
Motion von Grossrat Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Unterhaltsbeiträge zum doppelten Tarif (13.09.2011) (1.184)
27. Interpellation du groupe CVPO, par le député Beat **RIEDER**, concernant l'assainissement de caisses de pension – une deuxième? (13.09.2011) (1.185)
Interpellation der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat **RIEDER**, betreffend Pensionskassensanierung – die zweite? (13.09.2011) (1.185)

28. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETENAND**, concernant imposer correctement l'énergie solaire photovoltaïque (16.09.2011) (1.191)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETENAND**, betreffend korrekte Besteuerung der photovoltaischen Sonnenenergie (16.09.2011) (1.191)
29. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant le patou: la responsabilité de l'Etat abandonnée? (15.09.2011) (1.197 anc. 5.157) (**en collaboration avec le DEET et le DTEE**)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend Patou: Drückt sich der Staat vor der Verantwortung? (15.09.2011) (1.197 ehem. 5.157) (**in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DVBU**)

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue dans cette deuxième matinée de la session de décembre.

Bien entendu qu'en fonction de l'importance de l'actualité fédérale, il est possible que j'intercale dans nos débats l'annonce des résultats des élections au Conseil fédéral, si tant est que l'un d'entre vous ne devait pas disposer des moyens techniques qui lui permettraient d'avoir ces informations directement ou au travers d'un collègue.

Je vous demanderai quand même néanmoins de garder l'essentiel de votre esprit dans cette salle vu l'importance des éléments dont nous allons traiter ce matin au travers des 29 points à l'ordre du jour qui nous attendent.

1. PROJET DE BUDGET 2012:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2012:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Toujours la commission des finances, son président Georges Emery et son rapporteur Daniel Porcellana, qui a déjà pris place.

Toujours le même principe des deux tableaux, avec d'un côté les amendements qui sont proposés pour acceptation tacite (Tableau I) et ensuite le tableau des amendements qui seront discutés individuellement (Tableau II).

Pour ce qui est du **Tableau I**, je n'ai pas de demande de parole.

Je pars donc du principe que ces amendements sont acceptés tacitement.

Nous passons au **Tableau II**.

5.3. Service des transports <i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	Dienststelle für Verkehrsfragen <i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises + Frs. 1'500'000.-	31 Güter, Dienstleistungen und Waren + Frs. 1'500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 5.3 du groupe PLR, par le député André Vernay.

Aucune précision n'est donnée quant à l'affectation et au but visé par cet amendement.

Il n'y a également pas de compensation financière proposée, d'une part, et, d'autre part, la commission des finances a demandé une diminution d'un million à la rubrique générale 31 acceptée hier par le Parlement.

Par conséquent, la commission des finances refuse cet amendement par 7 voix contre zéro et 2 abstentions.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le Valais du XXI^e siècle doit être celui de la mobilité.

Le groupe PLR s'engage depuis des années en faveur de la mobilité, que ce soit au niveau des transports publics, des dessertes de nos vallées latérales aussi bien que de la mobilité individuelle, incontournable dans notre canton, par le biais d'un réseau routier cantonal de qualité.

Le groupe PLR est conscient de l'exercice difficile qui fut imposé au Conseil d'Etat, aux différents départements et services, dans l'élaboration du budget 2012 suite au non-versement des 65 millions de la BNS ainsi qu'à la modification de la clé de répartition Confédération-cantons au niveau des transports passant de 35%-65% à 36%-64% (décision de l'OFT du 22 juin 2011).

Conscients aussi, dans ce contexte, de la symétrie des sacrifices entre les services, les commissaires PLR ont renoncé à proposer en séance de commission équipement et transports des amendements au budget du Service des transports, malgré les appels insistants du chef de service, afin de respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Au vu des propositions formulées par la commission des finances, soutenues en grande partie par le groupe PLR, et aux 7 millions disponibles suite aux décisions, hier matin, de ce Parlement, le groupe PLR est d'avis qu'il faut agir tout de suite afin d'éviter que des prestations négociées par le Service des transports et déjà en vigueur avec le nouvel horaire ne doivent être retirées, le dimanche en particulier.

Cautionner une telle mesure pour des questions budgétaires serait un très mauvais signal donné aux Valaisannes et aux Valaisans par rapport à la politique voulue dans la promotion de l'utilisation des transports publics en matière de mobilité. Et que dire par rapport à la vocation touristique de notre canton, aux dessertes de nos stations et de nos hauts lieux culturels?

Dans sa volonté de soutenir la demande du Service des transports pour maintenir telle quelle l'offre actuelle, le groupe PLR a malheureusement amendé la rubrique 31 par symétrie aux demandes ultérieures concernant le Service des routes et des cours d'eau et le Service des bâtiments qui concernent les investissements et non l'exploitation. Si les investissements en matière d'infrastructures sont également nécessaires, nous pouvons comprendre que, face aux économies demandées, ceux-ci puissent être repoussés à 2013.

Dans le souci de soutenir les prestations en matière de transports publics, **nous retirons notre amendement** et soutiendrons la position du groupe PDCC à l'amendement 5.5 concernant la rubrique 36.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous pouvons ainsi avancer et passer à la proposition suivante.

5.4. Service des transports <u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Laura Kronig</u>	Dienststelle für Verkehrsfragen <u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Laura Kronig</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises + Frs. 1'800'000.- Financement du projet de chaussée roulante	31 Güter, Dienstleistungen und Waren + Frs. 1'800'000.- Projekt Sprint RoLa
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Sous objectif politique 1 Mesure prioritaire (nouvelle) Soutien à un projet de réalisation d'une chaussée roulante entre le Haut-Valais et l'Italie du Nord Décision de la commission: Refusé	Politisches Ziel 1 Politisches Teilziel 1 Prioritäre Massnahme (neu) Unterstützung eines Projektes zur Realisierung einer Rollenden Landstrasse (Sprint RoLa) zwischen dem Oberwallis und dem Raum Oberitalien Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 5.4 du groupe ADG, par la députée (suppl.) Laura Kronig.

Il n'y a pas de compensation financière proposée, d'une part, et, d'autre part, la commission a demandé une diminution d'un million à la rubrique générale 31 acceptée par le Parlement hier matin.

La commission des finances refuse donc cet amendement par 9 voix contre zéro et aucune abstention.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Beim Projekt zur Realisierung einer rollenden Landstrasse zwischen dem Oberwallis und dem Raum Oberitalien handelt es sich um ein altes Anliegen der ADG.

In der Zwischenzeit sind auch die eidgenössischen Parlamentarier aus dem Wallis in Bern aktiv geworden in dieser Angelegenheit.

Ich glaube, die Ausgangslage ist klar. Der Gotthard wird aus Sanierungsgründen mittelfristig geschlossen. Es ist absehbar, dass die Güter auf den Lastwagen eine Ausweichmöglichkeit suchen werden und diese finden werden über den Simplonpass. Diese Situation gilt es zu verhindern. Darum scheint uns eine rollende Landstrasse zwischen dem Oberwallis und Oberitalien eine sinnvolle Alternative zu sein und ich bin auch überzeugt, dass in dieser Angelegenheit der Kanton die Federführung übernehmen muss, damit etwas geschieht in dieser Angelegenheit. Und darum sollten auch die notwendigen Mittel dafür gesprochen werden, um ein solches Projekt voranzutreiben.

Danke schön für Ihre Unterstützung dieses Antrags.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Erlauben Sie mir, dass ich als Präsident der zuständigen Kommission hier kurz das Wort ergreife.

Wir in der Kommission haben in einem Zirkularbeschluss diesen Abänderungsantrag begutachtet und haben ihn grösstmehrheitlich abgelehnt und empfehlen Ihnen wie die FIKO diesen Antrag zur Ablehnung.

Die Begründung geht dahin, dass ein Betrag von 1,8 Millionen Franken für eine Realisierung zu klein ist und für eine Abklärung ob das überhaupt machbar ist viel zu hoch. Wir würden der ADG vorschlagen, allenfalls über ein Postulat oder eine Interpellation hier vorzugehen. Wir empfehlen also im Sinne der FIKO dies zur Ablehnung.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nach den Ausführungen des Kommissionspräsidenten sind wir bereit ein Postulat oder eine Interpellation in dieser Richtung einzureichen. Wir gehen aber davon aus und rechnen damit, dass wir dann auch auf die Unterstützung dieser Kommission zählen dürfen.

In dem Sinn **ziehen wir diesen Antrag zurück.**

Le président:

Danke Herr Grossrat. Nous pouvons ainsi continuer, Monsieur le rapporteur.

5.5. Service des transports <i>Grégoire Dussex, PDCC</i>	Dienststelle für Verkehrsfragen <i>Grégoire Dussex, PDCC</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées + Frs. 2'500'000.- <i>Augmentation de la subvention accordée</i>	36 Eigene Beiträge + Frs. 2'500'000.- <i>Erhöhung der gewährten Beiträge</i>
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Concernant l'amendement 5.5 du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex, la commission des finances regrette qu'aucune précision ne soit donnée quant à l'affectation voulue par cet amendement. De plus, il n'y a pas de compensation financière proposée dans cet amendement.

La commission des finances refuse donc cette proposition par 9 voix contre zéro et aucune abstention.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Pour répondre au rapporteur et à la commission des finances, nous parlons ici de la rubrique 36 Subventions accordées et non pas de la rubrique 31.

En plus, voici quelques arguments pour convaincre le Parlement d'accepter notre amendement:

Première chose: nous maintenons l'amendement et nous demandons le vote. Je pense que c'est déjà un argument qui est assez clair en premier.

Deuxième point: nous avons constaté que la Confédération, comme l'a dit le député Christophe Claivaz, avait modifié sa clé de répartition en diminuant ses prestations à hauteur de 2,5 millions, ce qui a entraîné le fait de ne plus assurer l'entier des transports publics en Valais. Le risque est trop grand, pour le groupe DC du Centre qui ne peut se résoudre à mettre en péril le transport régional, notamment des jeunes et des personnes n'ayant pas d'autres alternatives que le transport public. Notre canton est composé de villes et de nombreuses régions périphériques et touristiques. Les transports du week-end, du soir sont indispensables pour garantir une offre adéquate et globale.

Et question de compensation financière, nos choix d'hier, clef de voûte de ce budget 2012, l'ai-je dit également hier, en économisant pour l'instant 7'137'500 francs, nous donnent aujourd'hui les moyens d'attribuer des montants au Service des transports.

Je vous demande votre soutien.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

In der Zirkularabstimmung hat die thematische Kommission diesem Antrag mit einer Gegenstimme zugestimmt.

Die Begründung hat Herr Kollega Dussex vorgetragen. Wir sind der Meinung, dass unser Kanton in Anbetracht der Umstände, dass die Budgetkürzung durch den Bund verfügt wurde, das Dienstleistungsangebot im öffentlichen Verkehr jetzt nicht kürzen kann und wir empfehlen Ihnen wie gesagt dieses Amendement zur Annahme.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je prends ici la parole pour répéter la vision de la commission des finances qui a toujours refusé d'entrer dans un saupoudrage même si certains amendements peuvent paraître intéressants dans leur développement.

La commission des finances reste sur ses positions puisque issues de ses délibérations et que vous pouvez retrouver dans son rapport.

Je vous demande donc de refuser les propositions d'augmentation du budget.

L'argumentation du rapporteur donnant souvent la vision de la commission des finances, je ne me lèverai qu'épisodiquement.

Merci de soutenir la commission des finances.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Est-ce que le Conseil d'Etat souhaite s'exprimer sur cette question?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Simplement pour répéter la position du Conseil d'Etat, qui a d'ailleurs déjà été clairement exprimée hier.

Nous avons eu, c'est vrai, un budget difficile à mettre en place. C'est un exercice gouvernemental qui s'est avéré périlleux, vous le constatez. Il y a certainement des éléments qui, si l'on avait eu plus de moyens, auraient demandé plus de soutien.

Mais, néanmoins, le Conseil d'Etat s'en tient à sa position et il soutient unanimement le budget tel que présenté.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous passons au vote.

Par 91 voix contre 25 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 5.5 du groupe PDCC défendue par le député Grégoire Dussex.

5.6. Service des routes et cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	<i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
+ Frs. 2'000'000.-	+ Frs. 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

<p>5.7. Service des routes et cours d'eau</p> <p><i>Groupe UDC par Albert Pitteloud</i></p>	<p>Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i>UDC-Fraktion durch Albert Pitteloud.</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>+ Frs. 50'000.-</p> <p>Etablissement d'une expertise technique comparative R3, secteur Viège-Brigue. Afin de financer cette expertise, une économie substantielle est à réaliser au P1205 – 318 (frais postaux) de l'ACF</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>+ Frs. 50'000.-</p> <p>Erstellung eines vergleichenden technischen Gutachtens R3, Sektor Visp-Brig. Zur Finanzierung dieses Gutachtens sind umfassende Einsparungen beim P1205 – 318 (Postspesen) der KfV nötig.</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 5.6 du groupe PLR, par le député André Vernay, et amendement 5.7 du groupe UDC, par le député Albert Pitteloud.

La commission des finances regrette, en ce qui concerne l'amendement présenté par le groupe PLR, qu'aucune précision ne soit donnée quant à l'affectation de ce montant.

Il n'y a pas de compensation financière prévue dans les deux amendements, d'une part, et, d'autre part, la demande d'économies de la commission des finances à la rubrique 36 de 6 millions ayant été acceptée hier matin par le Parlement, la commission des finances refuse cet amendement par 9 voix contre zéro et aucune abstention.

Le même vote vaut également pour l'amendement 5.7 du groupe UDC.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Service des routes et des cours d'eau, état du réseau routier cantonal: voilà un serpent de mer qui ressurgit année après année en séance de commission et au plenum.

Comment pouvons-nous accepter de budgétiser année après année une dégradation de l'état global du réseau routier cantonal sans proposer de stratégie, en haussant les épaules, en argumentant un manque de budget?

Le service affirme qu'il manque 2 millions par année pour assurer, par l'entretien, un maintien de l'état actuel du réseau.

L'amendement, présenté l'année dernière par la commission équipement et transports et soutenu par le groupe PLR, a été refusé par le plenum.

La commission, cette année, a renoncé à présenter cet amendement par respect pour la symétrie des sacrifices entre les services.

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment lors du développement de l'amendement concernant le Service des transports, à savoir les mesures d'économies présentées par la commission des finances, le groupe PLR est d'avis qu'il faut agir tout de suite et vous invite à soutenir cet amendement de 2 millions en faveur du maintien de l'état actuel du réseau routier, malgré un court refus de la part de la commission.

Pour les personnes qui douteraient de la pertinence de cette proposition, je vous invite à parcourir la route cantonale Aproz – Fey sur la commune de Nendaz aux heures de pointe pour vous faire une idée de la densité du trafic et de l'état de la route, si bosselée qu'il a été décidé que, à l'apparition de la neige, la vitesse serait réduite à 60 km/h durant tout l'hiver pour des questions de sécurité.

Chaque année, le Parlement accepte des crédits pour étendre, améliorer, corriger des routes et autres ouvrages d'art, et c'est bien. Mais si nous ne nous donnons pas les moyens de les entretenir, c'est comme acheter une belle voiture et renoncer aux services d'entretien réguliers jusqu'au jour où elle vous lâche de manière définitive provoquant des coûts bien supérieurs à ceux liés à un entretien régulier.

Au vu de la PIP, je pense que les années à venir risquent de ne pas être plus favorables que celle-ci pour dégager les montants nécessaires.

Nier les besoins pour l'entretien ou hausser les épaules d'impuissance constitue une politique que nous ne pouvons cautionner.

Si cet amendement est refusé, nous devons revenir à charge afin de contraindre le département à exposer, via un rapport, sa stratégie relative à l'entretien nécessaire du réseau routier cantonal ou pour provoquer une refonte de la loi sur les routes cantonales datant de 1962 afin de faire peut-être moins pour faire mieux si les contraintes budgétaires l'exigent.

Au nom de la mobilité individuelle et au nom de la vocation touristique de notre canton, les Valaisannes et les Valaisans méritent d'avoir sous leur sapin de Noël des infrastructures de qualité qu'ils puissent utiliser aujourd'hui plutôt que des promesses sur de grands projets qu'ils ne verront peut-être jamais.

Merci de soutenir cet amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Par l'amendement 5.7, nous demandons au Conseil d'Etat de libérer les fonds nécessaires à l'établissement d'une étude pour comparer au projet R3 officiel les tronçons Loèche – Brigue et Martigny – Bouveret.

Cette étude, qui serait basée sur un approfondissement et un élargissement modéré à l'intérieur des digues existantes, devrait être faite par le même bureau que celui mandaté par les communes riveraines du Rhône de Sierre à Fully, ce qui permettrait une synergie avec le travail déjà effectué.

Rappelons que la mise en œuvre de ce projet d'approfondissement permettrait au Conseil d'Etat non seulement d'économiser les milliards dont la caisse cantonale a plus que jamais besoin, mais aussi de remplir son mandat constitutionnel en exécutant les buts fixés par le Grand Conseil en 2000 déjà, c'est-à-dire la sécurisation rapide et efficace de la plaine du Rhône et non pas les chimères de soi-disant écologistes incohérents, en prétendant que l'élargissement est imposé par la législation fédérale.

Un aménagement rationnel des rives de notre fleuve permettrait aussi d'envisager l'enterrement des lignes à très haute tension ou la construction de tout autre ouvrage comme, par exemple, celle d'un aqueduc permettant la production d'électricité et la commercialisation d'eau potable de qualité dépourvue de micro polluant. Rappelons tout de même que l'énergie et l'eau potable sont et deviendront toujours plus des matières premières recherchées et donc rentables.

Ces 50'000 francs ne doivent donc pas être vus comme une somme supplémentaire jetée au Rhône dans le cadre du roman-fleuve R3, mais bien comme un investissement qui pourra justement nous permettre des torrents d'économies.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le président de la commission des finances ne souhaite pas s'exprimer.

Avant de passer soit au vote, soit, le cas échéant, la parole au Conseil d'Etat, je précise que même si nous traitons du même service et de la même rubrique budgétaire, nous allons faire deux votes complètement séparés vu que la nature concernée par ces deux amendements est suffisamment différente.

Nous prenons le premier amendement et nous passons au vote.

Par 103 voix contre 22 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.6 du groupe PLR défendue par le député Christophe Claivaz.

Par 109 voix contre 13 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.7 du groupe UDC défendue par le député Eric Jacquod.

5.8. Service des bâtiments, monuments et archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	<i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
+ Frs. 2'000'000.-	+ Frs. 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 5.8 du groupe PLR, par le député André Vernay, sans compensation financière directe au sein du service du département, est refusé par 9 voix contre zéro et aucune abstention par la commission des finances.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Je n'exposerai pas ici mes arguments développés lors de mes interventions précédentes mais qui sont toujours d'actualité dans la défense de cet amendement demandant 2 millions supplémentaires pour le Service des bâtiments, monuments et archéologie.

Ce montant est destiné à maintenir l'état actuel du parc immobilier cantonal mesuré par l'indice Schröder. Là également nous budgétisons, année après année, en haussant les épaules, une dégradation de l'état global des bâtiments de l'Etat. Selon M. Galletti, il manque 2 millions par année pour maintenir l'indice Schröder à sa valeur actuelle.

Le service avait bon espoir de pouvoir bénéficier, pour l'entretien des bâtiments, d'une partie des 10 millions restant du fonds de soutien à l'économie. Ce fonds ayant été dissous par le Gouvernement dans l'établissement du budget 2012, cette possibilité n'existe plus.

C'est pourquoi, dans le but d'éviter une grosse casse dans les années à venir et au vu de la PIP 2012-2015, le groupe PLR vous demande de soutenir son amendement et d'octroyer ainsi les 2 millions nécessaires au maintien de l'état actuel des bâtiments recensés au patrimoine cantonal.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le président de la commission des finances renonce à s'exprimer; le conseiller d'Etat... visiblement aussi.

Nous passons donc au vote.

Par 98 voix contre 28 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.8 du groupe PLR défendue par le député Christophe Claivaz.

5.9. Service des forêts et du paysage <u>Commission ATE par Yves Carrupt</u>	Dienststelle für Wald und Landschaft <u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 GP 3301 Construction et entretien des sentiers + Frs. 50'000.-	Rubr. 36 PG 3301 Bau und Unterhalt von Wanderwegen + Frs. 50'000.-
Prestations	Leistungen
Objectif politique 3 Sous objectif politique 5 Mesure prioritaire (nouvelle) Planification des itinéraires pédestres cantonaux, délai 31.12.2013 Décision de la commission: Refusé	Politisches Ziel 3 Politisches Teilziel 5 Prioritäre Massnahme (neu) Planung der kantonalen Fuss- und Wanderwege, Frist 31.12.2013 Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 5.9 émane de la commission ATE par son président Yves Carrupt.

Ce problème vient d'être traité dans le cadre de la RPT II. Le canton sera appelé à définir quels sont les sentiers faisant partie du réseau principal et les itinéraires pédestres d'importance cantonale.

La commission ATE demande de confier un mandat à Valrando en vue de déterminer quels sont les chemins pédestres principaux à caractère cantonal.

La commission des finances conteste ce mode de faire, jugeant plus judicieux de laisser cette tâche au département.

La commission des finances refuse cet amendement par 7 voix contre zéro et 2 abstentions.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je vous donne le premier résultat en provenance de Berne.

M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard a été réélue par 216 des 227 voix valables. Je vous épargne le détail des scores.

Je passe la parole au président de la commission thématique.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

La commission vous rappelle qu'en session de septembre, lors du vote concernant la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs dans le cadre de RPT II, le Parlement a voulu un financement à hauteur de 50% par l'Etat pour les itinéraires de chemins de randonnée faisant partie du réseau principal ainsi que pour les itinéraires pédestres cantonaux.

Le montant de 50'000 francs demandé est pour attribuer un mandat à Valrando afin de déterminer les chemins de randonnée faisant partie du réseau principal qui devront être subventionnés à hauteur de 50%.

Je vous remercie de suivre la commission et d'accepter cette dépense.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Le groupe PDCC peut vivre avec cet amendement.

En effet, dans le cadre de RPT II, nous avons souhaité définir les itinéraires pédestres cantonaux qui bénéficieraient d'un financement du canton. Dans ce sens, c'est un pas logique par rapport à notre choix dans le cadre de la RPT.

Les députés DC du Centre soutiennent ainsi l'amendement présenté par la commission ATE.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous passons au vote.

Par 70 voix contre 52 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 5.9 de la commission ATE défendue par le député Yves Carrupt.

<p>5.12. Service de la chasse, de la pêche et de la faune</p> <p><u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Manfred Schmid</u></p>	<p>Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy und Manfred Schmid</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>+ Frs. 500'000.-</p> <p><i>Protection contre les grands prédateurs et création d'un fonds pour la réparation des dommages secondaires (tâches d'exploitation, pertes sur chiffre d'affaires, etc.) causés par de grands prédateurs</i></p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>+ Frs. 500'000.-</p> <p><i>Schutz vor Grossraubtieren und Errichtung eines Fonds zur Behebung der Sekundärschäden (Betriebsaufgaben, Umsatzeinbussen usw.) verursacht durch Grossraubtiere</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Sous objectif politique 3</p> <p>Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente, et assurer la protection contre les grands prédateurs</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Teilziel 3</p> <p>Vorbeugung und Entschädigung von Wildschäden an Wäldern, Kulturen und Nutztieren sowie Gewährleistung des Schutzes vor Grossraubtieren</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 5.12 du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Manfred Schmid, concerne la protection contre les grands prédateurs.

Il n'y a pas de compensation financière proposée.

La commission des finances refuse donc cet amendement par 6 voix contre 3 et aucune abstention.

Hr. Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Mit diesem Vorschlag will die CVPO zusätzliche Mittel für unsere Kleinviehzüchter bereit stellen. Für Schäden, die heute in keiner Art abgegolten werden, jedoch bei jedem gravierenden Angriff durch das Grossraubwild verursacht werden.

Die CVPO verlangt in dieser Frage die wahren Kosten auf den Tisch zu legen. Neben dem direkten Verlust des Tieres fallen auch Sekundärkosten an, die in einer Gesamtschadensbetrachtung zu beurteilen sind. Kadaverentsorgungen, zusätzliche Herdenschutzmassnahmen, Umsatzeinbussen, am Schluss gar Betriebsschliessungen verursachen Kosten, die bis heute nicht mitberücksichtigt werden.

Ein Fonds in der Grössenordnung von 500'000 Franken könnte die Problematik der Kostenwahrheit in der Frage der Grossraubtiere entschärfen.

Im Interesse der Kleinviehzüchter unterstützen Sie bitte unser Anliegen. Wir möchten eine Abstimmung.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC va s'opposer à cet amendement qui est beaucoup trop coûteux pour combattre le loup.

Le groupe UDC a déjà préconisé une solution bien moins onéreuse, il l'a dit à plusieurs reprises.

Le concept loup de l'UDC, c'est un fusil et une boîte de cartouches.

C'est beaucoup moins cher que 500'000 francs.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons procéder au vote sur cet amendement.

Par 91 voix contre 35 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.12 du groupe CVPO défendue par le député Manfred Schmid.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

J'aimerais vous remercier de l'intérêt que vous avez porté au traitement du budget de mon département.

J'aimerais relever les soucis légitimes que vous avez manifestés, que ce soit maintenant en termes de chasse, de sentiers pédestres, de transports, d'infrastructures routières ou de bâtiments.

C'est sûr que la tentation serait grande de la part des conseillers d'Etat respectifs d'abonder dans le sens de ce qui est proposé mais, d'un autre côté, il y a une responsabilité gouvernementale extrêmement importante dans l'équilibre d'un budget. Il est de notre devoir, tout en étant conscients des problèmes qui sont soulevés, de procéder à une priorisation qui, certaines fois, n'est pas toujours réjouissante et particulièrement vue de la part de la députation qui aimerait, et on le comprend, avoir un indice Schröder bien plus favorable, avoir un réseau routier bien mieux entretenu et puis avoir des transports publics bien plus performants.

Alors, j'ai relevé, tout à l'heure, une remarque du député Christophe Claivaz qui proposait de procéder à une présentation de la stratégie. C'est bien volontiers que je le ferai, une fois présenter quelle est la stratégie et comment nous mettons en place cette stratégie d'entretien et de développement non seulement du réseau routier – il faut savoir qu'au niveau du Service des routes et des cours d'eau, il y a les cours d'eau, avec les cours d'eau latéraux qui sont largement subventionnés dans le cadre de la sécurisation par le canton – mais des exigences financières un petit peu dans tous les domaines, ce qui nous

condamne, dans des périodes budgétaires serrées, avec des projets pour l'ensemble des départements, à certaines retenues, à certaines restrictions. Alors, c'est bien volontiers que je viendrai présenter cette stratégie, on trouvera une solution, que ce soit dans le cadre d'une présentation spécifique ou dans le cadre d'une présentation au plenum.

De la même façon, les bâtiments: il faut savoir que, chaque année, nous agrandissons le parc des bâtiments de l'Etat. Nous avons actuellement toute une série de bâtiments scolaires qui sont en route. Nous avons des bâtiments administratifs qui sont restaurés, qui sont acquis, qui sont construits. Chaque fois que nous construisons un nouveau bâtiment, toujours justifié parce que toujours validé par le Grand Conseil, il faut savoir que, derrière, il y aura de l'entretien. A partir du jour de l'inauguration, il y a une dépréciation qui commence; il y a donc des montants à mettre à disposition pour conserver les bâtiments en l'état. Tout cela encore une fois dans un contexte financier difficile qui nécessite des choix, des priorités.

Alors, c'est le travail qui est sur le bureau du Conseil d'Etat actuellement de réexaminer l'ensemble de nos priorités pour pouvoir, à l'aube d'une année budgétaire encore plus difficile, avoir des choix qui correspondent au mieux aux urgences de notre Etat.

Voilà. Pour le surplus, je vous remercie.

Il est bien clair que j'ai pris acte de la décision concernant les transports. Soyez certains que les montants seront affectés de manière scrupuleuse et qu'une utilisation rationnelle leur sera réservée.

Je vous remercie encore une fois de l'intérêt porté à mon département.

(Suite de l'examen du projet de budget 2012, voir ci-après.)

Le président:

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, une petite information.

L'année 2011 a été très riche en publications archéologiques.

Donnant écho aux 50 ans de la découverte du site archéologique exceptionnel du Petit-Chasseur à Sion, ce ne sont, en effet, pas moins de quatre volumes de la série *Archaeologia Vallesiana* qui ont été publiés sur le sujet.

A cela s'ajoute un cinquième volume sur le site de Finges/Pfyngut.

En outre, la chronique *Vallesia* publie deux articles archéologiques dans sa dernière édition: la chronique des découvertes 2009 et 2010 ainsi qu'un article sur l'habitat en Valais entre 800 et 1350.

Soucieux d'informer le Parlement des résultats de l'activité archéologique, de permettre un échange et de mettre à disposition des personnes intéressées les publications fraîchement publiées, le Service des bâtiments, monuments et archéologie présente, durant toute cette matinée, dans la salle des pas perdus, ces différents ouvrages archéologiques.

M. l'archéologue cantonal François Wiblé et son adjoint patrimoine Benoît Coppey sont présents sur le stand pour vous commenter et vous présenter ces ouvrages, et répondre à vos questions.

Je les remercie de cette initiative et vous invite, dans la mesure de vos disponibilités, à vous intéresser à ces ouvrages.

Traitements:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. MOTION

**du député (suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, et cosignataires concernant
une procédure d'autorisation de construire plus efficace (15.12.2010) (5.114)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend effizienteres Baubewilligungsverfahren (15.12.2010) (5.114)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat qui considère que cette motion, de même que la suivante sont essentiellement déjà réalisées et qui propose de rejeter les motions ou de les transformer en postulats.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Zwei Herzen schlagen in meiner Brust.

Zum einen die Genugtuung und die Freude, dass der Prozess in Gang gesetzt worden ist und dass man davon ausgeht, dass bereits vieles erreicht worden ist.

Ein zweites aber – und das versteht nicht – warum dann die Motion abgelehnt wird. Diese Motion – wenn sie schon teilweise erfüllt sein mag – hätte den richtigen Weg aufrecht erhalten und uns so ans Ziel gebracht. Das vielleicht nicht alles so gut ist wie es auf den ersten Blick erscheint, zeigt die Tatsache, dass die Kollegen aus dem Welschwallis auch Interpellationen hinterlegt haben, die auf gewisse Probleme, unter anderem bei der KBK hinweisen. Ein weiterer Faktor ist, dass auch die Leute an der Front nicht immer wahrnehmen was hier geschrieben worden ist.

Aber okay, ich akzeptiere die Umwandlung in ein Postulat und vor allem aus einem Grund. Wir haben hierin eine konferenzielle Vernehmlassung gefordert. Dies ist aus unserer Sicht ein gutes Instrument und wir wollen nicht mit dem Untergang der Motion dieses konferenzielle Vernehmlassungsverfahren – das nicht thematisiert wird in der Antwort – ebenfalls untergehen lassen.

In der Antwort des Staatsrats steht zudem drin, die Unterkommission der GPK, der auch ein Mitunterzeichner dieser Motion angehört, wurde regelmässig und proaktiv informiert. Die CVPO ist nicht glücklich über diese Formulierung. Es kann nicht angehen, dass Abgeordnete "geschulmeistert" werden nur weil sie eine Motion unterzeichnen. Vielleicht hat dieses Mitglied der GPK diese Motion schlussendlich einfach unterzeichnet, weil die Informationen nicht ausreichen und nicht gut genug gewesen sind. Wie gesagt, ich bin einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat. Ich denke die zuständigen Herren sind auch hier auf der Tribüne.

Ich bitte Sie – und nehme Sie beim Wort – setzen Sie das um was Sie hier auf diesem Blatt geschrieben haben. Wir zählen auf Sie und selbstverständlich auch auf den Staatsrat.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Cette motion est ainsi acceptée sous forme de postulat.

3. MOTION

des députés Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et cosignataires concernant l'autorisation de construire (17.12.2010)

(5.116)

MOTION

der Grossräte Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Baubewilligung (17.12.2010)

(5.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

La motion précédente ayant été acceptée sous forme de postulat, en va-t-il de même de celle-ci?

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Es ist unbestritten – es besteht Handlungsbedarf damit der Ablauf der Bewilligungspraxis ausserhalb der Bauzonen verbessert und systematisiert wird.

Wir haben eine Antwort erhalten. Da wurde innerhalb und ausserhalb der Bauzone alles in einer Antwort vermischt. Das ist nicht befriedigend. Vor allem der Tourismus ist auf eine einfache Bewilligungspraxis angewiesen und die Sache ist somit von grösster Wichtigkeit. Auch die Landwirtschaft und die Energiewirtschaft sind da betroffen.

In der Antwort steht geschrieben: "82 Prozent der Dossiers werden innerhalb 60 Tagen behandelt." Stimmt das oder stimmt es vielleicht doch nicht?

Die Tatsache ist, dass das vielleicht stimmt, aber damit die 82 Prozent erreicht werden, muss das Dossier vollständig sein. Und die vollständige Erstellung eines Dossiers kann Monate dauern, Monate.

Dank der Motion der CVPO wird nun mit Hochdruck an der Verbesserung gearbeitet. Somit war die CVPO am Ball. Die Wichtigkeit, das wurde schon von meinem Vorredner dargestellt. Viele Interventionen sind betreffend diesem Thema hinterlegt worden.

Die CVPO wird die Weiterbearbeitung des Dossiers mit grosser Aufmerksamkeit weiter verfolgen, damit die Anliegen der Bevölkerung erfüllt werden.

Somit sind die Motionäre mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden und sind froh, dass die Sache dank der CVPO ins Rollen kam. Nebenbei, in der Antwort steht geschrieben: "Die Unterkommission der GPK des Grossen Rates (der auch ein Mitunterzeichnender dieser beiden Motionen angehört) ist jeweils regelmässig und proaktiv durch den VBU informiert worden." Also ich bin mir klar, dass ich Mitglied der GPK bin. Bis heute habe ich nicht gewusst, dass ich in der Unterkommission bin.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous avons ainsi réglé le cas de ces deux motions, qui ont toutes les deux été acceptées sous forme de postulat.

Avant de continuer, je vous donne un résultat de l'élection au Conseil fédéral.

M^{me} la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a été élue par 131 voix sur 239 bulletins valables.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

4. INTERPELLATION

des députés Erno GRAND, CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Alwin STEINER, CVPO, et cosignataires concernant une grosse pollution de l'air dans la commune de Loèche (06.05.2011) (5.136)

INTERPELLATION

der Grossräte Erno GRAND, CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Alwin STEINER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend grosse Luftbelastung in der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.136)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die Interpellation und **das folgende Postulat** verlangen einerseits Antworten, andererseits aber fordert es den Staatsrat auf, baldmöglichst in erwähnter Angelegenheit konkrete Schritte zu unternehmen, um die Luftreinhaltung laut Gesetz durchzusetzen.

Weil in den letzten Monaten – und dies zum Glück – heftige Windstürme ausblieben, entschärfte sich die unhaltbare Situation, welche im letzten Frühjahr und im Sommer zu grossen Reklamationen Anlass gab.

Es war eine Zeit, in der die Luft in der Region Leuk mit grossen Mengen Feinstaub belastet war und die Bevölkerung unnötig mit sehr hohem Feinstaub belastet hat. Die Klagen über diese Konzentration waren enorm. Besonders der nahe liegende Golfplatz litt unter Abnahme von Besuchern und damit auch finanziell an Einnahmen. Die sonst gesunde Bewegung an der frischen Luft wurde zum Gesundheitsrisiko. Und, sehr geschätzter Staatsrat, die nächsten Windstürme kommen bestimmt.

Die Region wünscht sich, dass bis dahin einige der problematischen Quellen an Feinstaubpartikeln entsorgt und andere wenigstens begrünt werden. Dies damit der Aufenthalt im Freien nicht weiterhin zum Gesundheitsrisiko wird.

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort und dem Plenum für die Annahme des danach folgenden Postulats.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Ich werde die Antwort geben, aber ich werde nicht alles lesen. Es sind viele Einzelheiten und ich werde Ihnen alles geben, so dass Sie alle Details bekommen. Aber ich glaube das wird viel zu lang, wenn ich alles jetzt hier lese.

Also im Rahmen des Autobahnbaus auf der Teilstrecke Leuk/Susten Ost – Steg/Gampel Ost wurde für die Materialbewirtschaftung ein Zwischenlager im Leukerfeld eingerichtet. Dort können die anfallenden Materialien mit minimalen Transportwegen abgelagert und je nach Verwendungszweck wieder verwendet werden. Die Gesamtkapazität beträgt zirka 340'000 m³. Zurzeit ist das Zwischenlager zu 85 Prozent ausgelastet.

Die vorgefundenen Materialqualitäten, die verlängerte Bauzeit infolge des Baustopps und weitere Mehrleistungen, zum Beispiel Jettingsohle und zusätzliche Anker führten zu Kapazitätsengpässen bei der Zwischenlagerung. Mit dem Ziel die Bauausführung nicht weiter zu verzögern, wurde von der Burgerschaft Leuk eine zusätzliche Fläche als Zwischenlager angemietet. Die Lagerkapazität konnte dann mit dieser zusätzlichen Ablagerungsfläche westlich des bestehenden Zwischenlagers um 80'000 m³ vergrössert werden.

Beantwortung der Fragen:

Sind die Probleme dem Staatsrat bekannt?

Der Einfluss der Materialbewirtschaftung der A9 auf der Teilstrecke Leuk/Susten Ost bis Steg/Gampel Ost ist dem Staatsrat bekannt. Der Staatsrat und die Verantwortlichen des Amtes für Nationalstrassenbau sind sich bewusst, dass sich in unmittelbarer Nähe des Zwischenlagers im Leukerfeld verschiedene Sport- und Freizeitanlagen sowie eine Gewerbezone befinden. Deshalb wurden verschiedene Massnahmen zur Minimierung und zur Überwachung der Staubentwicklung getroffen.

Gibt es Höchstgrenzen für Deponien?

Da es sich beim Zwischenlager Leukerfeld im Rahmen des Baus der Nationalstrasse A9 um ein befristetes Zwischenlager handelt, wurde im Rahmen des Auflageprojektes keine maximale Höhe festgelegt.

Werden diese überwacht?

Es besteht keine Notwendigkeit die Höhe der Materiallager zu überwachen, weil keine Gefahr eines Umbruches besteht, bei dem der Boden seitlich verdrängt würde, beispielsweise das abgelagerte Material in den bestehenden Boden einsinken würde.

Werden diese eingehalten?

Da keine gesetzlichen Einschränkungen bezüglich der Höhe bestehen, werden diese auch nicht gemessen, beispielsweise können mit keiner Vorgabe verglichen werden.

Führt die Ablagerung des Sondermülls zu erhöhter Belastung der Luft?

Auf dem Zwischenlager Leukerfeld werden hauptsächlich zwei verschiedene Materialtypen gelagert. Einerseits handelt es sich um Aushubmaterial, andererseits um Jettingmaterial das aus einem Zementbodengemisch besteht. Diese abgelagerten Materialien gehören nicht in die Kategorie des Sondermülls.

Werden Vorkehrungen zur Verhinderung der Luftbelastung gemacht?

Das ANSB hat verschiedene Massnahmen getroffen um die Staubemissionen auf ein Minimum zu reduzieren. So wird auf dem Zwischenlager Leukerfeld und auch auf der zusätzlich gemieteten Ablagerungsfläche eine Berieselungsanlage betrieben. Diese bezieht das Wasser aus einem Filterbrunnen, der im Zentrum des Zwischenlagers liegt und die einzelnen Regner über eine Transportleitung mit Wasser versorgt. Zudem werden die verschiedenen Materiallager, die nicht umgehend rückgebaut werden, direkt nach der Herstellung angesät oder mit einem speziellen Verfahren abgedeckt, welches das Begrünen beschleunigt. Im Weiteren wird durch die Bauleitung gewährleistet, dass die Baustrasse regelmässig mit einer Strassenwischmaschine gereinigt wird um die Staubentwicklung zu vermindern.

Der Staatsrat und die Verantwortlichen des ANSB werden auch in Zukunft bestrebt sein, die Staubemissionen so effizient wie möglich zu bekämpfen.

Weitergehende Massnahmen werden von ANSB geprüft. Falls die Immissionsgrenzwerte überschritten werden, so steht die Gesundheit im Vordergrund.

Wie funktionieren diese?

Wir werden die Messungen der Luftbelastung im Rahmen der Umweltbaubegleitung regelmässig durch ein spezialisiertes Büro durchführen und die Messresultate mit der Anforderungen der Luftreinhalteverordnung vergleichen.

Dass für die geplanten Entsorgungsarbeiten eine Reihe von Schutzmassnahmen einzuhalten ist, ist selbstverständlich und entspricht den Regeln der Baukunde. Diese betreffen neben technischen Massnahmen vor allem organisatorische und persönliche Schutzmassnahmen der Personen, die mit der Entsorgung beauftragt sind, zum Beispiel das Tragen von Staubmasken.

Wie lange dauert der momentane Zustand noch?

Aufgrund der veränderten Rahmenbedingungen, insbesondere beim Einstieg Turtmann und beim Riedbergtunnel werden die Bauarbeiten zu einem späteren Zeitpunkt beendet sein als dies ursprünglich vorgesehen war. Unter Berücksichtigung des aktuellen Arbeitsfortschritts auf den anderen Baustellen wird das Zwischenlager Leukerfeld etwa bis ins Jahr 2016 in Betrieb bleiben.

Wann wird der Sondermüll entfernt?

Die Entsorgung des Jettingmaterials wird seit einiger Zeit vorbereitet.

Durch die Beschwerde zweier Unternehmungen gegen die Arbeitsvergabe verzögerte sich der vorgesehene Arbeitsbeginn.

In der Zwischenzeit wurde der Vergabeentscheid durch ein gerichtliches Verfahren gutgeheissen und die Beschwerde der Unternehmungen abgewiesen. Das ANSB beabsichtigt nun ab Herbst 2011 – ab jetzt – mit dem Abtransport und der fachgerechten Entsorgung des Jettingmaterials zu beginnen. Die Arbeiten werden voraussichtlich acht bis zehn Monate in Anspruch nehmen.

5. POSTULAT

des députés Erno GRAND, CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Alwin STEINER, CVPO, et cosignataires concernant la lutte contre la pollution de l'air dans la commune de Loèche (06.05.2011) (5.137)

POSTULAT

der Grossräte Erno GRAND, CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Alwin STEINER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung der Luftbelastung in der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.137)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Postulat wurde schon entwickelt, wird nicht bekämpft und dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

6. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert TRUFFER, concernant distances par rapport à la forêt et incendie de forêt (09.05.2011) (5.138)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, betreffend Waldabstände und Waldbrand (09.05.2011) (5.138)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ich habe keine Wortmeldung.

Je cède donc immédiatement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Auslöser dieser Interpellation ist der Waldbrand vom 26. April 2011 in Visp und stellt einige Fragen zur Vermeidung neuer Ereignisse.

Die Fragen können wie folgt beantwortet werden:

1. Weisen die Gewerbebauten zwischen Visp und Eyholz südlich der Kantonsstrasse den gesetzlichen Abstand zum Wald auf?

Ein Grossteil der Gewerbebauten, welche sich am südlichen Rand der Gewerbezone zwischen Visp und Eyholz befinden, weist den gesetzlichen Abstand zum Wald nicht auf. Diese Bauten stammen vornehmlich aus der Zeit vor dem Inkrafttreten der kantonalen Gesetzgebung 1985 respektive des eidgenössischen Waldgesetzes von 1991. Bauten, welche seither bewilligt wurden, weisen zumindest einen Abstand von fünf Metern auf. Ausnahmegewilligungen wurden gemäss den Richtlinien betreffend die Bauabstände zum Wald oder durch Rodungsbewilligungen geregelt.

2. Welche Massnahmen müssen ergriffen werden, dass bei einem Brand in einem dieser Gewerbebauten das Feuer sich nicht wieder auf den Wald ausbreitet?

Grundsätzlich gibt es zwei Möglichkeiten: Bewirtschaftung eines genügend breiten Waldstreifens und direkter Brandschutz bei den Gebäuden. Während letzteres Sache der Gemeinde ist, obliegt die Bewirtschaftung des Bodens dem Grundeigentümer.

3. Ist der Kanton bereit in Zusammenarbeit mit den Gemeinden kantonsweit einen Sicherheitscheck betreffend Waldabstände von Wohn- und Gewerbebauten vorzunehmen und die entsprechenden Massnahmen zu treffen?

Ein Sicherheitscheck ist heute aufgrund der elektronischen Datengrundlagen vor allem entlang der Bauzone machbar. Die Dienststelle für Wald und Landschaft sowie das Amt für Feuerwesen sind bereit, die Gemeinden bei dieser Arbeit im Rahmen ihrer Möglichkeiten zu unterstützen.

7. POSTULAT

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Reinhold SCHNYDER,
concernant le bruit routier: qu'est-ce qui va être assaini et quand?
(09.05.2011) (5.139)**

POSTULAT

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat
Reinhold SCHNYDER, betreffend Strassenlärm: Was wird wann saniert?
(09.05.2011) (5.139)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ende April 2011 haben die Westschweizer Kantone eine Kampagne im Rahmen des internationalen Tages gegen den Lärm gestartet.

Lärmarme Strassenbeläge könnten hier auch einen wesentlichen Beitrag leisten.

200 Kilometer Kantonsstrasse sind nach dem Lärmbelastungskataster aus dem Jahre 2000 sanierungsbedürftig. Dazu kommen noch einige Kilometer Gemeindestrassen in grösseren Orten. Nach der Lärmschutzverordnung sollten diese Kantons- und Gemeindestrassen bis zum 31. März 2018 saniert werden. Bei einem Beibehalten des heutigen Fortgangs der Arbeiten wird dieses Ziel nur schwer zu erreichen sein. Nach diesem Datum werden keine Bundessubventionen mehr ausbezahlt.

Es besteht also Handlungsbedarf. Sowohl mit betrieblichen wie mit baulichen Massnahmen können im Bereich der Lärmemissionen Verbesserungen erreicht werden.

Aufgrund der Darlegungen, die auch in Ihren Unterlagen noch näher umschrieben sind, verlangen wir vom Staatsrat einen Bericht, der Folgendes umfassen sollte:

- Eine Übersicht über die noch zu sanierenden Strassenabschnitte
- Einen konkreten Zeitplan betreffend die Sanierungsmassnahmen
- Informationen betreffend die Finanzierung dieser Massnahmen und die
- Zusicherung, dass der Kanton keine Bundesgelder verlieren will.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

8. POSTULAT

**de la députée (suppl.) Irmina IMESCH-STUDER, CSPO, concernant
la piste cyclable Rhône route n° 1 (12.05.2011) (5.140)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Irmina IMESCH-STUDER, CSPO, betreffend
Radweg Rotten Route Nr. 1 (12.05.2011) (5.140)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Ich nehme an, dass Sie alle hier im Saal mein Postulat gelesen haben und somit genau wissen, um was es hier geht, so dass ich mich kurz fassen kann.

Der Radweg auf der Strecke zwischen Mörel-Filet und Brig wird auf der Kantonsstrasse geführt, was äusserst gefährlich ist. Für die Velofahrer, die Autofahrer und nicht zuletzt auch für die Gemeinden ein unhaltbarer Zustand.

Wohl wissend, dass es sich hier um eine kleine Strecke handelt, bitte ich den Staatsrat erneut, alles daran zu setzen die entsprechenden Massnahmen zu erteilen.

Hier ist es wie bei einem feinen Essen, das Dessert, das Schmankerl macht es aus, so dass der gesamte Radweg Oberwald – St-Gingolph den Namen als wunderschöner Radweg auch verdient.

Danke für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Auch Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

9. POSTULAT

**du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant
le col du Simplon: protection de la population de Ried-Brig (14.06.2011)
(5.141)**

POSTULAT

**von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Simplonpass: Schutz der Bevölkerung von Ried-Brig (14.06.2011)
(5.141)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Die Bevölkerung von Ried-Brig wartet schon lange auf Lärmschutzmassnahmen. Das wurde ihnen schon zirka 1970 versprochen.

Zuletzt wurde gesagt, dass es dann 2011 – also 40 Jahre später – der Fall sein werde. Leider hat nun das ASTRA gesagt es fehle an Geld und die Lärmschutzwände werden dann 2015, 2016 kommen. Das kann es doch nicht sein.

Ein bisschen Geschichte.

Herr Staatsrat Melly hat im Grossen Rat vom 17. Juni 2011 erklärt, es wird 600 Lastwagen geben, es wird keine Ausstellspuren geben. Also ich glaube das sind zwei Aussagen, die die Bevölkerung von Ried-Brig zur Kenntnis nehmen – sicher nicht freudig zur Kenntnis nehmen – aber dann muss man auch auf der Gegenseite die Anliegen der Bevölkerung vertreten.

Werte Staatsräte, werte Staatsrätin, setzen Sie sich für die Bevölkerung am Ried-Brigerberg ein. Es muss gehandelt werden und wenn man von 2,1 Millionen spricht, die dem ASTRA fehlen, das ist viel Geld, aber das Geld kann man auch einfach beschaffen. Man muss nur zwei Belagslose um ein Jahr verschieben oder eine Sanierung einer Brücke um ein Jahr verschieben und dann ist die Sache erledigt.

Ich danke für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Auch Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

10. INTERPELLATION

du groupe PDCC, par les députés Marie-Anne LEVRAND et Grégoire DUSSEX, concernant réclamations et doléances concernant le traitement des dossiers de la CCC (14.06.2011) (5.142)

INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie LEVRAND und Grossrat Grégoire DUSSEX, betreffend Kritik an der Behandlung der Dossiers durch die KBK (14.06.2011) (5.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Marcel Gaspoz, PDCC:

Je me fais ici le porte-parole des interpellateurs Marie-Anne Levrand et Grégoire Dussex en particulier mais également de tout le groupe DC du Centre.

Les nombreuses et récurrentes difficultés rencontrées avec la Commission cantonale des constructions par les services communaux des constructions et par les particuliers inquiètent les députés du groupe PDCC. Un vrai parcours du combattant attend, en effet, les propriétaires désirant rénover en zone agricole tout particulièrement mais également pour d'autres requêtes. Je citerai, entre autres, la justification de la clause du besoin, les compléments d'information et justificatifs pour les instances consultées, les appréciations architecturales personnelles des membres de la Commission cantonale des constructions, les échanges de courrier, les documents fournis et archivés, les clarifications des procédures pour déterminer les compétences, et cette liste n'est de loin pas exhaustive. Et nous ne parlons même pas des ordres de démolition pour des transformations exécutées et étant au bénéfice d'une autorisation de construire.

Les refus systématiques incitent de nombreuses personnes à laisser leur édifice à l'abandon plutôt qu'à déposer une demande de construire. Cela est regrettable car si le requérant a l'énergie nécessaire et les moyens de faire recours, très souvent il arrive à obtenir une autorisation.

Nous tenons à disposition toute une série de dossiers de mécontents.

Nous nous réjouissons d'entendre la réponse à l'interpellation et vous remercions de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

A titre préliminaire et tenant compte du fait que, effectivement, on ne cite ni nom ni cas concret, surtout pas de cas concret, il n'est pas possible pour le Conseil d'Etat de se prononcer de manière exhaustive, je dirai de répondre clairement et concrètement sur certaines allégations.

Pour ma part, ce que je peux vous rappeler, ce sont les principes généraux.

La CCC est l'autorité cantonale compétente pour statuer sur les projets situés à l'extérieur de la zone à bâtir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie.

La commune transmet à la CCC son préavis lors de la remise du dossier. Les préavis sont considérés et entrent dans la pesée des intérêts effectuée dans tous les projets de construction qui nous sont soumis dans ce cadre-là.

Cela étant, la CCC, même si ceci vous semble tracassier, doit appliquer strictement les législations, et il y en a: elles sont fédérales, elles sont cantonales, elles sont communales.

C'est d'ailleurs la législation fédérale qui, en principe, interdit toute construction hors zone à bâtir. Alors, on ressent certaines fois une rigidité qui peut être trop forte pour le traitement des demandes. C'est que, très souvent, on est dans un cadre légal et on n'a pas la possibilité d'y déroger, sauf exceptions et exceptions selon des dispositions précises et applicables. En dehors de ce cadre légal, la CCC s'efforce toujours de tenir compte des préavis communaux.

Ensuite, les principes de la bonne foi et des droits acquis, j'ai été vérifier également dans le service et au niveau de la CCC, il semble que ceux-ci soient strictement appliqués. Il faut préciser que ceux-ci ne sont, en principe, pas applicables lorsque les décisions initiales ont été rendues par une autorité en dehors de ses compétences. Particulièrement, on constate encore quelquefois que les communes rendent des décisions pour des projets situés à l'extérieur de la zone à bâtir et là on est clairement en infraction.

S'agissant de l'excès de zèle, de l'abus de pouvoir ou du dysfonctionnement, j'aimerais quand même rappeler que les autorités de recours – c'est un chiffre, ça dit ce que ça veut dire – rejettent plus de 90% des recours interjetés à l'encontre des décisions. Alors, c'est vrai, on a toujours tous dans la tête l'une ou l'autre décision qui nous semble parfaitement injuste, et il y a des décisions qui sont certainement discutables, qui sont en tout cas explicables, mais je ne crois pas que l'on doive en faire une généralité, surtout actuellement où l'on est en train de repenser le fonctionnement de la CCC, de lui donner plus d'efficacité, plus de rapidité. Cela a été évoqué tout à l'heure par nos collègues du Haut-Valais dans leurs motions transformées en postulats. J'aimerais souligner que nous avançons très bien dans ce sens-là. C'est clair qu'il y a une marge de progression; nous en sommes conscients et nous allons dans cette direction.

J'aimerais encore préciser que nous avons un Service administratif et juridique qui est, et je le confirme, totalement à disposition des députés, des communes et des privés pour faire la lumière, expliquer ou entrer en matière sur des décisions qui apparaîtraient comme incorrectes, mais sur des cas concrets.

Et j'ai eu l'occasion plusieurs fois de recevoir moi-même des gens qui demandaient des explications ou des gens qui n'étaient simplement pas d'accord avec les dispositions prises et les conclusions, pour mettre les choses sur la table et voir où était le malentendu.

Alors, on espère respecter et on le fait, on rend des décisions qui respectent systématiquement les législations applicables.

J'aimerais vraiment que l'on nous donne plus de détails et, comme on l'a dit, si ces dossiers sont disponibles, je serai très curieux, et les gens du Service administratif et juridique également très intéressés d'avoir plus amples informations et de pouvoir se pencher, si nécessaire, sur ces cas.

Voilà la réponse que je peux aujourd'hui vous apporter.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Avant de passer au point suivant, je vous donne des nouvelles de Berne.

M. le conseiller fédéral Ueli Maurer a été réélu avec 159 voix sur 226 bulletins valables.

11. POSTULAT

**du député Urban FURRER, CSPO, et cosignataires concernant:
la construction se porte bien – la moralité de paiement laisse beaucoup
à désirer (16.06.2011) (5.143)**

POSTULAT

**von Grossrat Urban FURRER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend:
Der Bau läuft gut – die Zahlungsmoral lässt zu wünschen übrig (16.06.2011)
(5.143)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Dem Amtsblatt vom vergangenen Freitag konnte ich entnehmen, dass über die Festsetzung der Zahlungsfristen der kantonalen Verwaltung im Baubereich Rechnung getragen wurde.

Am 23. November wurde im Staatsrat eine Weisung beschlossen, die vorgibt welche Prüf- und Zahlungsfristen die Dienststellen vorzugeben und einzuhalten haben.

Mit dieser Weisung wird mein Postulat hinfällig, denn sie regelt mein Anliegen über die Zahlungsmoral vom Kanton und lässt somit in diesem Zusammenhang nichts mehr zu wünschen übrig.

Ich will Herrn Melly und seiner Dienststelle Danke sagen für die Ausarbeitung dieser für die Unternehmen wichtigen Regelung. Ich glaube auch Kollega Serge Métrailler schliesst sich meinen Worten an, hat er doch vor kurzem in gleicher Weise ein Postulat hinterlegt, dessen Früchte wir nun ernten dürfen.

In diesem Sinne **ziehe ich mein Postulat zurück** und danke für die Aufmerksamkeit.

Es ist wahrscheinlich meine letzte Wortmeldung in diesem Jahr hier im Parlament. Darum wünsche ich hier allen im Saal besinnliche Festtage im Kreise ihrer Liebsten, die beste Gesundheit für euch und eure Familien und auf eine gute Zusammenarbeit im nächsten Jahr.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Le postulat a donc été retiré.

12. MOTION

du député Stefan ANDENMATTEN, CSPO, et cosignataires concernant la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers: modification de l'article 25 alinéa 2 (16.06.2011) (5.144) (en collaboration avec le DFIS)

MOTION

von Grossrat Stefan ANDENMATTEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Grundeigentümerbeitragsgesetz: Änderung von Artikel 25 Absatz 2 (16.06.2011) (5.144) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Ich kann mich sehr kurz halten.

Ich habe die notwendigen Erklärungen im Motionstext festgehalten.

Ich möchte nochmals die beiden Begehren festhalten.

Artikel 25 Absatz 2 – Fristverlängerung um 6 Monate auf 12 Monate und zweitens – und das ist ebenso wichtig – dass die Festlegung des Endes des Bauwerks bei der Projektauflage beschrieben werden kann.

Die Motion hat keine finanziellen Folgen und die Änderungen dienen den Gemeinden und den öffentlichen Bauherren.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

13. POSTULAT

**du député Stefan ANDENMATTEN, CSPO, et cosignataires concernant
la route de liaison Törbel – Zeneggen (16.06.2011) (5.145)**

POSTULAT

**von Grossrat Stefan ANDENMATTEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Verbindungsstrasse Törbel – Zeneggen (16.06.2011) (5.145)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Auch hier kann ich mich kurz halten.

Die Begründung des Postulates ist im Text festgehalten.

Ich möchte nur nochmals daran erinnern, dass eine solche Strassenverbindung für die beiden Dörfer und deren Zukunft von grosser Bedeutung sein könnte. Durch den Bau der Strasse Törbel – Stalden einerseits und Zeneggen – Visp andererseits wurden die alten Verbindungen neu orientiert. Gerade im Hinblick auf die territorialen Umstrukturierungen sowie für die touristische Entwicklung des Dorfes Zeneggen könnte diese Verbindung neue Möglichkeiten eröffnen.

Die Länge dieser Verbindung vom Weiler Gstei in Zeneggen zum Weiler Burgen in Törbel ist weniger als zwei km und verlangt wird nur eine Machbarkeitsstudie und eine erste Kostenschätzung. Mit diesen Angaben könnten die Diskussionen in den Dörfern wesentlich vertieft werden. Und die Kosten für eine solche Abklärung sind minim. Zudem halte ich fest, dass solche Vorstudien immer wieder von den kantonalen Ämtern in allen drei Regionen durchgeführt werden.

In dem Sinn danke ich für die Unterstützung dieses Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Cher collègue Stefan Andenmatten, je connais bien le territoire cantonal, le Haut-Valais en particulier pour y pratiquer régulièrement le tourisme pédestre et je suis sensible aux beautés du site de la Moosalp, mais le groupe PLR combat votre postulat pour les raisons suivantes:

Zeneggen est relié à Viège par une route directe; Törbel – avec sa magnifique et imposante église paroissiale – est relié à Viège via Stalden. Ces liaisons cantonales correspondent aux définitions de la loi de 1962. Par contre, aucun argument de cette loi ne justifie de classer en route cantonale une liaison directe sur le flanc de la montagne entre Törbel et Zeneggen.

Si ce projet est jugé nécessaire ou s'il constitue une plus-value touristique pour les résidents de Zeneggen, avec un accès favorisé vers la Moosalp, il doit rester strictement au stade de projet intercommunal.

Nous pourrions laisser aller ce postulat au traitement afin de permettre au département de répondre mais nous sommes convaincus que sa réponse ira dans le même sens que nos arguments, car entrer en matière sur une cantonalisation d'une telle route, c'est ouvrir la boîte de Pandore. Toutes les liaisons intercommunales, intervillages sur le coteau seraient alors routes cantonales, à l'image de la route reliant Isérables à Nendaz via les Crettaux ou du projet Finhaut – Le Trétien.

Nous avons vu qu'il manque des moyens pour entretenir les 2'000 km de routes du réseau cantonal; distance quasiment incompressible dans le respect de la loi sur les routes de 1962. Alors, n'y rajoutons pas en dehors des principes de la loi.

Le projet présenté dans ce postulat doit rester un projet intercommunal et, dans ce sens, le groupe PLR invite le Grand Conseil à le refuser au stade du développement.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Bon nombre de communes de montagne sont parcourues de points de liaison qui, jadis, étaient les seuls moyens de communication avec les villages voisins.

Depuis lors, de nouvelles voies d'accès ont été créées afin de permettre un accès facilité et adapté aux moyens de transports actuels.

Le Valais est parcouru de routes qui permettaient le passage des hommes et du bétail. Ces routes sont une part de notre histoire.

Ce postulat demande le dédoublement d'une de ces voies d'accès sous prétexte de favoriser la réunion économique. Si chaque commune possédant des caractéristiques topographiques de ce type se mettait à revendiquer l'aménagement et le financement des voies d'accès, on verrait, d'une part, nos paysages de montagne dénaturés par l'excès de bitume et, d'autre part, une explosion des coûts liés à l'aménagement des routes de montagne en Valais.

Sachons également garder ce qu'il nous reste de notre patrimoine routier et ainsi favoriser les randonneurs plutôt que les voitures.

Le groupe DC du Bas vous propose donc de refuser ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Ich bin nicht überrascht, dass das bekämpft wird.

Ich wäre sehr wahrscheinlich negativ überrascht gewesen, wenn dieses Postulat nicht aus dem Unterwallis bekämpft worden wäre.

In dem Sinn nehme ich diese Bekämpfung gerne an und es zeigt mir wieder einmal wie hier beurteilt wird.

Ich glaube mich zu erinnern, dass gerade in letzter Zeit einige Projekte solcher Verbindungen aus dem Unterwallis auf diese Weise vorbereitet wurden. Ich erinnere nur an das Projekt Val d'Hérens und da sehen Sie selber genug.

In dem Sinn, danke ich denen die es unterstützen können und akzeptiere diejenigen die es bekämpfen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous allons ainsi voter sur ce postulat.

Par 65 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.145 du député Stefan Andenmatten.

Ce postulat est ainsi classé.

14. MOTION

**des députés Beat RIEDER, CVPO, et Philipp Matthias BREGY, CVPO,
concernant des lois modernes pour un Valais moderne (17.06.2011) (5.146)**

MOTION

**der Grossräte Beat RIEDER, CVPO, und Philipp Matthias BREGY, CVPO,
betreffend moderne Gesetze für ein modernes Wallis (17.06.2011) (5.146)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Sie sehen sich heute mit dem Methusalem der Walliser Gesetzgebung konfrontiert, nämlich mit dem Gesetz über die Bergwerke und Steinbrüche aus dem Jahre 1856.

Mit der vorliegenden Motion fordern wir den Staatsrat auf, dieses Gesetz vollständig zu ersetzen. Nicht etwa weil es alt ist und nicht mehr gebraucht würde, sondern weil es als Gesetz schlicht nicht mehr taugt.

Das Gesetz über die Bergwerke und Steinbrüche hat 65 Artikel und ist in keinem einzigen Artikel mehr auf die heutige Zeit anwendbar.

Es lohnt sich für jeden Grossrat dieses Gesetz einmal durchzulesen und Sie werden in die Zeit des 19. Jahrhunderts versetzt. Ich mache mir die Mühe und lese Ihnen zwei, drei Beispiele vor. Ich fange am besten mit Artikel 26 Absatz 3 an:

"Die Ausdehnung der Concession darf ein Quadrat von einer halben Schweizer Stunde durch Seite nicht übersteigen".

Wissen Sie was eine Schweizer Stunde ist? Eine Schweizerstunde sind 16'000 Schweizer Füsse – nicht Schweissfüsse, sondern Schweizerfüsse. Und was ist das? Das können Sie nur wissen, wenn Sie in der Minenverwaltung des kantonalen Bau- und Brückendepartements – bei Herrn Melly – arbeiten. Hier müssen nämlich die Minen-Aufsucher ihre Concession eingeben. Das heisst, unser Staatsrat müsste wissen was eine Schweizerstunde ist. Ich frage ihn aber nicht.

Wobei die Minenverwaltung selbst eigentlich keine grosse Kompetenz hat, sondern nur die Vollziehung des gegenwärtigen Gesetzes durch Sachkundige gemäss dem Gesetz des 22. Wintermonats 1841 zu überprüfen hat.

Dabei muss das Bau- und Brückendepartement allfällige Zuwiderhandlungen gegen dieses Gesetz analog dem Gesetz über das Heeresstrassenwesen von 1835 anzeigen und bestrafen. Die Concession selbst erteilen wir – der Grosse Rat – wobei wir dieselbe verweigern können, wenn derjenige der die Concession verlangt, keine Garantie für gehörigen Bau bietet.

Und wenn uns einer dumm kommt und den Grossen Rat nicht bezahlt, wird die Minenverwaltung und der hohe Staatsrat, gestützt auf Artikel 1941 des Zivilgesetzbuches aus dem Jahre 1945 sowie Artikel 560 der bürgerlichen Prozessordnung des selben Jahres, die öffentliche Versteigerung der Mine anordnen.

Dies muss wie bei der Erteilung der Concession in den 15 auf die Einreichung des Begehrens folgenden Tagen durch den Staatsrat kundgemacht werden. Und zwar 3x von 15 zu 15 Tagen an gewöhnlichen Ausrufungsorten und zwar durch einen Ausrufer in all den gelegenen Gemeinden auf deren Gebiet sich die Concession erstrecken sollte und der Kundmachungszettel, Herr Staatsrat, der muss 60 Tage vorher bei den Gemeinden angeschlagen werden.

Auch der Rechtsweg ist ideal geregelt. Die Vollziehung des gegenwärtigen Gesetzes wird durch Sachkundige, gemäss dem Gesetz des 22. Wintermonats 1841 erfolgen.

Es gibt allerdings Ausnahmen zu den Concessionen, nämlich gemäss Artikel 54 dieses Gesetzes kommen für die Alt Concessionen soweit der Concessionär dies innert dreier Monate nach Inkrafttreten des Gesetzes 1856 geltend gemacht hat die Bestimmungen des Gesetzes vom 6. Christmonat 1818 zur Anwendung. Keine Angst ich gehe nicht ins Detail.

Wir kommen zurück zur Anfangsfrage. Was ist eine Schweizerstunde? Eine Schweizerstunde ist ein längst verschwundenes Längenmass, ausmachend 16'000 Schweizer Füsse oder in heutiger Sprache gemäss dem Hölzel Journal zur Geografie von 1870 ungerechnet 4,8 Kilometer, was zur Folge hat, dass ein Schweizerfuss 30 Zentimeter misst.

Wir können also im Grossen Rat einzig Bergrechtskonzessionen erteilen, die eine halbe Schweizerstunde lang sind im Quadrat ausmachend 5,76 km². Das hat mich einige Mühe gekostet, das herauszubringen.

Es wäre nun falsch das Ganze ins Lächerliche zu ziehen. Dieses Gesetz hat durchaus eine grosse Berechtigung und hat je nach Ausgestaltung einschneidende Folgen für Kanton und Gemeinden.

Der Grund und Boden ist kostbar. Wir glauben, dass dieses Gesetz nicht mehr zeitgemäss ist und auf jeden Fall ist es zu wichtig es abzuschaffen oder auch zu wichtig kein neues Gesetz zu erschaffen.

Ich schlage Ihnen daher vor dieses Gesetz unter Denkmalschutz zu stellen und daher das Gesetz zu bewahren und unserer Motion für ein neues Gesetz zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Ihre Motion wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

15. INTERPELLATION

**des députés Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, Camille CARRON, ADG (SPO-PS-
VERTS-PCS), et Narcisse CRETENAND, PLR, concernant
les Objectifs biodiversité 2020 (17.06.2011) (5.147)**

INTERPELLATION

**der Grossrätinnen Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
und Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, sowie der Grossräte
Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Narcisse CRETENAND,
PLR, betreffend Biodiversitätsziele 2020 (17.06.2011) (5.147)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai aucune demande de parole.

Je la passe ainsi directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Il est ici fait référence à la Conférence internationale sur la biodiversité de 2010 à Nagoya.

Vu l'article 78 de la Constitution qui précise que la protection de la nature et du paysage est du ressort des cantons, les interpellateurs s'interrogent sur la façon dont le canton entend concrétiser les objectifs en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

Je puis répondre de la manière suivante aux questions posées:

Quelles régions de notre canton jouent-elles un rôle significatif en matière de biodiversité (hotspots)?

De par ses conditions topographiques et climatiques, le Valais abrite une grande diversité d'espèces végétales et animales. Des régions avec une biodiversité élevée se trouvent ainsi sur l'ensemble du canton et à toutes les altitudes. Il n'y a pas de zones particulières.

Quelles dispositions légales ou mesures de protection, le canton a-t-il prises pour protéger ces régions importantes et quelles autres mesures ont-elles été prises afin de conserver et de renforcer la biodiversité du canton?

A ce jour, le Conseil d'Etat a décidé de la mise sous protection de quelque 80 sites. Compte tenu de la multitude des zones inventoriées et des besoins de renaturation, le processus de mise sous protection ne progresse que lentement et les projets sont nettement inférieurs aux besoins réels.

Où le Gouvernement pense-t-il qu'il est nécessaire d'agir prioritairement dans notre canton dans la perspective des Objectifs biodiversité 2020?

Nous proposons les priorités suivantes pour les prochaines années:

- tout d'abord, accélération du rythme de mise sous protection des biotopes de valeur;

- mise en œuvre des inventaires fédéraux concernant les biotopes, en particulier l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale, qui a déjà commencé et avec les compensations que l'on connaît;
- amélioration des prestations écologiques dans l'agriculture. Des espèces végétales et animales rares sont présentes dans le paysage agricole traditionnel et extensif et méritent d'être conservées;
- enfin, mesures ciblées en faveur d'espèces particulières. Les espèces prioritaires sont celles envers lesquelles le Valais a une responsabilité pour assurer leur maintien d'un point de vue national et international.

Quelles prochaines étapes (légales ou mesures de protection), le Gouvernement prévoit-il pour que notre canton atteigne les objectifs 2020?

Le projet Stratégie biodiversité suisse, actuellement en consultation, servira de base aux futures conventions-programmes entre le canton et la Confédération.

De quel soutien de la Confédération, le canton a-t-il besoin pour une mise en œuvre adéquate des objectifs?

Les aides financières de la Confédération, soit 900'000 francs par an, devront être sensiblement augmentées si on veut les faire correspondre aux valeurs en jeu et aux besoins du canton dans ce domaine.

Quel soutien, le canton est-il d'accord de donner aux communes propriétaires du territoire pour qu'elles puissent participer à la réalisation de ces objectifs?

Le budget 2011 du Service des forêts et du paysage enregistre sous la rubrique Subventions aux communes un montant de 727'000 francs.

Enfin dernier point: le canton prévoit-il de faire une étude sur les retombées économiques de la biodiversité en Valais, en termes par exemple d'attrait touristique, d'image, d'agriculture (plantes médicinales) ou autres?

Le projet de Stratégie biodiversité suisse prévoit, à son chapitre 7.6, que la Confédération effectue, d'ici à 2020, un recensement des services écosystémiques. Il n'est pas utile que chaque canton établisse sa propre étude sur les retombées économiques.

16. MOTION

des groupes PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par les députés Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, Yves BORNET et Olivier DELALOYE, concernant la discipline dans l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations (17.06.2011) (5.148)

MOTION

der Fraktionen PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und CVPO, durch Grossrätin Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, sowie durch die Grossräte Yves BORNET und Olivier DELALOYE, betreffend Disziplin in Sachen Wahlplakate (17.06.2011) (5.148)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

Des milliers d'affiches ont fleuri durant l'été dans nos montagnes, nos villes et nos campagnes pour faire connaître nos candidats aux élections fédérales.

L'automne est venu, mais les feuilles ne sont pas tombées..., du moins certaines qui se font persistantes, voire éternelles.

Nous voilà aujourd'hui aux portes de l'hiver.

Toits de grange, voûtes de tunnel, piliers de galerie, armoires de distribution électrique, mâts d'éclairage public, bennes ou encore panneaux de chantier, aucun support susceptible d'attirer l'attention n'a été oublié pour faire connaître nos candidats.

Si l'on peut s'amuser de l'originalité des afficheurs, n'oublions pas que tout cela se fait au détriment de la sécurité des usagers de la route.

Les directives du canton concernant l'affichage, parues dans le Bulletin Officiel et envoyées aux partis politiques, ont été, comme à chaque campagne électorale, superbement ignorées.

Le peuple a choisi ses têtes d'affiche voilà sept semaines déjà. Il est grand temps de rendre à notre canton une image touristique digne de celle que nous voulons présenter à nos hôtes qui afflueront bientôt pour les fêtes de fin d'année.

Une fois de plus, il incombera aux employés des communes et du canton d'accomplir cette besogne, parfois à leurs risques et périls, mais toujours aux frais du contribuable.

Nous demandons, dès lors, au Conseil d'Etat de compléter la base légale existante en y ajoutant des sanctions à l'encontre des contrevenants et/ou des responsables de l'utilisation abusive de l'espace public, l'objectif de cette motion étant que le règlement concernant l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations soit renforcé et ait quelque chance d'être respecté à l'avenir.

Merci pour votre soutien.

Le président:

Merci Madame la députée.

La motion est combattue.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC a étudié avec attention la motion sur l'affichage électoral.

Pour notre groupe, cette motion est sans objet.

Je constate que, lors des dernières campagnes électorales, nos affiches ont été rangées et ôtées par nos adversaires, que je remercie pour leur travail écologique et citoyen.

Plus sérieusement, la loi actuelle suffit amplement. Il est donc inutile de vouloir encore la transformer et d'y ajouter de nouvelles cautions.

A notre humble avis, le simple fair-play et le savoir-vivre suffiraient à régler la plupart des problèmes.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

Pour notre part, nous préférons que les employés du Service des routes et des cours d'eau ôtent les pierres encombrant la chaussée et que nos policiers s'efforcent d'arrêter les braqueurs de banque plutôt qu'ils passent leur temps à démonter les affiches et les panneaux les plus dangereux pour la sécurité des usagers de la route.

La réalité pratique sur l'ensemble du canton est la suivante:

La Commission cantonale de signalisation routière adresse une plainte au Service des routes et des cours d'eau, qui la transmet à la justice, qui elle-même la classe pour le motif que les auteurs ne sont pas identifiables.

A ce jour, pas une seule facture n'a été envoyée, faute de base légale suffisante.

Je suis étonnée qu'un parti qui s'érige en garant de la loi et de l'ordre public s'oppose à ce que celle-ci soit appliquée et renforcée.

Nous prenons note que l'image peu avenante de notre canton offerte aux touristes empruntant les routes de nos vallées ne vous préoccupe pas, pas plus que la sécurité des usagers de la route.

Je vous propose, Monsieur le député Alexandre Caillet ou même à tout l'ensemble de votre groupe, une visite guidée de notre capitale, durant laquelle vous n'aurez aucune peine à reconnaître la plupart des candidats encore affichés.

Et c'est peut-être là que cette motion vous gêne aux entournures.

Je vous remercie de votre attention et je demande le vote.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je me vois néanmoins contraint de vous adresser un carton jaune et une incitation à étudier la définition d'une correction matérielle.

Nous allons procéder au vote sur cette motion puisqu'elle est combattue.

Par 89 voix contre 16 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.148 de la députée Véronique Jenelten-Biollaz.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

17. POSTULAT

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Graziella WALKER
SALZMANN, CSPO, concernant le contournement de Viège –
"signalisation intelligente" (17.06.2011) (5.149)**

POSTULAT

**von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Grossrätin
Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend Umfahrung Visp –
"intelligente Signalisierung" (17.06.2011) (5.149)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Umfahrungstrasse von Visp hat sich mehr als bewährt und dies trotz fehlender Signalisation. Die eigentliche Bewährungsprobe steht aber noch bevor. Sie wird kommen wenn man den Vispertaltunnel schliesst. In den nächsten drei Tagen werden wir ja einmal einen Testlauf haben, aber wir werden es dann für längere Zeit noch erleben und da wird die Bewährungsprobe kommen.

Wir machen es kurz. Wir wollen eigentlich zwei Dinge, erstens, dass man diese Umfahrungsstrasse signalisiert und zweitens, dass man sie intelligent signalisiert. Intelligent signalisiert heisst nicht, dass wir Holztafeln aufstellen wie im Gesetz über die Minen und Bergwerke, sondern ein System wählt, welches ermöglicht den Verkehrsfluss hin und her zu schieben. Je nach Verkehrsaufkommen kann einmal die Umfahrungsstrasse angezeigt werden, das andere Mal die Durchfahrt durch Visp. Solche Systeme gibt es bereits in gewissen Agglomerationen in der ganzen Schweiz. Sie haben sich bewährt weil man dadurch gleichzeitig Verkehrspolitik machen kann indem man diverse Dorf- oder Stadtteile entlasten und belasten kann.

Wir bitten den Staatsrat daher die Signalisation an die Hand zu nehmen und gleichzeitig zu prüfen ob eben diese intelligente Signalisation nicht etwas für Brig und vielleicht auch für andere Knotenpunkte in unserem Kanton wäre.

Ihnen danke ich für die Aufmerksamkeit und vor allem für die Unterstützung unseres Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

Je vous donne des nouvelles de Berne.

M. le conseiller fédéral Didier Burkhalter a également été réélu avec 194 voix sur 232 bulletins valables.

18. POSTULAT

des députés Bernhard ERPEN (suppl.), CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Aron PFAMMATTER (suppl.), CVPO, concernant des places d'évitement supplémentaires pour accroître la sécurité au Simplon (17.06.2011) (5.150)

POSTULAT

der Grossräte Bernhard ERPEN (Suppl.), CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Aron PFAMMATTER (Suppl.), CVPO, betreffend zusätzliche Ausweichstellen für mehr Sicherheit am Simplon (17.06.2011) (5.150)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Alle vier Jahre vor den Wahlen klopft die Politik beim Wahlvolk an. Die aktuelle Legislaturperiode des Walliser Grossen Rates ist bereits in ihrer zweiten Hälfte. Darum haben die CVP-Vertreter des Bezirks Brig diesen Frühling bei verschiedenen Veranstaltungen ihre Wählerinnen und Wähler besucht, eine Halbzeitbilanz gezogen und die Wählerinnen und Wähler nach ihren Anliegen befragt.

Dass die Bevölkerung von Ried-Brig nicht mehr länger auf ihre Lärmschutzwände warten will – wir haben heute davon gesprochen – wurde zum Beispiel deutlich. Und es zeigte sich unter anderem beidseits des Simplonpasses, dass die Sicherheit auf der Strasse ein grosses Anliegen ist, vor allem jener, welche die Strasse regelmässig benutzen.

Die Lastwagen geben auf dieser Transitroute das Tempo vor – auch für den Individualverkehr. In der Folge kommt es immer wieder zu gefährlichen Überholmanövern. Diese Situation können zusätzliche Ausweichstellen für Lastwagen wesentlich entschärfen.

Die Fertigstellung der Autobahn und die vorübergehende Schliessung des Gotthardtunnels sorgen für zusätzlichen Handlungsbedarf.

Das ASTRA hat bei den Bremsnotspuren gezeigt, dass ihm die Sicherheit am Simplon wichtig ist.

Darum fordern wir den Staatsrat auf, beim ASTRA vorstellig zu werden und uns beim Ziel zu unterstützen, zusätzliche Ausweichstellen am Simplon zu realisieren.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Ihr Postulat ist auch nicht bekämpft und wird an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

19. INTERPELLATION

des députés Guido WALKER (suppl.), CVPO, Daniel STUDER (suppl.), CVPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Egon FURRER, CVPO, et cosignataires concernant la nécessité de réguler l'achat de sources d'eau de boisson (13.09.2011) (5.154)

INTERPELLATION

der Grossräte Guido WALKER (Suppl.), CVPO, Daniel STUDER (Suppl.), CVPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Egon FURRER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Kauf von Trinkwasserquellen regulieren (13.09.2011) (5.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Als Folge der Klimaerwärmung wird die ausreichende Versorgung mit Trinkwasser in Zukunft länger je mehr zur Herausforderung werden. Hier wird nicht zuletzt das Wallis als Wasserschloss der Schweiz eine tragende Rolle spielen.

Die in letzter Zeit festgestellte Tendenz, wonach Gewinn orientierte Grosskonzerne an verschiedenen Orten Trinkwasserquellen aufkaufen, sollte uns aufhorchen lassen. Ein Wettbewerb, bei dem teilweise private Quellen an den Höchstbietenden verkauft werden, könnte uns in Zukunft teuer zu stehen kommen und würde eine gefährliche Abhängigkeit mit sich bringen.

Die CVPO ist klar der Meinung Trinkwasser ist ein Allgemeingut und sollte der Walliser Bevölkerung auch in Zukunft zu günstigen Preisen zur Verfügung stehen. Die Sicherung der Quellschüttungen von Trinkwasser seitens der öffentlichen Hand ist nötig und der Kauf von Trinkwasserquellen ist entsprechend zu regulieren.

Wie schätzt der Staatsrat des Kantons Wallis die Situation ein und was gedenkt er hierbei zu unternehmen?

Ich danke bestens für die Beantwortung.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Trinkwasserversorgung wird in unserem Kanton im Wesentlichen durch Quellen, Grundwasserfassungen und in geringem Masse durch Flussfassungen oder Fassungen in Seen gedeckt.

Im kantonalen Richtplan von 2002 wurde bereits darauf hingewiesen, dass die Wasserversorgung regional einer gewissen Zahl von quantitativen und qualitativen Problemen und Konflikten gegenübersteht.

Unter anderem werden folgende Punkte hervorgehoben:

Verbrauchsschwankungen, ungleiche geografische Verteilung, Fehlen der Notversorgung, Zustand des Verteilnetzes usw.

Im benannten Richtplan wurden auch bereits folgende Grundsätze aufgelistet:

- Gewährung der qualitativen Wasserversorgung auf lange Sicht hin und in Notlagen,
- Bewirtschaftung des Trinkwassers durch eine umfassende Planung,
- sparsamer Trinkwasserverbrauch,
- Vorbeugen von punktuellen und chronischen Verschmutzungen usw.

Die umfassende und sparsame Bewirtschaftung des Wassers als Rohstoff erfordert nämlich eine räumliche Koordination aller interessierten Partner.

Der kantonale Richtplan überträgt dem Kanton betreffend der Trinkwasserversorgung unter anderem folgende Aufgabe: Die Förderung der Zusammenarbeit mit den Gemeinden bei der Erarbeitung von Trinkwasserversorgungsplänen und der Verwirklichung von interkommunalen Anlagen.

Der Staatsrat ist sich der Situation der langfristigen Wasserbewirtschaftung im speziellen des Trinkwassers bewusst. Im April 2010 hat der Staatsrat es als notwendig erachtet, ein Kompetenzzentrum betreffend "Wasser im Wallis" einzusetzen. Er hat einer Arbeitsgruppe den Auftrag erteilt, ein Pflichtenheft betreffend der Aufgaben und des Einsatzes eines Kompetenzzentrums "Wasser im Wallis" zu erstellen und dazu ein entsprechendes Organisationskonzept vorzuschlagen.

Diese Arbeitsgruppe sind sämtliche Dienststellen, die sich mit dem Thema Wasser beschäftigen, angegliedert. Die ersten Ergebnisse sollten im Sommer 2012 vorliegen.

Der Druck auf die Wasserressourcen, die zunehmenden Interessenkonflikte und die komplexen Gewässer und Wasserverteilungssysteme sind tatsächlich eine grosse Herausforderung. Die kleinräumigen, sektoralen Strukturen der Wasserwirtschaft stossen heute an ihre Grenzen. Die integrale Bewirtschaftung des Wassers fordert eine neue Betrachtungsebene, nämlich das Einzugsgebiet Management des Wassers. Der Bezugsraum ist nicht mehr das Gemeindegebiet, sondern das Einzugsgebiet. Hier treffen die verschiedenen Grundanliegen der Wasserwirtschaft aufeinander und müssen miteinander koordiniert werden.

Der Staatsrat ist bemüht nach dieser neuen Betrachtungsebene zu arbeiten.

20. POSTULAT

des députés Guido WALKER (suppl.), CVPO, Egon FURRER, CVPO, Daniel STUDER (suppl.), CVPO, Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant l'éclairage "Zebralux" pour tous les passages piétons (13.09.2011) (5.155) (en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT

der Grossräte Guido WALKER (Suppl.), CVPO, Egon FURRER, CVPO, Daniel STUDER (Suppl.), CVPO, Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zebralux-Beleuchtung für alle Fussgängerstreifen (13.09.2011) (5.155) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Wer von Ihnen kennt die Situation nicht: Sie fahren bei Anbruch der Dunkelheit mit ihrem Auto nach Hause und plötzlich – wie aus dem Nichts – tritt ein dunkel gekleideter Passant vor Ihnen auf den Fussgängerstreifen. Dank konzentrierter Fahrweise und angemessener Geschwindigkeit können Sie jedoch rechtzeitig vor dem Fussgängerstreifen anhalten und dem Fussgänger den Vortritt gewähren.

Meine Damen und Herren, nicht immer gelingt es rechtzeitig anzuhalten. Unfälle auf Fussgängerstreifen haben zugenommen und enden oft mit viel Leid und Schmerzen, manchmal sogar mit Todesfolge. Am meisten zu Schaden kommen dabei die schwächsten Strassenverkehrsteilnehmer – die Fussgänger. Die Schweiz weist in Europa die höchste Unfallquote auf Zebrastreifen auf – dies ein trauriger Rekord.

Es existiert jedoch eine spezielle Beleuchtung – die so genannte Zebralux – welche wesentlich zur Erhöhung der Sicherheit auf Fussgängerstreifen beitragen kann. Bei Dämmerlicht und in der Dunkelheit wird der Bereich des Fussgängerstreifens mittels einer stärkeren Lampe gelb ausgeleuchtet. Fussgänger und insbesondere Kinder werden daher schon von weit her besser erkannt.

Die CVPO fordert den Staatsrat deshalb auf, die so genannte Zebralux-Beleuchtung bei allen Fussgängerstreifen auf den kantonalen Hauptstrassen obligatorisch einzuführen. Bei den kantonalen Nebenstrassen und Gemeindestrassen soll die Zebralux-Beleuchtung als Empfehlung abgegeben werden.

Ich danke bestens für die Aufmerksamkeit und danke Ihnen für die Unterstützung des Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

21. MOTION

des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Peter KÄLIN (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pour une loi cantonale sur la gestion et la valorisation des déchets (14.09.2011) (5.156) (en collaboration avec le DEET et le DFIS)

MOTION

der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Peter KÄLIN (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend kantonales Gesetz über die Abfallbewirtschaftung und -verwertung (14.09.2011) (5.156) (in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'arrêt du Tribunal fédéral annulant l'article 12 du règlement communal de Romanel-sur-Lausanne traitant des taxes d'élimination des ordures remet en question la politique de gestion des déchets de la plupart des communes valaisannes, du pays romand en tout cas.

Le Tribunal fédéral confirme l'obligation de respecter le principe pollueur-payeur ou consommateur-payeur. Toute taxe doit donc tenir compte de la production précise des déchets de chaque ménage pour avoir un effet incitatif favorisant la baisse ou au moins le tri des ordures. Une part de 30% des dépenses figurant au compte peut néanmoins être supportée par l'impôt pour couvrir les frais liés à l'élimination des déchets urbains, tels que boues d'épuration.

Les contributions se basant sur les valeurs cadastrales, sur la surface des appartements ou sur le nombre d'occupants des logements sont devenues illégales.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, la plupart des communes vaudoises, dont Romanel-sur-Lausanne, et des capitales comme Lausanne et Genève ont décidé d'attendre la création d'une loi cadre cantonale avant d'adapter leurs règlements de gestion des déchets. Leur crainte est surtout de voir se multiplier des règlements disparates qui mettraient en concurrence des collectivités publiques et encourageraient le tourisme des ordures.

C'est la même crainte qui nous a motivés à déposer cette motion. Il ne faut pas que ce soient les recours des citoyens qui obligent les communes à adapter leurs règlements communaux en matière de gestion et de valorisation des déchets. Le résultat des inévitables recours aboutira inévitablement au même résultat qu'à Romanel-sur-Lausanne. Les communes perdront beaucoup de temps en procédures juridiques et seront mises en demeure d'adapter leurs règlements, chacune de leur côté.

Ne laissons pas aux tribunaux décider pour nous. Assumons notre responsabilité de parlementaires. Acceptons de débattre sur un thème sensible pour chaque Valaisanne et chaque Valaisan.

Encore une fois, Chers collègues députés, ne laissons pas décider aux tribunaux. Ils ne feront pas mieux que nous-mêmes.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il faut d'abord dire que l'arrêt Romanel ne parle pas de gestion, ni de valorisation des déchets, mais d'une seule question: celle du financement de l'élimination des déchets urbains.

Ensuite, l'interprétation qu'en fait notre collègue, j'en prends acte. Je dis simplement que l'interprétation de cet arrêt est un peu plus délicate qu'il ne le dit et on doit en tirer des conséquences un peu plus nuancées que celles qu'il pense pouvoir en tirer.

Ce qui ne me surprend pas dans cette motion, puisqu'elle vient de la gauche, c'est que plutôt que de respecter la diversité et de chercher des solutions adaptées aux différentes communes de ce canton, on cherche à tout uniformiser. En effet, c'est cela une loi: une loi est la même pour tout le monde et puis elle aurait pour conséquence d'uniformiser tout le processus dans tout le canton.

Ce qui ne m'étonne pas non plus, c'est la technique habituelle: un problème – une loi et puis après il faut encore des sanctions, une bureaucratie, etc., pour l'appliquer.

Ce qui me surprend un peu plus, par contre, c'est que cette motion soit développée aujourd'hui par un élu communal qui m'autorisera à dire qu'il vient quand même d'une commune qui d'ordinaire est assez jalouse de ses prérogatives et de son autonomie.

Je suis surpris que l'on fasse aussi peu de cas dans cette affaire de l'autonomie communale ou du peu qu'il en reste.

J'ai entendu – elle m'autorisera, je l'espère, à rapporter fidèlement ses propos – la présidente de la Fédération des communes valaisannes s'exprimer à la radio sur cette affaire. Elle m'a semblé avoir une approche justement nuancée, plus respectueuse de l'autonomie des communes que cette motion puisqu'elle suggérait, plutôt qu'une loi, d'aller dans le sens de démarches (ça peut être des directives et autres) qui ont pour but non pas d'imposer des choses aux communes mais de les aider à assumer une tâche et, en l'occurrence, à adapter leurs réglementations au droit fédéral.

Je pense que c'est cela la voie, ce n'est non pas d'imposer des solutions uniformes à toutes les communes par une loi mais bien de les aider à réviser leurs règlements et de le faire rapidement, ce qu'une loi, entre nous, ne pourrait pas faire parce que si c'est si urgent que ça, vous savez tous ici combien de temps ça prend d'élaborer et d'adopter une loi. A coup sûr, on ne sera pas dans les temps par rapport au rythme d'encaissement des taxes communales. Et puis à coup sûr, avec une loi encore une fois, on enlèvera toute espèce d'autonomie aux communes dans ce domaine.

Contrairement à ce que dit le texte de la motion, il est faux de dire qu'une loi serait nécessaire pour respecter le droit fédéral. La seule chose qui est nécessaire, c'est d'adapter la réglementation d'un certain nombre, assez nombreuses il est vrai, de communes de ce canton.

Je répète ici que l'arrêt Romanel ne va pas si loin qu'il imposerait de faire une loi qui irait encore plus loin que simplement le problème du financement et qui devrait traiter de la gestion et de la valorisation des déchets. Donc, c'est faire dire à l'arrêt bien plus que ce qu'il ne dit en réalité.

S'agissant de ce qui est préconisé par le Tribunal fédéral, lui-même laisse la voie ouverte à des solutions diverses et n'en impose pas une seule, pour autant qu'on en reste à un système qui doit être incitatif.

Il y a donc plusieurs chemins qui sont possibles pour respecter le droit fédéral, tel qu'il a été interprété par l'arrêt Romanel. Il n'y a pas que le chemin de la taxe au sac; il y en a d'autres.

Pour permettre aux communes, dans le cadre de leur autonomie, à laquelle nous tenons, de trouver des solutions adaptées à leurs réalités, à leurs besoins et à la sensibilité de leurs concitoyens, des solutions qui peuvent fort bien être diverses tout en respectant le droit fédéral, nous vous proposons de dire non à cette motion qui va beaucoup trop loin.

Le président:

Merci Monsieur le député.

La motion étant combattue, nous allons voter.

(...)

Je redonne, tout d'abord, la parole à l'auteur de la motion.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je propose de transformer cette motion en postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je m'adresse au député Jean-Luc Addor: est-ce qu'il maintient le combat?

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je maintiens le combat pour la raison suivante: c'est que, motion ou postulat, l'intervention parle d'une loi, et d'une loi nous n'en voulons pas.

Nous voulons tout au plus qu'on puisse aider les communes mais pas mettre fin, dans ce domaine, à leur autonomie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous procédons au vote.

Par 61 voix contre 50 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement la motion 5.156 (transformée en postulat) du député Camille Carron.

Cette motion est ainsi rayée de la liste.

22. POSTULAT

**des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Frédéric DELESSERT, PLR, et
Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, concernant la mise en valeur
des sites valaisans d'observation des dangers naturels (16.09.2011) (5.158)**

POSTULAT

**der Grossräte Bruno PERROUD (Suppl.), UDC, und Frédéric DELESSERT,
PLR, sowie Grossrätin Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, betreffend
Aufwertung der Walliser Standorte zur Beobachtung der Naturgefahren
(16.09.2011) (5.158)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le présent postulat a une double intention:

Premièrement, celle de mettre en valeur l'important travail développé par les chercheurs dans le domaine des dangers naturels. Si l'on prend l'exemple du site expérimental des avalanches de la vallée de la Sionne, qui est un centre unique au monde, il a pour but d'étudier de façon approfondie et en direct les processus physiques des avalanches poudreuses et coulantes. Depuis sa mise en fonction, de nombreux scientifiques venant de nos pays voisins ont profité de ces infrastructures et l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches de Davos a établi de fructueuses collaborations sur le plan international. Il en va de même pour les sites valaisans d'observation des dangers naturels comme l'Ilgraben et Randa. Ces différents travaux méritent d'être connus et valorisés.

Deuxièmement, le Valais, canton touristique par excellence, doit aussi profiler ses richesses technologiques. Or, actuellement, bien peu de personnes connaissent ce centre et le travail effectué par les chercheurs. Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'Etat de bien vouloir:

- étudier les possibilités de valorisation de ces centres de recherche au niveau de la vulgarisation des travaux auprès du grand public;
- étudier les opportunités de créer des synergies avec les secteurs touristiques cantonaux et régionaux pour rendre ces centres de recherche attractifs et didactiques aux visiteurs.

Les auteurs vous remercient de bien vouloir accepter ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Je vous donne le résultat de l'élection de M^{me} la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui a été réélue avec 179 voix sur 242 bulletins valables.

23. POSTULAT

**des députés Véronique COPPEY (suppl.), PDCB, et Joachim RAUSIS, PDCB,
concernant la commission cantonale des constructions, un Etat dans l'Etat?
(16.09.2011) (5.160)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Véronique COPPEY, PDCB, und Grossrat
Joachim RAUSIS, PDCB, betreffend kantonale Baukommission:
ein Staat im Staat? (16.09.2011) (5.160)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Monsieur Melly, comme vous l'avez précisé lors de la réponse à l'interpellation de notre collègue Marcel Gaspoz, nous avons bien compris que les décisions de la Commission cantonale des constructions relèvent du cas par cas, que chacune d'entre elles est une exception et que, selon la loi fédérale, les règles sont clairement définies.

Nous vous remercions de mettre à disposition votre précieux temps pour régler les cas les plus litigieux.

Mais, vous en conviendrez, devoir procéder de la sorte révèle un sérieux malaise. De nombreuses communes et le Groupement des populations de montagne du Valais romand sont amers. La sensibilité locale est souvent occultée. Le manque de souplesse de la CCC, la lenteur des dossiers litigieux interviennent au détriment du patrimoine bâti. Des objets partent en décrépitude et cette attitude menace les valeurs inestimables sauvegardées avec difficultés et sans encouragement par les propriétaires, notre patrimoine bâti.

Nous demandons instamment de reconsidérer la structure autonome de la CCC, de corriger sa politique de communication et de rétablir la confiance entre cet organe de décision et les instances publiques locales. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

24. ELECTION

d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt

WAHL

eines Mitglieds der kantonalen Steuerrekurskommission

M. le député Jean-François Copt, PLR:

En préambule, permettez que je rende hommage, au nom de nous tous, à M. Philippe Imboden, membre démissionnaire, pour le travail accompli dans cette commission qui permet notamment aux citoyens de ce canton de lutter parfois contre l'appétit trop glouton de l'Etat ou, tout au moins, de pouvoir régler certaines situations conflictuelles en matière d'impôt.

Merci, Monsieur Imboden, pour votre engagement et bon vent pour vos nouveaux défis américains!

Pour en venir plus précisément à l'objet qui nous occupe, je rappelle, concernant les commissions hors Parlement, qu'une clé de répartition entre les différents groupes politiques, établie par M. Bumann, chef du Service parlementaire, fut entérinée par le Bureau du Grand Conseil en début de législature.

Ainsi, pour remplacer M. Imboden, et cela en conformité avec la décision précitée du Bureau, le groupe PLR est légitimé pour vous présenter la candidature de M. **Julien Monod** au poste de membre de la commission de recours en matière d'impôt.

M. Julien Monod est né en 1979, est célibataire et vit à Fully.

Après une formation commerciale avec maturité, il a suivi une formation d'économiste d'entreprise à la HES-VS avant de poursuivre par un diplôme d'expert-comptable, obtenu en 2008, à l'Académie suisse d'expertise comptable de Lausanne.

Dans le même temps, il a travaillé au Service des contributions de la commune de Fully, comme secrétaire comptable pour Télé Ovronnaz, avant de devenir fondé de pouvoir et responsable de mandats en tant que réviseur fiscaliste de la société Multifiduciaire Fribourg SA.

Enfin, depuis 2008, il est expert réviseur agréé et fiscaliste de NOFIVAL SA, société dans laquelle il occupe également les charges d'administrateur et de directeur.

De plus, il fonctionne comme expert aux examens finaux des experts fiduciaires et des experts comptables.

Au niveau linguistique, M. Julien Monod est détenteur d'un certificat d'anglais et possède des connaissances d'allemand et d'espagnol.

Entre autres, il est un adepte actif des sports d'endurance et œuvre dans des comités d'associations sportives en tant que caissier et président.

Il parraine également des fondations au niveau humanitaire.

Mesdames et Messieurs les députés, je suis sûr que ce CV enviable et totalement en phase avec les charges requises par les impératifs de son futur mandat saura vous persuader d'apporter un soutien inconditionnel à ce candidat en tous points remarquable.

Je vous en remercie par avance.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Ich schlage Ihnen hiermit Herrn **Stefan Gehrig**, wohnhaft in Brigerbad, als Mitglied der kantonalen Steuerrekurskommission vor.

Stefan Gehrig wurde am 17. Mai 1973 geboren und ist Bürger von Fiesch. Er ist verheiratet und Vater von zwei Töchtern. Stefan Gehrig wuchs in Siders, Venthône und Salgesch auf. Er hat deshalb auch sehr gute Kenntnisse der französischen Sprache.

Stefan Gehrig ist Betriebsökonom und eidgenössisch diplomierter Steuerexperte. Beruflich leitet er seit 2006 in Brig die Walliser Niederlassung einer Treuhand- und Revisionsgesellschaft. Er hat hier auch die Fachverantwortung in Steuersachen.

Stefan Gehrig hat profunde Kenntnisse im Steuerrecht, die er vorweisen kann. Er führt Steuerberatungsmandate von KMU bis hin zu börsenkotierten Gesellschaften. Zudem ist er mit der interkantonalen Steuerberatungspraxis, insbesondere in der Zentralschweiz und im Grossraum Zürich, bestens vertraut. Er publiziert auch laufend Artikel zum Steuerrecht in der Regionalpresse sowie in Fachzeitschriften. Im Weiteren ist er auch Referent in Steuersachen, unter anderem auch beim "Ordre romand des experts fiscaux" und Steuerfachkonsulent im Vorstand von Pro Economy Wallis. In dieser Funktion greift er

auch immer wieder für KMU relevante Steuerthemen auf und versucht hier mit der Steuerverwaltung entsprechende Lösungen im Interesse der KMU zu erarbeiten.

Aufgrund seines privaten und beruflichen Umfelds hat Stefan Gehrig in Fachkreisen sehr gute Beziehungen im Mittel- und Unterwallis, aber auch ausserhalb des Kantons, vor allem in der Zentralschweiz. Und schliesslich ist noch darauf hinzuweisen, dass Stefan Gehrig bei einer allfälligen Wahl der einzige Steuerexperte unter den sieben Mitgliedern der Steuerrekurskommission wäre. Auch dies ist ein weiterer Grund, ihm Ihre Stimme zu geben.

Ich bin überzeugt, Ihnen mit Stefan Gehrig einen ausgezeichneten und fachlich bestens ausgewiesenen Kandidaten für die kantonale Steuerrekurskommission vorzuschlagen.

Ich bitte Sie deshalb, Stefan Gehrig bei dieser Ersatzwahl in die kantonale Steuerrekurskommission zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous avons donc deux candidats.

Conformément à notre règlement, nous procédons à une élection par bulletins secrets.

Je prie les scrutateurs de procéder à la distribution du matériel de vote.

Je passe la parole encore une fois au député Jean-François Copt.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Oui, juste pour une correction matérielle, Monsieur le président du Grand Conseil.

Je constate qu'il est écrit Stefan Monod sur le tableau d'affichage électronique; en fait, il s'agit de Julien Monod.

Le président:

Absolument! Veuillez corriger l'erreur.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 127

Bulletin blanc 1

Bulletin nul 1

Bulletins valables 125

Majorité absolue 63

M. Julien Monod est élu **membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt** avec 94 voix.

M. Stefan Gehrig obtient 31 voix.

Le président:

Je félicite M. Julien Monod pour son élection et lui souhaite bien du succès pour son activité dans cette commission.

(Applaudissements)

**25. PROJET DE BUDGET 2012:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2012:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Toujours la commission des finances et son président Georges Emery et toujours son fidèle rapporteur Daniel Porcellana qui prend place.

Toujours un premier tableau d'amendements (**Tableau I**) proposés à l'acceptation tacite.

Aucune demande de parole concernant ces amendements; ils sont donc acceptés tacitement.

Nous arrivons au **Tableau II** des amendements soumis à discussion.

1.2. Service des ressources humaines	Dienststelle für Personalmanagement
<u><i>Graziella Walker Salzmann, CSPO</i></u>	<u><i>Graziella Walker Salzmann, CSPO</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
+ 100'000.00 CHF	+ 100'000.00 CHF
<i>Projets visant la promotion des compétences linguistiques dans les langues nationales</i>	<i>Projekte zur Förderung der Sprachkompetenz in den Landessprachen</i>
Décision de la commission :	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 3	Politisches Teilziel 3
Mesure prioritaire nouvelle	Prioritäre Massnahme (neu)
Promotion des compétences linguistiques en français et en allemand	Förderung der Sprachenkompetenz in den Landessprachen Deutsch und Französisch
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 1.2 émane de la députée Graziella Walker Salzmann du groupe CSPO.

Cet amendement a été refusé à l'unanimité par la commission des finances qui estime, tout comme la commission thématique, que ces mesures peuvent être réalisées dans le cadre du budget actuel.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Aus den Voranschlagsunterlagen der Staatskanzlei geht hervor, dass in der prioritären Massnahme 8 erkannt worden ist, dass vor allem auch bei den Übersetzungsarbeiten Handlungsbedarf besteht.

Die Übersetzungsarbeiten betreffen zwar nicht die Sprachenkompetenz des einzelnen Mitarbeiters, sie zeigt jedoch, dass die Sensibilität gewachsen ist und das ist erfreulich.

Es sollte nämlich nicht mehr vorkommen, wenn man bei einer kantonalen Dienststelle anruft, dass man auf einen anderen Tag verwiesen wird, da niemand anwesend ist, der Deutsch spricht.

Mit dem Budgetantrag der CSPO ging es darum, dass der Staatsrat auch im Rahmen der Arbeitsbedingungen der Zweisprachigkeit Rechnung tragen soll. Zum Beispiel auch darin, dass man Mitarbeitenden, welche die entsprechende Sprachenkompetenz mitbringen, dass man das auch entsprechend anerkennt und dass es nicht einfach vorausgesetzt wird.

Da es sich jedoch um eine operative Angelegenheit handelt, **ziehen wir diesen Antrag zurück.**

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Cet amendement est ainsi retiré.

1.3. Service des ressources humaines	Dienststelle für Personalmanagement
<u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</u>
Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 4 (nouveau)	Politisches Teilziel 4 (neu)
Appliquer une politique du personnel qui renonce à la création de nouveaux postes et, au lieu de cela, affecte de manière plus efficace et plus efficiente le personnel en place.	In Angriff nehmen einer Personalpolitik, die auf die Schaffung neuer Stellen verzichtet und stattdessen das bestehende Personal effizienter und effektiver einsetzt
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.3 du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder.

La commission des finances fait siennes les remarques de la commission thématique, à savoir qu'un Personalstopp est trop restrictif, le canton du Valais ayant en comparaisons intercantionales une administration svelte.

Cet amendement est refusé par 10 voix contre 2 et aucune abstention.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Chronist Luzius Theler schreibt heute im "Walliser Boten" praktisch alle bürgerlichen Fraktionen fordern Sparprogramme und eine Eindämmung des Wachstums der Personalkosten. Treffend fasst er damit die in diesem Saal seit einiger Zeit wieder intensiver geführten Debatten zum Personalwesen zusammen.

Debatten sind das eine, Taten das andere. Für die CVPO ist klar, dass die Debatten wichtig sind, was aber unter dem Strich zählt, sind die Taten. Aus diesem Grund fordern wir, dass der Kanton Wallis seine Personalpolitik ändert, auf die Schaffung neuer Stellen nach Möglichkeit – ich betone nach Möglichkeit – und stattdessen prüft wie das vorhandene und zweifelsfrei gute Personal effizienter und vor allem effektiver eingesetzt werden kann.

Von einem generellen Personalstopp ist nicht die Rede.

Gerne rufe ich Ihnen nochmals einige Zahlen in Erinnerung:

In der laufenden Legislatur wurden bis heute über 300 neue Stellen geschaffen, bis 2014 sollen über 100 weitere Stellen geschaffen werden. Nur diese neuen Stellen bewegen sich im Rahmen einer grösseren mittleren Unternehmung.

Bereits heute müssen die gesamten Steuereinnahmen der natürlichen und juristischen Personen für die Kosten des Personals aufgewendet werden. Damit fehlt wichtiges Geld für Investitionen. Ich kann in diesem Zusammenhang auch die Angst von Grossrat German Eyer ein wenig beschwichtigen, das würde zu Steuersenkungen führen. Würden wir nämlich die Steuern senken, könnten wir gar nicht mehr alle Löhne mit dem eigenen Geld bezahlen. So sieht es heute aus.

Damit zurück zum eigentlichen Antrag. In den bisherigen Debatten hat eine Mehrheit unser Ziel mitgetragen. Fixieren wir nun dieses Ziel, setzen wir das schwarz auf weiss auf Papier und hören auf zu Debattieren, sondern Handeln. Denn eine schlanke und effiziente Verwaltung ist Garantie für wenig Bürokratie und gute, bürgernahe Dienstleistungen.

Ich bitte Sie, unterstützen Sie diese Politik, damit wir nicht eine inflationäre Personalpolitik haben und ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances, si elle peut comprendre le groupe CVPO dans sa volonté d'appliquer une politique du personnel renonçant à créer de nouveaux postes, ne peut, par contre, pas le suivre dans cette rigidité.

En effet, la volonté du Parlement concernant le renforcement de la police valaisanne et la nouvelle loi concernant l'enseignement secondaire demanderont la création de plus de 25 postes l'année prochaine.

Il est, dès lors, utopique de voter un sous-objectif politique que nous ne pourrions pas appliquer.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Est-ce que du côté du Gouvernement, on souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 87 voix contre 33, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.3 du groupe CVPO défendue par le député Philipp Matthias Bregy.

Le président:

Avant de continuer, je vous donne le résultat de l'élection d'un membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôt (*cf. p. 10*).

Les dernières nouvelles en provenance de Berne.

M. le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a été réélu avec 159 voix sur 234 bulletins valables.

1.5. Secrétariat à l'égalité et à la famille	Sekretariat für Gleichstellung und Familie
<u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud.</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>Suppression du secrétariat à l'égalité et à la famille</p> <p><i>On amplifie le budget 2011, on quantifie plus correctement le budget 2012. Conséquence : une prétendue diminution des charges de l'ordre de Fr. 30'000.- On est pas dupe, sauf les sots !</i></p> <p><i>Mesure pour la suppression du poste.</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Abschaffung der Sekretariat für Gleichstellung und Familie</p> <p><i>Man erhöht das Budget 2011, man quantifiziert das Budget 2012 genauer. Folge davon: eine angebliche Verringerung des Aufwands um rund Fr. 30'000.-. Wen will man hier für dumm verkaufen?</i></p> <p><i>Massnahme zur Streichung des Postens</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 1.5 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud, consiste en la suppression du Secrétariat à l'égalité et à la famille.

Des débats ont déjà eu lieu dans ce Parlement, qui s'est prononcé en faveur du maintien de ce secrétariat.

La commission des finances refuse cet amendement par 12 voix contre une et aucune abstention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen Maury, UDC:

Par cet amendement, le groupe UDC propose la suppression du budget du Bureau de l'égalité et de la famille.

En effet, en un temps où l'on cherche à faire des économies, y compris sur le dos des institutions pour handicapés, il nous semble que ce poste du budget est un luxe dont on peut allègrement se passer.

L'arsenal législatif est, en effet, amplement suffisant pour faire appliquer la législation sur l'égalité entre hommes et femmes, et les autres tâches extrêmement importantes du bureau, comme l'encouragement des fillettes à devenir bûcheronnes et des garçons à se faire sages-femmes, peuvent aussi être attribuées à d'autres départements.

Mais, pour essayer de justifier l'existence de ce bureau, on lui a aussi donné la tâche de s'occuper de la famille. Mais qu'est-ce que la famille? Pour le secrétariat, la famille doit être envisagée comme – je cite – "une communauté de vie dans laquelle deux

générations font ménage commun". Sur la base d'une définition aussi floue, on se demande bien ce que le secrétariat doit réellement soutenir. En gros, il doit encourager et soutenir quelque chose qui s'apparente à tout et surtout à n'importe quoi.

Dans ce sens, et en cette période de crise et de restrictions budgétaires, et pour les raisons exposées ci-dessus, nous proposons purement, simplement et sans risque d'économiser les frais dépensés pour ce poste.

Le groupe UDC vous remercie d'ores et déjà pour la sincérité de votre vote et de votre attention.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A chaque législature, le groupe UDC demande la suppression de ce bureau et, fort heureusement, en vain.

Le Secrétariat à l'égalité et à la famille est un lieu de coordination et d'information pour toutes les questions ayant trait à l'égalité femmes-hommes, à la famille et aux violences domestiques.

Pour son rôle dédié à l'égalité, la loi fédérale sur l'égalité du 1^{er} juillet 1996 ainsi que la loi cantonale d'application ont donné une assise définitive au secrétariat.

En 2003, le peuple valaisan a accepté un nouvel article constitutionnel visant à la protection de la famille. Suite à la volonté de nos concitoyens, le Bureau de l'égalité devient, dès 2006, le Secrétariat à l'égalité et à la famille.

Deux grandes missions pour ce service:

- l'une visant à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes, et
- l'autre visant à apporter à la famille protection, soutien, afin que chacun de ses membres puisse s'épanouir.

Ce service offre des informations précieuses et pratiques aux habitants du canton du Valais touchant les thèmes suivants: égalité femmes-hommes, mariage, parents-enfants, concubinage, conflits, divorce, violence, école, formation, conciliation travail-famille, logement, assurances sociales, impôts et décès.

Comment donc supprimer ce secrétariat qui soutient, qui dirige tout un chacun vers des solutions touchant la sphère familiale ou l'égalité?

Sur le site Internet de l'UDC dans le programme 2011-2015, il est noté que ce parti s'engage pour la solidarité des jeunes et des aînés, des femmes et des hommes, des familles et des célibataires. Le Secrétariat à l'égalité veille justement à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toutes formes de discrimination.

Faire des économies, c'est louable, mais les faire sur la prévention, le calcul n'est pas correct.

Avec un manque d'informations, des situations critiques surgissent et les faits qui en découlent sont énormes. Mieux vaut donc prévenir que guérir.

Nous suggérons au groupe UDC de faire un pas ou plutôt de faire un autre saut, celui de retirer cette intervention à tout jamais.

Si tel n'est pas le cas, nous prions le Parlement de s'opposer à cet amendement.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Le président de la commission des finances renonce à s'exprimer.

Du côté du Gouvernement?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

En entendant les diverses interventions, deux éléments me sont venus à l'esprit:

Le premier, c'est qu'on veut opposer le Bureau de l'égalité à un soutien aux institutions. C'est jouer sur les émotions. Le Gouvernement est tous les jours submergé par des propositions qui sont émotionnelles et ne peut pas leur donner bien sûr une suite.

Le second, tout ce qui est excessif..., vous connaissez la suite.

Il y en a un troisième: le Bureau de l'égalité a, entre autres, un certain nombre de propositions qui ont été faites ici de lui donner des statistiques et des compétences supplémentaires.

Il y en a aussi une quatrième: le Bureau de l'égalité a un élément extrêmement important qui est dans ses mains aujourd'hui et qui répond à un besoin de notre société, qu'on soit d'accord avec ce que notre société représente, c'est une autre discussion: c'est de mettre en place un avant-projet de loi sur les violences domestiques. Ne serait-ce que pour cet élément-là, le Secrétariat à l'égalité et à la famille mérite votre soutien, et je vous invite à ne pas suivre la proposition qui vous est faite.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote.

Par 108 voix contre 13 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.5 du groupe UDC défendue par la députée (suppl.) Nadine Reichen Maury.

1.7. Secrétariat à l'égalité et à la famille <i><u>Commission IF par René Constantin</u></i>	Sekretariat für Gleichstellung und Familie <i><u>Kommission IF durch René Constantin</u></i>
Prestations	Leistungen
Indicateurs (nouveau)	Indikatoren (neu)
Proportion de filles diplômées de la HEP	Anteil der PH-Diplomandinnen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

<p>1.8. Secrétariat à l'égalité et à la famille</p> <p><u>Commission IF par René Constantin</u></p>	<p>Sekretariat für Gleichstellung und Familie</p> <p><u>Kommission IF durch René Constantin</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Indicateurs (nouveau)</p> <p>Proportion de garçons dans les métiers de l'hôtellerie et du service</p>	<p>Indikatoren (neu)</p> <p>Anteil junge Männer in den Berufen des Gastgewerbes</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 1.7 de la commission IF, par le député René Constantin, propose un nouvel indicateur.

Sans incidences financières, la commission des finances suit le préavis de la commission thématique.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Par rapport à ces problématiques d'indicateurs, la commission IF va retravailler un petit peu ces éléments parce qu'il nous appartient de savoir exactement qui doit faire quoi, à savoir si c'est au Bureau de l'égalité ou bien si c'est au DECS de fournir ces indications.

Par conséquent, pour le moment, **les amendements 1.7 et 1.8** concernant ces nouveaux indicateurs **vont être retirés** et seront remis sur la table de travail pour l'année prochaine.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je pars du principe que ce retrait concerne les amendements 1.7 et 1.8.

<p>1.9. Service de la santé publique</p> <p><i>Groupe UDC, par Bruno Perroud</i></p>	<p>Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><i>UDC- Fraktion durch Bruno Perroud</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 36 Subventions accordées (GP 15 Subventionnement des primes d'assurance maladie)</p> <p>– Fr. 6'000'000.-</p> <p><i>Selon l'argumentation en page 13 du rapport sur le budget 2012 de la COFI, l'augmentation des subventions des primes d'assurance-maladie ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 36 Eigene Beiträge (PG 15 Subventionierung der Krankenversicherten)</p> <p>– Fr. 6'000'000.-</p> <p><i>Gemäss Argumentation der FIKO (Seite 13 des Berichts zum Voranschlag 2012) sollte der Anstieg der Subventionierung der Krankenkassenprämien nicht höher als jener der Referenzprämie für Erwachsene sein</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p>1.10. Service de la santé publique</p> <p><i>COFI</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 36 Subventions accordées</p> <p>- Fr. 6'000'000.-</p> <p><i>Réduction des subventions accordées concernant le subventionnement des caisses maladie</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><i>FIKO</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>- Fr. 6'000'000.-</p> <p><i>Reduktion der Subventionen für die Krankenkassenprämien</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

L'amendement 1.9 du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, et l'amendement 1.10 de la commission des finances proposent -6 millions touchant la rubrique 36 Subventions accordées, GP 15 Subventionnement des primes d'assurance-maladie.

Dans le cadre de ses travaux budgétaires, la commission des finances a demandé au chef du département d'étudier notamment la possibilité de modifier la prime annuelle moyenne retenue pour le financement des subventions en se basant, par exemple, non pas

sur la totalité des caisses maladie mais, par exemple, sur les cinq caisses les moins chères.

Sans pouvoir entrer dans les détails de ce rapport, un rapport a été établi qui laisse entrevoir un potentiel d'économies allant de 15,7 millions à 8 millions 4 simulations, soit les 5, 10, 20 et 30 primes les meilleur marché, tout en laissant apparaître – et ceci la commission des finances ne le conteste pas – différents inconvénients que cette étude a fait ressortir, ces projections ne modifiant pas le nombre de bénéficiaires mais entraînant une diminution du montant de subventionnement.

Si le calcul budgétaire 2012 prend nouvellement en compte deux correctifs pour la détermination du revenu fiscal déterminant, entraînant une réduction budgétaire de 3,9 millions déjà pris en compte dans le montant porté au budget, il n'en demeure pas moins que la commission des finances maintient sa position et vous renvoie à ses constats, à savoir que l'augmentation de ces subventions progresse au budget 2012 de 6,18%, soit 11,2 millions. Si l'augmentation avait été limitée à la prime de référence pour les adultes, elle serait de 4,2 millions. La différence est donc de 7 millions.

La commission des finances estime que, en principe, l'augmentation ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte.

C'est pourquoi la commission des finances propose une diminution de 6 millions au niveau du subventionnement des primes de caisses maladie pour 2012.

La commission des finances a accepté ces deux amendements par 12 voix contre zéro et 2 abstentions.

Le président:

Je cède la parole au député Nicolas Voide, je précise en l'absence de demande de parole des auteurs des amendements.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Ils ne s'exprimeront donc pas après, évidemment!

Le président:

A l'exception du président de la commission des finances.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Bien sûr.

Quelques chiffres pour expliquer pourquoi le groupe PDCB, unanimement, refuse cette attaque frontale à ce qui constitue pour nous l'intangible: la politique sociale ciblée:

- 90'000 bénéficiaires, dont 15'000 qui sont à l'aide sociale
- 3'000 familles
- 52% des jeunes de moins de 25 ans

Voilà quels sont les bénéficiaires du subventionnement au paiement des primes des caisses maladie.

Voilà aussi ceux que la commission des finances veut cesser de soutenir ou, à tout le moins, voilà où elle veut économiser.

Eh bien!, non, ce sera sans les députés DC du Bas.

Qu'on ne vienne pas nous dire ici que le montant total des subventions augmente en 2012 plus que les primes. Jamais, dans le passé, nous n'avons procédé à cette comparaison. Or, si tel avait été le cas, on se serait rendu compte, sur toutes ces dernières années, que les primes ont proportionnellement beaucoup plus augmenté que les subventions.

Le montant figurant au budget du Conseil d'Etat est celui juste que nous voulons mettre à disposition de ceux qui, effectivement, sur le terrain, peinent au quotidien à payer leurs primes d'assurance-maladie.

L'aide est ciblée.

Comment être plus juste dans l'attribution, même si des analyses peuvent encore être faites, mais comment être plus juste dans l'attribution qu'en se fondant sur le revenu imposable après avoir corrigé encore certains éléments, dont les frais de rénovation des propriétaires fonciers?

Ne plongeons donc pas ceux qui en ont le plus besoin dans l'incertitude en coupant ce montant.

Les députés DC du Bas se sont étonnés, en novembre, lors de l'entrée en matière, qu'il ait fallu attendre que la commission des finances soit présidée par un élu de gauche pour qu'elle touche à l'intangible en matière de politique sociale. Nous croyons volontiers que M. le président de la commission des finances ne remplissait alors que son rôle de président de la commission des finances et serons donc attentifs au vote de son groupe politique qui ne pourra que le désavouer sur cette question et suivre le juste combat du groupe PDCB qui refuse cette proposition.

M^{me} la députée (suppl.) Colette Follonier, PLR:

En date du 16 mars 2011, le groupe PLR a déposé le postulat 1.135 qui visait à corriger une inégalité de traitement envers les jeunes de 18 à 20 ans.

Ces jeunes, souvent des étudiants ou des apprentis, paient, ces deux années, les primes de caisses maladie au tarif adulte sans possibilité de subventionnement.

Nous demandions au Conseil d'Etat de remédier à cette situation en considérant ces jeunes, dès l'âge de 18 ans (majorité), à titre individuel, afin qu'ils puissent bénéficier de ces subventions.

Il ne nous paraît donc pas logique de diminuer l'enveloppe globale, tout en demandant de nouvelles subventions pour cette classe d'âge.

C'est pourquoi le groupe PLR s'oppose à cet amendement.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmännli, CSPO:

Die CSPO ist im Grundsatz dafür, dass Krankenkassensubventionen bzw. dass die Prämien für die Krankenkassen verbilligt werden. Die CSPO ist auch dafür, dass man entsprechende Budgets spricht. Wir haben jedoch Bedenken wenn man sieht wie rasch diese Budgets ansteigen, ob das System, welches heute besteht, überhaupt noch finanzierbar und wie lange dieses System finanzierbar ist. Wenn wir sehen, dass Budgets nicht ausgeschöpft werden, wenn wir sehen, dass Budgets stärker als die Referenzprämien erhöht werden, dann fragen wir uns warum sollte man dieses System nicht überdenken.

Herr Staatsrat Maurice Tornay hat bereits einige Argumente aufgeführt warum man das Budget so gemacht hat.

Die CSPO ist mit dem System an und für sich nicht einverstanden. Wir werden aber nicht für die Kürzung stimmen sondern wir werden uns der Stimme enthalten und gleichzeitig ein Postulat hinterlegen, in dem der Staatsrat aufgefordert wird, das System der Prämienverbilligung zu überprüfen und zwar in Bezug auf die Plafonierung bzw. allfällige Begrenzung des Anstiegs der kantonalen Subventionen betreffend die Kriterien der Berechnung des massgebenden Einkommens und Vermögens und auch betreffend der Berechnung der Referenzprämien.

Danke.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lieber Nicolas Voide, ich freue mich, dass Sie begriffen haben, dass der Präsident der Finanzkommission zwei Hüte trägt – il porte deux casquettes – und ich kann Sie beruhigen, die Fraktion ADG wird diese Kürzung ablehnen. Voilà.

In einem Punkt geben wir der Finanzkommission durchaus recht, es kann nicht sein, dass mit öffentlichen Geldern die teuersten Krankenkassen subventioniert werden. Hier bedarf es einer Korrektur, die Antwort der SP ist die Einführung von kantonalen Einheitskassen. Wir haben eine entsprechende Initiative unterwegs.

Aus sozialen Gründen lehnen wir diesen Antrag der FIKO ab, aber auch aus finanzpolitischen Gründen. Wir wissen nämlich, Kürzungen auf kantonaler Ebene haben gleichzeitig auch Kürzungen auf nationaler Ebene zur Folge und das kann es ja nicht sein.

Aus diesen Gründen werden wir diesen Vorschlag der FIKO ablehnen.

Danke schön.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Je vous pose la question: pouvons-nous, de manière formelle, diminuer le subventionnement de 90'000 assurés valaisans, notamment les jeunes de moins de 25 ans, en acceptant la proposition du groupe UDC et de la commission des finances?

Ce subventionnement est un subtil équilibre entre le canton, la Confédération et les caisses maladie.

Par contre, notre groupe souhaite vraiment que le Gouvernement modifie sa grille de calcul en ne prenant en compte éventuellement que les caisses les moins chères.

Les députés DC du Centre vous demandent de refuser cet amendement du groupe UDC qui démontre encore une fois son attachement à la défense des intérêts des Valaisannes et des Valaisans, et de la commission des finances qui, malgré un président socialiste, est un peu moins sociale.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Depuis plusieurs années, la commission des finances est revenue dans ses rapports sur la problématique des caisses maladie.

A l'analyse de ce budget, cette problématique est restée très présente et le rapport de synthèse concernant les modifications de l'ordonnance sur les subventions des primes maladie du Conseil d'Etat montrent des pistes possibles que le Conseil d'Etat devra étudier plus en profondeur.

Je m'étonne ici qu'hier un groupe politique ait pu déjà débattre sur les propositions de ce rapport alors que le destinataire de ce rapport était la commission des finances. Ce rapport n'a été, à ma connaissance, distribué ni à l'ensemble des parlementaires ni à l'Administration cantonale. Je trouve regrettable que l'on puisse politiser avant une étude approfondie du rapport sur les pistes possibles de ce rapport.

La commission des finances va, dans les jours prochains, déposer une motion demandant au Conseil d'Etat d'étudier toutes les pistes possibles de meilleure attribution de ces subventions aux caisses maladie.

Je voudrais rappeler aux divers intervenants que la volonté de la commission des finances de maintenir cet amendement a été votée par 12 voix et une abstention au sein de la commission. Ce qui veut dire que les représentantes et les représentants de l'ensemble des groupes politiques ont voté pour le maintien de cette proposition.

Le président de la commission des finances, qu'il soit de droite ou de gauche, respecte ce vote et défend la vision de la commission, même s'il a une idée différente.

Je suis persuadé que les mêmes qui, pendant ces semaines, ont trouvé dommage qu'un président de gauche touche à des subventions sociales, m'auraient cloué au pilori si j'avais défendu une position différente de la commission.

J'espère que les intervenants auront déjà sonné les cloches à leurs commissaires s'il s'avère que la commission des finances est si antisociale que cela.

La commission reste, comme au mois de novembre, sur l'augmentation des primes de caisses maladie budgétisées à 6,18% alors que l'augmentation supposée pour les primes de référence adulte sera de 2,3%, ce qui dégage une différence de 7 millions.

Elle vous l'a dit lors de l'entrée en matière, elle ne veut en aucun cas toucher aux prestations que les personnes ayant droit touchent. La commission des finances a fait un simple constat de surbudgétisation et est persuadée qu'en passant de 196 millions à 190 millions l'aide aux subventions caisses maladie, l'Etat pourra continuer à donner aux personnes ayant droit les mêmes prestations que l'année dernière.

La commission des finances est consciente que cet exercice demande des sacrifices au chef du département car, durant les années antérieures, le département a dû, à plusieurs reprises, puiser dans ses réserves pour pallier la sous-budgétisation des subventions, mais elle est aussi consciente que le DFIS a pu trouver à l'interne ce manco et le département a pu le faire sans avoir recours à des demandes de crédits supplémentaires.

La commission des finances s'attend à ce que le Parlement aura tendance à faire un vote de cœur, voire politique. Elle vous demande, néanmoins, de faire un vote comptable et de la suivre dans cet amendement.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il convient de rappeler quelques éléments qui me paraissent extrêmement importants.

Le Gouvernement s'est déjà engagé dans les diverses études relatives aux primes. Nous observons, dans le cadre de ces études, deux obstacles:

Le premier: lorsque nous nous basons seulement sur les caisses maladie les plus avantageuses de ce canton – il existe des caisses maladie très avantageuses dans ce canton –, nous avons un panel d'assurés extrêmement faible parce que ce sont des petites caisses qui assurent entre 4 et 6'000 assurés. Si on prend les 5 meilleur marché, on arrive, en gros, à 25'000 Valaisans sur 310'000. Ce n'est pas représentatif (premier élément); on ne

peut donc pas s'arrêter aux assurances qui proposent sur le marché les primes les meilleur marché parce que, simplement, il n'est pas possible d'ignorer plus de 300'000 habitants, partant de l'idée qu'on est 325'000. Il y aurait donc 300'000 habitants dont on ne prendrait pas la prime de référence pour déterminer la moyenne.

Le deuxième: le Conseil fédéral publie une prime de référence. Nous sommes obligés, pour tous ceux qui touchent des prestations sociales, pour tous ceux qui touchent des aides de ce type-là, de prendre la prime de référence. C'est une obligation légale. Imaginez-vous si, dans notre canton, nous aurions, pour simplifier le système, pour un certain nombre de personnes la prime de référence arrêtée par le Conseil fédéral et puis, pour d'autres, la prime de référence arrêtée par le Conseil d'Etat. Allez comprendre une telle complexité supplémentaire.

Néanmoins, nous poursuivons l'analyse et la preuve nous l'avons donnée à la commission des finances par un rapport de synthèse, certes arrivé il y a seulement trois ou quatre semaines bien entendu, mais nous poursuivons l'analyse.

Point suivant, j'aimerais quand même dire que je ne sais pas par quelle méthode on peut réduire les montants sans réduire les prestations. Je n'ai pas trouvé la solution et je pense que cette affirmation n'est pas juste et je voudrais la corriger. En effet, qui – et je l'ai dit l'autre jour déjà – sera marqué par cette difficulté si nous réduisons les prestations? C'est la classe moyenne et particulièrement la classe moyenne qui est dans la classe inférieure de la classe moyenne. C'est une bataille que nous menons régulièrement pour ne pas cibler ces personnes-là, mais pour cibler d'autres catégories parce que l'on sait que, depuis des années et des années, c'est la classe moyenne qui souffre d'un certain nombre de politiques publiques.

Et puis, et ici j'en viens à ceux qui ont fait la proposition, quels sont les objectifs de ces subventions aux caisses maladie? De soutenir les familles et particulièrement les familles nombreuses – c'est ce que dit la loi –, et de soutenir les revenus modestes. Alors, il y a des mises en œuvre immédiates de propos que l'on entend, y compris dans le cadre de cette matinée, sur les notions liées à la famille.

Enfin, nous voulons continuer bien entendu, et je relève ici les propos des divers intervenants, que ce soit la députée (suppl.) Colette Follonier ou le député Nicolas Voide, qui ont dit que l'on ne peut pas aujourd'hui, hors du temps, commencer à faire une comparaison qui n'a jamais été faite auparavant. On ne peut pas non plus souhaiter que cette classe, dont le Gouvernement examine avec beaucoup d'attention la partie 18-20 ans, cela nous interpelle bien entendu mais on sait que, au-delà des 18-20 ans, des 20-25 ans, 52% des jeunes valaisannes et valaisans touchent une subvention aux caisses maladie parce que ces personnes sont en formation, et c'est donc extrêmement et vraiment important qu'on continue bien sûr de soutenir aussi, à travers ces aides, les familles qui ont des enfants adultes mais néanmoins en formation et sans revenu.

Et puis, Madame la députée cheffe de groupe, les chrétiens-sociaux proposeront une intervention à travers une motion de réduire ce domaine-là. Je suis surpris de votre proposition, mais bien entendu que nous l'étudierons comme toutes les autres.

Je termine par deux remarques:

Nous avons une reconnaissance dans le cadre d'un comparatif au niveau intercantonal – et sauf erreur cela doit faire partie du rapport transmis à la commission des finances – de la remarquable efficacité du système mis en place au niveau valaisan.

Et puis, et c'est ici la démonstration de notre volonté aussi: on vient de corriger de manière importante, en faisant 3,5 millions d'économies, mais on peut en faire en 15 millions et 8 millions comme l'a dit la commission des finances, c'est bien sûr d'une extrême simplicité et on ne peut pas s'arrêter à cette seule et unique approche financière dans ce cadre-là.

Je terminerai donc, comme pour toutes les autres propositions, en vous invitant à soutenir ce que le Gouvernement a toujours fait dans le cadre de ce budget, c'est-à-dire la position du Gouvernement.

Merci de soutenir donc le Gouvernement et de ne pas accepter la proposition de la commission des finances.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote sur ces deux propositions identiques.

Par 85 voix contre 27 et 15 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 1.9 du groupe UDC et 1.10 de la commission des finances.

1.11. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Bertrand Zufferey, PDCC, François Thurre, PDCB, Rita Théoduloz, PDCC</u>	<u>Bertrand Zufferey, PDCC, François Thurre, PDCB, Rita Théoduloz, PDCC</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 6'000'000.- <i>Revalorisation / classification du personnel du RSV</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 6'000'000.- <i>Lohnerhöhung / Reklassifizierung für das Personal des GNW</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

1.12. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Doris Schmidhalter-Näfen, SPO/AdG</u>	<u>Doris Schmidhalter-Näfen, SPO/AdG</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 10'000'000.- <i>Augmentation salariale pour le personnel du RSV</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 10'000'000.- <i>Lohnerhöhung für das Personal des GNW</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

1.13. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe PDCC par Grégoire Dussex.</u>	<u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex.</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 2'500'000.- <i>Revalorisation / classification du personnel du RSV</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 2'500'000.- <i>Lohnerhöhung / Reklassifizierung für das Personal des GNW</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.11 émanant des députés (suppl.) Bertrand Zufferey, François Thurre et Rita Théoduloz, amendement 1.12 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen ADG et amendement 1.13 du groupe PDCC par le député Grégoire Dussex.

Le RSV bénéficie d'un budget global, de sorte que ces propositions n'ont pas leur place par un complément sous la rubrique 36 au budget global de 239,4 millions déjà alloué au RSV.

La commission des finances a refusé à l'unanimité ces trois amendements.

M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey, PDCC:

Est-ce que l'amendement au budget 2012, que j'ai eu le plaisir de déposer avec mes collègues, demandant des moyens financiers supplémentaires pour revaloriser les professions du personnel de la santé est toujours d'actualité? La question peut se poser.

Eh bien!, oui, Chers collègues, cet amendement est toujours d'actualité, le salaire du personnel de la santé valaisanne doit être revalorisé et il doit être mis au bénéfice d'une juste reconnaissance de ses activités. C'est grâce à lui et à personne d'autre que la population valaisanne bénéficie de l'excellence.

Cela dit, passablement de choses se sont passées depuis le dépôt de cet amendement.

Oui, nous avons eu le plaisir de prendre acte des décisions du Département de la santé, plus particulièrement de la nomination du nouveau conseil d'administration du RSV, ainsi que de la mise sur pied de la commission extraparlamentaire qui sera chargée de traiter la LEIS, commission pour laquelle j'ai été sollicité, deux décisions qui permettront d'apaiser les situations conflictuelles régnant au sein de l'Hôpital du Valais et, en parallèle, qui permettront de réconcilier la population avec ses institutions sanitaires.

Oui, nous arrivons également, avec l'Hôpital du Valais, à bout touchant d'un nouvel accord social et salarial pour l'année 2012 – accord dont nous n'avons pas à rougir.

Ajoutons à cela les difficultés, que dis-je l'acrobatie budgétaire par laquelle nous sommes concernés pour l'année 2012, privés que nous sommes de la tétine confédérale. Ajoutez encore la défense des plus démunis, qui préoccupe, je l'espère, l'entier de notre Parlement et, vous l'aurez compris, bien des choses se sont passées depuis le dépôt de notre amendement.

Chers collègues, le personnel de la santé valaisanne ne perdra pas cette année, ni l'année prochaine car, par les décisions politiques que j'ai relatées auparavant, il a déjà obtenu une partie de ses attentes et l'accord salarial dont je viens de vous parler comble, du moins partiellement, les attentes financières du personnel concerné.

C'est avec l'intime conviction que la demande d'amendement à ce budget est plus que légitime mais surtout nécessaire que nous reviendrons au plus tard dans le cadre du budget 2013 avec cette demande de revalorisation justifiée.

En conclusion, nous **retirons** l'amendement de 6 millions de francs prévus pour la revalorisation salariale du personnel de la santé valaisanne en vous invitant à prendre acte que, pour le budget 2013, pareille demande sera déposée. Vous l'aurez compris, nous n'abandonnerons pas.

Nous comptons évidemment sur la bienveillance du nouveau conseil d'administration qui devra apporter des réponses pragmatiques aux besoins du personnel, et nous y veillerons.

C'est en vous rappelant mon engagement en faveur du personnel de la santé valaisanne et de notre population, laquelle est en droit d'obtenir le meilleur, que je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous avons pris note du **retrait de la proposition 1.11.**

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aus den gleichen Gründen wie sie Kollege Bertrand Zufferey dargelegt hat, **ziehen wir auch unseren Antrag 1.12 zurück** und werden damit im Budget 2013 kommen.

Danke schön.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Après réflexion – ça nous arrive aussi – et pour ne pas mettre en péril l'équilibre du budget 2012 et comme l'ont fait mes préopinants et collègues Bertrand Zufferey et German Eyer, le groupe PDCC **retire l'amendement 1.13.**

1.14. Service de la santé publique <i>Groupe UDC, par Bruno Perroud</i>	Dienststelle für Gesundheitswesen <i>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>Rubr. 36 Subventions accordées (GP 13 Prise en charge hospitalière)</p> <p>– Fr. 500'000.-</p> <p><i>Selon la proposition du RSV lors de la consultation publique sur la révision de la LEIS le 19.08.2010, je cite « Nous proposons d'abolir la notion de direction générale et de direction de centre. (...) Nous ne pouvons nous permettre de laisser subsister dans la loi des dispositions qui nous empêchent concrètement sur le terrain de poursuivre le bon développement de l'Hôpital du Valais. »</i></p> <p><i>Le décret concernant la LEIS est une belle opportunité d'adapter rapidement le statut et l'organisation du RSV et ainsi faire des économies sur les salaires administratifs</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Rubr. 36 Eigene Beiträge (PG 13 Spitalversorgung)</p> <p>– Fr. 500'000.-</p> <p><i>Anlässlich der öffentlichen Vernehmlassung über die Revision des GKAI vom 19.08.2010 schlug das GNW eine Abschaffung der Begriffe General- und Zentrumsdirektion vor. Laut GNW dürfen in einem Gesetz nicht Bestimmungen belassen werden, welche die Entwicklung des Spitals Wallis behindern.</i></p> <p><i>Das Dekret über das GKAI ist eine gute Gelegenheit, um das Statut und die Organisation des GNW rasch anzupassen und so Einsparungen auf Ebene der Verwaltung zu erzielen.</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.14 du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Le RSV bénéficie d'un budget global, de sorte que cet amendement, qui touche à l'opérationnel au sein du RSV, a été refusé par 10 voix contre une et une abstention.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Dans sa réponse à la consultation sur la LEIS, le 19 août 2010, le RSV proposait d'abolir dans la nouvelle loi la notion de direction générale et de direction de centre. Je cite: "Concrètement, ces organes sont déjà intimement liés dans notre fonctionnement quotidien pour améliorer notre efficacité opérationnelle. Ils devront encore faire un important travail pour fusionner. La cohérence de notre institution comme une véritable entreprise est à ce prix. Nous ne pouvons nous permettre de laisser subsister dans la loi des dispositions qui nous empêchent concrètement sur le terrain de poursuivre le bon développement de l'Hôpital du Valais."

Le rapport de la Fédération hospitalière de France relève aussi ce type de dysfonctionnements, je cite un passage: "Si le conseil d'administration ne dispose pas de réel pouvoir de pilotage stratégique, les textes donnent, en revanche, au conseil d'administration des compétences qui empiètent largement sur ce qui devrait être de la responsabilité du directeur général."

Une demande de plus au niveau de l'autonomie du conseil d'administration vient d'être renouvelée vendredi passé sur Canal 9 par la présidente du comité référendaire qui est maintenant du conseil d'administration du RSV.

Le décret concernant la LEIS est une belle opportunité d'adapter rapidement le statut et l'organisation du RSV et ainsi de faire des économies sur les salaires administratifs qui, bien souvent, sont des doublons.

L'acceptation de cet amendement démontrerait un signe politique en faveur d'une simplification de l'organisation du RSV qui coûte cher aux contribuables et aux patients.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En plus des arguments qui ont été donnés tout à l'heure par le rapporteur de la commission des finances, quelques éléments qui font que le groupe PDCB refuse cet proposition d'amendement, qui devient tout simplement lorsqu'on échoue à vouloir en urgence modifier un texte légal à supprimer une fonction en supprimant simplement le revenu qui lui est attribué.

Pour les anciens dans cette salle, et j'espère ne pas être le seul, on se souvient de la tactique qui avait été adoptée par Adolphe Ribordy à l'époque lorsque, pour supprimer les préfets, il avait proposé, au moment du budget, de supprimer les montants qui étaient prévus pour payer lesdits préfets.

Nous ne tomberons pas dans le piège aujourd'hui comme nous n'étions pas tombés dans le piège qui nous était tendu à l'époque.

Face à l'insuccès du député (suppl.) Bruno Perroud à vouloir tout régler dans le décret – on verra encore ce que la commission dira cet après-midi –, face à cet insuccès, on ne peut pas, il y a inconséquence aujourd'hui à vouloir dire que l'on supprime la direction simplement en supprimant le montant qui est destiné à payer dite direction.

Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le président de la commission ainsi que le chef du département renoncent à s'exprimer sur cette question.

Nous allons donc voter.

Par 107 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.14 du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Avant de passer à l'examen de l'amendement suivant, je vous donne le résultat de la dernière élection au Conseil fédéral.

M. Alain Berset est élu avec 126 voix sur 245 bulletins valables (donc 3 voix de plus que la majorité absolue qui était fixée à 123 voix).

1.15. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u><i>Graziella Walker Salzmann, CSPO</i></u>	<u><i>Graziella Walker Salzmann, CSPO</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées (GP 13 Prise en charge hospitalière) + Fr. 100'000.- <i>Augmentation de la subvention pour l'assistanat au cabinet médical</i>	36 Eigene Beiträge (PG 13 Spitalversorgung) + Fr. 100'000.- <i>Erhöhung des Beitrages für Praxisassistenten</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.15 de la députée Graziella Walker Salzmann CSPO.

Cet amendement, sans compensation financière, a été refusé par la commission des finances par 10 voix contre une et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Um was geht es bei diesem Budgetabänderungsantrag.

Die Praxisassistenten sind ein Projekt, das der Staat lanciert hat mit dem Ziel, junge Assistenzärzte zu motivieren, ein Curriculum zum Hausarzt zu durchlaufen. Obligatorisch ist in dem Curriculum zum Hausarzt ein mindestens sechsmonatiges Praktikum bei einem Hausarzt, der über die notwendige Weiterbildungsbewilligung verfügt. Die Dienststelle für Gesundheitswesen finanziert einen Teil des Praktikums beim Hausarzt. Im Übrigen ist der Assistenzarzt regelmässig und regulär im Spital Wallis angestellt.

Im Unterwallis ist dieses Projekt viel weiter gediehen als im Oberwallis. Die Problematik der Hausarznachfolge gestaltet sich jedoch im Oberwallis nicht minder schwierig als im Unterwallis.

Aus diesem Grund beantrage ich Ihnen diesem Budgetabänderungsantrag zuzustimmen, denn die Nachfolgeregelung bei den Hausärzten war schon Thema und wird uns in den nächsten Jahren immer wieder beschäftigen.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Le président de la commission des finances ne souhaite pas s'exprimer.

Monsieur le chef du département?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien sûr, pour maintenir le cap par rapport aux propositions du Gouvernement, je dois dire qu'il faut refuser cette proposition.

Néanmoins, quand on a dit cela, on a agi uniquement par rapport à un aspect budgétaire et j'aimerais ici dire à M^{me} la cheffe de groupe combien les problématiques qu'elle a soulevées sont partagées par le département, bien entendu, qu'il n'y a pas eu le début d'une volonté d'avoir, dans le Bas-Valais, dans le centre du Valais et dans le Haut-Valais, une attitude différente. Cela résulte du fait que, dans le Valais romand, nous avons une université, c'est l'Université de Lausanne, qui a mis en place, dans le cadre de sa formation, une particularité permettant de spécialiser ou de rendre comme une spécialité la fonction de médecin généraliste et de permettre à ces médecins, à travers une démarche du reste qui a été initiée en 2008/2009 et qui porte déjà ses fruits, entre autres de développer leur FMH dans le cadre d'un assistantat en cabinet médical.

Donc, nous partageons pleinement le fond de votre problématique, Madame la députée. Nous poursuivrons évidemment avec nos moyens pour aller dans le sens d'un développement de cette problématique, y compris bien sûr dans la région du Haut-Valais.

Pour ce qui est de l'aspect financier, je vous invite évidemment à en rester à la position du Gouvernement et à refuser cette proposition.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons ainsi au vote.

Par 85 voix contre 34 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.15 de la députée Graziella Walker Salzmänn.

1.16. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Doris Schmidhalter-Näfen, SPO/AdG</u>	<u>Doris Schmidhalter-Näfen, SPO/AdG</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 4'000'000.- <i>Ce montant est prévu pour la participation des patients aux coûts des soins de longue durée.</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 4'000'000.- <i>Der Betrag ist vorgesehen für die per Gesetz auf die Patienten abgewälzte Beteiligung an den Pflegekosten in der Langzeitpflege</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.16 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen ADG.

La problématique de la participation des patients aux coûts des soins de longue durée a fait l'objet de récents débats et décisions de la part de ce Parlement.

De sorte que cet amendement a été refusé à l'unanimité par la commission des finances.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich kann Ihnen hier exklusiv mitteilen, dass das Referendum gegen das Gesetz über die Langzeitpflege zustande gekommen ist und dass das Referendumskomitee in der nächsten Woche die notwendigen Unterschriften hier in Sitten der Kanzlei abgeben wird. Das heisst, in dieser Frage über das Gesetz der Langzeitpflege, welches im September verabschiedet worden ist, wird letztlich – sofern es zu keinen juristischen Winkelzügen kommt – das Volk darüber abstimmen können, ob sie mit diesen Kürzungen einverstanden sind oder nicht.

Aus diesem Grund macht natürlich jetzt dieser Vorschlag keinen Sinn mehr, weil das eine Volksabstimmung gibt.

Danke schön.

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement est ainsi retiré.

1.17. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>	<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 100'000.- <i>Augmentation des subventions d'exploitation à l'OCVS pour dédommager la formation et le service de piquet de spécialistes extérieurs à l'entreprise tels que les maîtres-chiens et autres</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 100'000.- <i>Erhöhung der Betriebssubventionen der KWRO zur Entschädigung von Ausbildung und Pikettdienst betriebsexterner Fachpersonen wie Hundeführer und weitere</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.17 de la députée Graziella Walker Salzmann CSPO.

Cet amendement, sans compensation financière, a également été refusé par 10 voix contre zéro et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ich möchte mit diesem Abänderungsantrag einfach darauf hinweisen, dass sich im kantonalen Rettungswesen eine Vielzahl Freiwilliger engagieren, welche für die ganze Zeit die sie zur Verfügung stellen, keine Entschädigung bekommen und das Material wird ihnen wenn überhaupt verspätet zugestellt.

Ich werde diesen Antrag zurückziehen, aber ich ersuche doch den Staatsrat im Rahmen der Leistungsverträge dafür zu sorgen, dass diese Leute wenigstens das ihnen zugesicherte Material innert angemessener Frist erhalten. Andernfalls wenn nämlich diese Leute nicht mehr freiwillig arbeiten, wird das Rettungswesen im Kanton Wallis nicht mehr finanzierbar sein.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Cet amendement a également été retiré.

1.18. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subvention accordée + 800'000.-	36 Eigene Beiträge + 800'000.-
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau) Garantir par le RSV le transport des patients entre les différents centres hospitaliers. <i>Il est constaté que dans le cadre du réseau santé, aucun transport de patient n'est prévu entre les différents centres hospitaliers. Les patientes et patients hospitalisés qui doivent se rendre pour des traitements et des consultations à Brig, Viège, Sierre, Sion ou Martigny doivent souvent organiser le transport eux-mêmes. Il est souhaité que le RSV mette à disposition des patients un transport entre les différents centres hospitaliers. Une partie des coûts leur sera imputés.</i>	Politisches Teilziel (neu) Patiententransport zwischen den verschiedenen Standorten innerhalb der Spitalzentren durch das GNW sicherstellen <i>Beim Gesundheitsnetz stellen wir fest, dass für die hospitalisierten Patienten ein Patiententransport zwischen den verschiedenen Standorten innerhalb der Spitalzentren fehlt. Hospitalisierte Patientinnen und Patienten müssen, wenn sie von Brig, Visp, Siders, Sitten, Martinach zu Untersuchungs- und Behandlungszwecken verlegt werden, die Reise selbst organisieren. Den hospitalisierten Patienten wird ein spitaleigener Patiententransport bei Verlegungen und Untersuchungen innerhalb des GNW zur Verfügung gestellt. Ein Teil der Kosten wird ihnen weiterverrechnet.</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.18 du groupe ADG, par la députée Helena Mooser Theler.

Le transport interhospitalier est compris dans le budget interne du RSV qui fait l'objet d'un budget global.

Cet amendement a été refusé à l'unanimité par la commission des finances.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir alle wissen die Zusammenlegung der Spitäler war notwendig und hat sehr viele Vorteile mit sich gebracht. Leider sind dabei aber auch neue Probleme entstanden. Der Patiententransport zwischen den einzelnen Spitälern in den Regionen, stellt ein solches Problem dar. Durch die Disziplinenaufteilung können Untersuchungen und Behandlungen eines Patienten nicht immer am Ort wo er gerade hospitalisiert wird, angeboten werden. Deshalb müssen die Patienten zu diesem Zweck oft den Spitalstandort wechseln. Leider fehlt dazu ein spitalinterner Transport.

Unserer Meinung nach sollte das Spital Wallis für hospitalisierte Patienten einen begleiteten Transport zwischen den Spitälern anbieten. Es kann nicht sein, dass Pflegende von Fall zu Fall einen Transport aus dem Umfeld des Patienten organisieren müssen. Patienten und Angehörige sind dabei sehr oft verunsichert und überfordert. Die Einführung eines spitaleigenen Transportes würde bei den Betroffenen und den Pflegenden viel Vertrauen in die Dienstleistungen der Spitäler zurückerobern.

In diesem Sinn danke ich Ihnen für die Unterstützung dieses Abänderungsantrags.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Le président de la commission des finances renonce à s'exprimer; le conseiller d'Etat également.

Nous procédons ainsi au vote.

Par 83 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.18 du groupe ADG défendue par la députée Helena Mooser Theler.

1.19. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par Reinhold Schnyder</u>	<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch Reinhold Schnyder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
+ 370'000.-	+ 370'000.-
<i>Laisser le total de charges de la promotion de la santé au minimum au niveau de 2011. Les dépenses pour la prévention mettant l'accent sur une alimentation saine et le mouvement, la prévention contre les addictions et la promotion de la santé seront garanties. La mise en œuvre de programmes pourra se poursuivre dans tout le canton. A une époque où les maladies de civilisation ne cessent de croître et où les objectifs de réduction de ces dernières n'ont pas encore été atteints, il n'est pas acceptable que les dépenses par habitant soient réduites de Fr. 31.00 à Fr. 28.00</i>	<i>Gesamtausgaben der Gesundheitsförderung mindestens auf dem Stand 2011 belassen. Die Ausgaben für die Präventionen mit den Schwerpunkten gesunde Ernährung und Bewegung, Suchtprävention und Gesundheitsförderung werden sichergestellt. Programme können weiterhin im ganzen Kanton umgesetzt werden. In einer Zeit, in der Zivilisationskrankheiten immer noch ansteigen, und die Ziele einer Reduktion dieser noch nicht erreicht wurden, ist es nicht akzeptabel, dass die Ausgaben pro Einwohner von Fr. 31.00 auf Fr. 28.00 gesenkt werden.</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.19 du groupe ADG, par le député Reinhold Schnyder.

Cet amendement, sans compensation financière, est également refusé par la commission des finances par 10 voix contre zéro et une abstention.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Gesamtausgaben in Franken pro Einwohner für die Prävention soll für das Jahr 2012 von 31 Franken auf 28 Franken gesenkt werden. In einer Zeit, in der Zivilisationskrankheiten immer noch ansteigen, ist eine Reduktion nicht akzeptabel.

Bei diesem Abänderungsantrag geht es ja nicht darum, mehr auszugeben, sondern die Bemühungen und den Aufwand wie er heute besteht aufrecht zu erhalten. Nur so können in den Bereichen gesunde Ernährung und Bewegung sowie in der Suchtprävention und der Gesundheitsförderung Erfolge erzielt werden.

Prävention in Form von Sensibilisierungs- und Aufklärungskampagnen sind nötig und zeigt den Leuten auf, wie sie in Selbstverantwortung für ihre Gesundheit sorgen können.

Es ist daher wichtig für die Massnahmen in der Vorbeugung, der Gesundheitsförderung und der Früherkennung nicht weniger, sondern mindestens gleichviel auszugeben wie bisher.

Ich möchte Sie bitten, diesem Abänderungsantrag zuzustimmen.

Danke.

Le président:

Pas de demande de parole ni de la part de la commission ni de la part du Conseil d'Etat.

Nous procédons au vote.

Par 100 voix contre 24 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.19 du groupe ADG défendue par le député Reinhold Schnyder.

1.20. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</u>	<u>CVPO- Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 Subventions accordées + Fr. 250'000.- <i>Mise en place d'une cellule d'interprète (P1301 564)</i>	36 Eigene Beiträge + Fr. 250'000.- <i>P1301 564 (Errichtung Dolmetscherzelle)</i>
Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 3.3 (nouveau) Promouvoir le bilinguisme dans l'ensemble du RSV, particulièrement dans les disciplines centralisées. Mesure prioritaire ad3 (nouvelle) Mise en place d'une cellule d'interprète NOUVELLE FORMULATION DE LA COMMISSION SAI Sous-objectif 3.3 (nouveau) Promouvoir le bilinguisme dans l'ensemble du RSV, particulièrement dans les disciplines centralisées.	Politisches Teilziel 3.3 (neu) Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit im gesamten Gesundheitsnetz Wallis, insbesondere in den zentralisierten Disziplinen, ergreifen und umsetzen Prioritäre Massnahme ad3 (neu) Schaffung einer Dolmetscherzelle NEUE FORMULIERUNG Politisches Teilziel 3.3 (neu) Massnahmen zur Förderung des Zweisprachigkeit im gesamten Gesundheitsnetz Wallis, insbesondere in den zentralisierten Disziplinen, ergreifen und umsetzen.
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 1.20 du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder.

Des interventions parlementaires vont déjà dans ce sens et seront à nouveau débattues quand le Parlement retraitera d'une nouvelle mouture de la défunte modification de la LEIS.

De plus, cet amendement ne fait pas l'objet d'une compensation financière.

Par conséquent, la commission des finances refuse cet amendement par 8 voix contre 2 et une abstention.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Der Antrag der CVPO ist klar und einfach. Mit der Errichtung einer Dolmetscherzelle sollen die Probleme mit der Zweisprachigkeit, insbesondere in den zentralisierten Diensten, vermindert werden. Ein entsprechendes dringliches Postulat von Grossrat Beat Rieder und mir hat der Grosse Rat in der Septembersession einstimmig überwiesen.

Da wir alle um die Effizienz von Staatsrat Tornay wissen, ist davon auszugehen, dass er bereits anfangs 2012 Vorschläge für die Umsetzung unseres Postulats unterbreiten wird.

Somit ist klar, dass wir auch die entsprechenden finanziellen Mittel bereitstellen müssen.

Wichtig, bei unserem Antrag handelt es sich um einen einmaligen Betrag und es sollen keine neuen Stellen geschaffen werden. Der Ausdruck "Einrichtung einer Dolmetscherzelle" ist also bewusst gewählt.

Unter der "Einrichtung einer Dolmetscherzelle" verstehen wir die Erarbeitung eines Konzepts, die Schulung respektive Umschulung des hierfür bestimmten, jedoch bereits bestehenden Personals, das Zur-Verfügung-Stellen von Infrastruktur eventuell einer Büroräumlichkeit aber sicher von Literatur und anderen Materialien.

In der thematischen Kommission Gesundheit wurde angeblich die Formulierung "Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit im gesamten GNW" diskutiert.

Diese offene Formulierung wurde gewählt, um den Staatsrat bei der Umsetzung der von ihm immer wieder erwähnten und von der Gegnerschaft des GKAI vehement verlangten Zweisprachigkeit nicht einzuschränken. Es ist aber klar, dass die Einrichtung einer Dolmetscherzelle einzig – ich betone einzig – für die zentralisierten Disziplinen vorzusehen ist.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen mit der auf das Gesamtbudget gesehenen verhältnismässig kleinen Investition von 250'000 Franken erleichtern wir vielen kranken Mitmenschen und den Angehörigen die Kommunikation und damit den Spitalaufenthalt in den zentralisierten Disziplinen und stärken dabei gleichzeitig unser Gesundheitsnetz.

Gerade diejenigen Leute, die in zentralisierten Disziplinen sind, sind meistens sehr schwer krank und bedürfen der guten klaren und vor allem verständlichen Kommunikation.

Nicht nur, aber auch weil wir mitten im Advent sind, danke ich Ihnen für Ihre Unterstützung. Die Patienten und deren Angehörige werden Ihnen dies ebenfalls tun.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La commission SAI a trouvé intéressant et opportun d'ajouter la promotion du bilinguisme comme nouveau sous-objectif politique.

Néanmoins, elle a pensé que les fonds nécessaires à cette promotion devront être trouvés dans le budget du RSV.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le président de la commission des finances souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Du côté du département?

Ce ne semble pas être le cas non plus... Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer sur ce dernier amendement? Non, ce n'est pas le cas..., il me semblait bien.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 77 voix contre 39 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.20 du groupe CVPO défendue par le député Philipp Matthias Bregy.

(Suite de l'examen du projet de budget 2012, séance du jeudi matin 15 décembre 2011.)

Le président:

Je vous demande encore un peu de calme. Il nous reste quatre points à l'ordre du jour.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

26. MOTION

du député Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant une pension à double tarif (13.09.2011) (1.184)

MOTION

von Grossrat Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Unterhaltsbeiträge zum doppelten Tarif (13.09.2011) (1.184)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette motion, ô combien pertinente dans sa volonté d'égalité et de justice, de par le regard clairvoyant qui voulait que le parent payeur puisse déduire la pension alimentaire versée jusqu'aux 25 ans de sa progéniture, mais suite à un entretien avec le chef du Service des contributions, M. Albrecht, **je retire cette motion.**

En effet, les effets souhaités par celle-ci sont déjà en place à travers les directives internes du service.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion est ainsi **retirée**.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**27. INTERPELLATION
du groupe CVPO, par le député Beat RIEDER, concernant l'assainissement
de caisses de pension – une deuxième? (13.09.2011) (1.185)**

**INTERPELLATION
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat RIEDER, betreffend
Pensionskassensanierung – die zweite? (13.09.2011) (1.185)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Je cède la parole directement au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Es ist in erster Linie daran zu erinnern, dass die Pensions- und Fürsorgekasse für das Personal der WKB eine Stiftung des Privatrechts ist, die juristische Persönlichkeiten aufweist und vollkommen unabhängig vom Staat Wallis ist. Dieser beteiligt sich in keiner Weise an der Verwaltung dieser Einrichtung, noch übt er eine Überwachungsfunktion aus. Eine Abstraktion, die natürlich aufgrund der allgemeinen Überwachungskompetenz über die beruflichen Vorsorgeeinrichtungen, die ihm durch die Bundesgesetzgebung eingeräumt wird, gemacht werden kann.

Abgesehen davon kann der Staat Wallis, sofern die finanzielle Situation der oben erwähnten Kasse Auswirkungen auf die Konten der WKB haben sollte, in seiner Funktion als Aktieninhaber und Bürge über bestimmte Informationen über diese Einrichtungen verfügen. Diese Informationen erhält man auch sachlich durch die Jahresberichte unserer kantonalen Bankeinrichtung. Diesbezüglich hält der Jahresbericht 2010 in seinem Anhang zu den Jahresabschlüssen, Ziffer 3.7 fest, dass die Bank per 31.12.2010 keine wirtschaftlichen Verpflichtungen gegenüber der Pensions- und Fürsorgekasse für das Personal der WKB aufwies. Dieser Hinweis bedeutet, dass sich die Pensions- und Fürsorgekasse für das Personal der WKB am 31.12.2010 in keiner Unterdeckungssituation befunden hat. Andererseits ist daran zu erinnern, dass diese Vorsorgeeinrichtung den gesetzlichen Bestimmungen, welche für die ordentlichen Vorsorgeeinrichtungen gelten, unterworfen ist. Und diesbezüglich ist insbesondere dem Grundsatz der Bilanzierung in geschlossener Kasse und dass sie auch nicht vom Vorteil der Spezialregelung profitiert, welche durch den Artikel 69 Absatz 2 des Bundesgesetzes über die berufliche Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge BVG den Vorsorgeeinrichtungen von öffentlich-rechtlichen Körperschaften vorbehalten bleibt.

Das bedeutet, dass sie dem Grundsatz einer vollständigen Ausfinanzierung unterworfen ist um im Falle einer möglichen Unterdeckung die besonderen Massnahmen, welche den Artikel 65 BVG vorsieht, zur Anwendung gelangen.

Entsprechend diesen Bestimmungen würde es im Falle, dass eine Unterdeckung auftritt, an den Vorsorgeeinrichtungen liegen, in Zusammenarbeit mit den Versicherten und dem Arbeitgeber die notwendigen Massnahmen zu deren raschen Behebung vorzunehmen. Angesichts der oben aufgezeigten Situation, erscheint es, dass die Verpflichtungen der WKB gegenüber der vorher genannten Vorsorgeeinrichtungen keine bemerkenswerte Auswirkung auf die Auszahlungspolitik der Dividenden hat.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

28. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Narcisse CRETENAND, concernant imposer correctement l'énergie solaire photovoltaïque (16.09.2011) (1.191)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETENAND, betreffend korrekte Besteuerung der photovoltaischen Sonnenenergie (16.09.2011) (1.191)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Cretienand, PLR:

Le 11 novembre 2009 déjà, le groupe PLR déposait une motion pour demander la défiscalisation du revenu des énergies renouvelables produites pour ses propres besoins.

Combattue autant par le PDC du Haut que par celui du Bas, cette motion avait été refusée.

Probablement que la demande du groupe PLR était trop progressiste ou en avance sur son temps mais, lorsque l'on a la conviction que ce que l'on demande est juste, il faut persévérer.

C'est pour cette raison que le groupe PLR est revenu à charge sur le sujet, notamment avec le postulat qui fait l'objet de mon intervention.

Entre-temps, le Service cantonal des contributions a pris largement en compte nos revendications puisque, selon sa directive de septembre dernier concernant la revente d'électricité issue des investissements dans les technologies respectueuses de l'environnement, je cite un extrait de cette décision: "Les 10'000 premiers kWh produits sont considérés comme propre consommation et, par conséquent, exonérés d'impôt."

Notre demande étant satisfaite, le présent postulat devient sans fondement.

Je retire donc ce postulat, en remerciant – une fois n'est pas coutume – le Service cantonal des contributions pour sa bonne décision.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris note que ce postulat est **retiré**.

Avant de passer au dernier point, une petite communication: la commission SAI se réunira immédiatement à l'issue des travaux au deuxième étage pour traiter des amendements du décret.

29. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMOD, concernant le patou: la responsabilité de l'Etat abandonnée? (15.09.2011) (1.197 anc. 5.157)
(en collaboration avec le DEET et le DTEE)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, betreffend Patou: Drückt sich der Staat vor der Verantwortung? (15.09.2011) (1.197 ehem. 5.157) (in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Cette question, qui intéresse beaucoup d'élèves en Valais, a fait l'objet d'un postulat qui a été accepté sans débat au mois de novembre et qui permettra sans doute de régler la question à l'avenir, **je retire, dès lors, cette interpellation** pour vous avancer un peu l'heure du repas.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous avons ainsi terminé notre matinée de débats.

Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous ici même demain matin à 9 heures pour la suite de cette session de décembre.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Première lecture

Décret concernant le financement hospitalier

Erste Lesung

Dekret betreffend die Spitalfinanzierung

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. Motion des députés Jean **ROSSIER** et Jacques-Roland **COUDRAY** ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151) **demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation**

Motion der Grossräte Jean **ROSSIER** und Jacques-Roland **COUDRAY** sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151) **Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung**

3. Motion urgente de la commission EE, par les députés Diego **CLAUSEN**, CSPO, et Frédéric Delessert, PLR, concernant la prolongation du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.145)

Dringliche Motion de Kommission VE, durch die Grossräte Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Frédéric Delessert, PLR, betreffend Verlängerung des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.145)

4. Motion urgente du groupe CVPO, par le député Jean-Marie **SCHMID**, concernant la prolongation de la validité du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie du 18 juin 2009 de deux années supplémentaires (15.11.2011) (4.147)

Dringliche Motion der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie **SCHMID**, betreffend Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets für das kantonale Programm der Unterstützung der Wirtschaft vom 18. Juni 2009 um zwei weitere Jahre (15.11.2011) (4.147)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. Interpellation du député Albert **PITTELOUD**, UDC, concernant l'enfouissement des lignes à haute tension dans la plaine du Rhône (14.06.2011) (4.129)

- Interpellation von Grossrat Albert **PITTELOUD**, UDC, betreffend Erdverlegung der Höchstspannungsleitungen in der Rhoneebene (14.06.2011) (4.129)
6. Interpellation du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant les rouges-verts font obstacle à une énergie plus propre (14.06.2011) (4.130)
Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend grünrote Verhinderung sauberer Energie (14.06.2011) (4.130)
7. Postulat du groupe PDCB, par les députés Jérôme **BUTTET** et François **BRESSOUD**, concernant des transports d'énergie respectueux de la santé et de l'environnement (14.06.2011) (4.131)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme **BUTTET** und François **BRESSOUD**, betreffend gesundheits- und umweltfreundlicher Stromtransport (14.06.2011) (4.131)
8. Postulat du député Willy **GIROUD**, PLR, concernant les services de l'Etat, consommons valaisan! (15.06.2011) (4.132)
Postulat von Grossrat Willy **GIROUD**, PLR, betreffend: Der Staat Wallis soll Walliser Produkte konsumieren! (15.06.2011) (4.132)
9. Postulat du groupe PLR, par les députés Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.) et Frédéric **DELESSERT**, concernant les campings-caravanings: une composante essentielle de notre économie touristique (15.06.2011) (4.133) **(en collaboration avec le DTEE)**
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.) und Frédéric **DELESSERT**, betreffend Camping- und Caravaningplätze: ein wichtiger Pfeiler unserer Tourismuswirtschaft (15.06.2011) (4.133) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
10. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant les implantations de sociétés en Valais (15.06.2011) (4.134)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Firmenansiedlungen im Wallis (15.06.2011) (4.134)
11. Postulat des députés Mathias **REYNARD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant une rente-pont pour les chômeurs de plus de 62 ans (17.06.2011) (4.135)
Postulat der Grossräte Mathias **REYNARD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Überbrückungsrente für Arbeitslose über 62 Jahre (17.06.2011) (4.135)
12. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le Valais canton du soleil – l'énergie solaire pour les bâtiments de l'Etat (13.09.2011) (4.138) **(en collaboration avec le DTEE)**
Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Sonnenkanton Wallis – Sonnenenergie für Staatsgebäude (13.09.2011) (4.138) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

13. Postulat des députés Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, et cosignataires concernant mettre en réseau les places de jeux et les rendre visibles (15.09.2011) (4.139)
 Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Spielplätze vernetzen und sichtbar machen (15.09.2011) (4.139)
14. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant des lampes / un éclairage routier énergétiquement efficace (15.09.2011) (4.140) **(en collaboration avec le DTEE)**
 Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend energieeffiziente Strassenlampen / Beleuchtung (15.09.2011) (4.140) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
15. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments(16.09.2011) (4.141) **(en collaboration avec le DTEE)**
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend kantonaler Fonds für die energetische Gebäudesanierung (16.09.2011) (4.141) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
16. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETENAND**, concernant la politique cantonale en matière d'achat d'énergie électrique (16.09.2011) (4.142)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETENAND**, betreffend kantonale Politik in Sachen Stromkauf (16.09.2011) (4.142)
17. Postulat des députées Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des barrages parasismiques (16.09.2011) (4.143) **(en collaboration avec le DSSI et le DTEE)**
 Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend erdbebensichere Staumauern (16.09.2011) (4.143) **(in Zusammenarbeit mit dem DSSI und dem DVBU)**
18. Interpellation du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et Albert **PITTELOUD**, concernant Aminona Luxury Resort & Village (ALRV): Mirax ou mirage! (16.09.2011) (4.144)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und Albert **PITTELOUD**, betreffend Aminona Luxury Resort & Village (ALRV): Mirax oder gar nix? (16.09.2011) (4.144)
19. **Projet de budget 2012**
 Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwurf des Voranschlags 2012
 Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue à cette troisième journée de la session de décembre.

Je vous demanderai un petit peu de calme, s'il vous plaît!

Vous avez trouvé sur la table de la salle des pas perdus encore quelques ouvrages liés à l'archéologie, qui nous ont été présentés hier, quelques exemplaires du Meteo

Magazine, qui sont également mis à disposition, ainsi que des bouteilles de jus de fruits offertes par notre collègue Willy Giroud dans le cadre du postulat qu'il développera au point 8 de l'ordre du jour.

Je tiens, cependant, à vous rappeler tant les règles de bienséance que notre règlement qui vous interdisent de consommer toute nourriture ou boisson dans cette salle. Vous comprendrez ainsi bien pourquoi je vous prie de sortir de la salle si vraiment vous avez soif ou, au contraire, une furieuse envie de découvrir ces excellents produits.

Vous savez également qu'en fin de matinée, immédiatement après avoir mis un terme à cette séance, je vous demanderai de rester dans la salle puisque nous aurons la présentation par Swissmint de la pièce spéciale consacrée aux combats de reines. Cela prendra quelques minutes, avant de passer à l'apéritif que Swissmint nous offre dans la salle des pas perdus. Mais, encore une fois, à la fin des débats, je vous demanderai de rester dans la salle.

Bevor wir unsere Tagesordnung in Angriff nehmen, werden wir eine Person **vereidigen**, den Grossrat (Suppl.) **Marcel Meichtry**, Vertreter der CVPO-Fraktion.

Unser 1. Vizepräsident Felix Ruppen wird die Vereidigungsformel verlesen.

Ich bitte Sie sich zu erheben.

(Siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(...)

Willkommen hier bei uns im Parlament.

Ich danke Ihnen, dass Sie sich in den Dienst der Walliser Bevölkerung stellen und wünsche Ihnen viel Erfolg bei der Ausführung Ihres Amtes.

(Applaus)

Première lecture

1. DECRET concernant le financement hospitalier

Erste Lesung DEKRET betreffend die Spitalfinanzierung

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Didier Cachat / Rapporteur: Danielle Schmid

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition 1 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC, rapporteur:

Proposition 1 du groupe UDC

Pour respecter la volonté populaire exprimée le 23 octobre et prendre le temps de préparer le statut et l'organisation du RSV sans précipitation, la commission a refusé cette proposition par 12 voix contre et une voix pour.

M. le député Charles Clerc, UDC:

En vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2012, de la libre circulation des patients, le groupe UDC souhaite donner au RSV les moyens d'agir rapidement pour rester concurrentiel au niveau opérationnel, et cela dès le début de l'année prochaine, sans attendre l'introduction de la législation spécifique.

Cette demande d'une plus grande autonomie du conseil d'administration a été, à plusieurs reprises, demandée, que ce soit aussi bien par le RSV, lors de sa prise de position du 19 août 2010 concernant la consultation sur la LEIS mais également mentionnée dans l'audit effectué par la Fédération hospitalière de France et pas plus tard que vendredi passé, sur Canal 9, par la présidente du comité référendaire qui est maintenant au conseil d'administration du RSV, lequel a été renouvelé (conseil d'administration où l'on peut déplorer, soit dit en passant, l'absence d'un représentant de la région du Chablais).

L'acceptation de ce principe dans le décret aurait l'avantage de donner au nouveau conseil d'administration des facilités législatives pour gérer le RSV et afin d'amener cette entreprise à faire la transition tout en douceur en attendant la future loi.

Bien entendu, certains se montrent réticents à accélérer le rythme pour favoriser l'autonomie du RSV vis-à-vis du Service de la santé. Le fonctionnement actuel est pourtant dénoncé par la plupart des groupes. Pour rappel, lors de la session de novembre 2011, pas moins de trois interventions, postulats et motions demandaient plus de compétences pour les organes dirigeants de l'Hôpital du Valais, dont un cosignataire pour les groupes DC, le député Alain de Preux, nouveau membre du conseil d'administration.

On peut, dès lors, s'étonner de constater que les belles résolutions déclaratives et ostentatoires sont vite oubliées.

Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur et ce Parlement a la possibilité d'agir et de montrer concrètement sa volonté de favoriser la gestion du RSV. Cautionner l'attentisme du Gouvernement voudrait tout simplement dire que ce Parlement se moque des concitoyens et des 54% de votants qui ont dit non à la LEIS.

Le groupe UDC tiendra sa ligne et soutiendra toutes les mesures qui permettront aux acteurs de la santé d'avoir des outils adéquats, performants et modernes pour gérer et administrer ce navire qu'est le RSV et, par-là même, d'en faire bénéficier les patients valaisans.

Nous étions le seul parti à nous opposer à la LEIS. Le peuple nous a donné raison. Nous serons peut-être le seul parti à assumer nos convictions sur ce décret en accord avec de nombreux acteurs de la santé qui nous donneront aussi raison dans quelques mois.

L'acceptation de cet amendement démontrerait un signe politique en faveur d'une simplification de l'organisation du RSV, qui coûte cher actuellement aux contribuables et aux patients par de nombreux doublons administratifs.

Merci de votre soutien à cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Avant de passer la parole à l'intervenant suivant, je salue la présence à la tribune de M. l'ancien secrétaire d'Etat Charles Kleiber, président désigné du conseil d'administration du RSV.

Je le remercie de suivre nos travaux.

(Applaudissements)

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le groupe DC du Bas intervient en ce moment non seulement sur l'amendement 1 mais aussi globalement sur les amendements 3 à 18.

Nous l'avions dit lors de l'entrée en matière, le projet de décret qui nous est soumis cette semaine contient, à notre sens, toutes les clauses nécessaires, et uniquement les clauses nécessaires, à l'application incontournable, dans une quinzaine de jours, des prescriptions de la LAMal en ce qui concerne le financement hospitalier. Et c'est bien là son unique mission.

Nous refusons donc de suivre le groupe UDC dans ses tentatives d'y insérer aujourd'hui d'autres éléments non utiles à l'objectif fixé alors que ces éléments sont actuellement l'objet de réflexions approfondies de divers groupes de travail mandatés pour étudier les réponses à apporter aux conclusions de l'audit.

Nous privilégions la réflexion à la précipitation.

Faisons nôtres les conclusions de la commission SAI et refusons donc ces divers amendements.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je ne vais prendre la parole qu'une fois pour tous les amendements, qui proviennent tous du groupe UDC, à l'exception d'une correction sémantique acceptée dans le texte français, et qui ont pratiquement tous déjà été discutés lors de l'élaboration de la loi, avec le même score: 1 pour et 12 contre.

Ce premier amendement va exactement à l'encontre de ce que nous voulons puisqu'il demande d'intégrer la réorganisation du RSV dans le décret. C'est faire bien peu de cas entre autres des référendaires qui se sont battus pour être intégrés dans le processus de remodelage de la LEIS.

Une remarque encore: si nous refusons cet amendement – ce que la commission vous conseille –, les amendements 8 à 18 tomberont également puisqu'ils traitent tous du RSV.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

J'ai une demande de parole de la part du député Didier Fournier... qui aurait dû intervenir avant le président de la commission, mais je la lui cède quand même.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Merci Monsieur le président du Grand Conseil.

Sur les 18 amendements que nous traitons ce matin, 17 proviennent effectivement du groupe UDC.

Lors de sa séance d'hier, la commission SAI les a écartés, comme cela vient d'être dit.

Plusieurs de ces propositions, identiques ou très similaires, avaient déjà été discutées et balayées par ladite commission et ce Parlement.

En bref, après avoir combattu la LEIS acceptée par 73,4% d'entre nous, poussé le peuple à la rejeter pour des motifs extrinsèques du contenu effectif de cette loi, le groupe UDC poursuit sa croisade contre vents et marées. Plus que de l'entêtement, c'est de l'arrogance délétère pour notre système cantonal de santé avec lequel on ne peut badiner. Cette attitude a déjà engendré et engendrera encore des conséquences, dont la portée semble échapper à ce groupe.

Je ne rebondirai que sur une seule de leurs demandes récurrentes concernant l'article 3, soit la suppression de l'obligation pour les établissements hospitaliers inscrits sur la liste de remettre leurs budgets et comptes au département pour vérification de l'économicité sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton. N'est-ce pas schizophrénique de fustiger chaque budget à leurs yeux toujours trop dispendieux et, en même temps, de vouloir soustraire au contrôle de l'Etat plusieurs centaines de millions accordées à nos hôpitaux?

Attaché à un service public de qualité et proche des besoins de la population, de même qu'aux principes d'égalité de traitement et de transparence entre les secteurs public et privé, le groupe ADG refuse également ces amendements et vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

A mon tour de saluer à la tribune le prochain président du conseil d'administration du RSV, de lui souhaiter bien sûr de s'imprégner déjà, à travers les débats de ce matin, de la mission qui l'attend à la tête du conseil d'administration du RSV.

Et je lui réitère ici mes remerciements d'avoir accepté ce poste.

Nous nous réjouissons de travailler avec vous, Monsieur l'ancien secrétaire d'Etat.

Les enjeux de la santé en Suisse ou en Valais bien entendu, les réformes de la LAMal sont complexes et méritent bien sûr un débat digne de tous ces enjeux, un débat digne de notre système hospitalier où l'on cesse enfin de dire que c'est parce que le Service de la santé publique veut garder la main qu'il n'y aurait pas de volonté d'aller vers plus de liberté pour le RSV. Je le dis depuis des mois et des mois, Mesdames et Messieurs les députés de l'UDC, la dernière fois de manière très officielle le 23 juin dans une émission de Canal 9 – qui est en train de me filmer – mais il y a une manière d'avancer dans cette direction-là. Et si, aujourd'hui, nous venions avec des réformes organisationnelles du conseil d'administration, du statut et de l'organisation du RSV, les mêmes se lèveraient pour nous dire que nous précipitons l'action.

Non, nous avons le bon rythme, nous avons la bonne direction et je vous invite aussi clairement, comme il l'est dit du reste dans le rapport de la commission, que la volonté qu'il y a d'étudier les préconisations de l'audit du RSV est démontrée. Nous l'avons publié le

30 août de cette année. Nous avons déjà dit qu'une commission extraparlamentaire, où nous inviterons ceux qui sont au fond de cette salle à y participer, était mise sur pied, et on a déjà nommé le président.

Non, nous ne sommes pas ni dans l'immobilisme ni dans l'attentisme, mais on refuse de prendre un avion supersonique pour avancer parce que, justement, lorsque les réformes sont urgentes, il y a lieu de réfléchir, il y a lieu de créer des groupes, non pas pour attendre mais, au contraire, pour bien approfondir les éléments qui doivent faire l'objet de cette réflexion.

Alors, non, ce n'est pas au niveau opérationnel que les défis sont importants, c'est au niveau stratégique à travers les réformes complexes de la LAMal.

Je vous invite ainsi également à suivre, au nom du Gouvernement, la proposition de la commission et à refuser cet amendement et ceux qui suivent s'y rapportant.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote.

Par 109 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition 2 du groupe UDC par le député (suppl.) Julien Berclaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC, rapporteur:

Proposition 2 du groupe UDC

Cette proposition a été **retirée**.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cette proposition a été retirée parce que je m'étais engagé en commission à dire qu'une fois le droit fédéral bien établi, nous pourrions, dans l'ordonnance, suivre la proposition qui est faite.

C'est donc à la suite de cette affirmation que le groupe UDC a retiré cette proposition.

C'est pourquoi je refais cette déclaration au plenum.

Merci.

Article 2, adopté.

Article 3

Propositions 3 et 4 du groupe UDC par le député (suppl.) Julien Berclaz (par le député Charles Clerc):

Proposition 5 du groupe PDCC par le député Pascal Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC, rapporteur:

Proposition 3 du groupe UDC

La commission a discuté cet amendement et a conclu que cette idée faisait déjà partie du texte à la lettre c de cet article.

Elle a donc refusé cette proposition par 12 voix contre et une voix pour.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je présente ici les arguments en faveur des amendements 3 et 4 ainsi que 6 et 7.

Lors de l'attribution de mandats pour des prestations liées à la construction ou à l'aménagement de routes, l'Etat, qui verse plusieurs millions par année dans ces rubriques investissements, ne demande pas les budgets et les comptes des entreprises mais contrôle la bonne affectation des montants.

Tout comme les hôpitaux, EMS, etc. qui ne présentent pas les budgets et les comptes aux assureurs maladie mais uniquement des factures liées à des prestations que l'assureur pourra vérifier.

Il est donc normal que ces tâches de contrôle soient effectuées par le conseil d'administration ainsi que par l'organe de révision qui pourrait avoir des pouvoirs plus étendus.

Le RSV doit, par conséquent, être vu comme une autre entreprise de droit public, telles que La Poste, ou de droit privé, comme la Banque Cantonale du Valais, avec laquelle l'Etat entretient des liens étroits.

Merci de votre soutien à ces amendements.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le président de la commission a d'ores et déjà annoncé qu'il ne s'exprimerait plus.

Je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux ou trois remarques, d'abord sur le texte lui-même puisque la notion de données statistiques – puisque c'est de cela dont il s'agit –, en fait, remises au département des données nécessaires. Eh bien!, la lettre c de cet article précise: "établissement des statistiques et autres instruments de mesure nécessaires à l'application..." Donc, très exactement, comme l'a dit M^{me} la chargée de rapport, la proposition du groupe UDC se trouve à la lettre c. C'est la première des remarques.

Ensuite, comment peut-on anticiper les notions de "lourdeur moyenne projetée", sachant en plus qu'il faudrait si possible, et le Gouvernement l'a fait, les commissions antérieures également et la commission actuelle aussi, rester dans une terminologie qui est utilisée par la LAMal. Pourquoi? Parce qu'il se pourrait qu'un jour ces dispositions fassent l'objet de décisions judiciaires à la suite de contestations. Pour nous, c'est une juste mesure que de reprendre aujourd'hui des données qui sont bien connues du droit fédéral plutôt qu'une notion de "lourdeur moyenne projetée" qui n'est pas connue dans la terminologie de la LAMal.

Je finirai avec une dernière comparaison: la BCVs nous distribue un dividende, le RSV reçoit 200 millions et quelques de plus de subventions de notre part. Ce n'est juste pas comparable.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote sur cet amendement.

Par 111 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Le président:

Sur indication de l'auteur, j'applique également ce vote aux amendements 4, 6 et 7.

Nous sommes donc à l'article 3 alinéa 3, Madame le rapporteur.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC, rapporteur:

Proposition 4 du groupe UDC

La commission persiste et signe la décision prise lors de la discussion sur le projet.

Elle refuse donc cette proposition par 12 voix contre et une voix pour.

Le président:

Merci, Madame le rapporteur, mais nous avons réglé le cas de ces autres amendements déposés par le groupe UDC tout à l'heure.

Nous reprenons à l'article 3 alinéa 3 la proposition 5.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC, rapporteur:

Proposition 5 du groupe PDCC

La commission a accepté à l'unanimité cette proposition en y apportant une légère correction, soit: "Les critères d'inscription sur et de retrait de la liste hospitalière sont précisés dans une ordonnance du Conseil d'Etat."

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Pour avoir conduit et coordonné les démarches parlementaires visant à ce que le département et les cliniques du Haut-Plateau partagent leurs perspectives dans le cadre de la LAMal, permettez-moi de dire toute ma satisfaction et ma gratitude pour la décision qui a

été prise. L'inscription d'un certain nombre de lits des cliniques du Haut-Plateau leur permettra avant tout de ne pas avoir à souffrir d'une distorsion de concurrence avec les cliniques des autres cantons qui offrent des prestations similaires.

Au nom des parlementaires du district de Sierre, des autorités communales du Haut-Plateau, au nom surtout des cadres et du personnel des cliniques concernées, je vous remercie, Monsieur le conseiller d'Etat, des aménagements qui ont pu être réalisés dans le cadre des plus ténus, dans le cadre des plus rigides de la planification hospitalière à la veille de cette zone de turbulences qui s'ouvrira le 1^{er} janvier prochain.

Pour en venir à la nouvelle formulation présentée par la commission, permettez-moi de remarquer que si, sur le fond, elle répond à nos préoccupations sémantiques; sur la forme, elle ne constitue pas vraiment une réussite.

Si la commission devait se réunir une nouvelle fois, je ne pourrais que l'encourager à formuler tant que faire se peut différemment cet alinéa.

Je ne déposerai pas formellement d'amendement supplémentaire, mais propose à la réflexion de la commission, cas échéant, la formulation suivante: "Les critères de figuration des établissements sur la liste hospitalière sont précisés..."

Si la commission proposait une seule lecture, nous nous contenterions donc de sa proposition.

Le groupe PDCC soutiendra, par ailleurs, la commission dans son refus des 17 amendements UDC.

Merci de votre attention et merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour les cliniques du Haut-Plateau.

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement est accepté.

Article 3, adopté à l'alinéa 3 avec la nouvelle proposition de la commission (version allemande) et la proposition 5 du groupe PDCC (version française).

Le président:

Avant de passer à la suite, je m'adresse à l'auteur des amendements 8 à 18.

Est-ce que, suite au premier vote que nous avons fait sur l'article 1 alinéa 1, vous retirez en bloc ces amendements ou est-ce que vous souhaitez qu'on en discute?

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je pense que ces amendements n'ont plus lieu d'être vu que le premier a été refusé.

Ils sont ainsi tous retirés.

Le président:

Je vous remercie.

Il en va ainsi donc des **amendements 8 à 18**, ce qui me permet d'affirmer que nous avons terminé la lecture de détail.

Articles 4 à 17, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Le groupe PLR n'en avait pas fait mystère, il acceptera le décret concernant le financement hospitalier.

Mardi matin, nous avons fait remarquer que le conseil d'administration du RSV ne comptait aucun représentant chablaisien et ce à l'heure où cette région se trouvait devant de grands défis avec l'hôpital Riviera-Chablais.

Vous aviez répondu, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, que les membres du conseil d'administration représentaient tout le Valais.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous, Monsieur le conseiller d'Etat, et nous en sommes également persuadés.

Cependant, nous pensons également qu'une représentation chablaisienne aurait sensibilisé le reste du conseil d'administration à des problématiques spécifiques, tout comme une représentation haut-valaisanne, que personne ne conteste, sera apte à le faire également pour des problématiques spécifiques.

La liste hospitalière divulguée hier nous a pour le moins rassurés et nous remercions sincèrement le Conseil d'Etat et en particulier vous, Monsieur Tornay, d'avoir intégré les cliniques du Haut-Plateau dans cette liste. Vous avez su maintenir le suspense, c'est le moins que l'on puisse dire.

J'ai eu, hier, un contact téléphonique avec le directeur d'une des cliniques du Haut-Plateau. Il était en train d'écrire un communiqué destiné à annoncer la bonne nouvelle à ses employés et je peux vous affirmer que celle-ci sera perçue comme un magnifique cadeau de Noël par ceux-ci.

Monsieur Tornay, je n'ai aucune légitimité pour parler au nom des 410 collaborateurs des cliniques du Haut-Plateau mais je crois qu'aucun d'entre eux ne m'en voudra si je vous remercie sincèrement de leur part.

Pour terminer, si, par hasard, quelqu'un dans cette salle proposait une seule lecture pour ce décret, il rencontrerait certainement l'assentiment du groupe PLR.

Merci.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG appuie ce décret urgent concernant le financement hospitalier, lequel permettra d'appliquer au plan cantonal les nouvelles dispositions LAMal dès le 1^{er} janvier prochain.

Nous saluons la solution trouvée pour intégrer partiellement les cliniques du Haut-Plateau dans la liste hospitalière cantonale. Tant les patients bénéficiant de leurs prestations que le personnel dont l'emploi est maintenu apprécieront. Davantage d'anticipation du département dans le traitement de ce dossier aurait sans doute évité d'inutiles débats politico-médiatiques.

Le financement hospitalier de notre canton pourra ainsi s'appuyer sur une base légale actuelle et respectant les principes voulus par la LAMal quant à l'égalité de traitement et à la transparence entre les secteurs public et privé. Adapté au domaine particulier de la santé, le choix d'une concurrence régulée et non pas libéralisée nous convient et sera profitable à la qualité et à la complémentarité des prestations.

Le groupe ADG accepte donc ce décret et vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Wir sind von der Notwendigkeit dieses dringlichen Dekrets überzeugt und werden ihm einstimmig zustimmen. Wir möchten aber daran erinnern, dass wir wirklich diese Dolmetscherzelle im Spital Sitten haben möchten und zwar möglichst sofort realisiert haben möchten, um der Zweisprachigkeit in diesem Spital Rechnung zu tragen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Ainsi donc, ce Parlement va cautionner la politique attentiste du Gouvernement avec un décret concernant le financement hospitalier de ces trois prochaines années, soit jusqu'au début 2015.

Ainsi, le RSV restera une institution mammoth, tenue pieds et mains liés par un cadre législatif inadapté. Cette volonté voulue par le Conseil d'Etat de maintenir en otages les acteurs de la santé est vraiment désolante. Et, pourtant, nous avons tous les éléments nécessaires pour prendre des décisions et aller de l'avant.

Pour rappel, le RSV, en août 2010 déjà, dans sa réponse à la consultation sur la LEIS demandait en long, en large et en travers plus d'autonomie. Je cite un passage de la lettre d'accompagnement de la consultation: "Il est indispensable pour le RSV de renforcer et de dynamiser ses organes dirigeants afin de leur permettre d'affronter avec toute la marge de manœuvre décisionnelle nécessaire un marché qui s'ouvre désormais plus largement à la concurrence. Si nous ne saisissons pas l'opportunité de cette révision législative pour réformer cette trop grande dépendance opérationnelle et stratégique, les processus actuels ne permettront plus de faire face à la complexité et à la quantité exponentielle des décisions à prendre. Le RSV a besoin d'une plus grande autonomie de fonctionnement et de décisions adaptées à la situation, comme n'importe quelle autre entreprise de cette taille."

Qui a-t-il de nouveau au niveau législatif pour faciliter le travail du RSV depuis août 2010? A ma connaissance, rien. Et cela malgré un audit de 1,5 million imposé au Gouvernement par le Parlement et qui arrive aux mêmes conclusions que le RSV. Je citerai le passage du rapport au sujet de la gouvernance stratégique: "Etroitement liée à la question du statut et de l'autonomie du RSV, celle des responsabilités respectives du conseil d'administration et de la direction générale constitue un enjeu transversal majeur. Dans un dispositif sous haute surveillance disposant d'une autonomie très limitée, le RSV et son conseil d'administration en tout premier lieu disposent d'un pouvoir stratégique très faible. La stratégie exige deux conditions: l'autonomie et la concurrence qui, actuellement, n'existent pas."

Une autre mesure à un million a été prise au sein du RSV pour mener à bien les recommandations de l'audit de la Fédération hospitalière de France. Il s'agit de la nomination d'un comité de pilotage qui fonctionnera selon une demande soi-disant participative en impliquant autant les représentants de l'Etat et du RSV que les médecins et le personnel soignant. Il sera subordonné au conseiller d'Etat Maurice Tornay et pourra

compter sur le soutien et l'expertise de la Fédération hospitalière de France. Les mesures seront mises en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux, mais au plus tard fin 2012, soit plus d'une année après la mise en vigueur de la libre circulation des patients.

Enfin, il y a eu ce magnifique après-midi du mois de novembre 2011 où les groupes parlementaires ont déposé beaucoup d'interventions pour améliorer l'organisation de la santé en Valais. Or, comme l'a dit le député Charles Clerc, aujourd'hui nous sommes au pied du mur et ce Parlement a la possibilité d'agir et de montrer concrètement sa volonté pour favoriser la gestion du RSV, conformément aux interventions parlementaires de la session de novembre 2011 qui demandaient plus de compétences pour les organes dirigeants du RSV.

Ainsi, à ce jour, nous avons tous les éléments nécessaires pour favoriser la gestion opérationnelle du RSV en adaptant le cadre législatif cantonal par le biais de ce décret. Et cela sans devoir attendre le rapport fin 2012 du COPIL, sans attendre les résultats de la commission extraparlamentaire qui, d'après les dires de M. le conseiller d'Etat Tornay, se réunira à partir du mois de juin, enfin sans devoir attendre encore des soi-disant nouvelles provenant du Conseil fédéral, etc.

Tous ces prétextes pour maintenir la gestion opérationnelle du RSV sous la coupe du Département de la santé démontrent ni plus ni moins du mépris envers les principaux acteurs de la santé en Valais et *in fine* envers les citoyens qui ont voté non à la LEIS.

Cette stratégie de résistance passive de la part du Service de la santé au niveau des propositions législatives...

Le président:

Monsieur le député (suppl.), il faut conclure.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

...se retrouve à travers de nombreuses négligences, par exemple, celle de ne pas réunir depuis plus d'une année le comité de l'Observatoire de la santé ou d'autres commissions pouvant faire avancer ces différents dossiers législatifs.

L'UDC restera fidèle à sa ligne et dira tout simplement non à ce décret.

Pour terminer, l'UDC salue la mise des cliniques du Haut-Plateau sur la liste hospitalière, qui correspond également à une demande qui a été faite par notre groupe.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe PDCC accepte le décret tel qu'issu de cette lecture et soutiendra la commission si elle devait proposer une seule lecture.

A l'attention du député (suppl.) Bruno Perroud, je rappelle qu'il ne faut pas agir dans la précipitation et qu'un débat réfléchi permet la mise sur pied des structures les mieux à même de répondre aux exigences attendues.

Nous espérons aujourd'hui que l'Hôpital du Valais pourra dans la sérénité effectuer et affronter les défis des années prochaines.

Nous réitérons notre confiance aux divers personnels qui offrent une médecine de qualité à la hauteur des espérances des patients valaisans.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann, CSPO:

Ich möchte festhalten, dass die Fraktion der CSPO einstimmig das Dekret annehmen wird.

Nur eine Bemerkung zur UDC.

Genau die demokratische Diskussion hat man nun berücksichtigt, indem man das Resultat der Abstimmung ernst nimmt und die Kommissionen jetzt arbeiten lässt um bis spätestens 2014 ein Gesetz verabschieden zu können.

Wie bereits in der Eintretensdebatte gesagt, braucht es jetzt Sachlichkeit und keine Verpolitisierung. Es braucht die harten Diskussionen um das Gesundheitswesen im Kanton Wallis konkurrenzfähig zu machen und die Qualität des Gesundheitswesens zu sichern.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le groupe PDCB salue bien entendu l'acceptation plus que probable de ce décret dans quelques minutes.

Sa promulgation toute prochaine nous ramène finalement, sur le plan législatif, à la situation qui était la nôtre avant le 23 octobre: une législation adaptée, dès début 2012, aux dispositions de la LAMal en ce qui concerne le financement des établissements et installations sanitaires et, en parallèle, réflexions approfondies sur les réponses adéquates à apporter dans la future loi aux propositions des auditeurs concernant le réseau hospitalier.

Notre groupe déclare d'ores et déjà accepter la lecture unique, si celle-ci est demandée. Tous les arguments qui pourraient être développés dans une lecture supplémentaire nous semblent d'ailleurs déjà parfaitement connus.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

A l'issue de ces débats de première lecture, j'ai envie de vous dire que l'objectif est atteint.

Ce décret permet d'affronter les nouvelles dispositions LAMal au 1^{er} janvier prochain. Sa durée de trois ans permettra aussi à la commission extraparlamentaire de nous concocter une ou deux lois (si les vœux du groupe PLR sont exaucés) pour réglementer nos hôpitaux. Il permettra aussi au nouveau conseil d'administration de ramener le calme et la sérénité nécessaires dans le RSV même si – et ici ce n'est plus le président de la commission qui parle mais le député PLR du Chablais – nous aurions aimé et nous aimerions que la zone hospitalière du Bas-Valais, comprenant l'hôpital de St-Amé, les IPVR et la partie valaisanne de l'hôpital du Chablais, y soit représentée.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'accepter ce décret tel que présenté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques remarques par rapport aux divers intervenants, que je remercie du reste tous, y compris ceux qui diront non..., en signalant quand même qu'un député s'est magnifiquement exprimé jusqu'où pourrait nous amener trop de persévérance. Je ne reviendrai donc pas là-dessus.

Comme je ne reviendrai pas sur ceux qui voudraient parler de l'organisation du RSV, modifier à ce stade et qui, en même temps, font une proposition pour que cette organisation soit démantelée par une réduction du budget de 500'000 francs. C'est la réalité de votre attitude. Il faut que chacun des députés ici le sache. On ne peut pas demander une réorganisation du RSV, dans le cadre d'un décret sur le financement hospitalier qui a pour objectifs clairs et dès le départ de s'occuper de la mise en œuvre et de l'application du droit fédéral au niveau cantonal, en même temps demander une réorganisation du RSV et de ses organes, et en même temps demander -500'000 francs pour justement cette organisation faïtière du RSV, proposé par le groupe UDC.

Merci, Monsieur le député Bernard Rey, pour votre intervention. Ce n'est pas une volonté de notre part de maintenir le suspense; c'est une volonté, au contraire, d'approfondir les dossiers jusqu'à ce qu'une certitude se forge. Du reste, j'ai entendu sur certaines ondes radiophoniques que le Conseil d'Etat avait changé d'attitude – je m'adresse bien sûr aux médias ici. Il n'en est rien. Nous avons discuté de cet objet, pour la première fois, le 7 décembre au Conseil d'Etat et, la deuxième fois, le 14 décembre, pour prendre la décision définitive, et nous n'avons jamais modifié notre décision. On avançait bien sûr dans les réflexions et un certain nombre d'éléments se sont clarifiés dans les rencontres que j'ai eues avec M. Perrenoud, avec M. Unger et M. Graf, respectivement responsables des domaines de la santé dans les cantons de Berne, de Genève et de Lucerne. Alors, merci aussi de nous avoir soutenus et félicités dans le cadre des choix qui ont été faits par rapport au conseil d'administration. Je suis persuadé que M. Kleiber saura rapporter cela à tous ceux qui ne sont pas dans cette salle.

Je réponds par la même occasion bien entendu à la remarque du député Didier Fournier. Bien sûr que j'aurais aussi souhaité pouvoir prendre des décisions avant le 23 octobre; peut-être auraient-elles donné un peu de vent dans les voiles à la LEIS..., peut-être? Mais, voilà, ce n'est pas par plaisir de faire durer le suspense mais bien par nécessité d'avoir un certain nombre de garanties, un certain nombre d'informations supplémentaires que la décision tombe seulement en fin d'année.

Monsieur le député Markus Truffer, c'est vrai, cette problématique relative à la traduction, aux Dolmetscher que vous avez souhaités dans le cadre de la discussion que nous avons eue, sera prise en main par le conseil d'administration à travers un certain nombre de mesures immédiates que le Conseil d'Etat a souhaitées, c'était déjà en septembre 2010 du reste, il y avait six mesures immédiates que nous avons souhaitées. Nous les avons renouvelées au mois d'août de cette année et, effectivement, nous espérons que le conseil d'administration, la direction générale parce qu'il s'agit d'aspects essentiellement opérationnels saura vous entendre, et nous en avons la conviction, en tout cas nous continuerons à défendre cette opinion dans le cadre de nos relations.

Je remercie aussi, pour terminer, les députés Pascal Rey, Hans Schwestermann et Jérôme Buttet qui sont restés réalistes sur l'objectif de ce décret: mettre en œuvre du droit fédéral, et garder le chemin et la route qui sont tracés à travers cette proposition.

Il me reste – je ne reprendrai pas la parole – à remercier le président de la commission Didier Cachat pour son travail, mené avec célérité, et beaucoup de tact et néanmoins beaucoup d'efficacité.

Je vous invite, au nom du Gouvernement valaisan à accepter le décret qui vous est proposé ce matin.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote final.

Le décret concernant le financement hospitalier est adopté par 113 voix contre 8 et une abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

J'aimerais remercier tout le monde pour ce résultat.

J'aimerais évidemment aussi remercier les membres de la commission, en particulier M^{me} la rapporteur Danielle Schmid, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, ses collaborateurs, MM. Dupuis et Fournier, le Service parlementaire par M^{me} Moulin, pour tout le travail accompli.

A la fin de nos travaux, hier, nous nous sommes demandés ce que la commission pourrait apporter de plus à ce décret étant donné que nous devrions être sollicités pour la deuxième lecture qui devrait avoir lieu cet après-midi et demain.

La réponse a été un grand point d'interrogation.

Au vu du résultat du vote qui vient de se dérouler, je vous propose, en accord avec la commission, de renoncer à cette deuxième lecture et d'accepter définitivement ce décret maintenant.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter sur cette proposition de lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 116 voix contre 3 et 2 abstentions.

Vous avez ainsi largement dépassé la majorité des deux tiers nécessaire à cette lecture unique.

Ce décret est ainsi définitivement accepté.

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. MOTION

des députés Jean ROSSIER et Jacques-Roland COUDRAY ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151)

demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation

MOTION

der Grossräte Jean ROSSIER und Jacques-Roland COUDRAY sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151)

Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG: cf. GSGC-Memorial décembre 2009

Le président:

Nous traitons ici uniquement de la demande du Conseil d'Etat de prolonger le délai pour réaliser cette motion qui avait été acceptée en son temps.

Je n'ai aucune demande de parole.

Nous allons donc procéder à un vote pour donner deux ans supplémentaires au Conseil d'Etat pour réaliser cette motion.

Par 111 voix et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'accorder ce délai supplémentaire de deux ans au Conseil d'Etat pour la réalisation de cette motion.

Le président:

Les points 3 et 4 seront vraisemblablement discutés en même temps.

3. MOTION URGENTE

de la commission EE, par les députés Diego CLAUSEN, CSPO, et Frédéric Delessert, PLR, concernant la prolongation du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.145)

DRINGLICHE MOTION

de Kommission VE, durch die Grossräte Diego CLAUSEN, CSPO, und Frédéric Delessert, PLR, betreffend Verlängerung des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.145)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

An der Budgetdebatte vom Dienstag über das Globalbudget hat die Kommission den Abänderungsantrag 0.8 zurückgezogen.

Ich habe Ihnen versprochen heute eine Erklärung abzugeben. Dies steht im direkten Zusammenhang mit der Motion zur Verlängerung des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft.

Wie ihr wisst, liegt die Antwort des Staatsrates vor, in welcher wir lesen können, dass der Staatsrat im Laufe des ersten Quartals 2012 die Gründung eines neuen Stabilisierungsfonds zur Unterstützung der Wirtschaft überprüft. Dieser Fonds stünde dann im Einklang mit der diesbezüglichen Politik des Bundes. Der Fonds würde mit der ganzen oder teilweisen Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank, welche mittlerweile immerhin auf 21 Millionen beziffert werden kann sowie allfälligen Einsparungen aufgrund der FIKO Vorschläge oder gar von Überschüssen aus der Rechnung 2011 alimentiert würde.

Der Staatsrat soll dieses geöfnete Geld aber nicht dazu nutzen, die zukünftigen laufenden Rechnungen auszugleichen, sondern um das Investitionsvolumen in der Wirtschaft und im Tourismus im Sinne einer Mehrjahresplanung anzuheben. Die Funktion des Fonds sollte möglichst breit definiert sein, damit man das Geld auch flexibel und vor allem unmittelbar in Wirtschafts- und Tourismusbereichen einsetzen kann.

Richtigerweise hat die Regierung bereits Massnahmen zur langfristigen Konsolidierung der Rahmenbedingungen für die kantonale Wirtschaft ergriffen, sei es die Revision des Steuergesetzes, die Umsetzung von Valais/Wallis Promotion, Definition der neuen Energiepolitik etc.

Fakt ist aber, dass die EU einen schwachen Konjunkturverlauf hat und dass somit der Franken nach wie vor sehr stark bleibt. Das Seco hat am Dienstag seine Wachstumsprognosen für das Bruttoinlandprodukt von 0,9 Prozent – wie es in der Antwort des Staatsrates steht – sogar auf 0,5 Prozent herabgesetzt. Will heissen, die Wirtschaft steht das nächste Jahr quasi still.

Die Konjunktur hat sich im Herbst nochmals deutlich abgekühlt. Das Staatssekretariat sieht den Höchststand der Arbeitslosigkeit auf Ende 2012 bei zirka 3,9 Prozent. Im Vergleich zu heute 3,1 Prozent.

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie begrüsst, dass die Überschüsse nicht in den Fonds für das 21. Jahrhundert gehen. Sie fordert aber erstens den Staatsrat auf, die Einrichtung eines Stabilisierungsfonds zur Unterstützung der Wirtschaft nicht nur zu überprüfen, sondern im Frühjahr 2012 konkret umzusetzen.

Und zweitens sich aber vor allem nicht an der Politik des Bundes zu orientieren, sondern autonom im Sinne des Kantons Wallis als Tourismuskanton zu agieren. Und ebenso im Sinne der KMU's und der Industrie, welche von der Exportwirtschaft abhängig sind.

Mit diesen Bedingungen **zieht** die Kommission für Volkswirtschaft und Energie die Motion **zurück**.

Im gleichen Atemzug möchte die Kommission für Volkswirtschaft und Energie das Parlament dazu auffordern, die Abänderungsanträge 4.5 durch die PDCC-Fraktion "Erhöhung der Subventionen für die Finanzierung von Valais/Wallis Promotion" und 4.6 durch die CSPO-Fraktion "Erhöhung des Beitrags für Wallis Tourismus für Marketingmassnahmen" in der Höhe von 3,0 Millionen abzulehnen. Die Kommission gab hierzu eine positive Vormeinung, da damals die Antwort des Staatsrates auf die dringliche Motion ausstand und man sich ein Standbein in der übergeordneten Wirtschaftsdebatte halten wollte.

Zukünftig sollte aufgrund des neu zu gründenden Stabilisierungsfonds zur Unterstützung der Wirtschaft vor allem eine Strategie entwickelt werden wie die Wirtschaft und der Tourismus nach dringendem Bedarf unterstützt und getragen werden kann und nicht wie bereits erwähnt, um laufende Rechnungen fortlaufend auszugleichen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Cette motion est ainsi retirée.

4. MOTION URGENTE

du groupe CVPO, par le député Jean-Marie SCHMID, concernant la prolongation de la validité du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie du 18 juin 2009 de deux années supplémentaires (15.11.2011) (4.147)

DRINGLICHE MOTION

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie SCHMID, betreffend Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets für das kantonale Programm der Unterstützung der Wirtschaft vom 18. Juni 2009 um zwei weitere Jahre (15.11.2011) (4.147)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Wir sind haushaltsmässig in einem Dilemma. Die Logik der Ökonomie sagt ja, der Motion ist von der Sache her und dem Zeitpunkt zur Verlängerung des Dekrets um zwei Jahre zuzustimmen. Ich verweise hier auf die aktuellsten Veröffentlichungen der Prognosen wie sie Herr Kollega Diego Clausen bereits genannt hat von den Prognosen der Expertengruppe Konjunkturprognosen des Bundes vom 13. Dezember.

Die Botschaft der Ökonomie ist eigentlich klar. Die Schweizer Wirtschaft steht vor einem kargen Winter und unser Tourismus bleibt in der Krise. Auf weitere Detailzahlen gehe ich nicht ein, die hat Kollega Clausen genannt.

Und was macht die kantonale Politik für 2012? Die CVPO fordert, dass im Budget 2012 der Restbetrag von 10 Millionen Franken im Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft zwecks rascher und notwendiger Interventionen bestehen bleibt. Das heisst einfach, dass dieses Dekret um zwei Jahre verlängert wird.

Nun, die Regierung und die FIKO diktieren klar etwas anderes. Sie sagen nein, die Motion ist abzulehnen, die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse wird sonst nicht eingehalten. Das geht politisch nicht. Und jetzt ist die Frage natürlich klar, was mache ich als Motionär? Also stelle ich den Antrag, die Motion abzuschreiben.

Ich erlaube mir gleichwohl noch den Hinweis, Schweiz Tourismus – und das habe ich auch gesagt – der Schweizer Tourismus liegt in einer Krise, bei uns im Wallis auch. Schweiz Tourismus ist die Wetterpropheten im Muotathal angegangen wie wohl der Winter 2012 sich abzeichnen wird. Und der Wetterprophet Martin Horat sagt, der Schweizer Winter wird ausgezeichnet. Jetzt habe ich die nicht belegbare Vermutung, dass sich unser Finanzchef und die FIKO mit den Wetterprognosen vom Muotathal in Verbindung gesetzt haben und gefragt haben wie die Wirtschaft 2012 wird. Ich hoffe sehr, dass die so gut ist wie die Wetterprognose in Bezug auf den Winter 2012.

Nun, meine Damen und Herren, Mesdames et Messieurs, les jeux sont faits. On verra ce qui se passera en 2012.

Je vous souhaite un bon 2012. Merci.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Cette motion a également été retirée.

Je passe néanmoins la parole à M. le chef du département.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte den beiden Motionären und auch der Kommission, die diese wirtschaftliche Situation und die vor allem auch die Verschlechterung der wirtschaftlichen Situation für die Jahre 2012, 2013 zum Anlass genommen haben, sich dafür einzusetzen, dass der Staatsrat weiterhin Massnahmen plant und vorsieht, damit man auf die Abschwächung der Wirtschaft zeitgerecht, zielgerecht und mit den richtigen Massnahmen auch reagieren kann, dass sie hier damit auch zum Ausdruck bringen, dass sie diese Politik unterstützen.

Der Walliser Staatsrat hat nicht nichts gemacht. Wir haben in den letzten Jahren jährlich zusätzliche Mittel Wallis Tourismus zur Verfügung gestellt. Wir haben für das Jahr 2012 zusätzlich aus diesem Fonds drei Millionen vorgesehen, um Wallis Tourismus zu unterstützen in ihren Marketingbestrebungen.

Sie wissen auch, wenn Sie aus dem Fenster schauen, dass Schnee und schönes Wetter und eine Relation Frankenkurs–Eurokurs von 1,30 eigentlich die besten Massnahmen sind, um unsere Wirtschaftssituation im Gleichgewicht zu halten. Ich würde mir eben auch wünschen und vorstellen, dass die Schweizerische Nationalbank von diesem Mindestziel 1,20 Franken raufgeht auf 1,30. Das wäre die beste, die wertvollste Massnahme, die uns am meisten hilft und dann eben Schnee und Sonne in den nächsten Wochen, das sind die besten Konjunkturförderungsmaßnahmen, die wir haben können.

Zusätzlich aber haben wir zwei Massnahmen *in petto*. Eine Massnahme ist – und die ist derzeit auch in Diskussion im Staatsrat – dass wir sagen wir möchten kleinen und mittleren Unternehmungen, die allenfalls in einer schwierigen Situation mit einer Kurzarbeit konfrontiert werden sollten, dass wir auch kantonale Massnahmen vorsehen um hier Erleichterungen vorzusehen auch finanziell, damit auch kleinere Unternehmungen von diesem Instrument der Kurzarbeit profitieren können. Heute ist es so, dass diese Unternehmen zum Teil dieses Instrument nicht anwenden, weil die bürokratischen Hürden und die Kostenfolgen für diese kleinen Unternehmungen zu hoch sind. Wir haben jetzt eine Reglementsänderung vorgesehen, die uns dann ermöglicht wenn diese Situation eintritt, dass wir da auch zur Verfügung stehen können.

Die zweite Massnahme ist die, die eigentlich zurückgeht auf eine Motion Ihrer Fraktion, Herr Schmid, in Zusammenhang mit der Suspendierung von Amortisationszahlungen auf der Basis der bereits gewährten IHG und neue Regionalpolitik Kredite, d.h. dieser zinslosen Darlehen. Da werden wir Ihnen noch im März eine Vorlage unterbreiten, die es ermöglicht auch da zielgerecht für Unternehmungen, die in Liquiditätsengpässe geraten könnten, sei es Hotellerie, sei es Bergbahnen, dass wir denen dann wirklich auch spezifisch und zielgerichtet die Suspendierung der Amortisationszahlungen für das Jahr 2012 und allenfalls 2013 zur Verfügung stellen können um dann diese Liquiditätsengpässe zu verhindern.

Also Sie sehen, dass wir in diesem Thema wirklich auch voraus denken. Aber wir machen es ähnlich auch wie der Bundesrat, der zum Teil erste Massnahmen getroffen hat – das sind die 800 Millionen von diesem zwei Milliardenpaket – dass er den zweiten Teil noch in Reserve hält um dann wirklich wenn sich die Situation entsprechend entwickelt dann auch mit den besten und zielgerichtetsten und zeitgerechtesten Mitteln sich einzusetzen.

Deshalb ist auch das Ziel hier in der Beantwortung Ihrer Motion vom Staatsrat klar zum Ausdruck gekommen – und da möchte ich sagen, dass er nicht nur blufft sondern ernsthaft ins Auge fasst diesen Fonds zu öffnen um dann tatsächlich über die Mittel zu verfügen, die wir eben dann brauchen um diese verschlechterte Wirtschaftssituation hier auch mit den besseren Instrumenten mitzuhelfen.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. INTERPELLATION

**du député Albert PITTELOUD, UDC, concernant l'enfouissement
des lignes à haute tension dans la plaine du Rhône (14.06.2011) (4.129)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Albert PITTELOUD, UDC, betreffend Erdverlegung
der Höchstspannungsleitungen in der Rhoneebene (14.06.2011) (4.129)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

En affirmant que l'élargissement du Rhône est une prescription légale, les responsables R3 nous trompent et leur avis de confiance n'est pas gratuit.

Selon le rapport de synthèse 2008, la réalisation de la troisième correction nécessitait une quarantaine d'années et les coûts prévus atteignaient, en 2008 déjà, 2,6 milliards alors que le budget du Grand Conseil, voté en septembre 2000, était de 800 millions.

Au moment où je vous parle, si cette mission du Grand Conseil avait été mise en œuvre en adoptant la variante simple et logique d'approfondissement avec élargissement modéré à l'intérieur des digues actuelles, la troisième correction du Rhône serait terminée. Le budget initial de 800 millions serait respecté et le patrimoine foncier ne serait pas amputé de quelque 800 ha.

Cette solution, étudiée à la demande des communes riveraines de Chippis à Martigny, facilite l'aménagement rationnel du territoire et offre la possibilité de décréter un espace Rhône à sec de 20 à 30 mètres de large au pied des digues actuelles permettant, entre autres, l'enfouissement des lignes à haute tension et celui de tout autre ouvrage futur appelé à traverser le Valais, en partie ou sur toute sa longueur, avec le minimum d'obstacles.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à admettre la tromperie des responsables du projet R3 et à convenir, enfin, de corriger le projet R3 avant de corriger le Rhône.

Le budget de 800 millions, initialement prévu par le Grand Conseil, pourra encore être respecté et les travaux pourront être réalisés en une dizaine d'années.

N'oubliez surtout pas que la durée d'exécution d'un projet croît avec son coût et sa complexité technique.

La durée d'exécution des travaux, raccourcie à une dizaine d'années, positionnera aussi toutes les communes riveraines en priorité 1 de protection contre les crues du Rhône et permettra dans l'immédiat d'enterrer les lignes à haute tension dans les meilleures conditions.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Evidemment, je vais me concentrer sur la question la plus importante qui ressort de cette interpellation, c'est la question de savoir comment, à un certain moment, on pourrait enfouir les lignes à très haute tension dans le cadre de la réalisation du projet R3. Je ne peux pas et je ne veux pas maintenant ici répondre à toutes les questions qui dépassent le cadre de la vraie question qui est posée dans l'interpellation.

S'il convient de rappeler que toutes les décisions relatives aux lignes THT sont de la compétence de la Confédération, le canton est, par contre, maître d'ouvrage de la troisième correction du Rhône.

Pour rappel, lorsque le Conseil d'Etat a mandaté une étude neutre "Infrastructures de transport d'énergie électrique à haute tension dans le canton du Valais – Ligne à haute tension Chamoson – Chippis" à des experts reconnus, ces experts ont tenu à rencontrer les acteurs du projet de troisième correction du Rhône afin de vérifier avec eux les synergies possibles entre les deux projets.

Les conclusions de ces experts ont été rendues publiques en avril 2011. Elles rappellent et confirment l'urgence de la ligne 380 kV pour 2015.

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a, en outre, demandé une étude sur la possibilité de réaliser, le long du Rhône, une infrastructure souterraine pouvant servir à enfouir une ligne 380 kV dans l'attente des décisions fédérales sur la ligne aérienne, mais aussi en prévision de besoins futurs.

Cette étude va vérifier que la troisième correction du Rhône puisse, le cas échéant, offrir une possibilité d'enfouir une ligne de 380 kV où cela est réalisable le long du fleuve.

Les conclusions sont attendues pour le printemps 2012.

Comme mentionné, le dossier de la ligne à haute tension est de compétence fédérale. Ce n'est pas le canton qui décide de la solution à réaliser.

Par contre, le canton entend vérifier, le cas échéant, grâce à la troisième correction du Rhône, les possibilités de synergie et faciliter la réalisation des travaux en mettant à disposition l'espace public des digues.

Dans le cas contraire, cette étude servira à déterminer un gabarit à maintenir libre pour permettre la réalisation ultérieure de ce type d'infrastructures.

Dans l'intervalle, nous nous sommes assurés que les travaux réalisés à Sion ne prétendent pas à terme une éventuelle mise sous terre.

6. INTERPELLATION
du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant
les rouges-verts font obstacle à une énergie plus propre (14.06.2011) (4.130)

INTERPELLATION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend
grünrote Verhinderung sauberer Energie (14.06.2011) (4.130)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Alors, je passe immédiatement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Interpellant trifft natürlich mit seiner Frage den Punkt einer Diskussion, die letztlich zu führen sein wird. Das ist die Frage dieser Interessenabwägung, die man auch herauspürt aus dieser Interpellation und zwar geht es dann letztlich jedermann darum, dass man die Ausstieg aus der Nuklearenergie realisieren will und gleichzeitig dann auf andere Energieträger setzen will, dass im Rahmen dieser Interessenabwägung, die immer wieder ansteht zum Beispiel beim Ausbau der Wasserkraft, bei Windkraftanlagen oder bei anderen Anlagen, dass die Schutzinteressen und die Umweltinteressen mit den Interessen der Energiegewinnung abzuwägen sind und dass wir allenfalls jetzt auch gestützt auf diese politischen Entscheide, dass man aus der Nuklearenergie aussteigen will, dass hier halt meines Erachtens auch irgendwann eine Prioritätenverschiebung stattfinden muss hin zur Energiegewinnung. Und dass im Rahmen der Interessenabwägung hier entsprechend auch die Prioritäten anders zu setzen sind, scheint mir aus meiner Sicht logisch. Das ist auch etwas was wir auf nationaler Ebene verlangen. Deshalb kommt es auch immer wieder zu Interessenkollisionen zwischen Schutzinteressen einerseits und den Interessen der Energiegewinnung. Wir sind – und das schleckt keine Geiss weg – oft mit Einsprachen bei Projekten der Energiegewinnung über neue Energieträger konfrontiert. Das haben wir bei Kleinwasserkraftwerken aber auch bei grösseren Werken. Heute sind rund 27 Wasserkraftprojekte im kantonalen Genehmigungsverfahren hängig bei einem Gesamtpotential von rund 150 Gigawattstunden und Investitionen und meine Damen und Herren, wenn wir schon von Krisenbewältigung sprechen und wir haben hier Projekte im Wallis im Betrag von 117 Millionen Investitionen und die sind dann blockiert, dann könnte man die deblockieren und dann wirklich auch Konjunkturförderung betreiben. Also das sind ungefähr 117 Millionen in diesen Projekten drin die hängig sind weil eben auch Einsprachen da sind. Gegen Projekte die Trinkwasser-, Abwasser- oder auch Wasserwasser hydroelektrisch nutzen möchten, wurde bisher seitens der Umweltverbände nicht eingesprochen. Anders sieht es aus bei der Nutzung von öffentlichen Gewässern wogegen die folgenden Projekte seitens der Umweltverbände Einsprache erhoben wurde. Das ist das KW Rhone/Gletsch/Oberwald. Da werden wir Ihnen im März auch einen entsprechenden Beschluss zur Genehmigung der Konzessionserteilung im Walliser Grossen Rat vorlegen, damit wir da vorwärts kommen. Dann Kleinwasserkraftwerke Goneri, Ulrichen, Wallibach Gougranissio und dann vor allem auch die Staumauererhöhung Kummenbord. Gegen die Projekte KW Ackersand I und die Kleinwasserkraftwerke Sidibach und Jungbach wurde

ebenfalls ausgesprochen, aber hier – und das muss man eben auch erwähnen – hier konnte mit den Umweltverbänden eine aussergerichtliche Einigung verhandelt und dann auch erzielt werden. Also es ist nicht so, dass man nicht auf dem Verhandlungsweg Lösungen treffen kann. Aber es ist das Problem, dass wir eben permanent mit Einsprachen überhäuft werden.

Die Konsequenzen aus diesen Einsprachen sind Verzögerungen der kantonalen Verfahren, die ohnehin bereits aufwendig sind. Sehr wahrscheinlich wird die Angelegenheit nach dem Urteil des Kantonsgerichts weiter vor das Bundesgericht gezogen und – ich habe es ja bereits gesagt – jegliche Verzögerung in den Verfahren hat für den Gesuchsteller direkte wirtschaftliche Folgen und das hat auch Folgen für den Werkplatz Wallis und die Schweiz.

Der Staatsrat ist daher der Ansicht, dass für einen angemessenen Ausbau der Wasserkraft entsprechende Kompromisse notwendig sind um die vorliegenden Zielkonflikte zu überwinden. Das heisst nicht, dass wir nicht auch berechnete ökologische Anliegen in Frage stellen. Wir nehmen die sicher auch auf, aber trotzdem ist halt hier entsprechend der Interessenabwägung so zu machen, dass wir diese Projekte letztlich auch realisieren können.

7. POSTULAT

du groupe PDCB, par les députés Jérôme BUTTET et François BRESSOUD, concernant des transports d'énergie respectueux de la santé et de l'environnement (14.06.2011) (4.131)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme BUTTET und François BRESSOUD, betreffend gesundheits- und umweltfreundlicher Stromtransport (14.06.2011) (4.131)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député François Bressoud, PDCB:

Aujourd'hui, notre société et notre canton en particulier sont à un tournant au niveau énergétique. Nous avons la chance d'être un grand producteur d'énergie, mais nous devons encore l'acheminer et les techniques de pointe, qui étaient d'actualité au milieu du siècle passé, doivent répondre aux besoins actuels et s'adapter pour le futur.

Ces autoroutes et routes énergétiques doivent s'intégrer dans le paysage et l'impact sur l'être humain doit être minimisé sur tout le territoire cantonal et pas seulement sur certains tronçons.

Nous demandons simplement de mettre en place un concept global pour le transport de toutes ces énergies, en tenant compte des éléments précisés dans le postulat et, lors de tous travaux d'infrastructures ou d'autres touchant l'objet de ce postulat, l'intégration obligatoire des mesures définies.

Cela dans l'espoir que, dans quelques dizaines d'années, ces lignes aériennes n'apparaissent plus que sur des photos jaunies par le temps.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Avant de poursuivre, je voudrais saluer à la tribune la présence des élèves de M. Michael Theytaz, élèves de troisième années du CO de St-Guérin.

Je vous souhaite la bienvenue dans notre Parlement.

Nous discutons, ce matin, des propositions des députés qui sont faites dans les domaines de l'économie, de l'énergie et du territoire.

J'espère que ces discussions vous plairont et créeront, chez certains d'entre vous, des vocations futures pour une carrière politique.

Bienvenue parmi nous!

(Applaudissements)

8. POSTULAT
du député Willy GIROUD, PLR, concernant les services de l'Etat,
consommons valaisan! (15.06.2011) (4.132)
POSTULAT
von Grossrat Willy GIROUD, PLR, betreffend: Der Staat Wallis soll
Walliser Produkte konsumieren! (15.06.2011) (4.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Willy Giroud, PLR:

Si le Service parlementaire a été un précurseur dans la mise à disposition de produits valaisans, bon nombre de services de l'Etat sont encore à la traîne dans ce domaine.

Je demande donc par ce postulat que l'Administration cantonale favorise autant que faire se peut les produits valaisans.

La preuve par l'acte: vous pouvez, ce matin, déguster un jus de pomme marque Valais et le tout nouveau nectar d'abricot, récemment labellisé marque Valais, et cela gracieusement mis à votre disposition par la société Les fruits de Martigny, entreprise certifiée Valais Excellence.

A consommer sans modération!

Merci pour votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. POSTULAT
du groupe PLR, par les députés Charles-Albert GILLIOZ (suppl.) et
Frédéric DELESSERT, concernant les campings-caravanings:
une composante essentielle de notre économie touristique (15.06.2011)
(4.133) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert GILLIOZ (Suppl.) und
Frédéric DELESSERT, betreffend Camping- und Caravanningplätze:
ein wichtiger Pfeiler unserer Tourismuswirtschaft (15.06.2011)
(4.133) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Le postulat qu'il m'est donné de vous commenter relève d'une préoccupation que l'Association valaisanne des campings-caravanings émet depuis quelque temps.

Alors que notre canton réalise près de 12 millions de nuitées touristiques, nos campings-caravanings en représentent près de 800'000, soit pas moins du 7% de celles-ci.

Notre économie touristique participe à hauteur de 25% de notre PIB cantonal; la part attribuée aux campings-caravanings représente, dès lors, une part relativement conséquente.

Si l'implantation, la construction et la gestion de nos hôtels, auberges et autres résidences sont dûment définies dans notre cadre législatif, nos campings-caravanings sont définis du fait du statut particulier qu'ils occupent dans des législations supplémentaires rendant l'exercice de leur organisation parfois difficile.

En effet, les campings-caravanings font à la fois usage de constructions mobiles et immobiliers, tout en se situant parfois sur des zones particulières. Les législations, qui organisent cette part de l'économie, se contredisent souvent.

De par ce postulat, il est demandé la mise en place d'une directive à élaborer en collaboration avec les intervenants, assurant la clarté de l'organisation de ce genre de complexes, pouvant être intégrée dans la loi sur les constructions.

Les efforts que consentent nos campings-caravanings pour l'obtention de divers labels valorisants méritent qu'ils soient accompagnés d'une législation limpide.

Je vous remercie du soutien apporté à ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

10. INTERPELLATION
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant les implantations de sociétés en Valais (15.06.2011) (4.134)

INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Firmenansiedlungen im Wallis (15.06.2011)
(4.134)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich bin dankbar für diese Frage weil wir insbesondere unsere Aktivitäten auch immer auf Resultate überprüfen lassen müssen und auch Resultate liefern müssen. Meine Mitarbeiter spüren damit nicht nur meinen Hauch in ihrem Nacken sondern auch den Hauch des Grossen Rates. Das ist motivierend.

Wenn ich jetzt die Frage konkret beantworten kann dann ist es so, dass im Jahresbericht von Business Valais 2010 ein starker Anstieg stattgefunden hat und jetzt ist die Frage wie viel sind da auch konkret gekommen. Es ist so wie bei einem Trichter, wo man sehr viele Kontakte haben muss damit am Schluss dann konkret Ansiedlungen erfolgen.

Für die Jahre 2011 bis 2015 im September haben wir neu im Wallis angesiedelte Unternehmungen mit Eintrag ins Handelsregister 12, Anzahl neu geschaffene Arbeitsplätze 44. Da ist dann aber allerdings Scholl Glas in Steg noch nicht dabei. Scholl Glas kann heute als ein grosser Erfolg der Firmenansiedlung bezeichnet werden, weil die in einem Schritt bereits praktisch von 25 bis 50 Arbeitsplätzen ausgehen die geschaffen werden. Wir haben also dann ohne Scholl Glas Anzahl neu geschaffene Arbeitsplätze 44 und dann die Anzahl Kontakte mit Unternehmen 99.

Vergleicht man die Zahlen von 2010 und die vorläufigen Ergebnisse für das laufende Jahr mit denen der Vorjahre, muss man festhalten, dass diese im Trend der letzten zehn Jahre liegen. 2009 muss als ausserordentlich gutes Jahr bezeichnet werden. Aber wie gesagt, die konjunkturelle Abschwächung, die Frankenstärke und andere Faktoren, haben natürlich auch im Rahmen der Ansiedlung von Unternehmen ihre Auswirkungen, so dass sich die Situation auch hier verschärft was die Ansiedlung neuer Unternehmen betrifft.

Für das laufende Jahr haben wir Kontakte die auf dem Niveau von 2010 liegen. Wir haben zwar intensive Kontakte, haben aber auch Personalwechsel gehabt die uns ein wenig destabilisiert haben in der Geschäftseinheit neuer Unternehmungen. Wir mussten den Chef dieser Sektion und einen weiteren Mitarbeiter ersetzen. Aber wir sind trotzdem zuversichtlich, dass wir weitere Firmenansiedlungen machen können. Allerdings im konjunkturellen Umfeld ist das selbstverständlich auch schwieriger. In diesem Jahr kommt hinzu, dass auch europäische Länder mit Argusaugen auf unsere Fiskalpolitik schauen und wenn wir zu aggressiv in diesen Ländern auftreten, dass das dann auch als übermässige Konkurrenzierung aufgefasst wird und hier auch Schwierigkeiten resultieren. Aber wir sind trotzdem zuversichtlich, dass wir weiterhin Firmenansiedlungen machen können.

11. POSTULAT
des députés Mathias REYNARD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant une rente-pont pour les chômeurs de plus de 62 ans (17.06.2011)
(4.135)

POSTULAT
der Grossräte Mathias REYNARD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Überbrückungsrente für Arbeitslose
über 62 Jahre (17.06.2011) (4.135)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans certains cas, on peut avoir travaillé toute sa vie, des années durant et se retrouver, à quelques années de la retraite, dans une situation de précarité complexe.

En effet, lorsque l'on se retrouve au chômage quelques années avant la retraite, il est extrêmement difficile de retrouver un emploi. L'âge, le salaire, les cotisations LPP, le fait de former quelqu'un pour une durée relativement courte sont autant d'obstacles qui empêchent les personnes proches de la retraite de retrouver un emploi.

Récemment, les indemnités chômage ont été réduites dans leur durée. Et lorsque l'on se retrouve en fin de droit, à quelques années de la retraite, il n'y a plus qu'une seule solution: l'aide sociale.

Il y a donc nécessité de trouver des solutions transitoires pour ces personnes, pour éviter de les plonger dans une précarité alors qu'elles ont travaillé durant de longues années.

Cette idée, c'est une rente-pont AVS, une rente-pont qui s'appliquerait dès 62 ou 63 ans pour les hommes ou pour les femmes au vu de la différence de départ à la retraite.

Le canton de Vaud l'applique. On peut évidemment s'en inspirer. On peut l'améliorer dans certains cas.

Ce postulat demande donc d'étudier les solutions possibles en la matière, d'étudier les possibilités de financement (il y a différentes possibilités réalisables, crédibles) et enfin de connaître évidemment les chiffres du nombre de personnes concernées par cette problématique.

Je vous remercie d'avance de votre soutien pour les travailleurs et les futurs rentiers de notre pays.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat est combattu.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

L'objectif du présent postulat est de permettre aux chômeurs en fin de droit, de plus de 62 ans pour les femmes et de plus de 63 ans pour les hommes, de percevoir une rente-pont jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Le groupe DC du Bas s'est senti fortement sensibilisé par la problématique soulevée par ce postulat, c'est-à-dire celle de la précarité économique dans laquelle peuvent se trouver certains chômeurs de notre canton âgés et en fin de droit.

Nous combattons, cependant, ce postulat, lequel a suscité chez nous le débat tant sur son bien-fondé que sur son financement. En effet, bien que le canton de Vaud ait effectivement légiféré en la matière, nous sommes, quant à nous, d'avis que toutes les questions d'assurances sociales sont du ressort de la Confédération et non des cantons.

Nous rappelons d'ailleurs ici que le Conseil des Etats, saisi de cette question lors de la session d'automne 2011, a clairement rejeté le principe de la rente-pont pour les chômeurs en fin de droit.

Nous craignons également que cette mesure puisse être, pour certains, une incitation à aller au chômage plutôt que de s'investir pour retrouver un nouvel emploi.

Enfin, et c'est là, pour nous, le plus important: le financement retenu, c'est-à-dire le prélèvement d'une contribution sur les salaires auprès des entreprises et des salariés, et sur les revenus AVS des indépendants suscite incompréhension et réprobation:

Incompréhension parce qu'il n'existe aucun lien logique entre la contribution et les bénéficiaires, le projet ne poursuivant que de purs objectifs de politique sociale.

Incompréhension encore parce que les entreprises et leurs salariés contribuent déjà très largement par leurs impôts à la bonne santé financière du canton et au financement de sa politique sociale.

Réprobation enfin parce que ce prélèvement supplémentaire auprès des actifs et des entreprises ne peut que péjorer la situation de la classe moyenne et celle de toutes les entreprises valaisannes au profit d'un nombre infiniment restreint de bénéficiaires.

Je vous invite donc, Chers collègues, à suivre notre combat.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Mit diesem Postulat soll gegen die prekäre Lage angekämpft werden, in welche die älteren Arbeitslosen unseres Kantons geraten können – ich betone können. Dieser einleitende Satz der Postulanten liefert bereits die Begründung warum der Grosse Rat diesem Postulat nicht zustimmen kann – ich betone kann.

"Können" ist ein Konjunktiv von "kann" und meint einzig die Möglichkeit, dass irgendein Arbeitsloser in irgendeine prekäre Lage geraten könnte.

So geht es nicht, geschätzte Kolleginnen und Kollegen.

Weder die öffentliche Hand noch Wirtschaftskreise verfügen in der aktuellen Lage über die Möglichkeit irgendwelche Hypothesen zu finanzieren, welche einem Arbeitslosen einen luxuriösen Vorteil gewähren würde, der ihn zum Beispiel gegenüber einem ordentlich Vorpensionierten massiv besser stellen würde.

Die CVPO ist nicht gegen Hilfe wo Hilfe nötig ist, die CVPO wehrt sich aber vehement gegen eine Luxus-Sozialpolitik, die mit der grossen Kelle schöpft, obwohl der Teller immer kleiner wird, vor allem aber wehrt sich die CVPO gegen eine Sozialpolitik, die die Wirtschaft über den Tellerrand hinaus belastet.

Et en direction de nos jeunes spectatrices et spectateurs sur la tribune, je dis qu'en faisant une politique comme celle-là dans ce cas, nous n'aurons pas assez d'argent pour la prochaine génération.

Wir werden nicht genügend Geld haben und das geht auch an unsere Zuschauer dort oben. Das sind alles junge Leute. Wenn wir so Sozialpolitik betreiben werden, wird für die nächste Generation nicht genügend Geld haben.

In diesem Sinne.

Der Grosse Rat hat sich in dieser Woche mehrmals nicht sehr förderlich gegenüber der Wirtschaft gezeigt. Wir dürfen sie nicht belasten, das wäre tödlich.

Ich danke für die Unterstützung.

Le président:

Je repasse la parole à l'auteur du postulat.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il s'agit d'une vraie correction matérielle.

J'aimerais juste citer le postulat qui, dans sa solution de financement, parle d'une solution mixte et qu'il s'agit d'une solution possible. On demande bien d'étudier les différentes possibilités de financement. On n'a pas imposé dans notre postulat – du reste, c'est un postulat, ce n'est pas une motion – que cette solution mixte soit le financement de demain.

Donc, lorsque l'argument principal de certains opposants relève de la mise à mal de l'économie, c'est une solution possible à ce niveau-là et ce n'est pas une obligation.

Je vous remercie donc potentiellement de reconsidérer votre position pour le soutien aux chômeurs âgés et à leurs familles.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous procédons au vote sur ce postulat.

Par 73 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.135 du député Mathias Reynard.

Ce postulat est ainsi classé.

12. POSTULAT

des députés Egon FURRER, CVPO, Daniel STUDER (suppl.), CVPO, Guido WALKER (suppl.), CVPO, Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le Valais canton du soleil – l'énergie solaire pour les bâtiments de l'Etat (13.09.2011) (4.138) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

der Grossräte Egon FURRER, CVPO, Daniel STUDER (Suppl.), CVPO, Guido WALKER (Suppl.), CVPO, Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Sonnenkanton Wallis – Sonnenenergie für Staatsgebäude (13.09.2011) (4.138) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Mit dem Postulat Sonnenkanton Wallis – Sonnenenergie für Staatsgebäude fordern wir einen kleinen Schritt in die richtige Richtung und setzen ein Zeichen, dass dem Image des Kantons Wallis beiträgt und dieses hochhält.

Die Absichtserklärung Atomausstieg soll umgesetzt werden. Es müssen neue, am besten erneuerbare Energiequellen aktiviert werden. Neben dem Wasser und dem Wind werden wir auch die Sonne als Energiespender brauchen.

Fast überall und unbegrenzt bieten sich Gelegenheiten Solaranlagen und Photovoltaikanlagen zu montieren. Die Gemeinden sind teilweise bereits aktiv geworden und realisieren auf ihren Gebäuden Solarprojekte, was sehr zu begrüßen ist und garantiert auch nicht die günstigste Möglichkeit zur Energiebeschaffung ist.

Der Kanton Wallis soll als Eigentümer vieler Gebäude, von Spitälern über Werkhöfe bis hin zu Verwaltungsgebäuden ein Zeichen setzen und wo immer es Sinn macht und verträglich ist Photovoltaikanlagen montieren.

Auch dürfte der Kanton Wallis nicht die Kosten scheuen und müsste diese umweltschonende teurere Sonnenenergie für die Versorgung seiner Gebäude beanspruchen. Das ist ein Zeichen in die richtige Richtung, ein guter Schritt und rückt den Sonnenkanton Wallis ins rechte Licht.

Ich danke für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

Der Präsident;

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

13. POSTULAT

**des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Alex SCHWESTERMANN, CSPO, et cosignataires concernant mettre
en réseau les places de jeux et les rendre visibles (15.09.2011) (4.139)**

POSTULAT

**von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Grossrat Alex SCHWESTERMANN, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Spielplätze vernetzen und sichtbar machen (15.09.2011) (4.139)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Spielplätze vernetzen und sichtbar machen und dies noch im ganzen Wallis, ist die Forderung der Postulanten. Für einmal mehr ist das Oberwallis dem Unterwallis einen Schritt voraus, indem sie diese Plattform bereits geschaffen hat. Der so genannte Spielplatzführer im Oberwallis wurde mit viel Freiwilligenarbeit und der finanziellen Unterstützung der Loterie Romande sowie der Pro Juventute in einer Buchform geschaffen. Mit der Erkenntnis, dass in dieser Form Erneuerungen und Anpassungen nur sehr schwierig sind, wurde die ganze Auflage in elektronischer Form zusammengefasst und steht heute unter www.spielplaetze-wallis.ch der Öffentlichkeit zur Verfügung – Spielplaetze-wallis, nicht Oberwallis.

Das Ziel soll sein, dass auf dieser Plattform alle Spiel- und Freizeitplätze im Wallis zur Ansicht stehen. All die schönen Plätze im Mittelwallis wie die im Val de Bagnes, in Les Marécottes und viele weitere über Tonkin bis St-Gingolph sollten auch die Möglichkeit haben sich vernetzt zu präsentieren. Die Ausarbeitung dieser Unterlagen soll in Zusammenarbeit mit den Gemeinden und durch Freiwilligenarbeit mit Unterstützung von Sponsorengelder realisiert und finanziert werden. Auf schweizerischer Ebene ist ein Projekt im Gange alle Treffpunkte und Freizeitanlagen zu erfassen und auch teils finanziell zu begleiten.

Die Schaffung dieses Werkzeugs hat erzieherische, gesundheitliche und touristische Aspekte und damit auch grosse präventive Vorteile Kindern und Jugendlichen das Spiel im Freien schmackhaft zu machen, lenkt ab sich andauernd in die elektronische Medienwelt zu vertiefen. Viel Bewegung im Freien bürgt für Gesundheit und hilft nicht nur der körperlichen und geistigen Stärke, sondern auch dem physischen und psychischen Wohl unserer Jugend.

Wenn wir bei allen Möglichkeiten vom familienfreundlichen Tourismus sprechen, sind besonders beim Sommertourismus solche Plätze gefragt und als Angebot sehr attraktiv. Ein rasches Auffinden aller Spiel- und Freizeitplätze im Wallis wird auch hier den Feriengast motivieren einen Besuch abzustatten und das Angebot wird sich kantonal bereichern.

Die Aufnahme und Schaffung dieser Plattform soll Aufgabe von Freiwilligen und Institutionen sein. Die Koordination und der Erhalt dieses Werkzeuges wäre eine Aufgabe der Gemeinden, doch dies zu koordinieren und einen finanziellen Verteilschlüssel zu finden, ist undenkbar und daher sehen die Postulanten dies als eine Aufgabe des Kantons. Die heutige Plattform für das Oberwallis mit einem Kostenaufwand von zirka 4'000 Franken wird zurzeit mit teils Freiwilligenarbeit und teils mit Spenden organisiert. Doch wäre es schade, wenn dieses Werk nicht weitergeführt und eine solch wertvolle Sache nicht über den ganzen Kanton vervollständigt würde. Der Kanton hat hier einzig die Aufgabe dies als ein Mandat oder mit einer Leistungsvereinbarung eine Institution zu verpflichten und die nötigen Kontrollen vorzunehmen.

Daher möchten wir Sie bitten, dieses Postulat zu unterstützen und ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M. le député François Bressoud, PDCB:

Le groupe PDCB trouve remarquable le travail qui s'est fait concernant le guide des places de jeux et également les autres initiatives dans le canton sur le même principe, telles que des chemins à thème, des terroirs, des activités sportives et j'en passe.

Lorsque l'idée d'une telle initiative germe, l'énergie et les fonds sont plus ou moins faciles à trouver. Mais, ensuite, il faut entretenir la flamme, cela s'essouffle et que fait-on?

C'est simple, on demande à l'Etat de reprendre le projet à son compte, en lui suggérant quelques pistes.

Au niveau touristique, c'est une offre intéressante pour une région, mais pas forcément pour toutes les régions.

Alors, si suite il doit y avoir, celle-ci doit être assurée par les principaux bénéficiaires comme les communes et les acteurs du tourisme qui sont plus à même d'adapter l'offre à la demande et de définir l'intérêt de telles initiatives en rapport avec les régions concernées.

Mesdames et Messieurs, en aucun cas, cela ne doit être une tâche à la charge du canton et, de ce fait, le groupe PDCB vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat étant combattu, nous votons.

Par 37 (recte 73) voix contre 35, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.139 de la députée Helena Mooser Theler.

Ce postulat est ainsi classé.

14. POSTULAT

**du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant
des lampes/un éclairage routier énergétiquement efficace (15.09.2011) (4.140)
(en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
energieeffiziente Strassenlampen / Beleuchtung (15.09.2011) (4.140)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Ein Beispiel.

56 Gemeinden aus den Kantonen Freiburg, Neuenburg und Waadt haben ihre Strassenbeleuchtung durch energieeffiziente Lampen ersetzt und sparen durch das zirka den Stromverbrauch von 220 Haushalten. Ich glaube dies ist genug zur Begründung des Postulats und ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

15. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant
un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments
(16.09.2011) (4.141) (en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend
kantonaler Fonds für die energetische Gebäudesanierung
(16.09.2011) (4.141) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

La sortie du nucléaire, décidée par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, le développement durable, auquel nous souscrivons, le principe de la société à 2000 watts adopté par cette Assemblée, le bon sens simplement impliquent la mise en place de mesures en matière énergétique.

Parmi celles-ci, l'assainissement énergétique des bâtiments, qui ne remplissent pas les normes en vigueur, doit être réalisé.

Nous constatons aujourd'hui que l'assainissement énergétique des bâtiments, malgré les mesures déjà en place, peine à se concrétiser. Souvent, les propriétaires n'ont pas le financement nécessaire pour assainir leurs immeubles.

Des mesures incitatives existantes, notamment le programme Bâtiments, ne suffisent pas à motiver la réalisation de projets. Le programme Bâtiments précisément, dans ses objectifs, dit qu'en Suisse, 1,5 million de maisons nécessiteraient de toute urgence un assainissement énergétique. Or, seulement 1% de ces objets immobiliers existants sont rénovés chaque année. Donc, des mesures incitatives complémentaires aux mesures déjà en vigueur doivent être concrétisées. La création d'un fonds sur le modèle des crédits LIM, par exemple, pour financer les assainissements énergétiques des bâtiments doit être envisagée, en priorisant les assainissements les plus rentables du point de vue des économies d'énergie.

Cette problématique est actuellement débattue au Gouvernement bernois suite à une motion d'un parlementaire agrarien.

Par ce postulat, le groupe PLR demande effectivement au Conseil d'Etat d'étudier et de proposer la mise en place d'un fonds afin de pouvoir procéder à des prêts sans intérêt pour la réalisation de l'assainissement énergétique des bâtiments pour les privés comme pour les entreprises.

Ce fonds ou solution équivalente, malgré que ce ne soit pas l'objectif premier, pourrait aussi être un outil de promotion économique ou de programme de relance, si nécessaire.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Das Postulat verlangt vom Staatsrat die Schaffung eines Fonds zur Gewährung von zinslosen Darlehen an Private und an Unternehmen für energetische Gebäudesanierungen.

Wenn wir die aktuelle Situation betrachten, existieren bereits folgende Gefässe auf kantonaler und kommunaler Ebene:

- das Gebäudeprogramm, welches die Stiftung Klimarappen ersetzt,
- Subventionen für den Minergie P-Standard,
- Ersatz von Elektroanlagen,
- Programme für thermische Solaranlagen,
- Programme für Holzheizungen,
- Programme für Wärmeverbünde,

- Steuerabzüge auf getätigte Investitionen bis zu 100 Prozent,
- zum Teil Spezialsubventionen auf kommunaler Ebene.

Kommt hinzu, dass wir heute äusserst interessante aktuelle tiefe Hypozinsen haben.

Fakt ist, dass sich seit 2007 die im Rahmen der energetischen Förderprogramme ausbezahlten Investitionsbeiträge von einer Million Franken auf 5,8 Millionen Franken hochgeschraubt haben. Rechnet man die Beiträge der ehemaligen Stiftung Klimarappen und des Gebäudeprogramms hinzu, wurden insgesamt 10 Millionen Franken an Unterstützungsbeiträgen getätigt – 10 Millionen.

Die Massnahmen betreffend die Verbesserung der Gebäudeisolation alleine betreffen sechs Millionen Franken.

Ich meine wohl es lief und läuft bereits sehr viel und es bestehen viele Möglichkeiten Subventionen zu holen, welche nachhaltig ausgelegt sind.

Wenn man schon die Leute dazu animieren will, Sanierungen vorzunehmen, sollte man besser zusätzlich in Informationsprogramme, Beratungen und Ausbildungsprogramme investieren, sei es für Behörden, öffentliche, halböffentliche oder private Institutionen, Spezialisten, Fachplaner und Architekten sowie die breite Öffentlichkeit.

In diesem Sinne bekämpfe ich die Vorlage und danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Le groupe PDCB, bien qu'il soit sensible à tout ce qui peut toucher les économies d'énergie, ne peut pas adhérer à votre postulat qui demande au Conseil d'Etat d'étudier et de proposer la mise en place de ce fonds cantonal.

Actuellement, et le député Diego Clausen l'a dit, il existe un certain nombre d'outils de subventionnement, qu'ils soient au niveau cantonal, fédéral ou d'aides proposées par des instituts bancaires.

Tout d'abord, il existe, vous l'avez mentionné, le programme Bâtiments. Depuis le début 2010, la Confédération et les cantons promeuvent l'assainissement énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Ce programme est financé par les recettes de la taxe sur le CO₂ prélevées sur les combustibles et par les contributions cantonales.

Plus de 29'000 demandes ont été déposées dans le domaine de l'assainissement depuis la mise en place de ce programme. Les centres de traitement ont pu donner suite à plus de 26'000 demandes et 5'500 projets ont pu être terminés avec près de 23 millions de francs versés. Le programme pourrait mettre à disposition jusqu'à 133 millions de francs par année. Ces éléments sont tirés du rapport annuel que vous avez certainement lu.

A noter que la formule ne s'applique pas seulement aux propriétaires de biens immobiliers (maisons ou appartements), mais également au secteur du bâtiment et de l'industrie. Toujours selon le rapport, les demandes dépassent largement les prévisions et les systèmes de subventionnement ont dû être revus.

Monsieur le député, vous stipulez dans votre postulat que les mesures possibles, déjà en place, ne suffisent pas à motiver la réalisation de projets. Le rapport auquel je me réfère semble contredire cette affirmation.

Aujourd'hui, tout propriétaire de bâtiment qui souhaite assainir son immeuble trouve également des ressources financières auprès de l'Etat du Valais et également auprès de banques qui proposent des taux d'emprunts préférentiels.

Notre groupe émet quelques réticences à propos de votre postulat, pas forcément sur le fait qu'il faut effectivement encourager toute mesure énergétique à même de faire des

économies mais plutôt pour la mise en place d'un tel fonds. Cela va inmanquablement coûter en argent et en personnel. Il faudra recevoir les dossiers, les trier, prioriser les assainissements les plus rentables. Puis, il faudra attribuer les montants et assurer leurs suivis jusqu'à ce que le prêt soit remboursé.

Le groupe PDCB combat votre projet qui comporte trop de zones floues et dont les coûts administratifs pourraient paraître disproportionnés en regard de l'économie des intérêts pour le requérant.

Nous demandons au plenum de classer, au stade du développement, le présent postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je repasse la parole au député Narcisse Crettenand.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Juste pour préciser qu'il s'agit d'un postulat. On demande l'étude et la proposition d'une mise en place d'un fonds. Alors, je ne comprends pas la réticence des députés DC autant du Haut que du Bas qui avait été la même lorsque je demandais de défiscaliser l'énergie solaire. Finalement, après, c'est le canton qui adopte cette proposition.

Alors, ici, je demanderai un peu de souplesse parce que c'est un postulat qu'on demande d'étudier et de proposer; donc, on ne demande pas de faire.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Par 68 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.141 du député Narcisse Crettenand.

Ce postulat est ainsi classé.

16. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Narcisse CRETENAND, concernant la politique cantonale en matière d'achat d'énergie électrique (16.09.2011) (4.142)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETENAND, betreffend kantonale Politik in Sachen Stromkauf (16.09.2011) (4.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Le canton, par ses institutions étatiques et paraétatiques, est gros consommateur d'énergie électrique.

Avec l'ouverture du marché de l'électricité pour les gros consommateurs, le canton remplit les conditions pour s'approvisionner auprès du ou des fournisseurs offrant les meilleures conditions économiques.

Par cette façon de faire, des économies pourront être réalisées.

Nous demandons au Conseil d'Etat qu'il procède à des demandes d'offres groupées pour l'approvisionnement en énergie électrique de l'ensemble des institutions étatiques et paraétatiques.

Il attribuera le marché au fournisseur proposant l'offre la plus économique.

Il veillera cependant, lorsque les offres sont équivalentes, à privilégier l'énergie certifiée d'origine renouvelable.

Cette proposition offre la possibilité de réduire les dépenses sans réduire les prestations.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. POSTULAT

des députées Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des barrages parasismiques (16.09.2011) (4.143) (en collaboration avec le DSSI et le DTEE)

POSTULAT

der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend erdbebensichere Staudamern (16.09.2011) (4.143) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI und dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Es ist bekannt, das Wallis gehört neben Basel zu den erdbebengefährdetsten Regionen der Schweiz. Das letzte grössere Erdbeben – Irrtum vorbehalten – war 1948. Also juste in der Zeit. Jetzt sehe ich, dass das bekämpft wird – unglaublich.

Das letzte grössere Erdbeben war 1948, juste in der Zeit als man noch nicht mit dem Bau der grossen Staudämme begonnen hatte. Angst ist ein schlechter Ratgeber, aber trotzdem wollen wir mit diesem Postulat keine Panik machen. Trotzdem muss man sich vor Augen führen was passieren würde wenn tatsächlich ein starkes Erdbeben eintreffen würde. Dazu gibt es interessante Fotomontagen, die ich einmal gesehen habe.

Ein Beispiel aus dem Unterwallis: wenn beispielsweise die Staumauer der Grande Dixence vollkommen brechen würde, würde das Mittelwallis total überschwemmt. Es würden hier in Sitten gerade noch die Spitzen der Valeria und des Tourbillon aus dem Wasser herauschauen.

Oder ein Beispiel aus dem Oberwallis: Wenn der Mattmarkstaudamm brechen würde, dann wäre die Talebene zwischen Visp und Brig total überflutet. Sogar das Perron 1 des Bahnhofs Brig würde unter Wasser sein.

Darum verlangen wir mit diesem Postulat, dass überprüft wird wie erdbebensicher unsere Staumauern sind und selbstverständlich müssen diese Daten und diese Angaben von den Kraftwerksbetreibern geliefert werden.

Danke schön für die Unterstützung des Postulats... und jetzt bin ich gespannt auf Guex.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, PDCB:

Le groupe PDCB combat ce postulat même si, dans son principe, cette intervention paraît très pertinente. Il est vrai que la sécurité sismique est une préoccupation réelle. Elle nous rappelle aussi que, au moment du retour des concessions, il faudra aussi penser aux risques naturels et économiques de nos installations hydroélectriques.

Les grands barrages en Suisse sont surveillés par la Confédération. On peut lire sur le site de la Confédération que des exigences légales élevées ainsi qu'une surveillance sévère font que les barrages en Suisse peuvent être considérés comme sûrs. Pour chaque barrage, l'Office fédéral de l'énergie nomme un expert délégué qui suit et analyse les mesures réalisées. Ces mesures sont, ensuite, validées par un autre expert.

A titre d'exemple, pour la sécurité sismique du barrage des Toules sur la commune de Bourg-St-Pierre, un montant de 40 millions de francs en trois ans a été investi et des mesures sont prises et enregistrées sur 300 points différents et, ensuite, analysées.

Nous suggérons aux auteurs de ce postulat de consulter le site de l'Office fédéral de l'énergie pour plus de détails et proposons le refus de ce postulat en raison de son inutilité.

Merci.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Also ich schliesse mich dem Vorredner Guex an und präzisiere gleich noch mal. Es ist wirklich ein Fakt, dass beim Bundesamt für Energie, Sektion Talsperren bereits jährlich Kontrollen stattfinden und alle fünf Jahre vertiefte Kontrollen. In diesem Organ sind verschiedenste Vertreter, zum Beispiel Geologen, Bauingenieure, Vertreter der Dienststelle für Energie und Wasserkraft und auch die jeweiligen Vertreter der Energiegesellschaften.

In diesem Sinne besteht bereits ein solches Aufsichtsorgan auf Bundesebene und ich schlage daher vor, diese Vorlage zu bekämpfen.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Wort geht zurück an Herrn German Eyer.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Eine kurze materielle Berichtigung.

Die Kollegen der radikalen Fraktion haben mich belehrt, dass das letzte grössere Erdbeben nicht 1948 war sondern 1946.

Danke schön für die Information.

Die Argumente der Kollegen Guex und Clausen haben mich durchaus überzeugt. Man kann auch in der Politik etwas dazu lernen.

In diesem Sinne **ziehe ich das Postulat zurück.**

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat est ainsi **retiré.**

**18. INTERPELLATION
du groupe UDC, par les députés Edmond PERRUCHOUD et
Albert PITTELOUD, concernant Aminona Luxury Resort & Village (ALRV):
Mirax ou mirage! (16.09.2011) (4.144)**

**INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond PERRUCHOUD und
Albert PITTELOUD, betreffend Aminona Luxury Resort & Village (ALRV):
Mirax oder gar nix? (16.09.2011) (4.144)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Pour aborder un tel thème, il faut du courage. L'UDC a du courage.

L'interpellation, vous l'aurez lue, se veut neutre, objective et factuelle. Elle exprime des inquiétudes légitimes qui ont cours dans la population et c'est non seulement le droit, mais le devoir d'un représentant du peuple, avec mon ami Albert Pitteloud, d'exprimer ces inquiétudes pour avoir les assurances auxquelles on est en droit d'attendre.

L'on parle dans des termes: s'offusque, déplore, dénonce, des termes qui proviennent du parti éolien. Il n'y a rien à s'offusquer. Et ces termes-là qui sont extrêmement durs au niveau de l'UDC où le verbe est souvent châtié n'ont pas place. La démonstration est faite que la question est pertinente.

Ce que le groupe UDC tente par cette interpellation, c'est d'obtenir le juste arbitrage entre des intérêts privés et des intérêts publics. Les intérêts privés sont souvent à l'avant-scène du dogme de l'UDC et ici nous partageons le même credo avec nos collègues PLR.

Mais, à part les problèmes privés, il y a les problèmes publics. A cet égard, le groupe UDC a un respect charismatique de l'autonomie communale. Cependant, lorsque l'on parle de mise en doute du fonctionnement des institutions, c'est sans doute mal comprendre les institutions. L'article 144 de la loi sur le régime communal prévoit que les collectivités de droit public, dont les communes municipales, sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat qui veille à ce qu'elles se régissent et s'administrent conformément à la Constitution et aux lois. Quant aux lois, vous trouvez à l'article 74

toujours de la loi sur le régime communal, les finances de la commune doivent être gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi économique et judicieux des fonds, de l'équilibre budgétaire à terme et du paiement par l'utilisateur.

Des sentiments de vulnérabilité sont apparus du côté du Haut-Plateau au niveau de la commune de Mollens. Il s'agit d'un projet pharaonique, comme il est écrit, de 650 millions. La première démarche a été faite. J'ai la prétention de pouvoir dire que c'est votre serviteur qui a attiré l'attention du président de Mollens, M. Pont, lors d'une émission de télévision, en lui disant: la première chose, il s'agit de demander une garantie bancaire. Alors, la garantie bancaire, semble-t-il, de 20 millions est arrivée, mais le problème de la qualité de cette garantie peut se poser. On peut espérer que ce ne soit pas de la même veine que celle que le Xamax a produite sous l'entête de la Bank of America.

Il est un autre problème: la loi sur le blanchiment, mais cela est un autre aspect, que l'on ne peut pas ignorer, sans peindre le diable sur la muraille.

Le groupe UDC souhaite que le projet Mirax ne soit pas un "Loèche-les-Bains-bis". A cet égard, les réponses aux questions posées par l'interpellation, des questions, je crois penser qu'on ne peut pas être plus neutre, plus expressif dans les sentiments de la population, et ces inquiétudes trouvent un certain facteur d'apaisement en sachant que, au sein du conseil d'administration de la société, se trouve un certain Paul-André Roux, qui a présidé ce Parlement, qui est un homme de grande qualité, qui fut conseiller national.

Le groupe UDC attend avec impatience les assurances que la population est en droit de recevoir.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je cède la parole au chef du département pour la réponse...

C'est d'abord la réponse du Conseil d'Etat, ensuite – puisqu'il y a une demande d'ouverture du débat – le vote sur l'ouverture du débat, puis le débat.

Mais priorité au Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les députés Edmond Perruchoud et Albert Pitteloud se réfèrent, dans leur interpellation, à un projet de développement d'un complexe touristique Aminona Luxury Resort & Village sur le territoire de la commune de Mollens.

Ils expriment leurs préoccupations vis-à-vis de ce projet tant en ce qui concerne la construction des infrastructures projetées et leurs coûts que pour les conséquences socio-culturelles qui découleront de l'exploitation de ce complexe, et du profil dressé des hôtes potentiels de ces infrastructures..., il faut faire des tests avant de laisser venir des touristes.

En réponse à la question de savoir si une étude d'impact sur l'environnement a été exigée, il convient de préciser que la société Aminona Luxury Resort & Village prévoit la construction d'un complexe touristique sur cinq zones distinctes:

- zone 1 Aminona ouest: les tours
- zone 2 Aminona est: l'hôtel
- zone 3: zone chalets

- zone 4 Aminona centre: loisirs
- zone 5: Les Crêts.

Les zones 2, 3, 4 et 5 ne sont pas soumises à une étude d'impact.

Quant à la zone 1, elle fait l'objet d'un plan de quartier, dit "Aminona ouest", pour lequel une étude d'impact a été réalisée. Les exigences en matière d'étude d'impact ont donc été respectées.

Un recours a, cependant, été introduit par le WWF (la fondation pour la protection et l'aménagement du paysage et patrimoine suisse) auprès du Tribunal fédéral concernant les constructions projetées sur la zone 2. Ces opposants ont été déboutés par le Conseil d'Etat ainsi que par le Tribunal cantonal. Le Tribunal fédéral a, en revanche, accordé un effet suspensif à ce recours. Le projet est donc actuellement gelé jusqu'à la décision du Tribunal fédéral, attendue en principe pour début 2012.

Le respect de l'autonomie communale fait qu'il n'est ni dans la compétence ni du devoir du Conseil d'Etat d'exiger les garanties évoquées quant à la faisabilité financière et économique du projet, un projet privé. Autonomie et responsabilité sont, cependant, des notions indissociables. En l'occurrence, cette responsabilité incombe à la commune concernée.

En janvier 2008, le président de la commune de Mollens a informé le canton qu'il avait demandé à deux instituts bancaires une évaluation sur les capitaux du groupe Mirax. Les différents échanges ont permis au canton de constater que, jusqu'à ce jour, la commune s'assurait régulièrement du suivi des engagements financiers de son partenaire.

La commune a, en outre, exigé une série de garanties, parties intégrantes de l'autorisation de construire, que le promoteur doit fournir avant la mise en chantier. Elle a, en particulier, exigé le dépôt d'une garantie bancaire pour une remise en état de la zone en cas d'abandon des travaux en cours de route. Ces précautions permettent de garantir que s'ils devaient ne pas se réaliser ou avorter en cours de réalisation, ce projet n'aurait pas de conséquence irréversible sur la zone concernée.

Concernant l'impact socio-culturel attendu de la réalisation du projet Mirax, il convient de rappeler que la population locale s'est exprimée ouvertement en faveur de ce projet lors d'une rencontre organisée par la commune en 2008. Il n'appartient clairement pas au canton de juger de la qualité des hôtes qui viennent passer leurs vacances chez nous. Mais, même si l'Etat ne saurait dresser un profil-type de l'hôte optimal du point de vue de l'impact socio-culturel, il place bien évidemment les valeurs éthiques et un comportement responsable au centre de ses préoccupations en matière de développement économique en général. C'est à cette fin et dans cet esprit notamment qu'a été développée la marque Valais.

Enfin, la question de savoir si le conseil communal de Mollens a pris les mesures idoines pour obtenir une participation du promoteur aux frais d'équipement, en vertu de la loi concernant la perception des contributions de propriétaire foncier aux frais d'équipement et aux frais d'autres ouvrages publics, est à adresser à l'instance compétente, c'est-à-dire en l'occurrence aux autorités communales de Mollens.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

J'ai une demande de parole.

Nous allons, tout d'abord, voter sur l'ouverture du débat.

Par 109 voix contre 5 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir le débat sur cette interpellation.

Discussion générale:

M. le député Bernard Rey, PLR:

"Mirax, c'est un projet sans doute important, mais c'est un projet qui est parfaitement circonscrit, ce qui a pour effet une atteinte sans doute moindre à l'aménagement du territoire. Donc, il ne faut surtout pas avoir peur d'un tel projet, si ce projet est parfaitement piloté.

Ce projet a une taille acceptable. C'est un problème de coûts relativement importants comme investissements aussi, comme nombre de logements qu'on va offrir, mais, si l'on gère ça correctement, il ne faut pas se faire peur, encore une fois, c'est sans doute une chance pour le Valais.

Je crois que le Valais carte postale est une réalité, mais là se présente un créneau nouveau et le Valais doit savoir exploiter un tel créneau.

Vous me demandez peut-être si la région peut accueillir un projet tel que Mirax. Alors, vous comprenez, on se fait peur et puis on est en train de se noyer dans un verre d'eau, et puis on reste avec un esprit de clocher.

Il faut voir le monde dans sa globalité. Alors, le monde dans sa globalité est que, actuellement, avec la crise économique sévère qui frappe avant tout le monde occidental, les pays émergents, dont la Russie, nous offrent des possibilités que l'on n'a pas ailleurs. Alors, cette possibilité existe maintenant, il faut la saisir, cette opportunité.

Est-ce que le canton doit être plus interventionniste? N'ayons pas peur de nouveau, le canton a des structures, avec sa loi de l'aménagement du territoire, particulièrement bien ciselées, particulièrement précises, et la commune dispose des outils nécessaires. Et ici, le président Pont, avec son équipe, a été très rigoureux, et je crois penser qu'il a saisi l'opportunité. Il a fait tout l'effort pour insérer son projet dans un système qui existe. Si on respecte le système, celui-ci sera parfaitement opérationnel. Le système actuel est parfaitement satisfaisant. Il faut appliquer rigoureusement et, apparemment, c'est à quoi s'emploie le président Pont de Mollens, avec son équipe.

L'Etat du Valais dispose de services, ne serait-ce que le Service de l'aménagement du territoire qui passe très rigoureusement à la critique de tels projets. Alors, je crois pouvoir dire que l'appui logistique de l'Etat existe, il faut le solliciter. Et ici, cet appui a été sollicité.

La commune de Mollens, qui doit gérer un projet gigantesque pour l'infrastructure notamment, doit avoir un appui logistique de qualité, et je crois savoir que cet appui a été recherché et existe."

Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, s'il est une chose agréable dans la vie, c'est de pouvoir être cité de son vivant. C'est donc le privilège que je réserve à mon honorable collègue Edmond Perruchoud puisque les mots que je viens de vous lire sont sortis de sa bouche et ont été prononcés lors d'un débat télévisé diffusé sur Canal 9 le 10 février 2009. M. Perruchoud ne pourra pas me faire grief d'avoir malhonnêtement extrait des phrases de leur contexte puisque j'ai quasiment intégralement cité ses propos.

Monsieur Perruchoud, vous débutez le texte de votre interpellation par la phrase: l'UDC est le parti du peuple. Je ne saurais vous dire si vous avez raison, mais certainement puisque vous l'affirmez. Ce qui est certain, par contre, c'est que vous, Monsieur Perruchoud, vous n'êtes pas vraiment respectueux du peuple puisqu'en moins de trois ans, vous passez

du statut de défenseur acharné à celui d'opposant farouche, puisqu'en moins de trois ans vous réussissez à asséner péremptoirement des affirmations catégoriques et leur exact contraire.

Mais, enfin, ne dit-on pas que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis?

M. le député Pascal Rey, PDCC:

A priori 1: l'argent ne peut être que de provenance douteuse.

A priori 2: le travail ne sera effectué que par des entreprises étrangères.

A priori 3: la clientèle visée sera celle d'une nomenklatura de nouveaux riches incultes.

A priori 4: la commune de Mollens, ses habitants et ses autorités sont sous influence et inaptes à se gérer.

En résumé: après le péril jaune, le péril rouge.

C'est avec ces raccourcis et en faisant le jeu de certaines associations extrémistes visant à la sauvegarde absolue des espèces animales et végétales, qu'elle dénonce le plus souvent, c'est avec cette attitude que l'UDC cherche non pas à intervenir dans un projet de lits chauds de façon constructive mais certainement de façon à recruter quelques membres de plus en cultivant avec soin la suspicion et la méfiance dans chaque opportunité qui se présente.

Certes, les enjeux sont des plus importants, mais justifient-ils de dénigrer des autorités légitimement élues, de remettre en question des procédures au demeurant des plus complexes et restrictives à l'égard de ce genre de projet?

Vous comprendrez donc que si sur le fond nous ne souhaitons pas nous prononcer, ayant pris bonne note des réponses apportées par M. le conseiller d'Etat, si sur le fond nous suivons attentivement nous aussi l'évolution du projet, sur la forme nous déplorons, sur la forme nous dénonçons, sur la forme nous condamnons les propos blessants, les propos qualifiant ou plutôt disqualifiant une clientèle russe que nos stations accueillent avec d'autant plus de respect qu'elle provient d'une zone où l'euro n'a pas cours.

Quant au groupe PDCC, il tient ici à affirmer, à réaffirmer son souci de respecter les autorités et les législations en vigueur qui nous semblent à même de répondre aux exigences d'un tel dossier.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, des réponses qui ont été données et qui ont précisé toutes les démarches effectuées et les démarches en cours.

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

C'est vrai que de manière spontanée j'interviens sur cette interpellation.

C'est vrai que les propos émis ont été un peu crus et secs à l'égard de Stéphane Pont.

Mais, moi, j'aimerais juste émettre quelques doutes personnels par rapport au projet Mirax. C'est vrai, on a pu lire, la semaine passée dans la presse, que les oppositions par rapport aux organisations écologiques sont suspendues jusqu'au jugement, comme l'a dit M. le conseiller d'Etat tout à l'heure, qui interviendra au mois de janvier.

C'est vrai qu'en connaissant la région, en habitant dans le district de Sierre que je suis favorable au tourisme mais c'est vrai que depuis 20 ans que j'habite dans la région, j'entends des gens du district de Sierre rouspéter de voir ces trois vilaines tours surplomber la forêt.

Et puis maintenant, il y a ce nouveau projet qui me semble aussi très important. Au niveau des constructions, je me pose la question: Est-ce que des entreprises locales vont vraiment pouvoir faire ces travaux? Est-ce qu'il y aura des entreprises qui devront venir? Alors, ça apportera finalement très peu pour notre économie locale.

Et puis, par rapport aux prairies sèches qui vont être supprimées, j'aimerais juste dire que j'ai quelques doutes par rapport à ce projet gigantesque.

Je suis pour le tourisme.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

On ne va tout de même pas penser qu'il y a collusion avec M^{me} Wyder Besson, dont les propos spontanés expriment des inquiétudes légitimes encore une fois.

Alors, dans ces circonstances, on a deux possibilités:

La possibilité, après des questions pertinentes, d'avoir les réponses que M. le conseiller d'Etat Cina nous a apportées qui jalonnent la démarche d'un projet pharaonique. C'est la première approche, une approche démocratique, respectueuse et ouverte.

On a une autre approche qui est celle de notre collègue Rey, qui a déclaré que le projet était parfaitement piloté. On en prend acte avec satisfaction. On prend acte que lui-même a reconnu qu'il s'agissait d'une infrastructure gigantesque. Encore une fois, dont acte.

Le souci de rupture de la concurrence, qu'on le veuille ou non, Mesdames et Messieurs, est une réalité. On ne va pas s'immiscer, nous UDC, dans la concurrence mais, par contre, on pose la question, on a le courage de poser la question.

Maintenant, lorsque le collègue Rey pense me confondre en prenant les propos que j'avais tenus à Canal 9 en 2009 à un débat où je débattais précisément avec le président de la commune de Mollens Pont. Et c'est à cette occasion que je lui ai donné le conseil, et il m'en a remercié, de demander des garanties bancaires de 20 millions. Si, entre ce jour-là et aujourd'hui, il y a des petites évolutions, je crois penser que ce n'est pas une question d'imbécile, comme on tente de le faire accréditer, mais tout simplement une évolution que le temps nous permet d'appréhender sous un regard différent.

J'aimerais rappeler avec M^{me} Wyder Besson, la plupart de ces députés et députées sont trop jeunes pour se souvenir de la débâcle des premières tours d'Aminona. Il s'agissait (je me trouvais encore avocat à Genève) du banquier Robert Leclerc qui, lui, a fait faillite et sa banque a fait faillite avec son projet des tours, même si maintenant il y a une place à Aminona qui s'appelle la place Robert Leclerc. Cela, c'est à prendre en considération.

Maintenant, notre collègue Pascal Rey, je crois penser, avec le respect que je vous dois, l'agressivité dont vous témoignez dans votre intervention me déçoit un petit peu. Je vous savais élégant, je vous savais musicien, je vous savais cultiver l'harmonie. Votre propos est un peu trop fort et vous lisez mal. Lisez l'interpellation et, à ce moment-là, vous verrez que l'argumentation est neutre, objective et factuelle.

Tout le reste, c'est l'avenir qui dira si nos inquiétudes étaient fondées ou infondées.

Nous souhaitons nous tromper, mais que "Loèche-les-Bains-bis" ne nous soit pas annoncé par Aminona.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le débat se poursuit. Je cède la parole au député Bernard Rey.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Oui, Monsieur le président, pour une correction matérielle.

Les propos que vous m'attribuez, Monsieur Perruchoud, et avec lesquels vous n'êtes pas d'accord, en fait, ce ne sont pas mes propos – je crois que tout le monde à part vous l'a bien compris ici – mais ce sont les propos que, vous, vous aviez cités lors de ce débat en 2009.

Et si la mémoire vous manque, je les ai ici de façon écrite; je peux vous les transmettre. Comme cela, ça vous rafraîchira la mémoire. Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

C'est clair que c'est un important projet et puis il faut le suivre de près. Entre commune et canton, on doit le suivre. C'est évidemment un important projet, mais on le fait. En premier lieu, c'est la commune qui a la responsabilité de le suivre et le canton veille aussi à ce que les inquiétudes qui sont amenées soient prises en considération. C'est évident.

Une chose que je n'aimerais pas, c'est que vous commenciez à comparer le cas Loèche-les-Bains avec ce cas-là parce qu'il n'y a pas de lien. Je ne sais pas comment vous avez construit ce lien entre Loèche-les-Bains et un Loèche-les-Bains-bis parce que, ici, ce sont des investisseurs privés. La faillite ou les problèmes que Loèche-les-Bains avait, c'est parce qu'ils avaient fait des propres investissements à travers la bourgeoisie ou à travers d'autres liens qu'ils avaient dans les remontées mécaniques. Ici, c'est un projet qui est complètement privé. La commune ne s'est pas engagée dans un projet privé directement en prenant des actions.

Alors, ne comparez pas les deux cas parce que ça fait du tort aux deux.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi réglé le point 18 de l'ordre du jour.

Nous passons au point suivant et dernier.

19. PROJET DE BUDGET 2012:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2012:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

C'est toujours la commission des finances, son président Georges Emery et son rapporteur Daniel Porcellana qui a déjà pris place.

C'est toujours le principe de fonctionnement avec un premier tableau imprimé sur papier rose (**Tableau I**) avec les amendements proposés pour acceptation tacite.

Je n'ai aucune demande de parole.

Je pars ainsi du principe que vous acceptez ce premier bloc d'amendements.

Nous passons au **Tableau II** avec les amendements destinés à la discussion et au vote.

<p>4.2. Service du développement économique</p> <p><i><u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u></i></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><i><u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u></i></p>
<p>Prestations</p> <p>Sous-objectif politique 3</p> <p>Mettre à disposition un soutien et une aide financière pour les prestataires touristiques</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Mise à disposition de moyens financiers ou d'aides financières pour soutenir l'infrastructure touristique, en particulier les remontées mécaniques</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 1.5 (neu)</p> <p>Förderung und Finanzhilfe für touristische Leistungserbringer zur Verfügung stellen</p> <p>PM (neu)</p> <p>Zur Verfügung stellen von finanziellen Mitteln oder finanziellen Hilfen zur Förderung der touristischen Infrastruktur, insbesondere der Bergbahnen</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>NOUVELLE FORMULATION de la commission EE</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Définir une stratégie pour soutenir l'infrastructure touristique</p>	<p>NEUE FORMULIERUNG</p> <p>PM (neu)</p> <p>Erarbeitung einer Strategie zur Unterstützung der touristischen Infrastruktur</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Proposition 4.2 du groupe CVPO, par le député Beat Rieder.

La commission des finances refuse, par 8 contre 3 et une abstention, cet amendement au profit de la **nouvelle formulation de la commission thématique EE** pour la mesure prioritaire.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Es war doch eine bemerkenswerte Diskussion über das Projekt Mirax wie wir vorher gehört haben. Es zeigt nämlich auf wie schwierig es ist im Wallis Geld für den Tourismus locker zu machen. Kommt es aus Russland – will man es nicht, soll es vom Kanton kommen will man keines sprechen und kommt es von den Gemeinden ist es auch nicht angebracht. Woher soll das Geld kommen? Wahrscheinlich wie der Schnee vom Himmel.

Ich komme zurück zu dieser Diskussion die wir heute führen im Tourismusbereich und somit zu unserem ersten Antrag.

Unser erster Antrag, das politische Teilziel 1.5 neu zu definieren, fusst auf der Überlegung, dass das Walliser Parlament in der gegenwärtigen wirtschaftlichen Situation unseren wirtschaftlichen Kernkompetenzen – dem Tourismus – schnell und klar zu Hilfe eilen muss. Der Gegenentwurf der thematischen Kommission nimmt unsere Stossrichtung auf, ist aber unverbindlicher und glaubt mit der Entwicklung neuer Strategien sei es getan.

Dieser Grosse Rat wird aber eines Tages zeigen müssen ob er auch die finanziellen Ressourcen für diese Strategien locker machen will. Eine Motion der CVPO wurde bereits im November 2011 eingereicht, da wir vorausgeahnt haben, dass man den Tourismus im Wallis am liebsten mit frommen Sprüchen abfertigen will aber möglichst ohne Geld.

In diesem Sinne **ziehen wir unseren Antrag zugunsten des Kommissionsantrages zurück.**

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Ich danke unserem Vorredner Grossrat Beat Rieder, dass er eingesehen hat was die Idee der Kommission war. Die Idee ist wirklich, wir dürfen keine politischen Ziele explizit auf irgendwelche Unternehmen fixieren, sondern wenn schon in eine strategische Betrachtungsweise umwandeln. Dies war der Sinn und wie gesagt Sie haben ja immer noch Ihr Postulat am Laufen.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Man fordert immer neues und anerkennt nicht was bereits geleistet wurde. Das ist eine gefährliche Vorgehensweise.

Was heisst das jetzt? Das heisst zunächst, dass wir heute schon Mittel haben, die wir einsetzen, um Bergbahnen und die Beherbergungsindustrie zu unterstützen. Das sind die Gelder über die damaligen IHG Kredite oder jetzt eben auch über die NRP (Neue Regionalpolitik) Gelder. Das sind diese zinslosen Darlehen.

Also man könnte zum Beispiel dieses Ziel hier stehen lassen und ich könnte sagen, ich bringe ja schon etwas und damit ist das Ziel erreicht. Wofür ich Verständnis habe. Und da bin ich mit der CVPO-Fraktion derselben Meinung, wir müssen uns grundsätzlich Überlegungen machen wie wir der touristischen Infrastruktur – also vor allem zur Unterstützung dieser touristischen Infrastruktur – und dabei namentlich bei den Bergbahnen hier zusätzliche Mittel und zusätzliche Überlegungen einbringen. Aber dafür braucht es eben auch Grundlagenarbeit. Diese Grundlagenarbeit ist im Gange. Wir haben zwei Studien am Laufen. Die erste Studie ist eine Seilbahnstudie, das betrifft vor allem diejenigen Seilbahnen, die auch im öffentlichen Transport sind, d.h. das sind die Erschliessungsbahnen vom Tal hinauf in die noch ganzjährig besiedelten Gemeinden. Dann gibt es nebenbei eine zweite Studie, die am Laufen ist und diese ist dann wirklich fokussiert auf die Bergbahnen und ein

wesentliches Element. Damit diese Bergbahnen nicht einfach plötzlich in absehbarer Zeit einzig und allein am Staatstropf hängen – das kann ja auch nicht die Philosophie der CVPO-Fraktion sein – braucht es attraktive Skigebiete. Attraktive Skigebiete sind der Motor der wirtschaftlichen Entwicklung einer Bergdestination. Mit dieser Studie haben wir zwei Ziele:

Neue Möglichkeiten der Finanzierung und der Unterstützung zu prüfen aber andererseits auch hinsichtlich Steigerung der Attraktivität der Skigebiete, Skigebietsverbindungen zu prüfen, einzelne Skigebiete besser miteinander zu verknüpfen, damit sie von sich aus eben auch so attraktiv sind, dass sie auch von sich aus entsprechende Mittel generieren können. Wir können ja nicht die ganze Bergbahnindustrie verstaatlichen. Das wird nie möglich sein. Es kann ja nicht sein, dass der Kanton Wallis die Bergbahnen betreibt. Also müssen wir auch über andere Massnahmen nachdenken und auch die Attraktivität steigern und dann vor allem auch nicht flächendeckend Mittel einsetzen. Es gibt Bergbahnen welche höchst erfolgreich sind im Wallis, höchst erfolgreich. Ich kann doch nicht flächendeckend jetzt einfach Massnahmen treffen, die auch noch jene unterstützen, die bereits hervorragend laufen. Also da läuft etwas und wir werden auch im nächsten Jahr mit entsprechenden Ergebnissen dieser Studien dann die weitere Politik definieren zugunsten der Bergbahnen.

<p>4.3. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy</u></p>
<p>Prestations</p> <p>Sous-objectif politique 3</p> <p>Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants l'E-mobilité</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Octroi d'allègements fiscaux dans le domaine de l'E-mobilité et créer l'infrastructure adéquate (E-stations-service, etc.)</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 3</p> <p>Förderung der Inverkehrsetzung von umweltfreundlichen Fahrzeugen E-Mobilität</p> <p>PM (neu)</p> <p>Gewähren von Steuererleichterungen im Bereich der E-Mobilität und Erstellen der entsprechenden Infrastruktur (E-Tankstellen usw.)</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Proposition 4.3 du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy.

La commission des finances estime qu'il n'appartient pas au canton de créer ce genre d'infrastructures et d'octroyer des allègements fiscaux, sachant que le Conseil fédéral vient de lancer une réforme fiscale écologique. Les services de M^{me} Widmer-Schlumpf sont chargés d'examiner diverses solutions d'ici à l'été 2012 en collaboration avec le Département fédéral de l'énergie.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die Förderung der E-Mobilität durch Steuererleichterungen als politisches Teilziel 3 ist sehr leicht zu begründen für einen Bergkanton. E-Mobilität ist umweltfreundlich, CO₂ reduziert und in unserem politischen Kanton erst noch gut vermarktbar.

Gerade in den vergangenen Tagen haben wir im "Nouvelliste" von einem erfolgreichen Versuch in Verbier gelesen. Solche Initiativen müssen sich auszahlen und steuerrechtlich begünstigt werden. Der übermässige CO₂ Ausstoss schadet ja unserem Gebirgskanton am meisten. Der Klimawandel lässt grüssen. Art und Weise der Steuererleichterungen überlassen wir dem Staatsrat.

Ich wiederhole es hier noch einmal. Der Grosse Rat muss unterscheiden zwischen Anträgen, die politische Ziele formulieren und keinen Einfluss auf das Budget haben und Anträgen die budgetrelevant sind. Dieser Antrag ist nicht direkt budgetrelevant, sondern hilft dem Kanton Wallis in die richtige Richtung. Andere Kantone sind bereits weiter. Sie haben bereits steuerrechtliche Erleichterungen für E-Mobilität umgesetzt.

Ich danke Ihnen und verlange die Abstimmung.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Also ich bin nicht ganz einverstanden im Namen der Kommission für Volkswirtschaft und Energie mit dem Vorredner. Es hat sehr wohl budgetrelevante Einflüsse, weil die Änderung verlangt explizit das Erstellen von entsprechenden Infrastrukturen und ich meine wohl es kann nicht im Sinne des Kantons sein, dass ein Kanton für die Infrastruktur aufkommen muss.

Wenn wir den zweiten Punkt nehmen – Steuererleichterungen – ob diese vorzusehen sind oder nicht, können wir nicht beurteilen. Das müsste sicherlich zuerst ganzheitlich geprüft werden. In diesem Sinne hat auch die Kommission diesen Antrag abgelehnt.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung der Kommission.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Le Conseil d'Etat vient de transmettre aux partis politiques et aux associations intéressées une proposition de révision fiscale.

La commission des finances pense qu'il serait plus judicieux que les intervenants interpellent le Conseil d'Etat au travers de cette révision fiscale plutôt que d'inscrire un nouvel objectif politique qui oblige le Conseil d'Etat à faire des allègements fiscaux qui ne sont pas chiffrés.

La démarche peut paraître louable; par contre, son application n'est pas souhaitable sans en connaître les incidences financières.

Je vous demande donc de refuser cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Le chef du département ne souhaite pas s'exprimer.

Nous allons voter sur cet amendement.

Par 93 voix contre 22 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.3 du groupe CVPO défendue par le député Beat Rieder.

<p>4.5. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe PDCC par Grégoire Dussex</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>P1205</p> <p>Augmentation de la subvention accordée pour le financement de Valais/Wallis promotion</p> <p>+3'000'000.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P1205</p> <p>Erhöhung der Subvention für die Finanzierung von Valais/Wallis Promotion</p> <p>+3'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>4.6. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>P1205</p> <p>Augmentation de la subvention pour les actions marketing de Valais Tourisme</p> <p>+3'000'000.-</p> <p>Décision de la commission</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P1205</p> <p>Erhöhung des Beitrags für Wallis Tourismus für Marketingmassnahmen</p> <p>+3'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

4.7. Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
P1205	P1205
Augmentation de la subvention « Valais Tourisme mesures marketing »	Erhöhung «Valais Tourisme mesures marketing»
+4'000'000.-	+4'000'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.5 émanant du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex, pour un montant de 3 millions.

Amendement 4.6 émanant du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, pour un montant également de 3 millions.

Amendement 4.7 du groupe CVPO, par le député Beat Rieder, pour un montant de 4 millions.

Les moyens alloués au budget 2012 sont, certes, qualifiés de minimums mais permettent, néanmoins, de remplir cette mission.

La commission des finances ne conteste pas le fait que des moyens supplémentaires seront nécessaires à l'avenir.

La nouvelle société de promotion du Valais, qui naîtra à l'issue de la deuxième lecture qui interviendra au printemps 2012 avec le regroupement de différentes forces, ira dans le sens souhaité.

La commission des finances est d'avis qu'il faut attendre les résultats et les propositions du groupe de travail Structures et financement du comité de pilotage Tourisme 2015 et qui proposera une boîte à outils de cinq financements possibles.

La commission des finances refuse ces trois amendements par 7 contre 3 et 3 abstentions.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Cet amendement était la pierre angulaire de l'acceptation de la loi pour la création de l'entité de promotion Valais/Wallis.

Le PDC du Centre a été le leader dans ce projet en proposant un financement réaliste qui laisse plus de moyens aux destinations touristiques.

Ce projet doit regrouper trois entités: touristiques, agricoles et industrielles, et de plus le canton devrait participer de manière plus importante.

Mais, comme cette loi ne devrait pas entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 2013 et que la deuxième commission va traiter ce dossier au printemps 2012, par logique, **le groupe DC du Centre retire cet amendement.**

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

In der ersten Lesung zu Wallis/Valais Promotion haben wir hier im Parlament Pflöcke eingeschlagen für die Zukunft. Für Wallis/Valais Promotion ist dies die richtige Richtung und wir haben 10 Millionen vorgeschlagen, die dann die Arbeit für Wallis/Valais Tourismus erleichtern sollen.

Die CSPO unterstützt weiterhin diesen Weg.

Auf die dringliche Interpellation der CSPO-Mitglieder Brigger, Furrer und Bumann für einen Rettungsschirm für den Tourismus – für einen kurzfristigen Rettungsschirm – werden wir vom Staatsrat am Freitag hören, welche Sofortmassnahmen der Staatsrat hierzu vorschlägt.

Somit zieht die CSPO den Abänderungsantrag zurück.

Danke.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Dieser Antrag wird von der CVPO zurückgezogen.

Die Argumentation hierzu haben Sie bereits von den Vorrednern gehört. Wir gehen davon aus, dass wir das Gesetz im Jahr 2012 so schnell als möglich verabschieden können und so einen ersten Schritt in die gewünschte Richtung tun können. Für das schwierige Übergangsjahr hoffen wir, dass die vorhandenen Budgetmittel reichen und gegebenenfalls über das Auslaufen des Dekrets zur Wirtschaftsförderung weitere noch verbliebene Mittel eingesetzt werden können.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ces trois amendements ont été retirés.

4.8. Service du développement économique <u>Christian Walden ADG (SPO-PS-Verts-PCS)</u>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <u>Christian Walden ADG (SPO-PS-Verts-PCS)</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Soutien aux entreprises qui gardent les jeunes une fois qu'ils ont achevé leur formation et augmentent ainsi leur expérience professionnelle et se préoccupent de l'augmentation du chômage des jeunes	Unterstützung von Unternehmen, die Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiterbeschäftigen und somit die Berufserfahrung erhöhen und sich auch der steigenden Jugendarbeitslosigkeit annehmen
+ 2'500'000.-	+ 2'500'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.8 du député (suppl.) Christian Walden ADG.

Aucune compensation financière ne permet de neutraliser cette augmentation de subventions, de sorte que la commission des finances la refuse par 10 contre zéro et aucune abstention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Gut ausgebildete Berufsleute sind nicht einfach zu finden. Es dauert zwei bis drei Jahre bis junge Berufsleute über genügend Erfahrung verfügen um in ihrem Berufsleben bestehen zu können. Wenn Unternehmer Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiter beschäftigen, geben sie ihnen die Gelegenheit Berufserfahrung zu sammeln und so auch ihre Weitervermittelbarkeit zu erhöhen, sprich die Gefahr von Arbeitslosigkeit zu vermindern.

Ich bin der Meinung, dass solche Unternehmungen gezielt unterstützt werden sollten.

Ich ziehe den Abänderungsvorschlag zurück und werde zu einem späteren Zeitpunkt in einem parlamentarischen Vorstoss darauf zurückkommen. Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Cet amendement est également retiré.

<p>4.9. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>P1204</p> <p>Suppression de la subvention « Loc. Nespresso Commune de Sion »</p> <p>- 120'000.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P1204</p> <p>Streichung der Subvention «Miete Nespresso Gemeinde Sitten»</p> <p>- 120'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.9 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

Ce montant faisant l'objet d'un engagement pris par l'Etat pour favoriser l'implantation et le maintien de cette société en Valais, la commission des finances refuse cet amendement par 10 contre zéro et aucune abstention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

L'explication est lacunaire et fautive, en ce sens – je suis allé aux nouvelles et c'est peut-être l'effet prophylactique de la démarche d'un budget – que l'explication est que la commune de Sion, en accueillant merveilleusement bien Nespresso qui représente 250 emplois à Sion, ce n'est pas rien, à part un café de qualité que j'apprécie plusieurs fois par jour, Nespresso en s'implantant à Sion a reçu pour le site, pour l'infrastructure, de la commune un montant non négligeable. La commune et l'Etat ont signé une convention de dix ans prévoyant une telle prestation et, semble-t-il, selon des sources dignes de foi – ce n'est pas le KGB, n'ayez crainte – on serait à la septième année et donc il y aurait encore trois ans. C'est la loi sur la politique régionale qui impose au canton cette prestation.

Alors, après ces informations, qui devraient venir de la commission des finances et non pas demander à votre modeste député d'aller à la cueillette, après cette compréhension, **cet amendement est donc sans objet.**

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement est ainsi retiré.

4.10. Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung
<u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
P1403	P1403
Suppression de la subvention pour le « prix créateur BCVs »	Streichung der Subvention für den «Prix Créateurs BCVs»
- 110'000.-	- 110'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.10 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

La participation à ce genre d'actions est de la compétence du service dans le cadre des moyens alloués globalement à la rubrique 36.

La commission des finances refuse cet amendement par 9 contre zéro et aucune abstention, et la récusation d'un membre.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Après discussion avec le service et les instances concernées, **nous retirons également cet amendement.**

Le président:

Merci Monsieur le député.

Amendement retiré.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

4.11. Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung
<u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
38 Attribution aux financements spéciaux	38 Einlagen in Spezialfinanzierungen
P1206	P1206
Palladium : perte sur crédit LIM de 2,35 millions. Insolvabilité = pertes et profits d'où la modification du compte de fonctionnement puis le bilan.	Palladium: Verlust auf den IHG-Kredit von 2,35 Millionen Franken. Insolvenz = Verluste und Gewinne, daher die Änderung der Betriebsrechnung und dann der Bilanz
+ 2'350'000.-	+ 2'350'000.-
Décision de la commission :	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.11 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

Il existe un fonds de 5 millions pour couvrir les risques d'insolvabilité. Ce fonds a, par ailleurs, été augmenté de 2 millions à la rubrique 38 au budget 2012.

Inscrire au budget 2012 cette perte, c'est tout d'abord donner un mauvais signal à cette fondation qui doit trouver rapidement des solutions en vue de son assainissement financier définitif. En outre, le fonds constitué sert prioritairement à absorber d'éventuelles pertes.

La commission des finances refuse cet amendement par 10 contre zéro et aucune abstention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Encore une fois, le groupe UDC a de l'avance, en ce sens que vous faites de l'histoire ancienne alors que nous faisons de l'histoire récente.

Mais, l'amendement a eu l'effet prophylactique escompté et, à cet égard, j'expose ce qui suit:

L'amendement avait été motivé par les commentaires de la commission des finances en page 26, rubrique 62, où l'inquiétude était émise en ce qui concerne le Palladium. Les propos forts, mais respectueux, que le groupe UDC a tenus au mois de novembre 2011 ont fait accélérer le processus de rassérénation.

Histoire récente: assemblée primaire de la commune de Champéry, que le président de la section vient de me transmettre, assemblée qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2011, il est fait état dans le rapport que, pour assainir le Palladium, une taxe sur les résidences secondaires a été décidée par l'assemblée et que l'assainissement financier – je lis le rapport de M. le commandant de corps Luc Fellay – de la fondation du centre national de sports de glace est en tractation avec les services de l'Etat et de la Confédération. Certains ne reconnaîtront pas un lien de causalité entre les propos du mois de novembre 2011 et ces réactions, qui sont de bon augure. Si vous êtes de bonne foi, vous reconnaîtrez que l'effet a été produit, l'effet est là, il s'agit de donner une chance au Palladium, surtout que l'on essaie maintenant de trouver de nouveaux moyens.

Dans ces circonstances, vous aurez devancé l'amendement qui n'a plus de portée.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il est donc également retiré.

Je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il faut aussi une fois accepter l'autocritique: cet amendement n'a jamais eu de raison d'être fait parce que l'instrument existe et les tractations sont en cours pour l'assainissement, c'est vrai.

Alors, votre amendement n'a rien apporté, comment on dit, hat keinen Schaden gemacht, aber auch keinen Gewinn. Weil wir ohnehin schon auf diesem Dossier sind. On est déjà sur le dossier.

Voilà ce que je voulais dire à ce titre.

Votre amendement, c'était pour la galerie..., c'était bien, mais on est de toute façon déjà sur le dossier, et depuis longtemps!

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous avez droit à une correction matérielle.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je prends acte des propos élogieux du chef du département, mais je sais que l'amitié qui nous lie lui autorise toutes les remarques.

Cela étant, si du côté de l'UDC, c'est une ânerie – si j'ai bien compris votre qualificatif –, du côté de la commission des finances, ça l'est aussi, puisque c'est la commission des finances qui avait soulevé le lièvre dans son rapport. Si l'UDC est intervenue, c'est suite à la remarque de la commission des finances. Nous n'avons rien inventé jusque-là. Par contre, nous avons creusé pour obtenir des informations supplémentaires.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous pouvons continuer avec l'amendement 4.11bis qui a été transféré depuis le Département de l'éducation, de la culture et du sport.

4.11bis Service de l'industrie, du commerce et du travail (anciennement 3.15) <u>Groupe PLR par Philippe Nantermod</u>	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit <u>PLR-Fraktion durch Philippe Nantermod</u>
Ressources financières 36 Subventions accordées Subvention aux semestres de motivation + 500'000.-	Finanzressourcen 36 Eigene Beiträge Subventionierung der Motivationssemester + 500'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.11bis du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod.

Aucune compensation financière n'ayant été proposée, la commission des finances a refusé cet amendement par 10 contre zéro et aucune abstention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Dans leur budget 2011, les semestres de motivation (SEMO) ont dû faire face à une réduction de 8% de leurs moyens. Après des mesures d'économies, il s'était rapidement avéré que le budget 2012 allait faire l'objet de coupes de 10% encore.

La raison de cette diminution vient de Berne. Dépendant du Secrétariat fédéral à l'économie, les SEMO voient leur budget évoluer au gré du taux de chômage, à l'image de celui des offices régionaux de placement. Les SEMO jouent, malheureusement, un rôle important pour de nombreux jeunes en rupture.

Nous, députés, avons constaté que l'orientation professionnelle de plusieurs mineurs posait un réel problème et nous y avons répondu en votant la nouvelle loi sur le CO, qui ne déploiera malheureusement pleinement ses effets que dans quelques années.

Dans l'intervalle, les SEMO jouent un rôle primordial et sont efficaces. En 2010, 82% des jeunes qui y sont passés ont trouvé une solution à leurs problèmes durant leur stage. En 2011, les chiffres sont comparables mais, vu les réductions budgétaires, la liste d'attente pour bénéficier d'un stage s'allonge dangereusement. Rien qu'à Martigny, plus de 60 jeunes attendaient une place en août de cette année. Avec les coupes annoncées, cette liste sera bientôt aussi longue qu'un jour sans pain.

A 16 ou 17 ans, quand on n'a pas de projet de formation, patienter un semestre ou une année pour bénéficier d'un coup de pouce à l'orientation, c'est affreusement long et affreusement risqué.

Je ne prétends pas ici que les SEMO sont parfaits, qu'ils correspondent à un quelconque idéal, mais ils sont malheureusement nécessaires. Pour preuve, les juges des mineurs de notre canton, par un courrier particulièrement percutant, ont confirmé, dans les grandes lignes, qu'il valait mieux que les jeunes se trouvent dans les mailles des SEMO que dans les leurs, ce que personne ne saurait contester.

Pour 2012, les SEMO font face à un déficit de financement de 800'000 francs en Valais. Vu les sombres perspectives sur le marché de l'emploi, par son amendement, le groupe PLR propose de compenser une partie de ces coupes, de manière ponctuelle, en 2012, à hauteur de 500'000 francs. Il est d'ailleurs vraisemblable que les budgets fédéraux repartiront à la hausse dès l'année prochaine vu l'évolution du chômage, et le problème de l'insertion des jeunes devrait s'atténuer dans les années à venir avec la nouvelle loi sur le CO.

Voyez ce coup de main comme une mesure de transition aussi nécessaire que bienvenue.

"Ne laisse aucun jeune de côté", au-delà du slogan, tentons d'en faire une réalité aujourd'hui. Je vous remercie d'accepter cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

J'ai une demande de parole de la part du député André Vernay, à qui je la cède bien volontiers.

M. le député André Vernay, PLR:

Oui, juste par rapport à une remarque qu'a faite le rapporteur de la commission des finances.

Comme argument de refus de cet amendement, il a été dit: aucune compensation financière n'ayant été proposée.

Je vous rappelle tout de même que le groupe PLR a repris deux propositions de la commission des finances: -1 million dans les Biens et services et -6 millions dans les Subventions sans caractère d'investissement, et que ces deux amendements ont été acceptés par le Grand Conseil.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le président de la commission des finances renonce à s'exprimer.

Je passe donc la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Sur le fond, le député (suppl.) Philippe Nantermod a raison. Ces semestres de motivation ont fait leurs preuves et on doit continuer à les soutenir, et nous voulons les soutenir.

Contrairement aux explications qu'il a données, j'ai d'autres informations de mon service me disant – parce qu'il y a plusieurs départements qui sont concernés par le chômage des jeunes et il y a plusieurs mesures – qu'entre les départements et avec les ressources financières à disposition du service, on aurait des moyens suffisants pour répondre aux besoins de ces jeunes.

Alors, là, il y a une différence d'informations. Encore ce matin, j'ai téléphoné pour savoir s'ils avaient assez de moyens et ils m'ont confirmé avoir les moyens nécessaires.

Et j'apprends maintenant que vous avez dit qu'il y a des listes d'attente..., alors j'ai un souci. Maintenant, il y a deux avis, mais je pense que sur ces moyens, et je m'engage aussi à trouver les moyens pour répondre à cette préoccupation, et à trouver les moyens, je ne veux pas dire quelque part parce que, sinon, vous allez chercher où on va couper la prochaine fois.

Mais, finalement, on trouvera les moyens pour répondre à ces besoins.

Alors, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire maintenant de soutenir cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter sur cet amendement.

Par 81 voix contre 39 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.11bis du groupe PLR défendue par le député (suppl.) Philippe Nantermod.

4.16. Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<u>Groupe PDCC par Grégoire Dussex</u>	<u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.16 du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex

Cet amendement n'ayant pas de compensation financière au sein du département en parallèle, la commission des finances l'a refusé par 9 contre zéro et aucune abstention.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Je ne veux pas reprendre les paroles de mon ami et chef de groupe André Vernay, les moyens ont été donnés en début de semaine.

Par contre, **nous retirons cet amendement**, et attendons avec impatience et intérêt les réponses à notre interpellation urgente sur le blocage-financement de la part du chef du Département de l'économie.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement est retiré.

4.20. Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>	<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>
Prestations	Leistungen
MP (nouvelle)	PM (neu)
Supplément :	Zusätzlich:
Approfondissement, développement et concrétisation de l'étude sur l'enfouissement des lignes à haute tension	Vertiefung, Weiterentwicklung und Konkretisierung der Studie über die Erdverlegung von Hochspannungsleitungen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.20 du député (suppl.) Gilbert Truffer ADG

A la suite du dépôt du rapport d'experts mandaté par le Conseil d'Etat, le Gouvernement ne peut faire que des propositions, tout en transmettant sa position à M^{me} la conseillère fédérale Leuthard en charge du Département de l'énergie.

La commission des finances refuse cet amendement par 8 contre 3 et une abstention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auf dem Abschnitt Chamoson – Chippis soll die Hochspannungsleitung auf einer Länge von 10 km erdverlegt ausgeführt werden. Das ist erfreulich, es wäre aber falsch die vom Staatsrat in Auftrag gegebene Studie jetzt abzubrechen. Weitere Teilstrecken zwischen Bouveret und Oberwald sind in Planung.

Mit Sicherheit kann die Hochspannungsleitung auch auf mehreren dieser Abschnitte erdverlegt ausgeführt werden. Eine Weiterführung der Studie würde diese Möglichkeit mit Sicherheit aufzeigen.

Eine weitere Vertiefung und Konkretisierung der Studie erscheint mir als unerlässlich. Konkrete Projektanalysen und entsprechende Submissionsverfahren werden aufzeigen, dass die Erdverlegung technisch machbar und finanziell tragbar sein wird.

Schon die erste Studie hat aufgezeigt, dass die Mehrkosten für eine Erdverlegung niemals so hoch sind wie die Stromkonzerne dem Kanton Wallis das vorgerechnet haben. Überdies zeigt die technische Entwicklung, dass erdverlegte Stromkabel betreffend Stromverlust gegenüber den Freileitungen immer mehr im Vorteil sind.

Ich halte also an dem Antrag fest, damit die Weiterentwicklung der Studie erfolgt und verlange die Abstimmung.

Vielen Dank.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Hier vielleicht noch die Meinung der Kommission für Volkswirtschaft und Energie. Eine Vertiefung, Weiterentwicklung und Konkretisierung vor allem Konkretisierung über die Erdverlegung von Hochspannungsleitungen liegt nicht im Kompetenzbereich des Kantons. Er kann höchstens Stellungnahmen abgeben.

In diesem Sinne hat die Kommission den Antrag abgelehnt.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann mich nur der Kommission anschliessen, aber ich möchte trotzdem noch zwei Dinge sagen:

Erstens haben wir ja bereits eine Vertiefungsstudie in Auftrag gegeben. Im Zusammenhang mit dem Projekt R3 hat das Departement von Staatsrat Melly eine weitere Studie in Auftrag gegeben um zu schauen, ob jetzt allenfalls im Rahmen der R3 Korrektur in den so genannten Dämmen entsprechende Möglichkeiten vorgesehen werden könnten um eine Hochspannungsleitung erdzuverlegen. Wir sehen derzeit keinen Bedarf weitere Vertiefungsstudien zu machen. Es geht jetzt eigentlich darum, dass die Behörden die zu entscheiden haben, diese Studien, die wir erstellt haben berücksichtigen und dann entsprechend die Beschlüsse fassen. Wir glauben nicht, dass mit einer weiteren Studie zusätzliche Informationen erzielt werden können. Es liegt jetzt wirklich an den Entscheidbehörden und das sind wir nicht, das ist nicht der Kanton Wallis, dass sie zumindest diese Ergebnisse zur Kenntnis nehmen und dann auch prüfen und was wir parallel eben machen das machen wir schon. Also ich glaube eigentlich ist das der Streit um des Kaisers Bart. Wir sind ohnehin schon dran.

Le président:

Danke Herr Staatsrat.

Nous allons procéder au vote.

Par 93 voix contre 23 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.20 du député (suppl.) Gilbert Truffer.

<p>4.21. Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><u>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></p>	<p>Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><u>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>MP (nouvelle)</p> <p>Supplément :</p> <p>Intensification de la collaboration avec Swissgrid concernant la ligne SuperGrid et examen de la possibilité de coupler une centrale directement avec la ligne SuperGrid avec du courant continu</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>PM (neu)</p> <p>Zusätzlich:</p> <p>Intensivieren der Zusammenarbeit mit Swissgrid betreffend der SuperGrid-Leitung und überprüfen der Möglichkeit, ein Kraftwerk mit Gleichstrom direkt in die SuperGrid-Leitung einzuspeisen</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.21 du député (suppl.) Gilbert Truffer ADG

La défense des intérêts de la Suisse dans le cadre du projet de réalisation du super réseau européen SuperGrid est assurée par Swissgrid.

La tâche principale du Service de l'énergie et des forces hydrauliques est d'assurer et de favoriser la sécurité d'approvisionnement en énergie à long terme et bien d'autres tâches, telles qu'explicitées dans le récent rapport sur les ressources humaines du service, que nous avons reçu le 13 décembre 2011.

Le service ne dispose pas des moyens et des ressources humaines pour réaliser des études de faisabilité, comme le propose le député (suppl.) Gilbert Truffer, pour le couplage d'une centrale sur un super réseau européen.

Cet amendement est refusé par la commission des finances à l'unanimité.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Swissgrid plant eine erdverlegte Gleichstromleitung zwischen Laufenburg und Mailand.

Der Kanton Wallis darf diese Entwicklung nicht verpassen und muss in diesem Zusammenhang eng mit Swissgrid zusammenarbeiten. So muss zum Beispiel die Einspeisung von Kraftwerken mit Gleichstrom in eine solche erdverlegte Gleichstromleitung, die quer durch die Schweiz führt, überprüft werden.

Ich habe den Abänderungsvorschlag eingebracht weil ich überzeugt bin, dass das Projekt SuperGrid für den Wasserschlosskanton Wallis in naher Zukunft eine grosse Chance sein wird.

Ich ziehe den Antrag zurück und werde bei anderer Gelegenheit mit einem entsprechenden Antrag darauf zurückkommen.

Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

L'amendement est retiré.

Nous pouvons continuer.

<p>4.23. Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><u>Commission EE par Diego Clausen</u></p>	<p>Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement d'un collaborateur (développement, planification et mise en place d'une stratégie cantonale dans le domaine de l'énergie)</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung einer zusätzlichen Person (Entwicklung, Planung und Umsetzung der kantonalen Energiestrategie).</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.23 de la commission EE, par le député Diego Clausen.

Il n'y a pas de compensation financière proposée, d'une part, et, d'autre part, la commission des finances estime que la répartition des postes à l'intérieur des services est de la compétence du Conseil d'Etat.

De plus, un poste de collaborateur scientifique figure dans la liste des nouveaux postes pour le budget 2012.

La commission des finances refuse cet amendement par 8 contre zéro et une abstention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Vorausgehend weise ich auf den an alle Grossräte verteilten Zustandsbericht, der gestern per Mail erfolgte, welche ich im Namen der Kommission von Seiten der Dienststelle erstellen liess. Um hier einige Verwirrungen klar zu stellen Folgendes:

Nicht der Dienstchef oder der verantwortliche Staatsrat Jean-Michel Cina liess diesen Bericht verfassen, sondern er wurde wie gesagt von mir als Präsident der thematischen Kommission Volkswirtschaft und Energie in Auftrag gegeben. Es ist schliesslich unsere Kommission welche diesen Abänderungsantrag stellt. Und es geht darum diesen dementsprechend zu untermauern und zu kommentieren. Vielleicht hätte ich den Bericht nicht an alle Grossräte versenden sollen. Doch liess ich diesen im Sinne der Kommission und der Transparenz an alle Abgeordneten verteilen, dies im Sinne unseres legislativen Auftrages. Ich hoffe dies sei hiermit geklärt.

Ich kann aber natürlich auch in gewisser Weise nachvollziehen, dass der zuständige Staatsrat sich wohl am Schluss im Sinne des Kollegialitätsprinzips eher negativ äussern "muss". Aber eben nichts desto trotz.

Ich werde nicht detaillierter auf den Bericht eingehen, da er wie bereits erwähnt allen vorliegt. Der Bericht aber zeigt den nicht allzu grossen Personalbestand der Dienststelle auf und welche Mitarbeiter-Ressourcen für welche Themengebiete heute bereits eingesetzt sind. Zudem zeigt er die bestehenden Aufgabenbereiche und die bevorstehenden Herausforderungen im Zusammenhang mit dem Entscheid über den Ausstieg aus der Atomenergie und die bevorstehenden Heimfälle. Um nur zwei Themenschwerpunkte zu nennen.

In erster Linie unterliegt diese Dienststelle insbesondere die Unterstützung einer längerfristigen sicheren Energieversorgung durch die Förderung der Nutzung erneuerbarer Energien, unter anderem die Wasserkraft sowie die Verbesserung der Energieeffizienz in Gebäuden und Anlagen.

Zurückzukommen auf die beiden erwähnten Schwerpunkte Atomausstieg und Heimfälle werden die Karten in der Energiebranche neu gemischt. Ich spreche hier nicht nur von Energiepolitik, sondern vor allem von Wirtschafts- und Finanzpolitik. Es geht hier grundsätzlich um die Abdeckung des kantonalen Eigengebrauchs in die Zukunft gesehen ohne dabei den anderen Kantonen auf die Füsse zu treten, aber auch um Business, denn mit dem beschlossenen Atomausstieg stehen die erneuerbaren Energien plötzlich in der "Poleposition" und mit den bevorstehenden Neukonzessionierungen infolge der Heimfälle werden Unmengen von Geldern freigelegt. Zudem lässt sich mit möglichen Energierabatten Wirtschaftspolitik – Ansiedlung von direkten oder indirekten Arbeitsplätzen – betreiben. Es kann doch nicht sein, dass man heute für die Kilowattstunde in Zürich tiefere Preise zahlt als bei uns im Wallis, obwohl der Strom quasi bei uns produziert wird.

Für all diese Themenbereiche (Atomausstieg, Heimfallthematik, Gewässersanierung, Energieeffizienz, übergeordnete Energieversorgungsnetze, Verteilgesellschaften etc.) braucht es jetzt schon eine Übersicht, einen Koordinator für die Grundlagenbeschaffungen, Erstellen und Auswertung von Situationsanalysen, Festlegung von Strategien, Definition von Lösungsansätzen etc., welcher sämtliche möglichen Faktoren überschaubar darstellt und vor allem koordiniert.

Deshalb der Antrag der Kommission eine zusätzliche Stelle gerade für diesen strategisch wichtigen Bereich abzudecken, ohne dass das vorhandene bereits effizient eingesetzte Personal zusätzlich belastet werden muss. Zudem gilt hier zu erwähnen, dass diese Stelle somit Geld generiert und im Sinne einer Umwegrentabilität das künftige Budget nicht einmal mehr belastet. Dies ist ein Wink an die FIKO.

Abschliessend gilt es zu sagen, dass es hierbei nicht um die Frage geht, ob man diese Aufgabe anpacken soll, sondern wie und mit welcher Intensität und vor allem wann. Denn die Möglichkeit einer vorzeitigen Erneuerung von Konzessionen gemäss Artikel 58 des Bundesgesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte besteht bereits morgen, ich wiederhole mich morgen und nicht erst in 30 Jahren.

Ich frage euch deshalb: Habt ihr das Gefühl die heutigen Konzessionäre stehen nicht bereits in den Startlöchern?

In diesem Sinne und im Sinne von zukünftigen Generationen und der Walliser Wirtschaft bitte ich euch diesen Antrag von Seiten der Kommission zu unterstützen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe PDCB, et ceci ne vous étonnera pas, partage à 100% ce qui vient d'être dit par le président de la commission EE.

Par contre, il partage aussi à 100% ce qui a été dit antérieurement par le rapporteur de la commission des finances, à savoir qu'il n'appartient pas à ce Parlement de définir, parmi la masse salariale qui est attribuée, quelles sont les tâches et la répartition des postes.

Et lorsqu'on nous demande des montants pour un poste supplémentaire, alors là nous devons nous y opposer, dans le sens où nous voulons aussi une maîtrise globale de la masse salariale et des nouveaux postes dans ce canton.

Les nouvelles tâches, et c'est une question de priorité qui doit être fixée par le Conseil d'Etat, pour nous, ce n'est pas à la commission thématique de demander des nouveaux postes, quand bien même la tâche elle-même est importante, je l'ai déjà dit.

Maintenant, sur cet objet-là, et M. le président de la commission EE l'a rappelé, nous avons tous reçu ce rapport hier après-midi. Il nous pose effectivement un problème de fonctionnement. Nous attendons là une détermination de M. le chef du département. Comment est-ce possible qu'un chef de service puisse, quand bien même il donne des renseignements tout à fait intéressants, fournir à l'ensemble de la députation un rapport permettant d'appuyer une proposition qui est contraire aux décisions du Conseil d'Etat?

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Also vielleicht nochmals zur Präzisierung.

Der Bericht wurde von mir als Präsident der Kommission – das haben wir so beschlossen – in Auftrag gegeben. Das ist nicht der Dienstchef, der das von sich aus wollte und auch nicht der Departementchef. Also ich meine es ist der Aufgabenbereich der Legislative, das ist ja getrennt von der Exekutive und wir können das einverlangen und im Sinne der Transparenz – wie gesagt vielleicht hätte ich das nicht an alle senden sollen – aber im Sinne der Transparenz habe ich dies getan, sodass wir alle die selben Akten auf dem Tisch haben.

Danke.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

J'avais cru comprendre que les chefs de service dans ce canton étaient des employés du Conseil d'Etat et non pas des présidents de commission.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme précisé par notre rapporteur et précisé en page 9 de notre rapport, un collaborateur scientifique a été engagé pour la mise en œuvre stratégique énergétique.

Dès lors, il convient de laisser le temps au service de s'organiser avant de mettre une nouvelle augmentation de poste.

De plus, la commission des finances, bien que n'ayant pas demandé de diminution de postes dans les charges du personnel, trouve que l'Administration cantonale n'a pas, à l'heure actuelle, besoin de personnel supplémentaire.

Les nouveaux besoins devront être analysés avec les prochains budgets.

Je vous demande donc de refuser cet amendement.

De plus, le développement stratégique en matière énergétique doit être analysé par le Conseil d'Etat s'il n'entre pas dans le fonds des infrastructures du 21^e siècle.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je ne sais pas si je dois répondre en allemand ou en français.

Pour dire peut-être au député Nicolas Voide que sur l'approche qu'il évoque, sur la procédure, évidemment les questions posées et la critique sont justifiées, dans le sens qu'il y a eu une discussion entre le président de la commission et le chef de service pour obtenir des informations, mais qui étaient demandées par le président de la commission. Il arrive dans d'autres commissions que le président d'une commission puisse demander des informations de la part de l'Administration. C'est dans ce cadre-là qu'il a obtenu ces informations, mais il ne fallait pas les transmettre à tous les membres de la députation.

Si on prend le contenu de ce rapport, il est dit quel est le nombre de collaborateurs qu'il a dans son service, il dit qu'il aura beaucoup de travail et il dit aussi que, demain, il aura encore plus de travail. Mais, c'est clair que dans une approche de discussion au sein du Conseil d'Etat, dans chaque département, on trouve des services dans lesquels nous avons aussi beaucoup de travail et où on aura encore à l'avenir beaucoup de travail.

Mais, finalement, c'est une discussion qui a été faite au sein du Conseil d'Etat concernant combien de personnel on veut engager. Mais, évidemment, les besoins sont avérés. C'est aussi le rôle du Grand Conseil de suivre ou de ne pas suivre le Conseil d'Etat. Et vous l'avez déjà fait durant cette session. Sur certains points, vous n'avez pas suivi le Conseil d'Etat; sur d'autres, vous l'avez suivi.

A vous de trancher!

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter sur cette proposition.

Par 83 voix contre 39 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.23 de la commission EE défendue par son président Diego Clausen.

4.24. Service de l'énergie et des forces hydrauliques <u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	Dienststelle für Energie und Wasserkraft <u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées Mise à disposition d'une énergie bon marché pour les remontées mécaniques et d'autres prestataires touristiques grands consommateurs d'énergie + 2'000'000.-	36 Eigene Beiträge Zur Verfügung stellen von günstiger Energie für die Bergbahnen und andere energieintensive touristische Dienstleister + 2'000'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.24 du groupe CVPO, par le député Beat Rieder.

Une stratégie cantonale et des critères doivent être fixés pour un éventuel soutien et cela sous différentes formes.

En l'état actuel, cette demande d'augmentation au budget est prématurée, mais mérite néanmoins d'être analysée par le Service de l'énergie.

La commission des finances refuse cet amendement par 6 contre 2 et une abstention.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die Schweizerische Nationalbank hat heute Morgen mitgeteilt, dass der Eurokurs 1,20 Franken bleibt und sie hat als zweites mitgeteilt, dass die Konjunktur für das Jahr 2012 sehr schlecht aussieht für die Schweiz.

Kommen wir zu unserem Antrag.

Bundesbern hat es vorgemacht und vorletzte Woche über sieben Millionen Schweizerfranken für vom harten Schweizerfranken getroffene touristische Dienstleister locker gemacht. Auch einige Walliser Bergbahnen kamen in den Genuss von erheblichen Geldsummen. Aber nur wenige. Sind unsere Bergbahnen dem Grossen Rat weniger wert als dem Bundesrat? Die Argumente der Gegner unseres Vorschlages sind uns schon bekannt.

Da könnte ja jeder kommen und das ist ein nicht gewünschtes Giesskannenprinzip, besser ist eine Strukturbereinigung und das Verschwinden einiger touristischer Leistungsträger. Wir kennen diese Argumente zur Genüge.

Meine Damen und Herren, wir haben in den vergangenen zwei Tagen das Giesskannenprinzip ganz gehörig angewandt, nämlich bei den Krankenkassenprämien, bei den Hilfen an den öffentlichen Verkehr und den Behindertenorganisationen. Was ist da der Unterschied zu unserem Antrag frage ich Sie? Ich kann Ihnen den Unterschied sagen:

Hilfe an die Bergbahnen sichert den Hauptwirtschaftszweig des Kantons Wallis und damit unsere Steuereinnahmen ab, welche uns erst dazu verhelfen, dass wir hier im Grossen Rat so sozial sein können.

Krankenkassenprämien verteilen können wir alle und es ist sehr einfach. Unserer Wirtschaft in einer Krisensituation beizustehen da wird es schon einiges schwieriger.

Aber kommen wir zum Schluss.

Das Budget ist sehr eng und wir wissen es alle hier im Saal. Aufgrund der Stellungnahme unseres Staatsrates gehen wir davon aus, dass bereits im Jahr 2012 die notwendigen Schritte eingeleitet werden, um im Notfall Gelder frei zu machen, die in diesem Sektor benötigt werden.

Wir ziehen einzig aus diesem Grund unseren Antrag zurück. Eigentlich wären andere Anträge in dieser Budgetdebatte eher rückzugswürdig gewesen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

L'amendement a donc été retiré.

Nous terminons avec l'amendement 4.25.

<p>4.25. Service du développement territorial</p> <p><u>Groupe PLR par André Vernay</u></p>	<p>Dienststelle für Raumentwicklung</p> <p><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Sous-objectif politique 9</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p>	<p>Politisches Teilziel 9</p> <p>PM (neu)</p>
<p>Homologation des plans d'aménagement détaillés du Grand Paradis-Barme, du Vallon de They, des Rives de la Vièze et du domaine skiable des Portes du Soleil des communes de Monthey, Troistorrents, Val-d'Illicz et Champéry</p> <p>Délai : 1^{er} mars 2012</p>	<p>Homologierung der Detailnutzungspläne von Grand Paradis-Barme, Vallon de They, Rives de la Vièze und des Skigebiets Portes du Soleil der Gemeinden Monthey, Troistorrents, Val-d'Illicz und Champéry</p> <p>Frist: 1. März 2012</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 4.25 du groupe PLR, par le député André Vernay.

Cette proposition de mesure prioritaire pour la région des Portes du Soleil sur les communes de Monthey, Troistorrents, Val-d'Illicz et Champéry pour homologuer des plans d'aménagement détaillés n'a rien à faire dans le Service du développement territorial. En effet, lors d'une telle demande, le Service du développement territorial s'occupe seulement du dossier dans le cadre de son aspect technique, transmet les demandes aux différents services concernés pour avoir leurs avis, ensuite fait suivre le dossier au Service des affaires intérieures et communales afin de traiter de l'aspect juridique et, ensuite, la compétence est au Conseil d'Etat pour décision.

La commission des finances refuse cet amendement par 9 contre 2 et une abstention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le 1^{er} mars 2010, les assemblées primaires des communes de Troistorrents, Val-d'Illicz et Champéry et le conseil général de Monthey ont adopté des plans d'aménagement concernant le développement et la rénovation de la partie suisse du domaine skiable des Portes du Soleil.

Vous l'aurez certainement lu dans la presse, ces dernières années, pour ne pas dire décennies, l'accouchement de ces plans a été pour le moins pénible et l'entente trouvée entre les communes, sociétés de remontées mécaniques, associations écologiques et autres services n'a pas été évidente, et c'est peu dire.

Depuis bientôt deux ans, le projet est donc en main du Conseil d'Etat, qui doit homologuer ces plans. Les raisons qui justifient les retards sont multiples: un jour, c'est la faute des communes; un autre, il s'agit des services fédéraux; ensuite, c'est la coordination entre départements qui plaide coupable; puis, disons-le, le pointillisme juridique de certains services.

Ma commune, ma station, Morgins souffre terriblement de cette situation. Nous n'avons pas pu investir un franc depuis 20 ans dans nos remontées mécaniques. Nos installations de ski sont vétustes, les liaisons avec les Portes du Soleil ne sont plus garanties. Ajoutez à cela le franc fort et la météo et ce sera bientôt des ORP qu'il faudra construire à Morgins à la place des télésièges. Je n'exagère pas ici inutilement. Cette année, deux nouvelles installations mécaniques sont réalisées à quelques kilomètres du côté français du domaine skiable. Chez nous, nos clients trouvent de moins en moins pittoresque le côté "musée des transports" de nos liaisons.

Plusieurs promesses d'homologation avaient été formulées pour l'été passé. A cet effet, la société des remontées mécaniques de Morgins s'est engagée auprès d'un constructeur d'installations suisse et a déjà consenti à des investissements lourds pour un télésiège qui rouille au lieu de tourner. Aujourd'hui, 15 décembre 2011, les plans sont toujours dans les tiroirs de l'Etat..., un hiver de perdu, un de plus.

Je me permets de citer l'article 38 alinéa 2 deuxième phrase de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire sous le titre Homologation: "Le Conseil d'Etat prend une décision dans un délai de six mois."

Aujourd'hui, pour les citoyens des quatre communes concernées, peu importe de savoir qui est responsable de l'affaire. Mais nous voulons une fois savoir qui commande à l'Etat: les élus, leurs chefs de service ou leurs bataillons de juristes?

Avec cette mesure prioritaire au 1^{er} mars, nous vous accordons un délai de deux ans pour homologuer les plans à la place des six mois légaux qui, pour le calcul, auraient dû se terminer le 1^{er} septembre.

Pour ce qui est de l'argumentaire de la commission, simplement nous sommes dans un cas de figure où plusieurs services doivent se prononcer. C'est vrai que, aujourd'hui, ça cloche au niveau du Service des affaires intérieures. Le problème, c'est qu'il se peut que ça retourne encore dans un autre service et que ça peut être bloqué ailleurs. Et j'ai simplement proposé – à moins que vous n'ayez une meilleure idée – que le service qui était saisi du dossier et qui s'est occupé de le transmettre aux autres services dans d'autres départements soit responsable de ce qu'ils engagent. Evidemment, c'est le Conseil d'Etat qui est responsable d'homologuer cela au final. Mais, vu qu'il s'agit de l'homologation d'un plan de zones, ça me paraissait logique de le lier au Service du développement territorial.

Je finirai par souligner que nous pouvons dépenser les millions et les millions que nous voulons pour la société de promotion du Valais, ce sera inutile tant que nous laisserons nos stations mourir dans les méandres des procédures.

Pour ces raisons, je vous remercie d'accepter cet amendement pour une région qui le mérite bien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas de demande de parole de la part du président de la commission.

Je la cède ainsi directement au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'apprécie beaucoup l'engagement du député (suppl.) Philippe Nantermod dans ce dossier et dans d'autres dossiers. Dans ce dossier, il a évidemment encore une proximité toute particulière pour défendre les intérêts de sa région, que je comprends.

Mais, est-ce que c'est dans le cadre d'une discussion budgétaire qu'il faut commencer à faire ce genre d'amendement – c'est déjà la première question – parce que les Haut-Valaisans pourraient ou auraient pu chaque année déposer un amendement disant qu'il faut homologuer et réaliser l'autoroute dans le Haut-Valais? Ce n'est donc pas dans le cadre du budget qu'on dépose de tels amendements.

Je comprends que vous vouliez utiliser la discussion sur le budget pour ce cri du cœur, que je comprends. Je ne veux pas chercher des excuses mais, dernièrement, je me suis rendu compte qu'il y avait des divergences de vues entre les communes et les porteurs du projet. Cela a retardé le projet. Il y a quelques semaines, les documents retravaillés ont été remis au Service du développement territorial, suite à des discussions qui ont eu lieu entre les porteurs du projet et les communes concernées. Le rapport de synthèse, on va le faire le plus vite possible. J'ai déjà donné mandat que j'aimerais avant Noël que ce rapport de synthèse parte du Service du développement territorial justement en direction du Service des affaires intérieures et juridiques parce qu'il y a encore les oppositions à traiter.

Alors, si on a, à la fin de cette année, un dossier béton, on aura aussi beaucoup de chance à gagner après s'il y a des gens qui vont faire opposition, qui vont faire recours et qui vont aller peut-être jusqu'au Tribunal fédéral, je ne sais pas. Alors, c'est aussi, à un certain moment, l'investissement pour créer un dossier béton, pour après ne pas avoir des recours derrière.

Dans ce cadre-là, on peut discuter, qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché. Cependant, mettre toute la responsabilité de ce dossier sur le dos des services et de l'Etat, je trouve cela pas correct. Ce n'est pas correct de ne le mettre que sur les services ou sur l'Etat parce qu'il y a aussi eu des erreurs dans d'autres cas.

Ce que je comprends, c'est que maintenant, et j'ai dit à mon service: je veux que, avant Noël, ce dossier parte de mon département en direction justement du Service des affaires intérieures pour qu'on puisse prendre la décision le plus vite possible, parce que maintenant il n'y aurait plus de grandes discussions à mener.

Alors, j'espère qu'au mois de janvier ou février on aura cette décision..., le 1^{er} mars, c'est un bon objectif. Mais, imaginez que chacun qui a un problème dans sa commune viennoise et dise qu'il faut faire des amendements..., ça va un peu loin.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je repasse brièvement la parole au député (suppl.) Philippe Nantermod.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Une petite correction matérielle quant au rôle du budget: le budget, c'est aussi le cahier des charges du Gouvernement et de l'Administration. C'est bien pour cela qu'il y a des mesures prioritaires, des objectifs politiques.

Dans ce cadre-là, j'estime qu'un projet qui concerne quatre communes, la majorité de la population du troisième district du canton et qui est en route depuis à peu près 15 ans, et dont l'homologation est en retard depuis bientôt une année et demie, fait partie, au même titre, par exemple, que certaines parties de la correction du Rhône qui sont des mesures prioritaires, d'une mesure prioritaire qui mérite d'être dans ce budget. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai plus de demande de parole.

Avant de procéder au vote, deux petits rappels: nous reprendrons nos débats cet après-midi à 14 h 15 mais, avant cela, tout de suite après la séance, je vous rappelle que nous aurons la présentation de la monnaie spéciale Combat de reines (Swissmint). Je vous demanderai donc de rester à vos places encore quelques minutes pour cette présentation. Après quoi, vous serez toutes et tous conviés à l'apéritif dans la salle des pas perdus.

Alors, nous procédons au vote sur ce dernier amendement.

Par 80 voix contre 34 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.25 du groupe PLR défendue par le député (suppl.) Philippe Nantermod.

(Suite de l'examen du projet de budget 2012, séance de relevée du jeudi 15 décembre 2011.)

La séance est levée à 12 h 20.

Séance de relevée du jeudi 15 décembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

1. Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)
Jahresbericht 2011 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO)
2. **Projet de budget 2012**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwurf des Voranschlags 2012
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
3. Motion du député Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant raccourcir la durée du stage d'avocat (18.06.2010) (2.106)
Motion von Grossrat Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Verkürzung des Anwaltpraktikums (18.06.2010) (2.106)
Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
4. Postulat de la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant une étude d'un projet cantonal de prestations complémentaires pour familles (06.05.2011) (2.168)
Postulat von Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Studie hinsichtlich der Einführung von kantonalen Ergänzungsleistungen für Familien (06.05.2011) (2.168)
5. Postulat des députés Bruno **PERROUD** (suppl.), UDC, Olivier **SALAMIN** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benno **MEICHTRY** (suppl.), CVPO, Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, et cosignataires concernant un pool interservice pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap (09.05.2011) (2.169)
Postulat der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, Olivier **SALAMIN** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Benno **MEICHTRY** (Suppl.), CVPO, Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, sowie Mitunterzeichnenden betreffend dienststellenübergreifender Pool für die administrative Begleitung der behinderten Personen (09.05.2011) (2.169)

6. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: des agitateurs islamistes bientôt dans nos prisons aux frais des Valaisans? (10.05.2011) (2.170)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Müssen die Walliser in ihren Gefängnissen bald islamistische Aufwiegler finanzieren? (10.05.2011) (2.170)
7. Interpellation du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR**, Guillaume **VANAY** (suppl.) et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant les demandeurs d'asile et trafic de drogue: où est la vérité? (11.05.2011) (2.171)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR**, Guillaume **VANAY** (Suppl.) und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend Asylbewerber und Drogenhandel: Was ist wahr? (11.05.2011) (2.171)
8. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine **ZUFFEREY MOLINA** et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant internés administratifs provenant du Valais (12.05.2011) (2.172)
Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend administrative Versorgung von Personen aus dem Wallis (12.05.2011) (2.172)
9. Interpellation du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant le fait que les pompiers locaux doivent assumer des tâches de police (14.06.2011) (2.173)
Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend Wahrnehmung polizeilicher Aufgaben durch die örtlichen Feuerwehren (14.06.2011) (2.173)
10. Interpellation des députées Marie-Claude **ECOEUR**, PLR, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, et cosignataires concernant l'académie de police de Savatan (14.06.2011) (2.174)
Interpellation der Grossrätinnen Marie-Claude Ecoeur, PLR, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Polizeiakademie Savatan (14.06.2011) (2.174)
11. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le nouveau CPP: premier bilan (16.06.2011) (2.175)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend neue StPO: erste Bilanz (16.06.2011) (2.175)
12. Motion de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant la publicité des jugements (17.06.2011) (2.176)
Motion von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeit von Urteilen (17.06.2011) (2.176)
13. Postulat des députés Bernard **VOGEL**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant l'introduction de Polycom dans la chaîne de sauvetage (17.06.2011) (2.177)
Postulat der Grossräte Bernard **VOGEL**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung des Polycom bei der Rettungskette (17.06.2011) (2.177)

14. Interpellation du député Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la lutte contre le trafic des mineurs à des fins sexuelles et la traite des êtres humains: où en est le Valais? (13.09.2011) (2.178)
Interpellation von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung von Kindersex- und Menschenhandel: Wo steht das Wallis? (13.09.2011) (2.178)
15. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant: pour des naturalisations valaisannes (16.09.2011) (2.179)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend: für flexiblere Einbürgerungen (16.09.2011) (2.179)
16. Interpellation des députés Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant: dans quelle mesure les piétons sont-ils en sécurité sur les passages pour piétons? (13.09.2011) (2.180 anc. 5.153) **(en collaboration avec le DTEE)**
Interpellation der Grossräte Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wie sicher sind Fussgänger auf dem Zebrastreifen? (13.09.2011) (2.180 ehem. 5.153) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
17. Interpellation du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant: quel prix pour la vignette autoroutière? (16.09.2011) (2.181 anc. 5.159) **(en collaboration avec le DTEE)**
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Preis der Autobahnvignette (16.09.2011) (2.181 ehem. 5.159) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

Le président:

Bonjour à toutes et à tous pour cette séance de reprise du jeudi après-midi.

**1. RAPPORT ANNUEL 2011
de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)**

**JAHRESBERICHT 2011
der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule
Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale
Arbeit (IPK HES-SO)**

*Rapport d'activité 2011 de la délégation valaisanne /
Tätigkeitsbericht 2011 der Walliser Delegation*

Discussion générale:

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Die CVPO dankt der interparlamentarischen Aufsichtskommission und insbesondere der Walliser Delegation für ihre Arbeit und damit dem Grossen Rat für die rasche Ratifizierung der neuen Parlamentarischen Verordnung. Besonders die neuen Instrumente der Interpellation, des Postulats und der Resolution verbessern die Einflussnahme der einzelnen Kantone und Kommissionsmitglieder.

Erfreut stellt die CVPO fest, dass die Zahl der Studierenden an der HES-SO zwischen 2009 und 2010 um sechseinhalb Prozent zugenommen hat und die Fachhochschule Wallis bei der angewandten Forschung und Entwicklung gut unterwegs ist.

Im Speziellen interessieren uns die weitere zukünftige Entwicklung der Walliser Fachhochschule und deren Standorte in Visp und Leukerbad. Obwohl die neue interkantonale Vereinbarung HES-SO die Zweisprachigkeit garantiert, drängen wir darauf, dass die Zweisprachigkeit mittel- und langfristig erhalten bleibt und nicht – wie bei der Ingenieurschule in Sitten – fast verloren geht. Anmerkung: Es gibt noch Manuskripte auf Deutsch, Prüfungen können auf Deutsch geschrieben werden.

In diesem Zusammenhang fragen wir Sie, Herr Staatsrat: Welche Folgen wird der für Sitten geplante Campus für die Oberwalliser Standorte Visp und Leukerbad haben? Und bedroht eine verstärkte Zusammenarbeit mit der ETH Lausanne – eine für die Walliser Fachhochschulen insgesamt sicherlich erfreuliche Perspektive – die beiden deutschsprachigen Ableger?

Die CVPO hat vom Jahresbericht Kenntnis genommen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance du rapport 2011 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO.

A l'évidence, l'année 2011 a été une année riche en événements pour cette commission.

Au 1^{er} janvier 2011 déjà, la CoParl est entrée en vigueur officiellement. Cette convention régit la commission, lui donnant plus de clarté et de fonctionnalité. En outre, elle renforce la participation des Parlements à l'élaboration des conventions intercantionales, tout en précisant clairement son champ d'application. Elle développe les moyens de contrôle de gestion interparlementaire portant sur les institutions intercantionales ou les organisations communes. Et elle précise que les Gouvernements informent, au moins une fois par année, les Parlements sur leur politique extérieure.

Un bureau interparlementaire de coordination, chargé principalement de l'échange d'informations et de la coordination parlementaire relative aux affaires intercantionales et internationales, a été constitué le 17 février 2011.

En plus, un règlement sur le fonctionnement de la commission a été établi afin de clarifier le fonctionnement de cette dernière. Cependant, il n'a pas été facile de rendre ce règlement suffisamment clair afin que toutes les délégations puissent s'y référer au vu des procédures parlementaires différentes d'un canton à l'autre.

Le plat de résistance de la commission pour l'année 2011 est sans aucun doute la convention intercantonale HES-SO qui a été adoptée par les comités stratégiques.

Au niveau valaisan, cette convention a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil valaisan lors de la session de novembre 2011. Les autres cantons devraient y adhérer au cours de l'année 2012.

Avec la présence de notre grand baillif à la tête de la délégation valaisanne de la commission et avec la présidence du conseiller d'Etat Claude Roch au comité stratégique, le Valais est favorablement positionné pour mener à bien l'exercice 2012, année durant laquelle les modifications de fonctionnement internes à l'organisation valaisanne devront avoir lieu pour anticiper au mieux la nouvelle situation sur le plan romand.

Si des points sont encore à régler, tel celui du nombre d'étudiants étrangers et tel celui d'une vitesse de croisière à trouver, on peut, cependant, relever que le bilan global des HES est réjouissant. Le nombre d'étudiants ne cesse de croître au sein d'une institution appréciée qui surfe sur la vague du succès.

Enfin, nous souhaitons une bonne continuation et un travail fructueux à la commission, tout en remerciant ses membres pour le travail conséquent fourni.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz, PLR:

Le groupe PLR prend acte du rapport d'activité 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et se réjouit de son bon fonctionnement.

Nous tenons également à relever l'engagement et l'implication de notre conseiller d'Etat Claude Roch en tant que président des comités stratégiques, et de garantir ainsi au Valais des formations de qualité et cela notamment à travers des hautes écoles spécialisées.

En effet, le canton du Valais est précurseur en matière de HES, particulièrement avec son acceptation d'adhésion au concordat intercantonal par notre Parlement en novembre dernier.

La délégation valaisanne a su défendre des points conséquents pour notre canton, tels que le bilinguisme.

A noter qu'au niveau des finances, les 322 millions prévus au budget ont été respectés selon le bouclage définitif 2010.

Le budget de l'année à venir évolue vers la hausse, soit 335,5 millions, et cela principalement dû aux augmentations des charges communes, à l'augmentation à l'allocation au fonds stratégique et à la réduction de 1% des forfaits fédéraux attendue.

Il est également intéressant de relever que, concernant les formations continues, un label suisse de qualité garantira la reconnaissance de ces post grades vu que cette dernière ne sera dorénavant plus assumée par la Confédération.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Jahresbericht 2011 der interparlamentarischen Aufsichtskommission zeigt umfassend die Arbeit dieser Kommission auf.

Die wichtigsten Geschäfte in den drei ordentlichen Sitzungen waren Finanzen, Budget, Erstellung eines Reglements über die Arbeitsweise der interparlamentarischen Aufsichtskommission sowie die Behandlung eines Postulates und einer Resolution.

Eines der wichtigsten Geschäfte war die neue interkantonale Vereinbarung HES-SO, die vom Grossen Rat in der Novembersession bereits behandelt und angenommen wurde.

Für den Einsatz im Jahr der Realisierungen kann man den Mitgliedern der Kommission und den politischen Akteuren danken, allen voran Jean-Albert Ferrez, dem Präsidenten der Walliser Delegation, aber auch Claude Roch, der neu das Präsidium der strategischen Ausschüsse einnimmt.

Betreffend der Fachhochschule Wallis ist immer wieder hinter vorgehaltener Hand von einem neuen Campus in Sitten die Rede. Dieser mag eine Chance sein, aber nur wenn er mit öffentlichen Verkehrsmitteln bestmöglichst erschlossen ist. Ansonsten die Lernenden

aus dem Oberwallis sich jenseits des Lötschberg ausbilden lassen und in einem solchen Fall haben wir die meisten dieser jungen Studentinnen und Studenten für unseren Kanton für immer verloren.

Kann uns Herr Staatsrat Roch sagen, wo da Projekt steht, wie es aussieht und wie sich der Fahrplan diesbezüglich präsentiert?

Danke.

M. le député (suppl.) Stéphane Gaillard, PDCC:

A la lecture du rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle, le groupe DC du Centre a constaté avec grand plaisir le succès que rencontrent les filières HES tant au niveau du nombre d'étudiants toujours croissant (plus de 16'000 pour l'année 2010/2011) que des nouveaux diplômés délivrés à près de 3'500 étudiants pour 2010.

Année 2011, année des réalisations:

- tout d'abord par l'étude et l'adoption du projet de règlement de fonctionnement de la commission interparlementaire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle CoParl, mettant ainsi à disposition des commissaires de nouveaux outils permettant de traiter efficacement les objets leur étant soumis;
- ensuite, la nouvelle convention intercantonale HES-SO a été soumise par la commission ad hoc, présidée par notre grand baillif, et adoptée par les comités stratégiques. Le début du processus de ratification dans les différents cantons est en cours et s'étalera durant l'année 2012.

Du côté des inquiétudes, notre groupe est préoccupé par le plan de financement de la Confédération aux HES, qui devrait s'élever à 30% et qui semble, chaque année, de plus en plus difficile à obtenir.

Nous soulignons également le problème récurrent de l'absence de contribution cantonale des étudiants étrangers, ce qui augmente le coût facturé aux cantons pour les étudiants suisses, problème d'ailleurs relevé par un postulat déposé par la délégation neuchâteloise.

Pour conclure, nous tenons à relever ici la bonne collaboration de la commission avec les responsables HES-SO, qui permet la réalisation des différents chantiers mentionnés dans le présent rapport.

Le groupe DC du Centre remercie toutes les personnes oeuvrant dans le cadre de ce dossier au sein de la commission interparlementaire. Merci pour votre écoute.

La discussion est close.

Le président:

Permettez que je change quelques secondes de casquette, au nom de mes collègues de la délégation valaisanne à cette commission interparlementaire, pour remercier l'ensemble des groupes pour l'accueil favorable que vous avez fait à ce rapport.

Bien entendu que je laisse M. le conseiller d'Etat Claude Roch répondre aux questions que vous avez soulevées.

Je profite, au passage, pour le féliciter, moi aussi, de son accession à la présidence du comité stratégique de la HES-SO.

J'aimerais également remercier l'ensemble des partenaires au département, au service et à la HES-SO qui nous ont toujours très bien accompagnés dans le cadre de ces travaux.

Monsieur le chef du département, je vous passe la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous me permettrez, tout d'abord, de féliciter et de remercier la commission HES-SO des sept cantons romands (des cantons de Berne et de Fribourg francophones), et de remercier les délégations valaisannes, les deux présidées par M. le président du Grand Conseil Jean-Albert Ferrez, parce qu'elles ont été très actives. Elles ont permis aussi d'éviter des écueils sur le concordat. Je crois que c'est un exemple qui a été montré sur un système intercantonal puisque la commission a travaillé dès le départ, elle a été impliquée dès les premières discussions et puis, au fur et à mesure où avançait le dossier, elle a pu donner son avis. M. le président du Grand Conseil pourra confirmer que cet exemple devrait peut-être être repris dans les commissions intercantionales puisque, très souvent, elles arrivent lorsque le dossier est terminé; donc, participer aux dossiers en donnant non pas des décisions mais des conseils permet au comité stratégique d'en tenir compte et d'avoir, finalement, un consensus sur le concordat. Je vous rappelle que les grandes décisions se prennent à l'unanimité des sept cantons. Cela demande beaucoup de discussions et de négociations.

La HES-SO se porte bien, la valaisanne très bien. Je voudrais remercier également la direction, M. Bumann, puisqu'il va quitter ses fonctions au 1^{er} mars 2012 pour reprendre le Service tertiaire, et M. Seppey, bienvenue à lui pour mettre en place le nouveau concordat avec une gouvernance légèrement différente et des contrats de prestations entre les cantons et, avec la HES-SO, un comité stratégique qui sera moins opérationnel; ce sont les objectifs que nous nous fixons.

Pour répondre aux questions, tout d'abord à celle du député (suppl.) Bernhard Erpen, évidemment, pour le canton du Valais, le bilinguisme est à la fois une chance et pose un certain nombre de difficultés. La chance, c'est que nous devons, et nous prenons les mesures dès l'école obligatoire, améliorer les compétences des enseignants et des élèves, de façon à ce que l'on entre dans le tertiaire déjà avec des compétences linguistiques de bonne qualité, notamment avec le B2 qui est l'accréditation européenne. Cette possibilité devrait améliorer notre HES parce que, aujourd'hui, nous avons une HES bilingue mais pas forcément des étudiants bilingues. Cela veut dire qu'on a des cours en allemand et des cours en français. Et on aimerait améliorer cette possibilité parce que, sans cela, c'est un grand problème: tous les jeunes haut-valaisans qui vont sur Berne, Zurich ou Lucerne. Nous aimerions améliorer cette situation.

En ce qui concerne la menace que vous mentionnez pour Viège et pour Loèche-les-Bains, pour le moment, nous n'avons pas, lorsque nous discutons du campus, cette question n'a jamais été abordée, elle n'est pas dans les discussions actuelles. Je distinguerai peut-être Viège et Loèche-les-Bains. Le marché nécessite que nous laissions Viège ouvert. Nous l'avons dit il y a deux ans, je le répète à chaque opportunité. En effet, si nous fermons le site de Viège, notamment pour la formation continue, notamment pour une certaine formation de base et pour la recherche, les jeunes quitteront le Valais et iront à Berne; ils ne reviendront pas. Donc, pour Viège, nous avons fermé la partie sociale parce que cette partie était moins importante, il y a deux ans; par contre, pour le domaine santé, nous tenons à maintenir Viège, même si l'effectif est très faible ou faible. La masse critique,

nous ne voulons pas la voir comme priorité. En ce qui concerne Loèche-les-Bains, ce qu'il faudra bien travailler, c'est le lien avec la recherche et notamment avec la SUVA. On nous a souvent reproché de ne pas avoir assez de liens dans la recherche. La recherche pour Loèche-les-Bains, notamment pour les physiothérapeutes, passe par des centres de compétence. Et ce lien doit être concrétisé quelle que soit la situation, avec ou sans campus, la question de Loèche-les-Bains pose le problème de la recherche et de l'application sur le terrain. C'est une solution dont nous voulons discuter dans les années à venir, mais ce n'est pas une discussion qui est ouverte, ce dossier n'est pas ouvert chez nous. Donc, dans la période qui court, nous n'avons pas ce souci sur Loèche-les-Bains ni sur Viège. Mais c'est vrai qu'il faut en tenir compte et qu'il faut bien analyser le résultat pour le jeune, et c'est le résultat pour le jeune qui doit compter. Mais nous voulons une HES-SO valaisanne, c'est-à-dire qui comprend l'ensemble du canton, l'ensemble des parties valaisannes, et je vous prie aussi de suivre ce dossier, mais je rappelle qu'il n'est pas ouvert dans notre département.

Peut-être encore une question posée par les députés Pascal Nigro et Stéphane Gaillard (suppl.) sur les étudiants étrangers. Les étudiants étrangers, c'est effectivement de nouveau une chance et une difficulté surtout financière. Pour la musique, le problème a été résolu puisque le canton de Genève, qui a beaucoup d'étrangers, a accepté de prendre 50% supplémentaire du préciput, ce qui permet d'avoir une solution acceptable pour l'ensemble des autres cantons. Pour le reste, je crois que le député Pascal Nigro l'a mentionné, l'interpellation neuchâteloise doit être examinée par la direction HES-SO et ensuite par le conseil. Les discussions vont se dérouler pendant l'année 2012. Mais la Confédération ne voulant pas accepter qu'il y ait un canton supplémentaire et qu'il soit pris en charge par la Confédération, il revient aux cantons de résoudre ce problème-là. Mais je rappelle quand même, et si vous discutez avec les gens des écoles polytechniques, que les étrangers amènent une qualification et des compétences complémentaires et il ne faut pas négliger cet aspect.

Encore une question posée par le député Reinhold Schnyder..., peut-être avant par le député (suppl.) Stéphane Gaillard sur le financement de la Confédération. Alors, nous nous battons tous les jours parce que la Confédération maintient son 30%, mais la base du calcul se modifie assez souvent, si bien que nous luttons pour avoir des budgets supplémentaires. Mais, vous avez vu, lors de la dernière session, que les deux Chambres ont accepté un crédit supplémentaire de 700 millions, je crois, pour l'ensemble du tertiaire, 80 millions allant dans les HES. C'est un premier pas qui est fait au niveau de la Confédération qui souhaite maintenir ce pourcentage de subventionnement.

En ce qui concerne le campus de Sion, les objectifs du campus, c'est d'avoir un centre qui permet aux étudiants – je vous rappelle qu'il y a entre 1'000 et 1'500 étudiants dans la région Sion-Sierre – d'avoir de la recherche, des entreprises qui animent cette recherche, d'avoir des étudiants qui puissent avoir de la transdisciplinarité. Ce campus, c'est une idée qui a été donnée par l'économie valaisanne et qui nous permettrait d'avoir une réalisation qui lie notamment les domaines de la santé, des sciences de la vie et de l'eau-énergie sur un centre, avec de la recherche. Le problème de la recherche nous intéresse tout particulièrement. Le calendrier a été établi, c'est-à-dire le Conseil d'Etat a pris une option de principe d'entrer en matière sur l'analyse de ce campus. Nous sommes en pourparlers avec des privés et avec des écoles, notamment l'Ecole polytechnique de Lausanne. Nous voulons faire un concours d'architecture durant l'année 2012. Les projets de concours devraient arriver au Conseil d'Etat en février/mars. Le concours d'architecture se réalisera durant l'année 2012. Et puis, le projet se mettra en place progressivement dès 2012/2013. Vous serez informés au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux. Je crois que ce serait une chance pour l'ensemble du canton du Valais, même si le site de Sion se précise, parce que cela donnerait une chance d'avoir des liens avec la chimie notamment. Nous avons dans nos partenaires des discussions avec la Lonza ou avec la

chimie montheysanne, des partenaires avec l'énergie, puisque pour l'énergie hydraulique, une grande partie de ces discussions se passe en Valais. Ce campus aurait une chance de dynamiser l'ensemble de notre économie valaisanne. Durant l'année 2012, vous serez informés de l'avancement de ce projet.

Pour conclure, j'aimerais remercier la commission interparlementaire, lui souhaiter qu'elle poursuive sa voie et qu'elle suive les contrats de prestations qui se mettront en place durant l'année 2012 ainsi que le résultat des négociations avec la Confédération sur le nouveau concordat. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi traité le point 1 de l'ordre du jour.

**2. PROJET DE BUDGET 2012:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2012:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Toujours la commission des finances, son président Georges Emery et son rapporteur Daniel Porcellana qui a pris place.

Toujours un premier tableau (**Tableau I**) imprimé sur feuilles roses et avec les amendements proposés pour acceptation tacite.

Je n'ai aucune demande de parole.

Je pars donc du principe que ces amendements sont acceptés.

Nous arrivons au **Tableau II** avec les amendements soumis à discussion et vote.

2.17. Service de l'action sociale <i>Commission SAI par Didier Cachat</i>	Dienststelle für Sozialwesen <i>Kommission GSI durch Didier Cachat</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
+ 3'100'000.-	+ 3'100'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

<p>2.18. Service de l'action sociale</p> <p><u>Graziella Walker Salzmann, Irmina Imesch Studer, CSPO</u></p>	<p>Dienststelle für Sozialwesen</p> <p><u>Graziella Walker Salzmann, Irmina Imesch Studer, CSPO</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Augmentation des subventions pour les institutions</i></p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Erhöhung der Subventionierung der Institutionen</i></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>2.19. Service de l'action sociale</p> <p><u>Groupe UDC, par Bruno Perroud, suppl.</u></p>	<p>Dienststelle für Sozialwesen</p> <p><u>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud, Suppl.</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>P 1203 365 Subventions aux institutions pour personnes handicapées</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Afin de respecter la directive du DSSI du 13.10.2010 et maintenir l'équité de traitement envers les institutions oeuvrant en faveur des personnes handicapées, il est nécessaire que l'Etat assume ses engagements et verse les montants dûs.</i></p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P 1302 365 Beiträge an Institutionen für behinderte Personen</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Um die Weisung des DSSI vom 13.10.2010 einzuhalten und die Gleichbehandlung gegenüber den Institutionen für Behinderte zu gewährleisten, ist es nötig, dass der Staat seinen Verpflichtungen nachkommt und die geschuldeten Beträge entrichtet.</i></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>2.20. Service de l'action sociale <u>Groupe SVPO / Freie Wähler par Franz Ruppen</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>P 1203 365 Subventions aux institutions pour personnes handicapées</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Pour que les institutions spécialisées pour personnes handicapées puissent remplir leurs obligations légales et leurs missions, qu'elles puissent disposer des moyens requis, conformément à la demande du Service des affaires sociales.</i></p>	<p>Dienststelle für Sozialwesen <u>SVPO / Freie Wähler durch Franz Ruppen</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P 1302 365 Beiträge an Institutionen für behinderte Personen</p> <p>+ 3'100'000.-</p> <p><i>Damit die spezialisierten Institutionen für behinderte Menschen ihre gesetzlichen Verpflichtungen und Aufträge erfüllen können, ist es nötig, dass ihnen die notwendigen Mittel gemäss Antrag der Dienststelle für Sozialwesen zur Verfügung gestellt werden.</i></p>
<p>Décision de la commission: refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>2.21. Service de l'action sociale <u>Grégoire Dussex, PDCC</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>P <u>1202 Intégration prof. et sociales pers. Handicapées</u> 1203 <u>Planification, subv. et surveillance institutions</u></p> <p>(erreur de saisie)</p> <p>+ 4'000'000.-</p> <p><i>Augmentation de la subvention accordée</i></p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für Sozialwesen <u>Grégoire Dussex, PDCC</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P <u>1202 Berufl. und soziale Eingliederung von Behinderten</u> 1203 <u>Planung, Subventionen, Aufsicht der Einrichtungen</u></p> <p>+ 4'000'000.-</p> <p><i>Erhöhung Subventionierung</i></p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

2.22. Service de l'action sociale <i>Groupe AdG par Didier Fournier</i>	Dienststelle für Sozialwesen <i>AdG- Fraktion durch Didier Fournier</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
+ 7'100'000.- <i>Augmentation des subventions aux institutions spécialisées afin qu'elles puissent accomplir leur mission et répondre aux besoins des personnes prises en charge. Le budget présenté a été effectué sur la base des comptes 2008 ; il n'inclut donc pas les coûts de fonctionnement des structures développées durant ces 3 dernières années.</i>	+ 7'100'000.- <i>Erhöhung der Beiträge an die spezialisierten Institutionen, damit diese ihren Auftrag wahrnehmen und die Bedürfnisse der von ihnen betreuten Personen decken können. Das vorgelegte Budget wurde auf der Grundlage der Rechnung 2008 erstellt; es schliesst die Betriebskosten der im Laufe der vergangenen drei Jahre entwickelten Strukturen folglich nicht ein.</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 2.17 de la commission SAI, par son président Didier Cachat.

Le Service de l'action sociale doit être plus critique dans l'analyse des budgets remis par les différentes institutions. Un processus budgétaire mal évalué par le service laisse apparaître une situation délicate qui nécessite de faire appel aux fonds de réserve d'exploitation des institutions qui les ont constitués en conformité des directives sur les mandats de prestations émises par le DSSI.

Selon déclarations de la cheffe du département, les prestations ne seraient pas diminuées malgré un prélèvement de 3,1 millions dans ces fonds de réserve.

Cela ne semble pas être l'avis de la Conférence valaisanne des directeurs d'institutions pour les personnes en difficulté.

La commission des finances estime que cette manière de procéder pour pallier partiellement une insuffisance budgétaire au niveau de l'Etat est une solution malheureuse mais, compte tenu des contraintes budgétaires, exceptionnellement envisageable pour le budget 2012.

La commission des finances a refusé cet amendement ainsi que les suivants par 7 contre zéro et 4 abstentions.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je précise que nous allons traiter de manière globale les amendements 2.17, 2.18, 2.19, 2.20, qui sont strictement identiques, ainsi les amendements 2.21 et 2.22, qui ne diffèrent que par le montant qu'ils prévoient pour cette rubrique.

Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose, Monsieur le rapporteur?

Non.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Malgré le manque d'anticipation du Service de l'action sociale et du DSSI, le groupe PDCC ne peut se résoudre à mettre en péril le fonctionnement des institutions pour une prise en charge de qualité des personnes handicapées.

Après discussion et pour gagner ce combat, notre groupe retire sa proposition de 4 millions et se rallie aux propositions du groupe CSPO et de la commission thématique à hauteur de 3,1 millions.

Et en plus, comme prévu par la commission des finances, nous demandons aux institutions de dissoudre leurs provisions à hauteur de 3 millions.

Nous pouvons ainsi garantir un financement pour 2012.

Par contre, l'avenir nous paraît plus incertain. Merci.

M. le député André Vernay, PLR:

Notre groupe, sur cette question, n'a pas encore pris de décision formelle.

Nous avons, d'un côté, les institutions qui font toute une campagne pour nous faire comprendre les problèmes auxquels elles seraient confrontées si cet amendement était refusé. De l'autre côté, nous avons le Conseil d'Etat, nous avons la commission des finances disant qu'il n'y aura pas de problème ou peu de problèmes.

Nous ferons notre opinion après avoir entendu M^{me} la conseillère d'Etat sur cette question simple: confirmez-vous que les prestations promises aux institutions sont en danger si cet amendement est refusé?

Si vous nous confirmez qu'aucune prestation ne sera supprimée, si vous nous confirmez que les institutions, que toutes les institutions pourront faire face à toutes leurs obligations, nous vous soutiendrons.

Dans le cas contraire, nous soutiendrons cet amendement.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Permettez-moi d'abord quelques rappels chiffrés et problèmes y relatifs.

Premier point: Le budget 2011 pour nos institutions sociales se montait, *grosso modo*, à 66 millions, celui demandé pour 2012 était initialement de 77 millions, ensuite ramené à 74 millions après un gros effort d'économies.

Premier problème: Le calcul effectué – ceci a été rappelé tout à l'heure – par l'Administration des finances repose essentiellement sur les comptes 2008 qui n'intègrent pas les charges relatives aux nouvelles structures développées depuis, soit le foyer et les ateliers Valais de Cœur à Sion, les ateliers de La Castalie à Sierre, etc.

Deuxième point: Le budget finalement obtenu est de 70 millions, soit 4 millions de plus que l'année précédente mais 7 millions de moins que l'enveloppe nécessaire.

Deuxième problème: Cette augmentation est en grande partie engloutie par les dépenses supplémentaires liées à l'introduction de la RPT II, à la recapitalisation de la CPVAL, à l'augmentation des allocations familiales, à la sixième révision de l'AI, à la progression des coûts et au renchérissement.

Troisième point: En ce début de session, ce Parlement a décidé une économie de plusieurs millions sur le budget présenté par le Gouvernement. Or, cette économie devrait être répartie équitablement entre les cinq départements.

Troisième problème: Chaque département se verrait ainsi amputé de plusieurs centaines de milliers de francs, ce qui réduirait donc d'autant le budget du Service de l'action sociale.

Quatrième point: La proposition a été faite de ponctionner une partie des fonds de réserve se montant à environ 9 millions pour l'ensemble des institutions. A noter qu'il ne s'agit pas de surplus de budgets antérieurs mais essentiellement de rétroactifs de l'OFAS suite au changement de système de financement en 2007/2008.

Quatrième problème: Au vu des perspectives annoncées, ces fonds seront rapidement soldés d'ici à 2015 environ. Une fondation telle que St-Hubert, dont les ateliers de production sont directement tributaires des sursauts de l'économie, peut perdre plusieurs millions sur un seul exercice. Si on ampute les institutions de ces fonds en haute conjoncture, qu'advient-il ces prochaines années?

Chères et Chers collègues, la loi oblige notre canton à subvenir aux besoins de toutes les personnes en situation de handicap. Or, d'une part, comme la population en général, ces personnes vieillissent davantage et prolongent ainsi la durée de leur prise en charge toujours plus lourde. Cette évolution va assurément aller crescendo, de même que les surcoûts y relatifs. D'autre part, des places supplémentaires sont nécessaires en plusieurs lieux, tels qu'éméra, la FOVAHM ou Insieme, où il y a une liste d'attente. Une vingtaine de ces personnes sont, en outre, placées en EMS faute de structures adaptées.

Pouvons-nous décemment ne pas octroyer les moyens permettant de garantir les prestations et expansions nécessaires à la prise en charge de nos concitoyens et concitoyennes en situation de handicap? Que pensera la population d'un Parlement qui réclame une augmentation de budget pour les routes, la promotion touristique ou le Palladium de Champéry et n'assume pas ses responsabilités vis-à-vis de ces personnes en difficulté?

Respectueux de la loi, des bénéficiaires, des professionnels et des structures qui les accompagnent au quotidien, le groupe ADG soutient cet amendement de 7,1 millions qui permettra l'ensemble des prestations et des extensions, et vous invite à en faire de même.

Les 3,1 millions demandés par la plupart des groupes ne suffiront pas.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir zuerst eine Klarstellung.

Wir haben über die Subventionierung der Krankenkassenprämien debattiert. Die CSPO hat sich der Stimme enthalten, nicht weil sie für eine Streichung von Subventionen ist, sondern weil sie mit dem System nicht einverstanden ist.

Gleichzeitig hat sie aber Kenntnis genommen von der Prioritätensetzung der Regierung, welche lieber Krankenkasseprämien Subventionen überbudgetiert und dafür Subventionen für die Institutionen reduziert.

Was heisst das? Die Institutionen haben Budgets für 77 Millionen Franken eingegeben, rund 74 Millionen (also ich runde die Zahlen) wurden von der Dienststelle angenommen und der Staatsrat hat auf rund 70 Millionen reduziert. Darum sieht man auch warum der Antrag von 3,1 Millionen kommt, weil von den rund 70 Millionen bis zu den 74 Millionen nicht sieben Millionen sondern nur knapp vier Millionen kommen.

Die Zeiten ändern sich, alle müssen sparen und die Wirtschaft hat auch ihre Probleme. Wenn man dem Budgetantrag von 3,1 Millionen Franken zustimmt, dann haben die Institutionen immer noch 890'000 Franken zu sparen in Bezug zum Budget welches die Dienststelle beantragt hat.

Viele Zahlen, doch langer Rede kurzer Sinn. Auf der Homepage der Dienststelle für Sozialwesen ist zu lesen, dass die Koordinationsstelle verantwortlich ist, ich zitiere: "Sie ist verantwortlich für die Bereitstellung eines Leistungsangebotes zur bedarfsgerechten Erbringung der Beschäftigung. Sie stellt die Finanzierung der Bau- und Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sicher".

Sehr geehrte Damen und Herren, mit einem Budget von knapp 70 Millionen Franken wird man diesem Auftrag nicht gerecht. Darum hat die CSPO einen Abänderungsantrag hinterlegt, 3,1 Millionen welcher nahe an das Budget kommt welches die Dienststelle angenommen hat.

In diesem Sinne danken wir Ihnen für Ihre Unterstützung.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Lors de l'étude de ce budget 2012, il est particulièrement choquant de constater la non-prise en considération des besoins des institutions pour personnes handicapées pour un montant de 7,1 millions.

Cette volonté du Conseil d'Etat de rompre une directive, que ce même Gouvernement avait signée le 13 octobre 2010, est incompréhensible et manifeste un manque de considération pour tout le travail effectué par les partenaires institutionnels lors de l'élaboration du plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, la qualité de ce plan stratégique est reconnue au niveau national et, en plus, il respecte pleinement la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides du 6 octobre 2010, soit la loi nommée LIPI.

Comme le mentionne le dernier courrier de l'Association valaisanne des institutions des enfants, adolescents et adultes en difficulté, je cite: "Une société moderne, digne de ce nom, se reconnaît, en effet, à ce qu'elle entreprend pour ses membres les plus faibles, à savoir les enfants, les handicapés et les laissés-pour-compte de la mondialisation."

Le groupe UDC retire son amendement 2.19 en faveur de l'amendement 2.22 qui demande une augmentation de 7,1 millions pour ce même poste budgétaire car, ayant entendu hier de la part du PDC son soutien indéfectible pour la défense de la famille et des personnes en état de précarité, nous sommes persuadés que la majorité de ce Parlement trouvera les moyens financiers pour aider les personnes handicapées, en respectant un équilibre budgétaire selon la Constitution valaisanne. Tout autre attitude ne serait guère compréhensible de la part du parti de la famille.

D'avance, merci de soutenir cet amendement pour les 7,1 millions en vue de réaffecter cet argent pour le soutien aux institutions oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et surtout pour soutenir les familles qui ont un enfant handicapé.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Mit dem vorliegenden Antrag verlangt die Fraktion SVPO/Freie Wähler die Beiträge an Institutionen für behinderte Personen um 3,1 Millionen Franken zu erhöhen wie das auch dem Antrag der Dienststelle für Sozialwesen entspricht.

Damit die spezialisierten Institutionen für behinderte Menschen ihre gesetzlichen Verpflichtungen und die Leistungsaufträge erfüllen können, ist es nötig, dass ihnen auch die dafür notwendigen Mittel zur Verfügung gestellt werden.

Mit den erforderlichen finanziellen Mitteln kann dann auch sichergestellt werden, dass jeder behinderten Person ein ihren Bedürfnissen entsprechendes Angebot in Institutionen gewährleistet werden kann.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieses Antrages.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe PDCB n'a pas l'intention ici de répéter tout ce qui vient d'être dit mais celle, par contre, de répondre aux nombreuses touchantes et parfaitement justes sollicitations qu'il a reçues, tout comme vous, ces derniers jours de la part des institutions.

Nous soutiendrons donc la proposition des 3,1 millions avec sérieux, sans répondre ni aux provocations et surtout sans procéder à la surenchère.

Ce qui est juste doit être donné; nous le ferons.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je repasse la parole au député Grégoire Dussex.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Oui, juste une correction matérielle à l'adresse du député (suppl.) Bruno Perroud.

J'appelle cela du populisme.

Mon groupe est conscient de ses responsabilités.

Si nous suivions le budget établi par la commission des finances, il n'y aurait aucun montant qui serait donné.

Alors, je vous demande de respecter le choix qui est fait par ce Parlement, il y a d'autres importances également, et si les 3,1 millions passent, ce sera un signe très clair fait en faveur des familles et surtout des personnes handicapées.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des intervenants.

Je passe maintenant la parole, dans l'ordre, au président de la commission thématique, puis au président de la commission des finances, avant de la passer à la cheffe du département.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Lors de l'établissement de leurs budgets au printemps, les institutions pour personnes handicapées devaient présenter leurs doléances pour la fin avril. Elles sont arrivées au montant nécessaire à leur fonctionnement de 77 millions. Préalablement, le Service de l'action sociale a dû déposer ses besoins, selon son analyse, de 73 millions. Finalement, il n'a été octroyé que 70 millions, chiffre calculé sur la base de la RPT II, donc sur les comptes 2008.

Le problème est que, depuis 2008, les besoins et les charges des institutions ont évolué:

- le renchérissement: 1,4 million;
- l'impact de la participation à la recapitalisation CPVAL: 800'000 francs;
- la réduction de moitié des allocations pour impotents vivant en institution: 1,5 million.

Il manquait donc 3,1 millions au service pour assurer le service minimal aux institutions.

Une solution a été proposée de puiser dans les fonds de réserve des institutions. Penchons-nous donc sur ces fonds de réserve. D'abord, pourquoi ces institutions ont-elles le droit de créer des fonds de réserve? Avant la RPT I, lorsque l'OFAS subventionnait les institutions, c'était par le biais des journées effectives d'occupation. Depuis que le canton est compétent pour ces subventions, il est conclu des contrats de prestations qui constituent une enveloppe globale négociée. Il a été donc admis que pour démarrer des projets en cours d'année, par exemple, des fonds pouvaient être mis en réserve selon des règles bien établies: ils ne peuvent pas dépasser le 5% des charges plus le 10% du chiffre d'affaires des ateliers. Au maximum, les institutions valaisannes pourraient capitaliser un montant de 22 millions. A noter encore que si ces fonds ne devaient pas être utilisés, ils seraient reversés à l'Etat.

Un exemple d'utilisation de ces fonds de réserve: Cet été, la FOVAHM a eu l'opportunité d'ouvrir un foyer pour 11 personnes âgées et handicapées en ville de Sion. Le projet a été accepté par le service avec garantie de subventions dès 2012, charge à l'institution, au travers du fonds de réserve, de financer la moitié de l'année 2011. Coût: 400'000 francs.

Dans un même temps, suite à l'ouverture du Coop Cristal, la FOVAHM a eu la possibilité d'ouvrir un atelier intégré pour 8 personnes, également accepté au subventionnement dès 2012. Coût: 100'000 francs pour 2011.

Voilà 500'000 francs pris sur les fonds de réserve de la FOVAHM cette année.

Argent judicieusement investi pour nos concitoyens en situation de handicap.

Il faut aussi noter qu'il y a de plus en plus de personnes en situation de handicap, les progrès de la médecine ayant les mêmes effets sur leur espérance de vie et, chaque année, de nouvelles situations sont déclarées et personne ne contestera les moyens investis pour leur prise en charge.

Les institutions ont besoin de ces 3,1 millions pour garantir leurs prestations pour l'année prochaine et elles ont aussi besoin de leurs fonds de réserve pour des actions en cours d'année.

Il a semblé à la commission SAI, lors de l'examen du budget 2012, que ce n'était pas juste de prélever le tiers des fonds de réserve évalués à 9 millions pour compenser le manque de subventionnement décidé par le Gouvernement, cela d'autant plus que certaines institutions n'ont pas de fonds de réserve.

Nous avons donc, dans un premier temps, décidé de proposer un amendement. Après discussion, le montant retenu, que nous vous proposons, est de 3,1 millions, ce qui correspond à la demande du service.

Cet amendement a été accepté par 12 oui contre un non.

Merci aux différents groupes qui, je l'imagine pour nous soutenir, ont déposé le même amendement.

J'encourage évidemment tout le monde à nous suivre.

Une dernière remarque: Nous espérons que, dans l'établissement des prochains budgets, les besoins des institutions seront pris en compte de manière à ne plus avoir à déposer de tels amendements.

Merci de votre attention.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Le rapport de la commission des finances et l'intervention du rapporteur expliquant suffisamment la problématique, je ne m'attarderai pas plus longuement sur ce qui a déjà été dit.

La commission des finances, si elle a suivi le Conseil d'Etat dans sa manière de budgétiser cette rubrique, l'a fait pour des raisons bien précises:

La première et la plus importante, c'est que la commission des finances n'a pas souhaité remettre en cause la nouvelle procédure pour l'établissement du budget. En effet, il semblait prématuré, avant même de mettre sur pied cette nouvelle procédure, que la commission des finances remette en question la stratégie du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, avec la quasi-unanimité des groupes, qui demande de ne pas employer les fonds de réserve pour pallier le manco dans les subventions accordées aux institutions, le Conseil d'Etat sera dans l'obligation d'affiner sa stratégie pour l'élaboration des futurs budgets s'il veut maintenir sa nouvelle procédure de répartition budgétaire.

La commission des finances, depuis le début du processus d'étude du budget, a dû prendre des décisions qui peuvent paraître, aux yeux de certaines personnes, comme étant antisociales. Elle ne l'a fait, comme l'a précisé tout à l'heure le rapporteur Daniel Porcellana, que dans le souci d'une maîtrise budgétaire.

Le Parlement en suivant la commission des finances mardi matin s'est donné les moyens de soulager des secteurs qui lui semblaient importants.

La commission des finances ne se fait aucune illusion quant au vote à venir, surtout que cet objet n'a, contrairement à la majorité des autres, pas trouvé une commission unanime.

Je rappelle quand même ici ce qui figure dans notre rapport, à savoir que le service doit être plus restrictif dans l'acceptation des budgets déposés aux institutions. La commission des finances demande, de plus, que le département réétudie les montants maximaux admissibles des fonds de réserve déterminés dans les directives concernant l'établissement des mandats de prestations avec les institutions destinées à l'hébergement et à l'occupation des personnes handicapées adultes et des personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale.

La commission des finances, tout comme le Parlement, reste attachée à ce que toute personne, qu'elle soit valide ou souffrant d'un handicap puisse avoir des structures adéquates pour permettre son épanouissement.

Pour terminer, je voudrais préciser que les prestations offertes aux bénéficiaires des subventions n'auraient pas été diminuées. Par contre, je le reconnais, certains projets auraient sans doute dû être étalés plutôt que de les réaliser rapidement et les fonds de réserve auraient été diminués de 3,1 millions.

Le Parlement prendra sa décision dans quelques minutes et soulagera certainement les craintes des multiples personnes qui nous ont contactés ces dernières semaines et ces derniers jours.

Maintenant, je voudrais réagir par rapport à l'amendement 2.22 de l'ADG et dernièrement de l'UDC. Hier matin, le Parlement a accepté une augmentation des subventions accordées au Service des routes de 2,5 millions et une augmentation de 50'000 francs au groupe de produit 3301 concernant la construction et l'entretien des sentiers pédestres. Le solde à disposition du Parlement est donc de 4,550 millions. Il n'est donc absolument pas possible, si nous voulons respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement, d'accepter une subvention de 7,1 millions.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Je passe la parole à M. le député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Si j'ose apporter une petite correction non pas matérielle mais politique aux derniers propos du président de la commission des finances, j'aimerais juste dire qu'il existe bel et bien un moyen de respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement, c'est d'accepter l'amendement qui va suivre, que je développerai tout à l'heure.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke allen Intervenienten und ich habe zugehört. Es kommen fast immer die gleichen Argumente. Ich denke die sozialen Institutionen für Menschen mit einer Behinderung haben gut gearbeitet, haben ein gutes Verständnis bei Ihnen geweckt und sie sind auch breit verankert in der Bevölkerung.

Vorerst möchte ich sagen bevor ich hier einen Spagat vollziehe zwischen meinem Kollegen hier und dem Budget des Staatsrats und dem Bedarf der Institutionen, möchte ich darlegen worum es geht.

Sie haben jetzt fast eine ganze Woche das Budget diskutiert und es ist nicht ein leichtes Budget gewesen. Sie wissen es genau – wie ich auch – wir mussten für die Aufkapitalisierung der 2. Säule mehr als 20 Millionen bezahlen, für die Spitalfinanzierung ab 2012 auch mehr als 20 Millionen. Die 65 Millionen von der Nationalbank, die wir sonst erhalten, haben wir nicht aufgenommen und dann kam es fast am Schluss unserer Budgetdebatte im Staatsrat nochmals zu einer Reduktion, weil wir aus dem interkantonalen Ausgleich auch noch einmal weniger bekommen haben.

Jedes Departement und der Staatsrat waren gefordert. Zusätzlich haben wir ein Globalbudget beschlossen. Das Globalbudget wurde entsprechend prozentual den bisherigen Ausgaben beschlossen und das Departement für Sicherheit erhielt noch einen Zuschlag. Warum das? Wenn die RPT II am 1. Januar in Kraft tritt, wird zukünftig das Gesetz über die Harmonisierung geändert, so dass das Departement vor allem bei den sozialen Institutionen, bei der Sozialhilfe nicht 63 bezahlt sondern 70 Prozent und die Gemeinden eben nicht 37 sondern noch 30 Prozent.

Nach der Zuteilung des Globalbudgets hat das Departement tagelang gerechnet – das muss ich sagen – und wir sind zum Schluss gekommen, dass uns einige Millionen fehlen vor allem wegen dieser neuen Aufteilung von der RPT II.

Aufgrund dieser Situation habe ich dem Staatsrat beantragt mein Budget zu erhöhen und der Staatsrat hat – obwohl wir schon die Globalbudgets verteilt hatten – dem Departement 5 Millionen zusätzlich zugestanden.

Die ganze Verschiebung dieser RPT II macht für das Departement von mir allein 9,5 Millionen Franken aus. Warum ist es so gekommen? Es wurde auch schon genannt. Die ganze RPT II Berechnung beruht auf der Rechnung 2008 und heute diskutieren wir das Budget 2012. In dieser Zeit gab es eine Riesenentwicklung vorab im Bereich der Institutionen. Bis 2008 war es der Bund der verantwortlich war für diese Institutionen für Menschen mit einer Behinderung und der Bund finanzierte auch grossmehrheitlich diese Institutionen. Ab 2008 kamen sie an den Kanton. Es gibt auch eine Riesenentwicklung, eine Zunahme der Anzahl Plätze. Wir haben über 500 neue Plätze sei dies in der Beherbergung im Atelier oder in Tagesstrukturen in den letzten vier Jahren geschaffen und das Budget ist wirklich enorm gestiegen was diesen Bereich betrifft.

Jetzt komme ich zu den Institutionen.

Bis anhin, d.h. die letzten Jahre haben die Institutionen für Menschen mit einer sozialen Behinderung rund 3,5 Millionen mehr im Jahr im Budget erhalten. Und für das Jahr 2012 haben die Institutionen alleine eben diese 11 Millionen zusätzlich verlangt. Das Departement hat zusätzlich für das Budget 2012 10 Millionen netto bekommen. Diese 10 Millionen netto fliessen alle insgesamt in die Dienststelle für Soziales und in die Sozialversicherungen, d.h. in den Bereich der Ergänzungsleistungen. Wenn man diese 10 Millionen aufzeigt, ist der Bedarf dort auch bei der Sozialhilfe auch bei der Subventionierung der Krankenkassen von Menschen die Sozialhilfe beziehen, bei den Sozialmedizinischen Zentren und schlussendlich sind rund – ich runde auch die Zahlen – 3,5 Millionen vorgesehen worden für das Budget für die Institutionen für Menschen mit einer Behinderung und eben nicht die 11 Millionen, die die Institutionen wünschen.

Ich möchte nun sagen, dass das ganz klar ist, mit diesen 3,5 Millionen können die Institutionen die Teuerung ausgleichen. Es ist der Betrag vorgesehen den sie verlieren durch die Änderung der 6. IV Revision A. Diese sieht vor, dass die Hilflosenentschädigung um 50 Prozent gekürzt wird und das betrifft vor allem die Institutionen. Dieser Betrag wurde

aufgefangen und es ist auch eine gewisse Lohnerhöhung vorgesehen und zusätzlich die Aufkapitalisierung der 2. Säule, welche die Institutionen erbringen müssen. Mit diesen 3,5 Millionen können aber ganz wenige Erweiterungen vollzogen werden oder eben praktisch keine.

Ich möchte hier jetzt auf den so genannten Reservefonds zu sprechen kommen. Herr Cachat hat das ausdrücklich erklärt am Beispiel vom FOVAHM und auch die Problematik erklärt. Es gilt zu sagen es haben heute effektiv nicht alle Institutionen einen Reservefonds, andere haben ihn. Wo ist die Problematik? Ende 2011 werden 12 Millionen in diesen Reservefonds sein. Es sind Reservefonds vom Betrieb der Institutionen, nicht von ihrer eigentlichen Stiftung. Es war für das Departement absolut schwierig zu verteidigen, dass wir mehr Geld brauchen für die Institutionen auf der einen Seite und auf der anderen Seite geht das Geld ungefähr pro Jahr 3 Millionen in den Reservefonds.

Der Mechanismus ist auch nicht ein einfacher was die Planung und die Führung betrifft. Sie haben es erklärt Herr Cachat bei FOVAHM hat man in diesem Jahr vom Reservefonds gezehrt, d.h. man hat eine Ausweitung gemacht. Mit dieser Ausweitung will man natürlich im Jahr 2012 weiterfahren und da ist das Budget fast nicht mehr führbar, dann sagen die Institutionen, wir können die Leistungen nicht mehr anbieten.

Diese Fonds sind wohl im Leistungsmandat, aber ich denke auch, dass wir klarer darüber sein müssen gegenseitig wie ein Budget entsteht, wie das Budget besser mit der Rechnung korrespondiert und was der Zweck dieses Fonds ist. Hier besteht Klärungsbedarf.

Warum haben die Institutionen einen solchen Mehrbedarf? Das erklärt sich vor allem aus zwei Gründen:

1. Bevor die Finanzierung der Institutionen zu den Kantonen kam, waren sie beim Bund und der Bund hat in den letzten Jahren die Gesuche ziemlich abgeblockt oder sehr wenig neue Erweiterungen erlaubt. In den ersten Jahren, d.h. ab 2008, 2009 wurde bei den Institutionen im Kanton Wallis investiert und Sie wissen es wenn man investiert, nachher folgt der Betrieb, dann folgt eben der Mehrbedarf an Betriebsmittel.

2. Die Personen mit einer Behinderung werden heute dank der Betreuung, dank der Medizin immer älter, d.h. sie bleiben dementsprechend länger in den Institutionen. Das heisst auch, Personen die bis anhin zu Hause betreut werden konnten, können im Alter nicht mehr betreut werden weil ihre Eltern gestorben sind und so haben wir tatsächlich einen erhöhten Bedarf. Dieser ist gerechtfertigt.

Was hat das Departement in dieser Situation unternommen? Wir haben mit der Planung begonnen. Das kann man als Mangel bezeichnen, aber es ist eben erst seit 2008, dass wir uns mit dieser Situation auseinandersetzen. Wir haben eine Planung eingeleitet und eine erste Umfrage gemacht bei den Institutionen wie sie den Bedarf sehen. Diese Planung muss verfeinert werden. Wir müssen sehen was brauchen wir im Schnitt vis-à-vis den anderen Kantonen. Wie kann eine Planung sinnvoll sein im Bereich der Institutionen für Menschen mit einer Behinderung? Ohne eine Planung bin ich sicher, kann ich das nächste Jahr fast wieder das gleiche sagen. Das möchte ich lieber nicht.

Ich möchte hier nochmals betonen, beim Betrag der zugestanden ist, können minimalste Erweiterungen vorgenommen werden, mehr nicht. Mit diesen 3,1 Millionen zusätzlich können die Erweiterungen vorgenommen werden, die die Dienststelle mit den Institutionen näher besprochen hat. Mit den 7 Millionen sind es die Erweiterungen, die die Institutionen per se wünschen.

An dieser Stelle möchte ich allen Mitarbeitenden in den Institutionen danken. Sie machen eine enorme intensive Arbeit. Und hier möchte ich das Parlament doch an etwas erinnern was wir diese Woche auch diskutiert haben. Sie haben uns gesagt wir sollen unter der Rubrik 36 Einsparungen vornehmen, diese Rubrik steige viel zu stark. Was heisst das? Diese Beträge die wir heute diskutieren sind in der Rubrik 36. Diese 70, 74 oder 77 Millionen

sind in der Rubrik 36 und wenn ich das genau ansehe, sind dahinter alles Mitarbeitende. 95 Prozent des Budgets bei den Institutionen sind Saläre, es sind Mitarbeitende und hier können wir eben auch nicht so erhöhen wie wir wollen aber auch nicht streichen wie wir wollen. Es sind Menschen die arbeiten, die dahinter stehen, es sind Arbeitsplätze.

Ich möchte hier allen danken, die sich heute hier einsetzen für eine soziale Politik für Menschen mit einer Behinderung. Ich kann Ihnen sagen das Wallis betreibt diese. Wir haben eine gute Walliser Politik für Menschen mit einer Behinderung. Der Staatsrat ist sehr offen um wirklich gerechte, würdige Plätze für Menschen mit einer Behinderung zu schaffen, damit diese selbstständig, autonom in Freude leben können wie wir das wünschen wie das für jeden Menschen wichtig ist wie das ein Menschenrecht ist.

In dem Sinn danke ich wenn Sie sich für diese Menschen in irgendeiner Art und Weise einsetzen auch wenn Sie heute hier für diese Menschen das Wort ergreifen.

Der Staatsrat steht auch hinter den Institutionen für Menschen mit einer Behinderung.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Je repasse maintenant la parole aux gens qui avaient annoncé attendre la réponse de la conseillère d'Etat.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Juste avant d'entendre mon collègue André Vernay pour clarifier la situation par rapport à la question du groupe PLR.

Est-ce que M^{me} la cheffe du département soutient le Gouvernement ou est-ce qu'elle soutient le Parlement?

On aimerait avoir une réponse claire de sa part par rapport à ce montant de 3,1 millions.

Ses réponses étaient intéressantes, mais pas claires.

Merci de votre réponse.

M. le député André Vernay, PLR:

J'avais posé une question: est-ce que les prestations promises aux institutions sont en danger si elles n'ont pas ces 3,1 millions?

Si j'ai bien compris votre propos, rien n'est en danger.

Vous nous le confirmez?

Est-ce que vous nous confirmez qu'aucune prestation ne sera supprimée?

Est-ce que vous nous confirmez que les institutions et que toutes les institutions pourront faire face à toutes leurs obligations sans ces 3,1 millions?

C'est oui ou non.

Après cela, nous prendrons position.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe probiert darzulegen wie es zu dieser Situation gekommen ist. Ich muss ganz klar sagen wenn die 3,1 Millionen nicht an die Institutionen gegeben werden können, können die notwendigen Erweiterungen nicht gemacht werden, sie können die Teuerung ausbezahlen, sie können die Löhne bezahlen, gewisse Lohnanpassungen machen, der Betrag für die 2. Säule ist gesichert und auch der Verlust der Hilflosenentschädigung in der Höhe von 50 Prozent ist auch gesichert. Für Erweiterungen hat es nur ganz, ganz wenig Platz. Das Beispiel von FOVAHM zeigt, sie haben letztes Jahr erweitert und sie möchten hier weiterfahren. Das wird effektiv schwierig, aber wir haben seit der Budgetdiskussion im Staatsrat seit der Information an die Institutionen nicht mehr am Budget gearbeitet und ich werde erst wieder daran arbeiten wenn ich weiss was das Parlament hier beschliesst. Dann werden wir mit jeder Institution einzeln das Budget beraten.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

J'ai encore une demande de parole..., essayez de le faire un peu plus tôt quand même.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

Je n'ai pas pu faire plus tôt la demande de parole parce que je viens d'entendre la réponse à la question qui a été posée.

On a reçu, dans le cadre de la commission de gestion, des informations comme quoi des extensions ont déjà été autorisées.

Alors, j'ai de la peine à comprendre, Madame la cheffe du département, si vous avez autorisé des extensions en cours d'année passée ou les institutions ont employé leur budget et, aujourd'hui, vous leur dites que les extensions ne seront pas autorisées s'il n'y a pas ces 3,1 millions.

Alors, j'aimerais bien comprendre cette position, en fait savoir si ces extensions ont été autorisées ou pas et, si oui, avec quoi vous allez les financer.

Merci pour la réponse.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Madame la conseillère d'Etat, vous êtes à nouveau interpellée.

Je vous redonne la parole.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte nochmals sagen wenn Erweiterungen bereits im Jahr 2011 vorgenommen wurden, werden wir alles machen, dass diese weitergeführt werden können. Wenn wir die 3,1 Millionen nicht haben wie das jetzt so ist, dann werden nicht zusätzliche Erweiterungen für das Jahr 2012 bewilligt.

Le président:

Bien! Nous avons la situation suivante – écoutez-moi, je n'aimerais pas que l'on ait des problèmes sur ces votes.

Les amendements 2.19 et 2.21 ont été retirés.

Il nous reste ainsi deux groupes d'amendements:

- les amendements 2.17, 2.18 et 2.20 qui sont similaires, que j'appellerai amendement commission SAI et
- l'amendement 2.22 émanant du groupe ADG.

Nous allons faire un premier vote pour opposer ces amendements. Priorité est donnée à l'amendement de la commission SAI (2.17).

Celui des deux amendements qui sortira vainqueur de cet affrontement sera, ensuite, opposé à la position de la commission des finances qui, elle, rejette l'ensemble de ces amendements.

Tout le monde est au clair?

Oui, bien entendu!

Alors, un peu de calme, s'il vous plaît.

Par 94 voix contre 28 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.22 du groupe ADG défendue par le député Didier Fournier.

Vous avez ainsi donné la préférence à l'amendement 2.17 de la commission SAI.

Nous allons donc maintenant voter sur cet amendement de la commission SAI. Priorité cette fois-ci à la commission des finances, qui rejette cet amendement.

Par 109 voix contre 9 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 2.17 de la commission SAI défendue par son président Didier Cachat.

2.23. Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<u>Groupe UDC, par Edmond Perruchoud.</u>	<u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP 14 P 1402 Accueil et prise en charge des requérants	PG 14 P1402 Aufnahme und Betreuung der Asylbewerber
- Fr. 2'320'088.-	- Fr. 2'320'088.-

<p><i>La Confédération octroie des montants par réfugié pour les accueillir en Valais. Actuellement, le Département dépasse systématiquement ces montants qui grèvent le budget de l'Etat. On le voit maintenant ce que vivent les institutions de personnes handicapées. Cet amendement demande que l'argent de la Confédération couvre les frais d'accueil tout simplement.</i></p>	<p><i>Der Bund gewährt Beträge pro Flüchtling für deren Aufnahme im Wallis. Gegenwärtig überschreitet das Departement diese Beträge systematisch, was das Budget des Staates belastet. Man sieht jetzt, wie schwer die Institutionen für Behinderte es haben. Mit dieser Änderung wird gefordert, dass die Aufnahmekosten ganz einfach durch das Geld des Bundes gedeckt werden.</i></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 2.23 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

La commission des finances a réitéré sa demande formulée dans le rapport sur le compte 2010 pour que le département prenne les mesures afin de pouvoir gérer le secteur de l'asile en fonction des forfaits alloués par la Confédération.

Une réduction budgétaire mettrait le service dans une situation délicate dans la situation actuelle.

Cela n'empêche pas la commission des finances d'exiger que sa demande soit enfin prise en compte.

Cet amendement est néanmoins refusé par 10 contre un et aucune abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Vous l'aurez compris, cet amendement n'a rien de révolutionnaire puisqu'il trouve ses fondements (ceci ressort d'ailleurs des explications que le rapporteur vient de nous donner) dans des éléments qui ressortent du rapport de la commission des finances.

La position de notre groupe à ce sujet est simplement la suivante, et c'est en cela qu'elle diffère de la position de la commission des finances: c'est que nous ne voulons pas nous contenter chaque année ou régulièrement de formuler des exigences qui ne sont pas suivies d'effets. A un moment donné, peut-être qu'il faut d'autres moyens, un moyen budgétaire celui-ci, un amendement, pour forcer le département à réaliser les économies qu'il ne veut pas faire sans cette forme de contrainte.

Cet amendement n'a donc rien de révolutionnaire. Il n'a non plus rien de choquant quand on sait (c'est un peu accessoire certainement) que certains demandeurs d'asile trouvent encore le temps, pendant la procédure, de rentrer en vacances au pays.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission a fait une recommandation à l'attention du Conseil d'Etat en page 21 de son rapport sur ce sujet; donc, je n'y reviendrai pas.

Je reviendrai simplement sur une chose. En acceptant, tout à l'heure, 3,1 millions plus les amendements d'hier, il nous reste à disposition 1,450 million. Avec une demande de 2,320 millions... Excusez-moi, j'ai fait une erreur par rapport à cela puisque ce n'est pas une augmentation.

Mais, de toute manière, nous restons sur notre position par rapport à la recommandation faite à la page 21.

Je pense que, l'année prochaine, nous réétudierons cela si vraiment le Conseil d'Etat ne répond pas à notre rapport.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Est-ce que M^{me} la cheffe du département souhaite s'exprimer?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Addor, Sie haben es selber gesagt, es ist nicht das erste Mal, dass Sie in dieser Sache intervenieren. Es ist so, die Betreuung der Asylsuchenden ist Sache des Bundes und des Kantons. Der Bund ist nicht verpflichtet, die Vollkosten zu übernehmen und so muss der Kanton seinen Teil auch übernehmen.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Nous pouvons ainsi voter sur cet amendement.

Par 100 voix contre 14 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.23 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

(Suite de l'examen du projet de budget 2012, *séance du vendredi 16 décembre 2011.*)

Traitement:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

3. MOTION

du député Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, concernant raccourcir la durée du stage d'avocat (18.06.2010) (2.106)

MOTION

von Grossrat Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend Verkürzung des Anwaltpraktikums (18.06.2010) (2.106)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Mit der Revision des Notariatsgesetzes ist die Trennung der Praktika für angehende Anwälte und Notare eingeführt worden. Dadurch hat sich die Gesamtpraktikumsdauer auf mindestens drei Jahre verlängert, zwei Jahre für den Anwalt und ein Jahr für den Notar.

Eine solche zeitintensive nachuniversitäre Ausbildung hält junge Juristen davon ab, sich im Wallis niederzulassen. Zudem benachteiligt das geltende Walliser Gesetz mit einer Praktikumsdauer von 24 Monaten diejenigen Juristen, die ihr Praktikum im Wallis absolvieren.

In den Kantonen Bern, Genf und Freiburg dauert das Anwaltspraktikum nämlich 18 Monate, in den Kantonen Zürich, Luzern, Aargau und St. Gallen sogar nur 12 Monate.

Sowohl der Staatsrat als auch der Vorstand des Walliser Anwaltverbands sprechen sich dafür aus, die Dauer des Anwaltpraktikums im Wallis von 24 Monaten auf 18 Monate zu verkürzen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diese Motion zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous allons voter le texte original de la motion contre la version proposée par le Conseil d'Etat.

Par 56 voix contre 38 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.106 du député Franz Ruppen.

Vous avez ainsi suivi le texte original de la motion demandant 12 mois par opposition à la version du Conseil d'Etat s'arrêtant à 18 mois; en gros, c'est cela.

(Cf. rectification ci-après.)

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. POSTULAT

**de la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant une étude d'un projet cantonal de prestations complémentaires
pour familles (06.05.2011) (2.168)**

POSTULAT

**von Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Studie hinsichtlich der Einführung von kantonalen
Ergänzungsleistungen für Familien (06.05.2011) (2.168)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Quand il y a des problèmes, des solutions doivent être trouvées et envisagées.

Le postulat demande l'étude d'un projet cantonal de prestations complémentaires pour les familles.

Cette démarche est nécessaire car, même en exerçant une activité lucrative, des familles n'arrivent pas au minimum vital.

Les démarches visant à rehausser les salaires sont d'actualité et les luttes continuent en ce sens.

Mais, quel qu'en soit le chemin, le recours à l'aide sociale doit être évité.

Ces prestations donc compléteraient les ressources financières de la famille à faibles revenus jusqu'à concurrence d'un montant des besoins vitaux calqué sur les normes des prestations complémentaires AVS-AI.

Cet instrument de soutien de la famille favoriserait également la consommation intérieure, éviterait des situations graves liées à la pauvreté, telles que conflits, divorces, violences, etc.

D'autres cantons ont mis en place un système d'aide à la famille et, sur le plan fédéral, un projet avait également été mis en consultation en 2004.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la mise en place d'un tel projet.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Votre postulat est combattu.

M. le député Laurent Léger, PDCB:

Le groupe PDCB a étudié avec une attention toute particulière ce postulat.

L'objectif de ce postulat est l'introduction de prestations complémentaires destinées aux familles exerçant une activité lucrative avec des enfants.

Ce postulat touche un thème cher à notre parti: la famille.

Nous sommes sensibilisés à la précarité de certaines familles dans ce canton ainsi qu'à la situation des familles de la classe moyenne. C'est donc pour cela que, ces dix

dernières années, nous avons porté plusieurs propositions en faveur des familles valaisannes, propositions qui ont été acceptées par ce Parlement car elles respectaient une ligne de conduite.

Un filet social à tous les niveaux existe aujourd'hui en Valais. Il a été créé en tenant compte de la situation des familles, des possibilités de l'Etat, des possibilités de contribution des acteurs du tissu économique.

Nous avons réanalysé la situation actuelle de ce filet social en Valais et nous constatons que, dans notre canton, les familles à faibles revenus bénéficient d'importantes déductions fiscales, ce qui leur permet d'avoir une imposition quasi-nulle. Les déductions pour enfant sont importantes. Concernant les allocations familiales, notre canton est sur le podium en termes de montants versés par enfant. Concernant les primes pour les caisses maladie, les familles à faibles revenus sont subventionnées jusqu'à hauteur de 80% de leurs primes. Nous avons prouvé encore hier notre soutien à ces subsides en combattant la position du groupe UDC qui voulait une suppression de 6 millions sur ces subventions aux primes de caisse maladie.

Au niveau des entités publiques, des aides importantes sont attribuées pour les enfants en termes de coûts de crèches, de garderies, de prise en charge des transports scolaires, de frais scolaires, etc.

Nous rappelons aussi aux postulants qu'un fonds de soutien aux familles à faibles revenus existe, qu'il est financé par les acteurs économiques de notre canton. Cette année, un montant de 13 millions sera distribué aux familles à faibles revenus.

Et lorsque ces mesures ne suffisent pas, une aide sociale est à disposition des familles les plus défavorisées.

Voulons-nous donc aujourd'hui introduire un outil supplémentaire qui engendrera des coûts administratifs?

Veut-on tuer la vache qui produit le lait en demandant de financer ces mesures par les PME de ce canton, PME qui contribuent déjà très largement à la politique de ce canton, cela au détriment de leurs possibilités de concurrence en relation avec les entreprises d'autres cantons?

Veut-on faire payer ces mesures supplémentaires par le canton? Est-ce responsable au vu des années difficiles à venir? N'y a-t-il pas un risque de péjorer la situation de la classe moyenne et celle de toutes les entreprises?

Au vu des éléments cités, notre groupe considère que les filets sociaux actuellement en place dans notre canton sont suffisants et que vu les risques de détérioration de la situation économique prévue pour ces prochaines années, nous pensons qu'il est plus important pour l'Etat du Valais d'intervenir pour créer et garder des postes de travail dans notre canton.

En vertu de toutes ces remarques, nous vous invitons, Chers collègues, à suivre notre opposition à ce postulat.

Hr. Grossrat (Suppl.) Waldemar Knubel, CVPO:

Die Postulantin verlangt die Einführung von kantonalen Ergänzungsleistungen für berufstätige Familien mit Kindern. Die zusätzlichen Finanzressourcen sollen:

- die Existenz der Familie sichern,
- die Armut bekämpfen,
- die Erwerbstätigkeit der Familienangehörigen gewährleisten.

Löbliche Absichten seitens der Postulantin. Dass durch diese Massnahmen wie im Postulat erwähnt der Binnenkonsum gestützt wird und schlussendlich die Wirtschaft als Gewinner dasteht, ist nicht richtig.

Durch zusätzliche Arbeitgeberbeiträge sollen diese Ergänzungsleistungen unter anderem finanziert werden. Diese Tatsache bewirkt aber das Gegenteil. Höhere Lohnnebenkosten schwächen direkt den Wirtschaftsplatz Wallis. Sei das im Tourismus, der Industrie und insgesamt bei unseren KMU, was in dieser schwierigen Zeit nicht zu akzeptieren ist. Mal abgesehen davon, dass die Arbeitgeber in unserem Kanton schon eine der höchsten Kinderzulagen der Schweiz finanzieren.

Dass der Kanton keine zusätzlichen Finanzressourcen zur Verfügung hat, haben Sie in der aktuellen Session wohl selber festgestellt und dass allenfalls die Gemeinden einen Beitrag zur Finanzierung zu leisten haben, ist wohl nicht ganz ernst gemeint.

Aus all diesen Gründen lehnt die CVPO dieses Postulat ab.

Besten Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Nous allons donc procéder au vote sur ce postulat...

Attendez, je redonne la parole à l'auteure de la proposition.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je constate que mes collègues n'ont pas très bien compris mon postulat.

A l'état actuel, je le **retire**.

Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Ce postulat est donc retiré.

5. POSTULAT

des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Olivier SALAMIN (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benno MEICHTRY (suppl.), CVPO, Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, et cosignataires concernant un pool interservice pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap (09.05.2011) (2.169)

POSTULAT

der Grossräte Bruno PERROUD (Suppl.), UDC, Olivier SALAMIN (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Benno MEICHTRY (Suppl.), CVPO, Grossrätin Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, sowie Mitunterzeichnenden betreffend dienststellenübergreifender Pool für die administrative Begleitung der behinderten Personen (09.05.2011) (2.169)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Suite à la RPT I entre la Confédération et les cantons, la planification, la coordination et le financement des prestations en faveur des institutions pour les personnes en situation de handicap sont du ressort du canton du Valais.

Conformément à la volonté du Conseil fédéral, la vision cantonale sur la prise en charge des personnes handicapées a été formalisée dans le plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap qui a été approuvé par ce même Conseil fédéral. D'ailleurs, ce plan est souvent cité en exemple au niveau suisse par les divers professionnels de la branche. Nous profitons de féliciter les acteurs de ce formidable travail.

Si la répartition des tâches a été effectuée entre la Confédération et les cantons, il est encore des tâches et des règles qui ne sont pas encore clairement réparties entre les différents services et départements qui oeuvrent en faveur des personnes handicapées en Valais.

Ce manque de coordination interdépartementale et interservice provoque des problèmes pratiques, auxquels nombre de prestataires sont confrontés, par exemple, des suivis administratifs différents, des modes de subventionnement différents.

Ces procédures non harmonisées provoquent également une perte de temps importante et génèrent surtout une bureaucratie aussi importante qu'inutile. Les institutions comme La Castalie ou Insieme Oberwallis sont particulièrement touchées du fait qu'elles accueillent dans leurs murs des personnes handicapées mineures et majeures.

De plus, les parents d'enfant handicapé, au passage de la majorité de leur enfant, ne comprennent guère les importantes modifications dans le type de facturation de ces prestations.

Le présent postulat prie le Conseil d'Etat de prendre des mesures pour améliorer cette coordination administrative et, pourquoi pas, d'instaurer un pool administratif interservice, comme le souhaite également l'Association valaisanne des institutions en faveur d'enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVIEA) et la Conférence valaisanne des directeurs d'institutions pour personnes en difficulté (CVALDI).

D'avance, merci de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: des agitateurs islamistes bientôt dans nos prisons aux frais des Valaisans? (10.05.2011) (2.170)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Müssen die Walliser in ihren Gefängnissen bald islamistische Aufwiegler finanzieren? (10.05.2011) (2.170)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

L'auteur ne souhaite pas s'exprimer.

Je passe la parole directement à M^{me} la vice-présidente du Conseil d'Etat.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Herrn Addor folgende Antwort geben:

Le droit fédéral impose aux autorités pénitentiaires de trouver les moyens et les solutions pour garantir au mieux et sans discrimination la liberté religieuse des personnes détenues sans entrave excessive au bon fonctionnement du système d'exécution des peines.

Dans les grands établissements pénitentiaires suisses, l'assistance religieuse est assurée par des ecclésiastiques relevant des deux grandes Eglises chrétiennes.

En Valais, l'assistance religieuse est assurée par des aumôniers catholiques et réformés dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec le Diocèse de Sion et l'Eglise réformée évangélique du Valais.

En Valais, comme dans bien d'autres cantons, l'assistance religieuse aux détenus de confession musulmane n'est pas intégrée explicitement dans la législation cantonale, notamment car la communauté musulmane ne dispose pas pour l'heure de structures comparables à celles des deux principales Eglises chrétiennes.

L'assistance religieuse pour les détenus de confession musulmane incarcérés en Valais doit faire l'objet d'accords *ad hoc* entre la direction de l'établissement et l'imam concerné. A Crêtelongue, des discussions sont en cours pour la mise en place d'une assistance religieuse pour les détenus musulmans. La demande déposée par les détenus de confession musulmane est traitée dans le respect de la liberté de culte, sans discrimination, mais également dans le respect des impératifs de sécurité et des exigences ordinaires de la vie collective dans les établissements pénitentiaires.

Comme le prévoit le droit fédéral, les ecclésiastiques (y compris les imams) peuvent d'ores et déjà communiquer librement avec les détenus dans les limites fixées par le règlement de l'établissement.

Toutefois, en aucun cas, les autorités en charge de l'exécution des peines ne permettront à des – entre guillemets – "agitateurs islamistes" d'agir dans les prisons valaisannes sous le couvert de l'assistance religieuse aux détenus de confession musulmane.

7. INTERPELLATION

du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Roger ECOEUR, Guillaume VANAY (suppl.) et Régis PERRIN (suppl.), concernant les demandeurs d'asile et trafic de drogue: où est la vérité? (11.05.2011) (2.171)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Roger ECOEUR, Guillaume VANAY (Suppl.) und Régis PERRIN (Suppl.), betreffend Asylbewerber und Drogenhandel: Was ist wahr? (11.05.2011) (2.171)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

A nouveau, aucune demande de parole de la part des auteurs.

Je la cède à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Bei Inkraftsetzung der neuen Strafprozessordnung obliegt die Eröffnung eines Strafverfahrens ausschliesslich der Staatsanwaltschaft.

Unter der Verantwortung der Justiz, führt die Kantonspolizei die Untersuchung betreffend der mutmasslichen Straftat durch. Im kriminellen Bereich hat ebenfalls ausschliesslich die Staatsanwaltschaft die Kompetenz zu entscheiden, ob ein Verfahren kommuniziert wird oder nicht.

Die Abteilung Information der Kantonspolizei spielt nur eine Rolle bei der Verteilung der Pressemitteilungen.

Wenn das Verfahren pendent ist, wird die Information an die Öffentlichkeit aufgrund des Untersuchungsgeheimnisses limitiert. Die Öffentlichkeit wird nur dann informiert, wenn der Fall die Zusammenarbeit mit der Bevölkerung für die Aufklärung einer Straftat, für die Suche nach Verdächtigen, bei falschen Behauptungen erfordert.

Bei diesem Fall den Sie zitieren, hat die Staatsanwaltschaft am 21. April 2011 entschieden, eine Pressemitteilung zu veröffentlichen.

Aufgrund der Gewaltentrennung, wird sich das Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration nicht in die Strafuntersuchungen der Justiz einmischen. Der Staatsrat und ich sind folglich nicht über das Vorgehen der Untersuchungen informiert.

Im Übrigen, bestätige ich, dass es nicht annehmbar ist, dass systematisch eine Verbindung zwischen den Asylsuchenden und der Kriminalität gemacht wird. Die Heime für Asylsuchende werden regelmässig von den jeweiligen Direktoren und von der Polizei kontrolliert.

8. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine ZUFFEREY MOLINA et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, concernant internés administratifs provenant du Valais (12.05.2011) (2.172)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine ZUFFEREY MOLINA und Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, betreffend administrative Versorgung von Personen aus dem Wallis (12.05.2011) (2.172)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme c'est une interpellation, j'espère être comprise.

Cette interpellation fait suite à un reportage de la TSR concernant les internements administratifs qui ont eu lieu de 1942 à 1981.

Les autorités en place dans chaque canton ont pris des décisions arbitraires pour enfermer des personnes ou jeunes adultes car considérés comme asociaux, alcooliques invétérés, personnes sans moyens d'existence reconnus, bagarreurs, fortes têtes, vagabonds, paresseux ou vivant une adolescence difficile.

Ces faits sont choquants et paraissent, aujourd'hui, irréels.

Des séquelles irréparables touchent toujours nos concitoyens.

On ne peut pas remonter le temps, mais peut-être qu'il est temps de s'inquiéter des dommages causés par des pratiques qui ne sont pas si anciennes.

La question est: comment peut-on soulager l'irréparable?

Merci pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sie Frau Zufferey Molina und Frau Schmidhalter-Näfen haben verlangt, dass wir Auskünfte geben was mit den vom Kanton ausgesprochenen administrativen Versorgungen von Personen geschehen ist.

Bevor ich diese Frage beantworte, möchte ich zurückkommen was dazumal das Recht war, wie die alte Regelung war und wie man diese Personen genannt hat.

1. Die administrative Versorgung ist die durch eine Verwaltungsbehörde aufgrund des öffentlichen Kantonsrechts angeordnete fürsorgerische Freiheitsentziehung.

Das öffentliche Kantonsrecht wurde beim Inkrafttreten einer Änderung des Vormundschaftsrechts, mit welchem die fürsorgerische Freiheitsentziehung oder Entzug mit gerichtlicher Beurteilung der angeordneten Massnahme geregelt wurde, am 1. Januar 1981 aufgehoben. Der Staatsrat oder der Beschluss auf den Sie sich basieren datiert aus dem Jahre 1950. Es gab eine spezielle gesetzliche Grundlage für die administrative Versorgung.

Zuständig war einerseits der Gemeinderat, wenn die Person infolge unzüchtigem Lebenswandel, Unzucht, Trunksucht und Faulheit zulasten der Sozialhilfe fiel oder wenn die Person wegen Bettelerei oder Landstreicherei rückfällig wurde.

Zuständig war aber auch das Vormundschaftsamt, in den durch das Schweizerische Zivilgesetzbuch vorgesehenen Fällen.

Beim Fehlen einer Gemeindebehörde hatte das Departement des Inneren eine subsidiäre Zuständigkeit.

2. Der Entscheid des Gemeinderates konnte mittels Beschwerde an das für die Sozialhilfe zuständige Departement und danach beim Staatsrat angefochten werden.

Gegen den Entscheid des Vormundschaftsamtes konnte beim Bezirksgericht Beschwerde erhoben werden.

Der vollziehbare Entscheid wurde dem Justizdepartement zum Vollzug zugestellt. Das Departement überwachte dann die Unterbringung in eine geeignete Anstalt, die der betroffenen Person eine minimale Autonomie gewährte.

Die Dauer der Versorgung war auf zwei Jahre begrenzt. Sie konnte aber aufgrund eines neuen Entscheides verlängert werden.

Ich habe Ihnen aufgezeigt, das war die damalige Gesetzgebung und es betrifft den Zeitraum von 1950 bis 1979. Wir haben in unseren Archiven nachgeschaut und ich kann Ihnen folgende Angaben geben:

Es waren total 677 Personen von einer administrativen Versorgung betroffen, durchschnittlich 23 Personen pro Jahr.

Ich gebe Ihnen nachher den Text, dass Sie die genauen Zahlen haben.

Von diesen 677 betroffenen Personen waren 581 Männer und 96 Frauen. Die drei häufigsten Gründe für eine administrative Versorgung waren Alkohol zu 41 Prozent, unzüchtiger Lebenswandel zu 32 Prozent und Geisteskrankheit zu 12 Prozent.

Die Platzierungen erfolgten in erster Linie in Crêtelongue und Pramont zu 55 Prozent und im Spital von Malévoz, sehr selten in den Strafanstalten von Bellechasse und Hindelbank – für die Frauen – oder auch in einem Asyl oder einer Einrichtung für Rehabilitation von Minderjährigen.

Bei ihrer Entlassung wurden diese Personen von der Familie oder vom Vormund übernommen.

Im heutigen Strafregister gibt es keine Einträge über die administrative Versorgung.

Im Herbst 2010 hat Frau Bundesrätin Eveline Widmer-Schlumpf im Namen der Eidgenossenschaft und für die Kantone, die Vertreter der Konferenz der Vormundschaftsbehörden, der Konferenz der Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren, die Konferenz der Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren ihr Bedauern für die verursachten Leiden zum Ausdruck gebracht. Diese Erklärungen haben zu einer Aufarbeitung der Vergangenheit und zu einer moralischen Genugtuung beigetragen.

Auf Initiative der Kantone Bern, Luzern und Basel-Landschaft prüft die Konferenz der Kantonsregierungen die Möglichkeit zur Schaffung eines Spezialfonds, um in Härtefällen eine finanzielle Entschädigung zu gewähren. Unter Berücksichtigung der Pflicht des öffentlichen Gemeinwesens zur Behebung der verursachten Folgeschäden durch eine ungerechtfertigte oder in einer ungeeigneten Anstalt durchgeführten administrativen Versorgung beabsichtigt der Kanton Wallis, sich diesem Vorhaben anzuschliessen. Das Verfahren wird von der Konferenz der Kantonsregierungen festgelegt.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Avant de poursuivre, je reviens brièvement sur le **traitement de la motion 2.106** de notre collègue Franz Ruppen de tout à l'heure.

Je vous ai demandé de voter sur cette motion alors que ce n'était pas nécessaire, l'auteur de la motion étant largement satisfait par la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Par conséquent, ce vote, qui a soulevé quelques doutes, tombera du procès-verbal de notre séance, la motion étant réputée acceptée par le Conseil d'Etat, ce qui convenait également à l'auteur.

Veillez m'excuser de ce petit hiatus de procédure.

9. INTERPELLATION

du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant le fait que les pompiers locaux doivent assumer des tâches de police (14.06.2011) (2.173)

INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend Wahrnehmung polizeilicher Aufgaben durch die örtlichen Feuerwehren (14.06.2011) (2.173)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Ich erteile das Wort an Frau Staatsrätin für die Antwort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Walliser Feuerwehrleute werden für sämtliche Einsätze durch die Alarmzentrale der Kantonspolizei alarmiert, wie dies übrigens auch in den meisten Kantonen der Schweiz geschieht.

Die Aufgaben zur Bekämpfung von Feuer und Naturgewalten sind im Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente vom 18. November 1977 festgelegt und dort heisst es klar in alinea 1d: Der Feuerwehrdienst umfasst: "den Ordnungsdienst auf den Brandstellen".

Aktuell werden die Einsätze der Einsatzkräfte durch das Reglement der Grundausbildung, welches aus dem Jahre 1996 datiert, des Schweizerischen Feuerwehrverbandes festgelegt. Im Teil "Technische Hilfeleistungen" dieses Reglements ist geschrieben: die Verkehrsregulierung bei Unfällen ist primär Sache der Verkehrspolizei. Hingegen kann es vorkommen, dass die Polizei erst nach der Feuerwehr auf dem Unfallplatz eintrifft. Es ist dann selbstverständlich, dass die Feuerwehr selbstständig für die Sicherung der Unfallstelle sorgt.

Gemäss diesen Ausführungen können wir ihnen demnach bestätigen, dass die Verkehrsregelung oder andere Polizeiaufgaben primär Sache der Gemeindepolizisten oder der Kantonspolizei sind. Die Feuerwehr soll grundsätzlich nicht aufgeboten werden um Aufgaben zu erledigen, welche vornehmlich in die Zuständigkeit der Polizei fallen. Es versteht sich von selbst, dass es die Situation gibt bei denen zum Beispiel die Polizei nicht als erste auf dem Platz ist, dass die Feuerwehrleute das Gebiet bei einem Unfall, für den sie alarmiert wurden, absichern. Dies um ihre Arbeit ausführen zu können, sei es zum Schutz vor Feuer, der Bergung oder für die Entsorgung von gefährlichen Treibstoffen.

10. INTERPELLATION

**des députées Marie-Claude ECOEUR, PLR, Anne-Marie SAUTHIER-LUYET,
PLR, et cosignataires concernant l'académie de police de Savatan
(14.06.2011) (2.174)**

INTERPELLATION

**der Grossrätinnen Marie-Claude Ecoeur, PLR, Anne-Marie SAUTHIER-LUYET,
PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Polizeiakademie Savatan
(14.06.2011) (2.174)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole de la part des auteures.

Je la cède ainsi immédiatement à M^{me} la cheffe du département.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe Ihnen hier eine Antwort zur Zukunft der Polizeiakademie von Savatan.

Le rapport du Groupe de travail "Avenir de Savatan" a été rendu le 18 février 2011. Il a été adopté en juin 2011 par moi-même, cheffe du département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, et par M^{me} Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, ainsi que par M. le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

Un comité de pilotage présidé par le commandant de la police cantonale et composé des principaux représentants du DDPS et des corps de police concernés a été désigné. Il est chargé d'œuvrer sur la base des axes principaux suivants:

- définir une entité juridique propre à l'académie de police du Chablais;
- arrêter le plan des infrastructures nécessaires à la pérennité du site de Savatan;
- établir un plan financier déterminant le partage des coûts entre la Confédération et les cantons partenaires;
- prolonger si nécessaire l'actuelle convention de collaboration jusqu'en 2019.

Une première séance de ce comité de pilotage s'est tenue le 25 août dernier à Berne. Lors de celle-ci, cinq sous-groupes thématiques ont été formés. Ils sont chargés de procéder à une analyse de situation de leur dicastère respectif (Organisation et prestations – Statut juridique – Logistique et immobilier – Finances – Communication) et de définir des solutions réalistes et réalisables qui seront intégrées au rapport du comité de pilotage.

Le 13 septembre, le comité de pilotage a réuni les sous-groupes thématiques précités lors d'une séance constitutive à Savatan et les travaux ont débuté.

Le dossier visant à pérenniser l'avenir de l'académie de police de Savatan est donc sur la bonne voie. Sans préjuger des décisions politiques finales, un projet concret pourra être proposé à la Confédération et aux cantons concernés par le comité de pilotage précité. Il déterminera non seulement le statut juridique de l'académie de police mais aussi les coûts liés aux investissements qui seront nécessaires ainsi que les frais de formation.

11. POSTULAT

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant le nouveau CPP:
premier bilan (16.06.2011) (2.175)**

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend neue StPO:
erste Bilanz (16.06.2011) (2.175)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole de la part de l'auteur.

Cependant, ce postulat est combattu.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Compte tenu des échos que l'on a sur le nouveau code de procédure pénale suisse, la requête contenue dans ce postulat pourrait être séduisante.

A l'examen attentif, que n'a pas manqué de faire le groupe PDCB, il est ressorti qu'il est prématuré d'effectuer des bilans. Chacun d'entre nous sait que chaque changement demande un temps d'adaptation et Dieu sait s'il est nécessaire lorsque l'on parle d'un objet aussi important que le nouveau code de procédure pénale suisse.

En outre, et cet argument est fondamental, Chers collègues, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de faire un rapport à ce sujet. Bien évidemment, il incombe à la justice d'établir les rapports la concernant.

De surcroît, puisque nous parlons ici du nouveau code de procédure pénale suisse, le Conseil fédéral doit être l'entité appelée à effectuer la demande.

Que les conseillers d'Etat de chaque canton oeuvrent chacun pour soi n'aurait bien évidemment aucun sens.

Dès lors, mais vous l'aurez déjà déduit par vous-mêmes, il n'appartient pas non plus à notre Parlement de faire une telle demande.

C'est pourquoi je m'arrêterai là en vous demandant, pour les excellentes raisons précitées, de bien vouloir refuser ce postulat.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je voulais faire court, mais je suis obligé de faire un tout petit peu moins court.

D'abord pour dire que certaines des personnes qui sont touchées par des nouveautés indésirables du code de procédure pénale actuellement en vigueur dépendent bel et bien du Conseil d'Etat; celles-ci sont mentionnées dans cette intervention: il s'agit entre autres des policiers.

Ensuite, il y a des constatations que des gens qui sont sur le terrain ont déjà faites maintenant. Alors, si on ne veut pas écouter ce que disent les gens qui sont sur le terrain, eh bien!, c'est clair, on mettra des décennies avant de corriger le tir par rapport à des situations qui sont connues, qui sont identifiées.

Alors, la question est de savoir si on veut faire quelque chose ou pas.

C'est là, mais ce n'est pas le seul cas, où on voit où sont les vrais réformateurs dans ce Parlement.

Et, pour cette raison, je vous suggère de laisser passer au moins à ce stade du développement cette intervention.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Ich will es kurz machen.

Wir sind von der Justizkommission mit den Verantwortlichen der Justiz regelmässig im Gespräch. Es gibt Zwischenbilanzen und die Justiz hat in Aussicht gestellt, dass sie eine umfassende Bilanz per Ende Jahr darlegen werden nach dem ersten Jahr. Ich denke dies müsste für einen ersten Schritt genügen. Da sehen wir dann ob es nötig sein wird ob man seitens des Staatsrats auch noch einmal alles analysiert.

Ich kann Ihnen nur eine Information geben, die Gerichte haben in Aussicht gestellt, dass man das im Detail allen darlegen will und ich denke, dass es eine Zweispurigkeit wäre, wenn man das nebeneinander machen würde.

Trotzdem – die Idee – grundsätzlich die Situation zu analysieren, finde ich sehr positiv, aber ich würde für einmal die Resultate der Justiz abwarten und dann entscheiden ob ein solches Begutachten noch nötig ist.

Ich danke.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous allons procéder au vote.

Par 95 voix contre 10, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.175 du député Jean-Luc Addor.

Ce postulat est ainsi classé.

12. MOTION

**de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant la publicité des jugements (17.06.2011) (2.176)**

MOTION

**von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeit von Urteilen (17.06.2011)
(2.176)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Es ist eigentlich schon alles gesagt.

Die Schweiz hat internationale Verträge unterschrieben. Diese gilt es zu halten einerseits und andererseits wird in dieser Motion auch ausdrücklich vorbehalten, dass untersucht werden sollte in welche Urteile unter welchen Voraussetzungen grundsätzlich Einsicht genommen werden könnte.

Bis jetzt ist es ja so, dass auf kantonaler Ebene nur in ausgewählte Entscheide Einsicht genommen werden kann, nicht so auf Bundesebene. Das schweizerische Bundesgericht veröffentlicht auf seiner Homepage sämtliche Entscheide, seien es Entscheide einzig nur um festzustellen, dass die Prozessvoraussetzungen nicht erfüllt sind usw.

Ich weiss die Umsetzung dieser Motion würde Geld kosten. **Ich bin einverstanden das in ein Postulat umzuwandeln**, aber ich bitte Sie, diese Angelegenheit doch einmal zu überprüfen, denn im Grundsatz sind ja alle dafür, dass man die Dinge öffentlich macht und dass man Einsicht nehmen kann.

Ich danke.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich rede in meiner Funktion als Grossrat hier und nicht als Präsident der Justizkommission; damit das klar ist.

Die CVPO wollte die Umwandlung in ein Postulat fordern. Frau Grossrätin Walker Salzmann hat das bereits in Vorausahnung der Umwandlung zugestimmt.

Einfach nur eine Anmerkung.

Die CVPO ist der Meinung, dass der Aufwand zur Publikation aller Urteile zu teuer ist und auch dem Datenschutz in kleinräumigen Region nicht Rechnung trägt. Aber wir warten gerne die Antwort ab.

In diesem Sinne sind wir mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden.

Le président:

Cette motion a donc été transformée en postulat.

Personne ne s'y oppose sous forme de postulat.

Transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

13. POSTULAT

**des députés Bernard VOGEL, CVPO, Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires
concernant l'introduction de Polycom dans la chaîne de sauvetage
(17.06.2011) (2.177)**

POSTULAT

**der Grossräte Bernard VOGEL, CVPO, Diego WELLIG, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Einführung des Polycom bei der
Rettungskette (17.06.2011) (2.177)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Notwendigkeit eines neuen Funknetzes.

Das der Bevölkerung gewährleistete Sicherheitsniveau hängt hauptsächlich von einem raschen Eingriff der zuständigen Instanzen, den ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln, insbesondere im Bereich der Telekommunikation und der Koordinationsfähigkeit der Einsatzkräfte ab.

Wie im Polycom Bericht zu entnehmen ist, dessen Ziel darin liegt, unseren Kanton in das nationale Sicherheitsfunknetz Polycom zu integrieren, ist dieses Grundprinzip stets vor Augen zu halten. Die Eingliederung erfolgt durch die Einrichtung eines kantonalen Teilnetzes sowie den Erwerb von tragbaren und mobilen Endgeräten für sämtliche Partner der Sicherheits- und Rettungsinstanzen.

Zum heutigen Zeitpunkt wird vor allem auf die Polizeibedürfnisse abgestellt. Bei einem Ereignisfall sind aber verschiedene Akteure wie Rettungsstationen, Retter, Helikopter, Ambulanzen, Feuerwehren, Patrouilleure involviert. In unserem Bergkanton haben die privaten Unternehmungen und die Freiwilligen eine ungleich grössere Rolle als in anderen Kantonen.

Durch das neue System Polycom müssen die privaten Akteure ihre Infrastruktur wie Funkbasisstationen, Handfunkgeräte und Funkhelme zwangsweise ersetzen.

Wir fordern den Staatsrat auf Abklärungen vorzunehmen wie die Investitionen und der Unterhalt für alle Akteure in der Rettungskette zu gewährleisten sind.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Polycom, le réseau radio suisse de sécurité, permettra effectivement une meilleure communication, en particulier pour la police cantonale, qui utilisait jusqu'ici un système désuet et peu fiable.

A l'heure actuelle, la coordination indispensable pour les actions de secours est assurée, soit par la centrale d'alarme et d'engagement de la police cantonale, soit par la centrale d'alarme et d'engagement sanitaire, mise en place par l'OCVS (Organisation cantonale valaisanne des secours). Celle-ci est une association privée, reconnue d'intérêt public, qui fournit les prestations demandées par l'Etat en fonction des ressources allouées et conformément aux règles et modalités fixées dans un mandat de prestations.

En cas d'événement journalier majeur ou de catastrophe, les deux offices reconnus par le biais des 117, 118 ou 144 mobilisent tous les partenaires à engager (pompiers, ambulances, patrouilleurs). Une fois définis, ces groupes opérationnels peuvent être programmés sur les appareils radios de chaque organisation.

Si l'on envisage effectivement de relier un poste de commandement stratégique au réseau Polycom, il n'en est pas de même des acteurs privés qui pourront en tout temps être mobilisés par le biais de leur propre réseau. Les entreprises privées indépendantes facturent leurs prestations et ont tout loisir de choisir leur équipement et de l'entretenir. Il n'appartient pas à l'Etat de subventionner une entreprise ou une organisation privée qui souhaiterait moderniser son équipement.

Dans ce sens, le groupe PLR s'oppose au présent postulat et vous invite à le suivre.

Merci.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le projet Polycom est un projet stratégique dans le domaine de la sécurité suisse et valaisanne.

Le Valais a décidé de coopérer à ce projet en investissant près de 70 millions de francs, étalés sur plusieurs années, ce qui représente une contribution financière très importante.

Aujourd'hui, les postulants demandent d'étendre cet investissement aux partenaires publics et privés intéressés à se raccorder sur ce système, principalement dans le domaine du secours.

Dans cette affaire, l'Etat a financé l'infrastructure de base et la met à disposition d'utilisateurs tiers. C'est comme si l'on construisait et finançait une route et qu'il fallait, en plus, participer à l'achat de chaque voiture qui utiliserait notre réseau. Cela nous paraît démesuré et inconcevable.

Les partenaires intéressés à ce système bénéficieront d'une infrastructure sans vraiment participer aux coûts d'investissements. Par contre, ceux-ci devront s'équiper d'appareils compatibles, ce qui semble représenter une contribution raisonnable pour bénéficier d'un système de communication moderne et sûr.

Aussi, au vu des arguments avancés, le groupe DC du Bas-Valais vous recommande de refuser ce postulat et de le classer à ce stade.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Einmal mehr stellen wir fest welche Wertschätzung Sie den freiwilligen Helfern in der Rettungskette entgegenbringen. Sie haben auch den Budgetantrag abgelehnt bzw. habe ich ihn zurückgezogen weil man auch dagegen votiert hat. Und jetzt wenn man will, dass die Akteure in der Rettungskette besser miteinander arbeiten können mit vielen Freiwilligen, die dies zwischendurch machen. Sie stellen sich in den Dienst der Öffentlichkeit. Ich frage mich dann wie Sie das Budget bereitstellen wollen, wenn Sie die Rettungskräfte hundert Prozent durch den Kanton finanzieren müssen. Viel Spass!

Danke.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Es überrascht mich, dass man so enorm dagegen spricht. Ich hoffe nur, dass gewisse Leute, die jetzt dagegen sind, nicht in den Bergen verunglücken, sondern auf den Strassen mit den Autos die sie selber kaufen weil dort die Intervention dann schneller ist. In den Bergen sieht die ganze Sache dann ein bisschen komplizierter aus. Wenn wir heute nach draussen schauen in dem Wetter und kein Helikopter kommt, man muss zu Fuss hingehen – ich habe das jetzt 30 Jahre gemacht – meine Damen und Herren dann reicht dann irgend eine Zentrale nicht.

Ich bitte Sie dieses Postulat zu unterstützen. Es ist eine Frage wie man das machen könnte, es ist keine zwingende Budgetänderung oder Geldverlangung.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat est tout de même combattu. Nous allons voter.

Par 66 voix contre 48 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.177 du député Bernard Vogel.

Ce postulat est ainsi classé.

14. INTERPELLATION

du député Philipp Matthias BREGY, CVPO, et cosignataires concernant la lutte contre le trafic des mineurs à des fins sexuelles et la traite des êtres humains: où en est le Valais? (13.09.2011) (2.178)

INTERPELLATION

von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung von Kindersex- und Menschenhandel: Wo steht das Wallis? (13.09.2011) (2.178)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Also Frau Staatsrätin, Sie haben das Wort für die Antwort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Bregy, Sie hätten gerne eine Antwort wo stehen wir in der Problematik von Kindersex und Menschenhandel.

Ich kann Ihnen dazu Folgendes antworten.

1. Die Kriminalität in diesem Bereich kann anhand der verfügbaren Statistiken gemessen werden.

Seit 2006 wird der kantonale jährliche Durchschnitt von 45 Anzeigen wegen sexuellem Missbrauch von Kindern im Kanton verzeichnet. Hingegen wurden keine Anzeigen wegen gewerbsmässiger sexueller Ausbeutung von Minderjährigen registriert. Seit 1996 wurde ein einziger Fall betreffend Menschenhandel aufgenommen.

2. Zurzeit stehen folgende Möglichkeiten zur Vorbeugung und Bestrafung zur Verfügung:

Nach verschiedenen Experimenten wurden in unserem Kanton im Jahr 2011 drei Netzwerke im Ober-, Mittel- und Unterwallis geschaffen, welche aus Spezialisten bestehen wie Kinderärzte, Mitarbeitende der Dienststelle für die Jugend, Psychologen, Sozialarbeiter, Juristen, Mitarbeiter der Opferhilfeberatungsstelle, Vertreter der Vormundschaftsbehörden, Pflegefachpersonen, Sozialzentren, Berater der Familienplanung. Diese haben die Aufgabe, die Missbrauchsfälle zu erfassen und das Übernahmeprotokoll zu definieren. Eine kantonale Koordinationskommission wurde geschaffen, in der die Präsidenten der verschiedenen Netzwerke, die Verantwortlichen des Erziehungsdepartements, ein Spitalarzt, ein Mitglied der Staatsanwaltschaft, ein Inspektor der Vormundschaftskammer und die Verantwortliche der Opferhilfeberatungsstelle vertreten sind.

Zudem baut die Kantonspolizei die Abteilung Jugend und Sitte auf. Diese kümmert sich auch um die Prävention sowie um die Aufklärung von Missbrauch in der Prostitution und im Fall von Menschenhandel.

Die drei Netzwerke gegen den Missbrauch und die sexuelle Ausbeutung von Kindern und die Koordinationskommission sind mit den so genannten runden Tischen, die Sie wünschen, vergleichbar, welche in verschiedenen Kantonen eine ähnliche Funktion inne haben.

Die Mitarbeitenden der kantonalen Dienststelle für die Jugend und die Mitglieder der Kantonspolizei haben die erforderliche Ausbildung, um die Missbrauchsfälle und die sexuelle Ausbeutung von Kindern zu bearbeiten. Die professionelle Weiterbildung ist auch vorhanden.

Eine laufende Änderung des Schweizerischen Strafgesetzbuchs wird eine Bestrafung jener Personen ermöglichen, die gegen Bezahlung sexuelle Beziehungen mit Minderjährigen (d.h. unter 18 Jahre) eingehen. Der Kanton seinerseits bereitet ein Gesetz über die Prostitution vor, welches die gewerbsmässige Ausübung der Prostitution allen Jugendlichen unter 18 Jahren verbieten wird.

15. MOTION

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien GIRARD, concernant:
pour des naturalisations valaisannes (16.09.2011) (2.179)**

MOTION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien GIRARD, betreffend:
für flexiblere Einbürgerungen (16.09.2011) (2.179)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:

L'acquisition de la nationalité suisse dépend principalement de deux lois: tout d'abord la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité et également la loi cantonale sur le droit de cité valaisan.

A travers cette motion, j'exprime la frustration de nombreux jeunes nés en Suisse. Leurs parents n'ont pas voulu ou pas pu obtenir le passeport à croix blanche et, à peine les études terminées, ils souhaitent eux-mêmes faire cette démarche.

Bel engagement pour ce copain qui joue dans mon équipe de basket. Bel engagement pour ce collègue de la fanfare. Bel engagement également pour mon copain de quatrième primaire que je traitais de "meilleur ami" dans ma première rédaction.

Chers collègues, aujourd'hui, ils ont également entre 20 et 30 ans, diplômés en poche, ils cherchent à entrer dans le marché du travail; ce marché du travail qui n'est pas forcément très flexible pour eux avec leur permis C. Tant professionnellement que personnellement, ils seront appelés à se déplacer et à déménager.

Corollaire de cette démarche, l'obtention du droit de cité valaisan exige de rester trois ans dans une même commune avant d'entamer les démarches, puis deux à trois ans, le temps que ces démarches aboutissent.

Cette motion vise donc un but simple: offrir à ces jeunes qui, dans le fond, sont valaisans, l'opportunité d'obtenir le droit de cité valaisan en séjournant toute cette période dans le canton et non dans une commune exclusivement.

A l'heure où les communes ont tendance à se rapprocher et à former des agglomérations, à l'heure où un déménagement de Conthey à Sion, de Rarogne à Viège ou de Collombey-Muraz à Monthey devient souvent une nécessité par rapport au marché de l'immobilier, à l'heure où une grande flexibilité est demandée au marché du travail, il me semble nécessaire de soutenir ces jeunes dans leurs démarches de devenir suisses, eux dont les racines sont quasiment les mêmes que les nôtres.

Finalement, je tiens à préciser qu'en aucun cas, l'autonomie des communes ne doit être remise en doute. En tenant compte des moyens de communication actuels entre ces différentes communes pour connaître les éventuels antécédents et suivre surtout la bonne intégration de ces personnes, je suis convaincu qu'un suivi pertinent et juste pourra être fait pour ces jeunes et que cette motion profitera à cette partie de l'iceberg dont on ne parle jamais: les bons gars, les gars bientôt bien de chez nous.

Chers collègues, j'espère qu'à travers ces quelques mots, vous comprendrez aujourd'hui cette problématique.

Je vous invite donc à me suivre sur cette motion et vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.). Votre motion est combattue.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

So wie das Gesetz es vorsieht, ist es richtig.

Es kann doch nicht verlangt werden, dass eine Person, die sich in unserer Schweiz einbürgern lassen will, drei Jahre in der Gemeinde lebt und ein Gesuch stellt so muss das akzeptiert werden.

Das A und O und die Voraussetzung einer gelungenen Einbürgerung ist, und das sieht niemand in diesem Saal sicher anders, die Integration, der Integrationswille des Gesuchstellers. Wie soll sich jemand in unserem Land integrieren wenn er nicht bereit ist drei Jahre in einer Gemeinde, die er sich übrigens selber aussuchen kann, zu leben?

Das Wallis von St-Gingolph bis Oberwald ist gross und die nötigen Informationen über die Gesuchsteller würden einen grossen Aufwand darstellen. Immerhin könnte so eine Person fünf- bis sechsmal den Wohnort wechseln.

Die Forderung dieser Motion kann aus Sicht der Gemeinden mit dem Hintergrund der nötigen Integration der Migranten nicht unterstützt werden. Zumindest nicht von uns, nicht von der CVPO.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Je précise, tout d'abord, que j'interviens à titre personnel.

La motion de mon collègue Fabien Girard part effectivement d'un sentiment légitime de vouloir faciliter la procédure pour une certaine catégorie de personnes.

Il convient, néanmoins, de rappeler certains éléments importants.

La nouvelle loi sur le droit de cité, entrée en vigueur il y a deux ans, avait pour but de limiter le tourisme des naturalisations connu préalablement avec l'achat des bourgeoisies.

Or, cette motion va dans le sens contraire en encourageant l'instabilité.

Le but de la loi, comme l'a dit mon préopinant, consistait à favoriser l'intégration. Comment s'intégrer dans une communauté villageoise en 12 mois?

Pour les communes, l'application de cette disposition relève du casse-tête. En effet, elles devraient prendre connaissance du dossier, recueillir les informations indispensables auprès des différentes structures, réunir la commission d'évaluation, tout cela en un an, sans compter que le Service de la population et des migrations serait également contraint à une gymnastique particulière pour pouvoir suivre à la trace ces candidats.

La loi actuelle permet d'obtenir le droit de cité d'une commune dans un délai de trois ans. C'est un délai tout à fait raisonnable et je vous invite à rejeter cette motion.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG soutient la demande de notre collègue du groupe PLR.

Nous pensons que cette demande est justifiée, qu'il y a plusieurs cas de figure, qu'il y a des raisons, comme il l'a très bien dit tout à l'heure, pour les jeunes, il y a aussi des personnes qui changent pour des raisons professionnelles, qui sont appelées à déménager de manière assez subite, il y a également les personnes qui décident de construire et qui vont peut-être de Sion à Conthey ou de Viège à Rarogne, comme il l'a dit tout à l'heure, ou de Monthey à Collombey – comme cela, on a fait tout le Valais.

Donc, comme je sens aussi qu'il y a de la réticence, je propose à notre collègue de transformer sa motion en postulat afin que le Conseil d'Etat réfléchisse aux mesures que l'on pourrait apporter afin de faciliter la naturalisation des personnes qui sont chez nous depuis longtemps et qui peut-être, à l'époque de la mobilité, doivent tout à coup se déplacer.

Soyons modernes, nous avons les moyens de communiquer à l'ère de l'informatique.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Big brother is watching you!

Die CSPO-Fraktion spricht sich dagegen aus, dass persönliche Daten rechts und links von einer Gemeinde zur anderen verschoben werden nur weil der Gesuchsteller sich überlegt drei Monate hier zu wohnen und dann fünf Monate da und dann zehn Monate irgendwo anders.

Wir empfehlen Ihnen diese Motion oder das Postulat abzulehnen. Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Je repasse la parole à l'auteur de la motion.

M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:

Je ne veux pas trop intervenir sur la communication vu que nous sommes dans l'ère du Parlement sans papier.

Je transforme cette motion en postulat.

Merci d'avance pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Le combat reste maintenu contre la forme du postulat, cependant.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Wir bleiben bei unserer Meinung. Wir werden auch das Postulat mit den gleichen Argumentationen bekämpfen.

Le président:

C'est ce que je viens de dire. Danke Herr Grossrat.

Tout le monde a pu s'exprimer.

Cette motion a été transformée en postulat, mais elle est également combattue sous cette forme.

Nous allons donc voter.

Par 67 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement la motion 2.179 (*transformée en postulat*) du député (suppl.) Fabien Girard.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. INTERPELLATION

des députés Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO, Guido WALKER (suppl.), CVPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Egon FURRER, CVPO, et cosignataires concernant: dans quelle mesure les piétons sont-ils en sécurité sur les passages pour piétons? (13.09.2011) (2.180 anc. 5.153)
(*en collaboration avec le DTEE*)

INTERPELLATION

der Grossräte Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO, Guido WALKER (Suppl.), CVPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Egon FURRER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wie sicher sind Fussgänger auf dem Zebrastreifen? (13.09.2011) (2.180 ehem. 5.153)
(*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Merci de faire encore un peu de silence pendant dix minutes!

Cela devient insupportable.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:

Mit dieser Interpellation möchten wir auf die Problematik auf den Fussgängerstreifen hinweisen, die zurzeit in der Schweiz für negative Schlagzeilen sorgen.

Immer wieder ereignen sich folgenschwere Verkehrsunfälle und immer öfters enden sie tödlich. Auch in unserem Kanton herrscht eine grosse Gefahr auf diesen Zebrastreifen.

Deshalb möchte die CVPO vom Staatsrat wissen, was er für konkrete präventive Massnahmen zu ergreifen gedenkt, um die Sicherheit der Fussgänger auf unseren Walliser Strassen zu erhöhen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Zenhäusern ich kann Ihnen folgende Antwort geben:

Bis Ende November oder bis heute haben wir im Jahr 2011 im Wallis vier Fussgänger, die bei Verkehrsunfällen ihr Leben verloren haben, zwei davon auf Fussgängerstreifen.

Die gesetzliche Regelung gibt ganz klar dem Fussgänger am Fussgängerstreifen den Vortritt vor den Fahrzeugen die verkehren, sobald sich der Fussgänger auf diesem Fussgängerstreifen befindet oder im Begriff ist diesen zu betreten.

Dieses Vortrittsrecht ist jedoch nicht absolut.

Dieselben Gesetzesartikel verpflichten die Fussgänger sich vor Inanspruchnahme des Vortrittsrechts zu vergewissern, dass herannahende Fahrzeuge noch rechtzeitig anhalten können. Fussgänger dürfen den Fussgängerstreifen nicht überraschend betreten.

Sie fragen: Was macht der Kanton, machen wir genug punkto Sensibilisierungskampagne?

Seit dem Jahr 2000 ist der Verkehrsunterricht an sämtlichen Schulen im Kanton obligatorisch. Jedes Kind kommt ab dem Kindergarteneintritt bis zur Beendigung der postobligatorischen Schulen jedes Jahr in den Genuss von obligatorischen Lektionen im Verkehrsunterricht. Nebst den Lehrpersonen stehen im Wallis insgesamt vier vollamtliche und sieben teilamtliche Verkehrsinstruktoren im Einsatz. Seit einiger Zeit bietet die Pro Senectute auch Informationstagungen für Seniorinnen und Senioren an, welche die Sicherheit im Alter thematisieren. Auf Anfrage hin leisten auch die Verkehrsinstruktoren ihren Beitrag an diesen Tagungen.

Abschliessend möchte ich betonen, dass jedes einzelne Verkehrsunfallopfer am Fussgängerstreifen tragisch ist und wirklich mit allen Mitteln zu verhindern ist. Jeder Teilnehmer hat ein Recht darauf, dass der Verkehrsraum so gestaltet ist – eben auch ältere Leute – dass sie sich möglichst sicher darin bewegen können.

Zieht man jedoch die Zahl der Unfälle mit Schwerverletzten und Todesopfern an Fussgängerstreifen in Relation mit dem grossen Fahrzeug- und Fussgängerverkehrsaufkommen auf den Strassen im Kanton Wallis in Betracht, können wir sagen es besteht eine hohe Sicherheit im Wallis.

Auf Kantons-, Gemeinde- und Verbandsebene wird viel unternommen, um Fahrzeuglenker und Fussgänger dahin zu sensibilisieren, dass sie sich am Fussgängerstreifen rücksichtsvoll und aufmerksam begegnen.

Gerade bei den schwächsten Verkehrsteilnehmern – den bis 14 Jährigen und den über 65 Jährigen – wird viel investiert.

17. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant: quel prix pour la vignette autoroutière? (16.09.2011) (2.181 anc. 5.159)

(en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend

Preis der Autobahnvignette (16.09.2011) (2.181 ehem. 5.159)

(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la redonne ainsi à M^{me} la cheffe du département.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Charles Clerc, vous demandez quel prix pour la vignette autoroutière.

Les recettes provenant de la vente des vignettes autoroutières vont intégralement à la Confédération et participent au financement spécial de la circulation routière comme recettes à affectation obligatoire. Elles servent notamment à financer le fonds d'infrastructure destiné aux routes principales, au trafic d'agglomération ainsi qu'à l'achèvement et à l'entretien du réseau des routes nationales.

En 1960, les Chambres fédérales ont défini le réseau des routes nationales et les liaisons routières d'importance nationale dans un arrêté fédéral. Dans le cadre de l'élaboration du plan sectoriel des transports, le Conseil fédéral a accepté de procéder à une nouvelle évaluation de cette liste de routes et propose d'intégrer 400 km supplémentaires au réseau adopté en 1960.

Pour le canton du Valais, il s'agirait de ranger dans cette liste les axes du Grand-St-Bernard et du Lötschberg, soit 50,5 km de routes.

La prise en charge de 400 km de routes impliquerait pour la Confédération des coûts supplémentaires de 305 millions de francs par année, d'où la proposition d'augmenter le prix de la vignette autoroutière à 100 francs et de créer une nouvelle vignette à prix réduit, valable deux mois. Ces mesures permettraient de couvrir en grande partie les charges liées au nouveau classement des routes.

Le Conseil d'Etat a procédé à une évaluation de la situation. Il est parvenu à la conclusion que cette mesure était favorable au canton du Valais.

Les frais d'exploitation, d'entretien et de rénovation pour ces deux tronçons se monteront à terme à environ 10 millions par an pour assurer le standard de la route. Avec le classement de ces routes au rang de routes nationales, la totalité des frais passerait à la charge de la Confédération.

Il n'est pas possible de calculer précisément les montants supplémentaires perçus dans notre canton suite à l'augmentation du prix de la vignette. On estime, cependant, à environ 200'000 le nombre de vignettes vendues par année dans le canton du Valais sur les 8 millions et demi de vignettes vendues en Suisse au total.

On peut donc constater que l'augmentation du prix de la vignette autoroutière est largement compensée par le classement de deux tronçons de route valaisans en routes nationales. La contribution du Valais représente 2,3% du nombre de vignettes vendues en Suisse alors que les axes du Grand-St-Bernard et du Lötschberg représentent en kilomètres 12,5% des nouvelles routes classées d'importance nationale.

Les résultats de la procédure de consultation seront publiés tout prochainement par la Direction générale des douanes et, en fonction des avis exprimés, le Conseil fédéral devra décider du réseau supplémentaire qui sera intégré aux routes nationales et du montant de l'augmentation de la vignette nécessaire à son financement.

Le président:

Merci Madame la vice-présidente du Gouvernement.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour de cet après-midi.

Je vous souhaite une agréable soirée.

Prenez des forces et soyez en forme demain matin pour terminer cette session de décembre.

La séance est levée à 16 h 30.

Séance du vendredi 16 décembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 h 10.

Ordre du jour:

1. **Projet de budget 2012**

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwurf des Voranschlags 2012

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par les députés François **THURRE** (suppl.) et Rita **THEODULOZ** (suppl.), concernant l'égalité des chances en matière de formation – aussi pour les jeunes handicapés (12.09.2011) (3.132)

Postulat der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat François **THURRE** (Suppl.) und Grossrätin Rita **THEODULOZ** (Suppl.), betreffend Chancengleichheit im Ausbildungsbereich – auch für junge Behinderte (12.09.2011) (3.132)

3. Postulat du député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, PLR, concernant le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons (15.09.2011) (3.133)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, PLR, betreffend regelmässige Standortbestimmung über die für unsere Kantone so wichtigen Hochschulen (15.09.2011) (3.133)

4. Interpellation des députés Mathias **REYNARD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **BRIDY**, PDCC, Laurent **BÜRCHER**, PLR, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, et cosignataires concernant: le patois à l'école? (16.09.2011) (3.134)

Interpellation der Grossräte Mathias **REYNARD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **BRIDY**, PDCC, Laurent **BÜRCHER**, PLR, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Patois in der Schule (16.09.2011) (3.134)

5. **Débat final et décision** concernant le budget 2012

Schlussdebatte und Beschluss betreffend den Voranschlag 2012

6. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

7. Interpellation urgente du groupe PDCB, par la députée Marianne **MARET**, concernant les subventions allouées par le Service des forêts et du paysage pour 2012 (13.12.2011) (5.162)

Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne **MARET**, betreffend Subventionen 2012 der Dienststelle für Wald und Landschaft (13.12.2011) (5.162)

8. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'asile: combien encore de diktats du canton? (13.12.2011) (2.184)

Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asylwesen: Wie lange soll das Diktat des Kantons noch andauern? (13.12.2011) (2.184)

9. Interpellation urgente des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant les foyers pour requérants d'asile: des autres de la drogue tolérés? (13.12.2011) (2.185)

Dringliche Interpellation der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend Asylantenheime: tolerierte Drogenhöhlen? (13.12.2011) (2.185)

10. Interpellation urgente des députées Stéphanie **FAVRE**, PLR, et Colette **FOLLONIER** (suppl.), PLR, concernant: primauté aux requérants d'asile sur les touristes? (13.12.2011) (2.186)

Dringliche Interpellation der Grossrätinnen Stéphanie **FAVRE**, PLR, und Colette **FOLLONIER** (Suppl.), PLR, betreffend: Vorrang der Asylbewerber gegenüber den Touristen? (13.12.2011) (2.186)

11. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA** et Grégoire **DUSSEX**, concernant construction d'abris et contribution de remplacement (13.12.2011) (2.187)

Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA** und Grégoire **DUSSEX**, betreffend Bau von Schutzräumen und Ersatzbeitrag (13.12.2011) (2.187)

12. Postulat urgent du député Serge **METRAILLER**, PDCC, concernant: pour que le secteur principal de la construction ne devienne pas un no man's land (13.12.2011) (2.188) (*en collaboration avec le DTEE*)

Dringliches Postulat von Grossrat Serge **METRAILLER**, PDCC, betreffend: Gleich lange Spiesse im Bauhauptgewerbe (13.12.2011) (2.188) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

13. Postulat urgent des députés Bertrand **ZUFFEREY** (suppl.), PDCC, Pascal **REY**, PDCC, et Alain **DE PREUX**, PDCC, concernant respect et application des accords des partenaires sociaux valaisans (13.12.2011) (2.189) (*en collaboration avec le DEET*)

Dringliches Postulat der Grossräte Bertrand **ZUFFEREY** (Suppl.), PDCC, Pascal **REY**, PDCC, und Alain **DE PREUX**, PDCC, betreffend Einhaltung und Anwendung der Vereinbarungen zwischen den Walliser Sozialpartnern (13.12.2011) (2.189) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

14. Interpellation urgente du groupe UDC, par les députés Julien **BERCLAZ** (suppl.) et Edmond **PERRUCHOUD**, concernant: quid de l'inscription des cliniques du Haut-Plateau sur la liste hospitalière valaisanne? (13.12.2011) (1.203)

Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Julien **BERCLAZ** (Suppl.) und Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend: Wie steht es um die Aufnahme der Kliniken des Haut-Plateaus in die Walliser Spitalliste? (13.12.2011) (1.203)

15. Interpellation urgente du groupe CSPO, par les députés Liliane **BRIGGER**, Urban **FURRER** et Konstantin **BUMANN** (suppl.), concernant un plan de sauvetage pour le tourisme (13.12.2011) (4.149)

Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Liliane **BRIGGER** und die Grossräte Urban **FURRER** und Konstantin **BUMANN** (Suppl.), betreffend Rettungsschirm für den Tourismus (13.12.2011) (4.149)

16. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Pascal **REY**, Christian **FAVRE**, Alain **DE PREUX** et Grégoire **DUSSEX**, concernant blocage-financement et paiement de la vendange – un soutien de l'Etat (13.12.2011) (4.150)

Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Pascal **REY**, Christian **FAVRE**, Alain **DE PREUX** und Grégoire **DUSSEX**, betreffend Blockierung – Finanzierung und Bezahlung des Traubenguts – Unterstützung durch den Staat (13.12.2011) (4.150)

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue dans cette dernière matinée de la dernière session de l'année 2011.

Je vous rappelle que, à l'issue de la séance, un petit apéritif de Noël est prévu.

Je vous rappelle aussi que si nous nous reverrons, pour la prochaine session, au mois de mars dans cette salle, je vous attends toutes et tous le samedi 11 février 2012 à Verbier.

Comme vous avez pu le constater, il a neigé en quantité; vous n'avez donc plus aucune excuse pour ne pas sortir vos skis, vos snowboards, vos skis de fond, vos télémarks, vos raquettes et tous autres moyens de transport adaptés aux circonstances pour vous préparer et participer ainsi au traditionnel concours de ski du Grand Conseil.

C'est avec grand plaisir, pour ce qui me concerne, que j'ai commandé le soleil pour cette journée-là.

C'est avec grand plaisir aussi que vous recevrez, dans quelques jours, l'invitation pour cette journée. Dans cette invitation, il y a une carte journalière gratuite offerte par Télé Verbier SA – je les remercie pour cette générosité –, carte journalière dont vous pourrez disposer librement en plus de celle que vous recevrez si vous vous inscrivez au concours du 11 février 2012.

Ces précisions sportives étant faites, nous passons tout de suite à l'ordre du jour de cette dernière matinée.

1. PROJET DE BUDGET 2012:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2012:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

La commission des finances, présidée par le député Georges Emery, et son rapporteur, le député Daniel Porcellana, qui a déjà pris place.

Comme d'habitude un premier tableau (**Tableau I**) d'amendements proposés pour l'acceptation tacite.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars donc du principe que c'est le cas.

Nous passons au **Tableau II** avec les amendements soumis à discussion et vote.

3.1. Service administratif, juridique et du sport <u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS <u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Récupération des allocations de formation de Mariem AMRAOUI. Montants octroyés à titre de bourse 2007-2008 Frs 12'300.- et récupération immédiate du prêt 2007-2008 Frs 5'300.- 36 Subventions accordées - 12'300.- 52 Prêts et participations permanentes - 5'300.- Décision de la commission : Refusé	Rückforderung der Ausbildungsbeiträge von Mariem AMRAOUI: 2007-2008 gewährtes Stipendium von Fr. 12'300.- und sofortige Rückforderung des Darlehens 2007-2008 von Fr. 5'300.- 36 Eigene Beiträge - 12'300.- 52 Darlehen und Beteiligungen - 5'300.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.1 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

Sans commentaire, la commission des finances refuse cet amendement par 10 contre zéro et une abstention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Notre collègue André Vernay, lors de l'entrée en matière, a dit qu'il n'y avait pas de petites économies.

Ici, *a priori*, je pourrais penser que c'est un piège du groupe UDC en demandant de parler d'une somme de 17'600 francs pour un budget, pour un compte de l'Etat de 2,5 milliards. C'est moins qu'une goutte d'eau dans la mer, *a priori*.

La réalité est tout autre.

Il s'agit de M^{me} Mariem Amraoui qui a obtenu, selon les formules qui ont été diffusées par le Parlement, en 2007/2008, une somme de 17'600 francs. Celle-ci disait vouloir commencer les HEI en 2005. Cela représente donc, par juxtaposition, en 2005/2006 également une somme que l'on peut estimer de l'ordre de 17'000 francs, en 2006/2007, ce sont sans doute les années académiques, 17'000 francs également, en 2007/2008 17'000 francs et 2008/2009, elle a annoncé à la commission de justice vouloir terminer l'HEI en 2009. Le montant total est donc de 85'000 francs, somme qui à la jauge du contribuable qui

doit calculer les fins de mois pour payer ses impôts, ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien surtout que ce montant a été demandé abusivement par une personne qui se prétendait domiciliée en Valais, ce que le Tribunal fédéral et le Tribunal cantonal du canton du Valais ont dénié.

Aussi, pas de petites économies. Le groupe UDC attend que l'on vote sur cet amendement et que l'on exige ou plutôt que l'on prie le Conseil d'Etat, sauf s'il y a un engagement formel de sa part, à entreprendre les démarches pour obtenir récupération de cette somme qui devrait être de l'ordre de 85'000 francs, le calcul que je fais par juxtaposition.

Alors, du côté de la commission des finances, l'on m'a reproché un discours ferme. Je vous fais le reproche ici que vous manquez d'efficacité et d'élégance à l'endroit du groupe UDC qui a déposé cet amendement.

Le minimum que vous pouviez faire, c'est de dire que cela n'était pas de la compétence du Parlement et que la mission pour récupérer ce montant était transmise au Conseil d'Etat.

Le groupe UDC serait satisfait d'une telle réponse.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Betreffend dieses Abänderungsvorschlags hat die Kommission die Meinung mit dem Abänderungsantrag geteilt, aber sie ist der Meinung, dass jeglicher Missbrauch in diesem Bereich bekämpft werden muss.

Da das Geld aber im Jahre 2007 und 2008 ausgegeben wurde, betrifft dies das Budget 2012 nicht.

Die Kommission hat aber den Antrag gestellt, dass der Sachverhalt vom Rechtsdienst untersucht wird und hat auch festgehalten, dass sie diesbezüglich einen schriftlichen Bericht vor Weihnachten 2012 erwarte.

Die thematische Kommission hat diesen zum Teil am 6.12. per Mail erhalten. In diesem ist aufgeführt, dass die Bedingungen für Stipendien rechtlich erfüllt gewesen sind. Ein Darlehen wurde nicht gegeben, da der Vertrag seitens Amraoui nicht zurückgesandt wurde.

In diesem Sinne hat die Kommission den Antrag abgelehnt und zwar mit 0 zu 12 Stimmen und 1 Enthaltung. Danke.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Pour répondre au député Edmond Perruchoud, je trouve que cette problématique n'est pas la problématique du Parlement mais vraiment du Gouvernement.

Je laisse donc au Gouvernement répondre à cette question.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Je repasse la parole au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Pardonnez-moi, Monsieur le président, puisque je voyais que M. le conseiller d'Etat, qui sait la considération que le groupe UDC lui porte s'agissant un peu de notre conseiller d'Etat, je suis sûr qu'il va donner les assurances que le groupe attend et, à ce moment-là, il sera possible de retirer l'amendement.

A l'endroit de notre collègue Urs Kuonen, excellent président de Salquenen, c'est une mauvaise compréhension, la périodicité. Cela veut dire que lorsqu'une créance, qui trouve sa racine dans des périodes antérieures, naît comme créance postérieurement, on pourrait parvenir. Le problème pourrait être celui de la prescription (Verjährung), mais pas celui de la périodicité.

Monsieur le conseiller d'Etat, nous vous écoutons avec intérêt.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous remercier, Monsieur le député, pour l'estime que vous apportez à un conseiller d'Etat, mais je suis convaincu que l'ensemble des députés a une estime totale pour l'ensemble du Conseil d'Etat.

Cela dit, je voudrais mentionner quelques éléments.

Tout d'abord, je suis un peu surpris que le député Edmond Perruchoud fasse une extrapolation qui n'existe pas. Nous avons effectivement donné une bourse et un prêt avant 2007 et nous respectons la loi et les règlements puisque, au deuxième semestre 2007, c'est-à-dire en 2008, nous n'avons pas reçu d'attestation de l'université, donc nous n'avons plus donné, ni bourse ni prêt. Cela veut dire que nous respectons la loi et que nous ne demanderons pas le remboursement de la bourse. Par contre, le remboursement du prêt a déjà été demandé et nous allons activer les procédures pour le remboursement du prêt. Mais, la bourse a été donnée selon les appréciations et la légalité et, dès que nous n'avons plus eu d'attestation de l'Université de Genève, il n'y a plus eu de bourse.

Ensuite, le déménagement n'a rien à voir puisque les conditions légales ont été remplies.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je cède à nouveau la parole au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je ne peux pas, Monsieur le conseiller d'Etat, dire la considération du groupe UDC à des membres du Gouvernement qui ne sont pas présents.

On s'adresse à vous et l'honneur est exclusif.

Cela étant, votre raisonnement nous donne réponse à trois quarts, en ce sens que vous dites que, à l'époque, vous pensiez que les conditions étaient réalisées. *Ex post*, on s'aperçoit que la condition du domicile n'était pas réalisée; donc, l'acte administratif était vicié. S'il vous plaît, voyez avec les excellents juristes de la couronne, ils vous diront que c'est possible d'obtenir récupération.

Dans ces circonstances, **le groupe UDC retire l'amendement.**

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cet amendement est retiré, mais je redonne néanmoins la parole à M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je dois faire une correction matérielle parce que, en réalité, au moment où nous avons donné la bourse et le prêt, le domicile était en Valais et nous avons respecté strictement la loi. Lorsque le domicile a changé, nous n'avons plus donné de bourse.

Donc, merci de respecter vous aussi la loi.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Cet amendement ayant été retiré, ce point est réglé.

3.2. Service cantonal de la jeunesse <i><u>Groupe PDCB par Nicolas Voide</u></i>	Dienststelle für die Jugend <i><u>PDCB-Fraktion durch Nicolas Voide</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Attribuer un mandat correspondant à 1.5 postes pour accompagner les familles d'accueil, sans dépense supplémentaire du service, pour permettre à ce dernier, à terme, de diminuer les placements en institution et les subventions y relatives 31 Biens, services et marchandises - 180'000.- 318 honoraires et prestations de service + 180'000.-	Erteilung eines Mandats, das 1.5 VZS entspricht, zur Begleitung der Pflegefamilien, ohne zusätzliche Ausgaben für die Dienststelle, um dieser letztendlich zu ermöglichen, die institutionellen Platzierungen und die diesbezüglichen Subventionen zu reduzieren 31 Güter, Dienstleistungen und Waren - 180'000.- 318 Dienstleistungen und Honorare + 180'000.-
Décision de la commission : Abstention	Beschluss der Kommission: Enthaltung

<p>Nouvelle proposition de la commission</p> <p>Création d'un poste pour le soutien et la coordination des familles d'accueil.</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>+ 120'000.-</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>- 120'000.-</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Abstention</p>	<p>Neuer Vorschlag der Kommission</p> <p>Schaffung einer Stelle zur Unterstützung und Koordination der Pflegefamilien</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>+ 120'000.-</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>- 120'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Enthaltung</p>
<p>3.3. Service cantonal de la jeunesse</p> <p><u>Gruppe PDCC par Grégoire Dussex</u></p>	<p>Dienststelle für die Jugend</p> <p><u>PDCC-Fraktion durch Grégoire Dussex</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Diminution des subventions accordées</p> <p>- 180'000.-</p> <p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>GP 14</p> <p>Suivi des familles d'accueil (MP 4)</p> <p>+180'000.-</p> <p>Décision de la commission</p> <p>Abstention</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Verringerung der gewährten Beiträge</p> <p>180'000.-</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>PG 14</p> <p>Begleitung von Pflegefamilien (PM 4)</p> <p>+180'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Enthaltung</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.2 du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide.

Il y a une nouvelle proposition de la commission, à savoir la création d'un poste pour le soutien et la coordination des familles d'accueil.

L'autre amendement (proposition 3.3) émane du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Deux volets à cette première intervention de la matinée: tout d'abord la problématique des familles d'accueil et ensuite celui de la position de la commission des finances.

Je commencerai d'ailleurs par ce deuxième volet puisque la commission des finances nous gratifie d'une éclairante prise de position, je cite: "abstention".

Mieux encore, elle estime utile de formuler une contre-proposition à la nôtre, pour laquelle elle annonce une prise de position tout aussi claire: "abstention".

Cette deuxième abstention, nous pouvons la comprendre puisque la nouvelle proposition de la commission des finances n'est pas bonne, déjà et uniquement, je m'arrêterai-là, parce qu'elle engendre une augmentation des charges de personnel; ce que la grande majorité de ce Parlement ne veut pas, surtout quand on peut faire autrement. Et faire autrement, c'est suivre la proposition des députés DC du Bas.

La voie que nous vous proposons, en effet, nous paraît si ce n'est excellente, en tous les cas bien meilleure. Il s'agit simplement, sans dépense supplémentaire, d'un transfert de la rubrique 31 à la rubrique 318 à hauteur de 180'000 francs. La rubrique 31, et c'est important, resterait alimentée de plus de 4 millions de francs et un mandat pourrait être attribué à hauteur de 180'000 francs pour l'accompagnement des familles d'accueil, car c'est de cela, Mesdames et Messieurs, dont nous parlons, et j'en viens au deuxième volet de la défense de notre proposition.

Personne ne remet en question le rôle et l'importance des familles d'accueil, compromis humain et peu onéreux aux placements en institutions dans le cadre des mesures de protection de l'enfant. Selon les chiffres datant de juin dernier, seules 45 familles étaient actives sur 56 pourtant agréées. Si l'on y ajoute 30 familles recevant un enfant proche, on arrive à un total de 75 familles pour 110 enfants placés. Or, actuellement, une seule personne s'occupe de ces familles et de ces enfants, ce qui est non seulement dérisoire en comparaisons intercantionales, mais surtout nettement insuffisant pour assurer l'accompagnement des familles d'accueil, garantir une offre suffisante, assurer la formation, la qualité, le soutien, etc.

C'est donc et seulement en acceptant et en soutenant notre proposition que vous irez dans le sens du soutien à ces familles d'accueil et confirmerez ainsi la proposition par rapport aux autres qui sont déposées.

Je vous remercie d'y donner suite sans dépense supplémentaire.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Tout d'abord, je m'excuse pour le retard, mais les routes étant ce qu'elles sont, un accident m'a retenu sur la route de Grimisuat.

Pour ne pas allonger le débat, le groupe DC du Centre **retire son amendement 3.3** et soutient l'amendement 3.2 du groupe DC du Bas-Valais. Merci.

M. le député René Constantin, PLR:

Le groupe PLR partage pleinement les soucis quant à l'insuffisance des ressources humaines en ce qui concerne le fonctionnement, la gestion et surtout l'accompagnement et la formation continue des familles d'accueil.

Je me permets une petite parenthèse pour préciser que la commission institutions et famille s'est penchée sur cette problématique en présence de M. le conseiller d'Etat Claude Roch. Nous avons écouté, nous avons auditionné les responsables de ces familles d'accueil.

L'argumentaire dressé tout à l'heure par le chef de groupe Nicolas Voide est amplement suffisant.

Pour le surplus, je précise que le groupe PLR soutient l'amendement déposé par le groupe PDCB, par le député Nicolas Voide, à l'encontre de la proposition de la commission des finances.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Kommission teilt die Meinung der PDCB, PDCC und PLR, dass eine zehnpromzentige Stelle im ganzen Wallis nicht genügt um Pflegefamilien zu suchen, zu betreuen, zu überwachen und Kinder im Alter zwischen 0 und 7 Jahren in diese Pflegefamilien zu platzieren. Dabei handelt es sich um 110 Kinder, die in 75 Familien integriert und betreut werden müssen.

Deshalb hat die thematische Kommission den Abänderungsantrag hinterlegt und nicht die FIKO wie dies fälschlicherweise ausgesagt wurde.

Die Kommission schlägt einen moderateren Aufbau um einen Arbeitsplatz, verteilt über das Wallis, vor. Der Betrag in der Höhe von 120'000 Franken wurde von der zuständigen Dienststelle uns so mitgeteilt. Zudem sollen die Gelder in dieser Höhe und Punkt 36 Eigene Beiträge auf Punkt 30 Personalaufwand und nicht wie vorgeschlagen von der PDCB und PDCC vom Punkt 31 Güter, Dienstleistungen und Waren auf BG 14 oder Dienstleistungen und Honorare 318 übertragen werden.

Deshalb empfiehlt die Kommission den Abänderungsvorschlag anzunehmen.

Ich danke.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je repasse la parole à l'auteur de la proposition.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Les excuses du groupe PDCB alors si, effectivement, nous avons mal compris le tableau. Lorsque nous avons lu "nouvelle proposition de la commission", nous sommes partis du principe que c'était celle de la commission des finances. Si tel n'est pas le cas, alors les excuses au président de la commission des finances mais, par contre, les reproches qui étaient faits parce que ça ne change rien au fait que de formuler une proposition et puis, après, une prise de position "abstention", c'est peu compréhensible effectivement. Mais alors là, je dois comprendre que l'abstention est, par contre, cette fois-ci, celle de la commission des finances...

C'est suffisamment compliqué pour que vous donniez suite sans autre à la proposition 3.2 du groupe PDCB, qui est beaucoup plus claire et logique.

Merci.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je ne sais pas si nous allons reprendre les débats parce que, Monsieur le président, comme vous n'avez pas donné la parole assez longuement à notre rapporteur, il n'a pas pu donner l'argumentation de la commission des finances.

Je lui demande donc de le faire maintenant et puis, après, nous prendrons une décision.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

C'est vrai que j'ai été un petit peu rapide.

Alors, bien volontiers, je repasse la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Merci Monsieur le président.

Effectivement, je n'ai pas pu finir, mais ce n'est pas grave.

Alors, je vous donne la position de la commission des finances.

Le transfert de rubriques budgétaires à l'intérieur de ce service étant sans incidences financières, la commission des finances s'est finalement abstenue à l'unanimité sur ces deux amendements.

Le président:

Voilà!

Vous m'excuserez d'avoir interprété de manière beaucoup trop large la notion d'abstention.

Alors, je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous me permettrez de parler de la forme et, ensuite, du fond.

Sur la forme, je ne puis être que d'accord avec le député Nicolas Voide puisque la proposition, c'est dans mes compétences. Les trois positions sont dans mes compétences. Donc, sans l'autorisation du Grand Conseil, je peux le faire durant l'exercice. Passer du 30 au 31 appartient au Grand Conseil. Donc, c'est une opération neutre que vous demandez, qui me convient. La proposition de la commission thématique est une bonne proposition aussi. Par contre, elle nécessite probablement une analyse et on devrait la revoir durant l'année 2012 puisqu'elle permet d'augmenter le personnel d'un poste. Mais, avec le 318, j'ai

une solution identique puisqu'elle me donne la possibilité d'avoir un mandat. C'est cette solution qui devrait être testée durant l'année 2012, de façon à pouvoir avoir une solution définitive durant l'année 2013.

Je viens sur le fond maintenant. Sur le fond, je crois qu'il faut éviter de parler de familles d'accueil pour l'ensemble des familles d'accueil. Ici, on parle des familles d'accueil qui s'occupent de cas difficiles, très difficiles, à la limite d'être mis dans des institutions, et pas des familles d'accueil qui accueillent des jeunes qui vont à l'école obligatoire ou qui vont dans le secondaire. C'est une différence essentielle parce qu'elles méritent une qualification spécifique, elles méritent un contrôle tout particulier de la part de l'OPE ou des services concernés. Et puis, il est excessivement difficile de trouver ces familles. Alors, passer de 46 à 75 familles d'accueil, c'est un idéal mais, jusqu'à maintenant, nous avons de la peine à recruter ces familles parce que ces familles doivent avoir des compétences, doivent avoir de la solidarité, doivent avoir aussi du temps car cela nécessite un travail considérable et, probablement, également une rémunération en conséquence.

Alors, je vous propose de laisser au Conseil d'Etat la possibilité de résoudre ce problème durant l'année 2012 avec la proposition 31/318, qui est dans ma compétence et puis, avec la commission thématique, d'examiner tout au long de l'année 2012 comment est-ce que l'on peut augmenter le nombre de familles d'accueil pour ces jeunes en grande difficulté.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je résume la situation.

L'amendement 3.3 a été retiré.

Au niveau de l'amendement 3.2, nous avons toujours deux propositions sur la table:

- la proposition originale du groupe PDCB et
- la nouvelle proposition de la commission thématique.

Nous allons ainsi, dans un premier temps, faire un vote pour opposer ces deux propositions et celle qui sortira vainqueur sera opposée à la version originale du projet de budget.

M'avez-vous tous suivi? Oui!

Par 70 voix contre 46 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la nouvelle proposition de la commission thématique.

Vous avez ainsi donné la priorité à la proposition originale du groupe PDCB.

Nous allons ainsi maintenant opposer cet amendement 3.2 à la position originale du projet de budget du Conseil d'Etat, tacitement défendue par la commission des finances même si elle s'est abstenue sur ce vote.

Par 89 voix contre 13 et 19 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 3.2 du groupe PDCB défendue par le député Nicolas Voide.

<p>3.4. Service cantonal de la jeunesse</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u></p>	<p>Kantonale Dienststelle für die Jugend</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Les écoles et l'Office pour la protection de l'enfant disposent de traductions professionnelles</p> <p>+ 200'000.-</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Schulen und das Amt für Kinderschutz verfügen über professionelle Übersetzungen</p> <p>+ 200'000.-</p>
<p>Décision de la commission</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.4 du groupe ADG, par la députée Helena Mooser Theler.

Des motions et des postulats sont actuellement en cours de traitement; de sorte que la commission des finances, à l'unanimité, a refusé cet amendement.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Wallis wohnen mehr als 20 Prozent Migranten. Von diesen erwarten wir, dass sie sich rasch integrieren und die Spielregeln unseres Landes kennen und verstehen. Leider können nicht alle von Anbeginn unsere Sprache verstehen. Ein solches Verständnis lässt sich auch nicht auf Knopfdruck abrufen. Die Sprache zu erlernen braucht Zeit und Einsatz.

Nun gibt es gerade bei der fehlenden Sprachkompetenz Kommunikationsprobleme, die sehr oft die Hilfe und Unterstützung von professionellen Übersetzern erfordert. Leider sind die dafür notwendigen Mittel im Departement für Bildung spärlich oder überhaupt nicht vorhanden. Das führt zu grossen Erschwernissen in der täglichen Arbeit der Lehrer, dem Zentrum für Entwicklung und dem Amt für Kinderschutz. Wie sollen Eltern kooperieren, wenn sie die Sprache nicht verstehen? Wie sollen Lehrer und weitere professionelle Partner mit Eltern und Kindern schwerwiegende Probleme lösen wollen, wenn sie sich gegenseitig nicht verstehen?

Hier braucht es dringend finanzielle Mittel für den Beizug professioneller Übersetzer, damit die Arbeit und das Verständnis zwischen den Migranten, Lehrern und Ämtern sich verbessern lässt.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieses Antrages.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Kommission hat diesen Antrag mit 8 zu 5 Stimmen abgelehnt und ist der Ansicht, dass der heute zur Verfügung stehende Betrag von 8'000 Franken genügt.

Auch ist hier nicht ganz klar was mit diesen 200'000 Franken gemacht werden soll. Zudem gibt es Gemeinden, die diese Übersetzungsdienste autonom anbieten.

Die Kommission teilt aber die Auffassung der ADG, dass in diesem Bereich, Übersetzungshilfe für fremdsprachige Kinder, Verbesserungen vorzunehmen sind. Sie verlangt von der zuständigen Dienststelle eine vertiefte Analyse des Problems im Jahr 2012.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Le président de la commission des finances renonce à s'exprimer.

Je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le problème posé par la députée Helena Mooser Theler est un problème réel, que nous devons résoudre.

Je peux m'engager à essayer de trouver des formules durant l'année 2012 parce que nous avons un contrat qui sera signé avant la fin de l'année, je l'espère, ou en début d'année prochaine par le Conseil d'Etat ou par le chef du département avec la Confédération pour améliorer toutes les questions linguistiques. Dans ce contrat, je vais faire en sorte qu'on ajoute ce point parce que, dans le contrat actuel, ce point n'a pas été mis. Par contre, on peut le compléter au début de l'année 2012 de façon à ce que l'on tienne compte de ce problème.

Alors, oui sur le fond.

Par contre, sur le montant, je suis surpris que l'on puisse accorder ces 200'000 francs quand, en début de semaine, vous avez enlevé un million dans le même chapitre..., vous avez enlevé un million sauf erreur..., j'espère me tromper, mais je ne crois pas.

Nous devons examiner cette solution de façon globale.

Alors, je m'engage à résoudre ce problème avec une discussion avec la Confédération.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Sehr geehrter Herr Staatsrat, ich danke Ihnen, dass Sie das Problem erkennen und sich diesem annehmen wollen.

Unter dieser Bedingung **bin ich bereit, den Antrag zurückzuziehen.**

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

L'amendement 3.4 est ainsi retiré.

<p>3.5. Service cantonal de la jeunesse</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u></p>	<p>Kantonale Dienststelle für die Jugend</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 subventions accordées</p> <p>+ 1'150'000.--</p> <p>Décision de la commission</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>+ 1'150'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p> <p>Sous-objectif politique (nouveau)</p> <p>Les valeurs indicatives des salaires minimum et maximum du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance doivent être relevées en temps voulu</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Les salaires du personnel correspondent au minimum aux salaires de bases des ASE en vigueur dans la classification salariale de l'association valaisanne des CMS</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel (neu)</p> <p>Die Richtwerte für Minimal- und Maximallöhne für das Personal des Kleinkindbereichs müssen zeitgerecht angehoben werden</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Die Löhne für das Personal entsprechen minimal den Grundlöhnen der FABE wie sie in der Lohnklassifikation der Walliser Vereinigung der SMZ Gültigkeit haben</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.5 du groupe ADG, par la députée Helena Mooser Theler.

La politique salariale dans le domaine de la petite enfance étant dévolue aux communes, il n'appartient pas à l'Etat d'intervenir au moyen d'une augmentation des subventions accordées.

C'est pourquoi la commission des finances refuse à l'unanimité cet amendement.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Novembersession wurde ein Postulat zu den tiefen Löhnen von Kleinkinderzieherinnen vom Grossen Rat knapp abgelehnt. Trotzdem bringe ich dieses Thema nochmals auf den Tisch. Wir haben eine Verantwortung unserer Bevölkerung gegenüber und den Mitarbeitenden in unserem Lande. Meine Verantwortung nehme ich unter anderem für diese Berufsgruppe wahr. Der Kanton hat vor mehr als zehn Jahren Lohnrichtwerte erarbeitet, die viel zu tief angesetzt wurden. In der Zwischenzeit haben diese Richtwerte einzig eine Teuerungsanpassung erfahren und sonst gar nichts. Längst sind die Löhne viel zu tief und können im interkantonalen Vergleich nicht mehr mithalten. Stundenlöhne ab 18 Franken brutto für sekundär und tertiär Ausbildungen sind ein Hohn. Löhne sind Ausdruck von Wertschätzung. Mit solch tiefen Frauenlöhnen wird wieder einmal ein sehr interessanter, verantwortungsvoller und begehrter Frauenberuf abgewertet. Wohin das führen kann wissen wir bereits vom Lehrer- und Pflegeberuf. Wir alle wissen, dass die Nachfrage an Betreuungsplätzen grösser ist als das Angebot. Wir alle – und besonders die Walliser Wirtschaft – sind auf sehr gute Betreuungsstrukturen für Kleinkinder und Schulkinder angewiesen.

Gut funktionierende Strukturen bei der ausserfamiliären Kinderbetreuung bedeuten einen Standortvorteil, gerade für hoch qualifizierte Arbeitnehmer. Ohne solche Dienstleistungen werden gut qualifizierte Arbeitnehmer das Wallis meiden. Wir können es uns volkswirtschaftlich nicht leisten, dass Alleinerziehende, Working Poor, Doppelverdiener mit schlechten Löhnen aber auch sehr gut qualifizierte Frauen, die bald einmal in vielen Berufen die Mehrheit darstellen, zu Hause bleiben und die Erwerbstätigkeit an den Nagel hängen. Eine längst verfasste Zürcher Studie hat aufgezeigt, dass jeder Franken der in die KiTaS investiert wird, dreifach zurückkommt.

Seit Jahr und Tag weise ich auf die sehr tiefen Frauenlöhne hin. Es kann nicht sein, dass Frauen jeden Tag tausende von Kindern in unserem Kanton betreuen und von diesen Löhnen nicht leben können.

In dem Sinne appelliere ich an die Verantwortung und Vernunft, die der Kanton und die Gemeinden tragen, endlich Richtwerte für diese Löhne zu erarbeiten, damit wir auch zukünftig genügend gut ausgebildete Frauen in den Betreuungsstrukturen haben.

Vielleicht läge in dieser Problematik ein sinnvolles Betätigungsfeld der Wirtschaftsförderung.

Und noch eine Schlussbemerkung.

Wenn die Meinung besteht, dass nicht qualifizierte Hausfrauen diese Arbeit leisten können, dann empfehle ich, einmal Ehepaare zu befragen, die ihre Kinder in die Obhut einer KiTa geben. Die Ansprüche in unserer Gesellschaft sind auch nicht mehr die, wie sie zu Grossmutterzeiten waren.

Ich danke Ihnen für die Wahrnehmung Ihrer Verantwortung.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Der Lohn einer Kleinkinderzieherin oder eines Kleinkinderziehers setzt sich zusammen aus 30 Prozent Subventionen durch den Staat und zu rund einem Viertel aus Beiträgen der Eltern und der Rest der Gemeinden.

Der Grossteil des Lohnes wird also durch die Gemeinde beglichen. Somit würde eine Erhöhung des Lohnes auf die Gemeinden zurückfallen.

Die Kommission ist aber auch der Ansicht, dass die Lohnrichtwerte, die durch den Staat vorgegeben werden, zu überprüfen sind. Sie verlangt deshalb von der Dienststelle diesbezüglich einen Bericht zum Budget 2013.

Die Abstimmung hat ergeben, dass 6 angenommen haben und 7 abgelehnt haben mit 0 Enthaltungen.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La problématique est récurrente et la réponse de la commission des finances est toujours la même: la politique salariale des communes n'est pas du ressort de l'Etat.

Maintenant, le président de la commission thématique Urs Kuonen a donné des pistes. J'en donnerai peut-être encore une autre à la députée Helena Mooser Theler: celle de transmettre ses doléances à l'Association des communes pour que peut-être, elle, elle trouve une solution à cette problématique.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois qu'il faut rappeler effectivement ce que le député Georges Emery a mentionné: c'est que le département ou le Conseil d'Etat donne des mesures cadres et puis des conditions de référence ou des chiffres de référence. Ensuite, nous avons un subventionnement et nous ne sommes pas décisionnels dans ce domaine.

Nous en avons discuté avec la députée Helena Mooser Theler, je crois, après la session du mois de septembre. Je me suis engagé à prendre rendez-vous avec M^{me} la présidente de l'Association des communes valaisannes..., si elle m'écoute, et puis avec l'Association des communes valaisannes et peut-être que ça serait bien d'inviter la députée Helena Mooser Theler à cette séance, de façon à ce que nous puissions discuter du dossier, laisser les communes décider et, ensuite, nous pourrions, pour le budget 2013, venir avec le rapport demandé par la commission thématique, de façon à ce que les communes prennent position. Et nous accepterons, nous discuterons les positions des communes.

Voilà ma proposition.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bin froh, dass der Herr Staatsrat diese Problematik langsam aber sicher erkennt und ich hoffe sehr, dass diese Sitzung zustande kommt, damit endlich eine neue Ausgangslage entwickelt wird. In dem Sinne bin ich dankbar, dass sich eine gewisse Hartnäckigkeit auch lohnt.

Unter diesen Vorbehalten **bin ich bereit den Antrag zurückzuziehen.**

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

L'amendement 3.5 est ainsi retiré.

Nous continuons.

Nous sommes à l'amendement 3.7, Monsieur le rapporteur.

3.7. Service de la formation tertiaire <u>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</u>	Dienststelle für tertiäre Bildung <u>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
montant correspondant à la subvention cantonale à l'IUKB	Der kantonalen Subvention an das IUKB entsprechender Betrag
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Prestations	Leistungen
MP (nouvelle)	PM (neu)
Organiser le désengagement du Canton de l'IUKB par intégration du site aux infrastructures des HES	Den Rückzug des Kantons aus dem IUKB organisieren, durch eine Integrierung des Standorts in die FH-Infrastrukturen
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

Le président:

Amendement 3.7 du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud.

Cette aide financière est liée au subventionnement fédéral ainsi qu'à l'accord intercantonal.

Il n'est pas possible d'intégrer des masters universitaires aux HES.

La commission des finances refuse cet amendement par 12 contre zéro et une abstention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Si M. Bridy veut me laisser le flux de Canal 9, je vais m'exprimer.

Je prends la parole avec une certaine crainte d'être mal compris. J'essaierai d'être encore plus nuancé que ce que je suis habituellement, mais cela est bien difficile.

L'amendement a été mal compris, sans doute du fait d'une mauvaise compréhension et surtout du fait que l'on n'a pas suivi mon propos lors du débat d'entrée en matière. Il suffit de lire le texte de l'amendement: organiser le désengagement du canton par l'intégration du site aux infrastructures des HES.

Qu'est-ce que c'est que cet institut universitaire Kurt Bösch?

L'historique, pour les plus jeunes dans cette salle, M. Kurt Bösch, qui vivait en Valais au bénéfice d'un forfait fiscal, est un mécène qui voulait aider ce canton. Il a voulu créer une fondation en mettant de l'argent à disposition d'un institut qu'il souhaitait de niveau académique. Le notaire Geist – sauf erreur – qui a fait la fondation a parfaitement mis en place le schéma juridique pour mettre en œuvre cette allocation de fonds.

Cela étant, l'évolution de cet institut n'a pas atteint les objectifs que sans doute M. Bösch visait, objectifs sans doute surdimensionnés. Il se prenait un peu pour le John Harvard, mais il y a un John Harvard dans le monde, il n'y en a pas deux.

Cela fait que l'institut Kurt Bösch donne la diffusion de la connaissance dans des branches plutôt exotiques et délivre des diplômes un peu ésotériques.

Si le vent du boulet a soufflé en ce qui concerne la reconnaissance de ses diplômes, l'on est assez heureux parce que l'on ne souhaite surtout pas la mort du pêcheur, mais il n'en demeure pas moins que cela est la démonstration que ce que l'institut délivre comme prétendue reconnaissances ou comme reconnaissance académique n'en est point.

Allez dans le monde, Mesdames et Messieurs, et parlez des diplômes Kurt Bösch. Allez essayer de vous faire immatriculer dans une université américaine et vous dites: j'ai fait Kurt Bösch. Alors, ils vont peut-être penser qu'au lieu de Schweiziland, c'est Swaziland, mais cela n'a aucun écho au niveau académique à un certain niveau mondial.

Kurt Bösch coûte à la collectivité 4,5 millions par année: 3 millions qui proviennent de l'accord intercantonal et 1,450 million qui provient du canton. Alors, certains vont dire que les 3 millions, c'est l'accord intercantonal, ce sont les autres. Mais comme mon président René Christen, radical, de l'époque, nous le rappelait: ce qui vient du canton et ce qui vient de Berne vient aussi des contribuables. Alors, les 4,5 millions, ce n'est pas rien. Il faut être sûr que l'investissement soit fait à bon escient.

La proposition de l'UDC, si elle est comprise comme une suppression *hic et nunc* du montant octroyé de 1,450 million, n'est pas possible; on en est conscient. Et puis, la proposition n'est pas d'aller mettre les bulldozers et les explosifs à Bramois pour détruire le site, ce n'est surtout pas cela que l'on veut. On souhaite qu'une étude soit mise en œuvre, et une motion sera déposée à cet égard par le groupe UDC, afin que l'on étudie l'incorporation de l'institut aux HES. Cela aura pour avantage une économie d'échelle. On supprimera les doublons. Je vous donne un exemple en matière de tourisme, que pratique l'institut et que pratiquent les HES: l'on a dit que la dichotomie se faisait au niveau du fait que l'institut était de niveau académique et que les HES étaient plutôt pratiques sur le terrain...

Le président:

Monsieur le député, il faut conclure.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Avoir les deux éléments en même temps – Monsieur le président, je vais me taire – crée des synergies.

L'article 86 de la loi sur les fusions permet facilement un tel objectif.

Je termine en disant qu'en ayant l'excellent François Seppey qui va prendre les rênes des HES, on a l'homme qui est là pour piloter un tel rapprochement.

Dans ces circonstances, l'amendement n'a plus de portée en l'état, mais nous reviendrons.

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement 3.7 est ainsi retiré.

Je passe néanmoins la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vous remercie, Monsieur le député Edmond Perruchoud, parce que cela me permet de donner quelques éclaircissements sur ce dossier que vous connaissez peu ou très mal.

Si on était en 2007/2008, je pourrais entrer en matière sur votre approche. En 2012, la situation est totalement différente, avec une loi fédérale qui a changé, avec des principes qui ont changé, avec des diplômes reconnus, avec un lien très fort entre la HES et les universités, entre un Valais-Universités qui sera créé en début d'année, avec le lien et les contrats de prestations qui seront fournis. Et nous n'avons déjà plus de doublons aujourd'hui.

Mais, avant de parler des doublons, j'aimerais revenir sur l'histoire, que vous avez rapidement soulevée. Vous avez mentionné des choses erronées sur les diplômes parce que les diplômes IUKB sont reconnus par la Confédération, ils sont reconnus par les universités, ils sont des masters de haut niveau. Et nous avons une appréciation très bonne des universités. Les universités et les recteurs sont dans le conseil. Les quatre universités romandes sont dans le conseil. J'ai la confirmation, en lisant le procès-verbal de la dernière séance, que l'institut est en de bonnes mains, qu'il est bien géré et qu'il a un niveau de diplômes de bonne valeur.

Ce que vous mentionnez sur les diplômes, c'est un contrat qui se termine sur des diplômes qui avaient une reconnaissance anglo-saxonne et pas une reconnaissance académique. Ces diplômes se termineront avec le contrat – je vous rappelle l'histoire: il y avait un contrat signé pour 25 ans et il fallait trouver une solution juridique pour en sortir. Le contrat sera encore signé cette année, pour sortir d'ici à 2012/2013 de ce contrat, et le problème est réglé.

Par contre, les nouveaux diplômes, les diplômes qui sont accordés depuis 2010, sont des diplômes reconnus, acceptés par la Confédération. Sans cela, nous n'aurions pas l'accord intercantonal. Et la preuve qu'ils sont reconnus, c'est que nous touchons, depuis l'année passée, l'accord intercantonal et l'accord intercantonal nécessite une reconnaissance de la Confédération.

Sur les doublons, je vous rappelle le système. Les masters sont faits par les universités. Dans les HES, les masters sont décidés par le conseil HES suisse. Lorsqu'un master est décidé au niveau des HES, il se fait sur trois sites: Zurich, Berne et Lausanne. Si le canton intéressé, par exemple le canton du Valais sur le tourisme, est partenaire d'un master, il fera quelques modules sur le territoire valaisan, mais la formation de base se fera Avenue de Provence à Lausanne. Etant président du conseil HES-SO, je connais bien le système.

Je me suis battu pour que nous ayons un système intégré en Valais, lié avec les universités. Nous avons les masters à l'IUKB et les bachelor sur le site de Sierre. Le passage de l'un à l'autre est autorisé par la Confédération. Si bien que nous pourrons, demain, déjà aujourd'hui d'ailleurs, avoir des masters qui sont organisés en Valais. La totalité du master se fait en Valais, en parfaite cohésion avec notre HES et des programmes de recherche en commun.

Que voulez-vous de mieux pour notre canton du Valais?

Merci d'avoir reconnu ou retiré l'amendement, et merci aussi de défendre le système académique valaisan.

Et merci de m'avoir permis de modifier ce qui a été dit dans la presse parce que les propos que vous avez tenus sur la reconnaissance des diplômes actuellement ne sont pas corrects. Nos diplômes sont reconnus.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

J'ai à nouveau une demande de parole du député Edmond Perruchoud.

Alors, je vous propose de faire de la manière suivante: soit vous vous en tenez aux éléments qui ont été donnés par M. le conseiller d'Etat Claude Roch, soit je rouvre la discussion quand bien même l'amendement a été retiré, mais à ce moment-là je donnerai également la parole à divers autres intervenants, y compris le président de la commission, qui ont souhaité s'exprimer sur cet élément.

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous maintenez votre demande de vous exprimer?

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je voudrais remercier M. Roch parce que l'expression de l'amendement avec effet prophylactique était l'aveu de l'ignorance non seulement de la population mais de l'élu du peuple.

Vos explications, Monsieur le conseiller d'Etat, nous rassurent et sont édifiantes.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je propose de s'en tenir là. Il reste toujours le débat final si quelqu'un veut réintervenir sur ce sujet, mais je pense que l'on peut ainsi boucler cet amendement et avancer.

Les amendements 3.10 et 3.11 ont été retirés par leur auteure.

Nous sommes ainsi à l'amendement 3.12, Monsieur le rapporteur.

3.12. Service de l'enseignement <i>Groupe PDCB par Nicolas Voide</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>PDCB-Fraktion durch Nicolas Voide</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Dissolution de la réserve annoncée en septembre 2011	Im September 2011 angekündigte Auflösung der Reserve
- 2'500'000.-	- 2'500'000.-
Décision de la commission : Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.12 du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide.

Lors des débats de deuxième lecture, le chef du département a reproposé une augmentation de salaire pour le CO, cela sans augmentation du budget au sein de son département.

Les mesures d'économies proposées en compensation de cette augmentation ont été notamment communiquées par une lettre du 25 août 2011 au président de la commission. Elles ont été également complétées par le chef du département en session de septembre.

Une certaine confusion et des doutes sont apparus. Ainsi, des indices ont laissé entrevoir l'existence d'une réserve budgétaire permettant d'absorber une augmentation salariale, finalement refusée par le Parlement.

La commission des finances n'a pas été convaincue par ces différentes propositions ainsi que de l'existence d'une réelle réserve financière que nous pourrions dissoudre.

Cet amendement a donc été refusé par la commission des finances par 10 contre zéro et une abstention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe PDCB est, tout d'abord, étonné que soit le chef du département ne réponde pas aux questions qu'on lui pose, soit y réponde par des pirouettes incompréhensibles.

La non-réponse tout d'abord.

Lors de l'entrée en matière du budget, en novembre, nous avons interpellé M. Roch dans les termes suivants et je cite, c'est beaucoup plus clair: "En page 23/33 du rapport de la commission des finances, on apprend que le coût par élève est passé de 2'830 à 3'200 francs entre 2008 et 2012. Comment explique-t-on cette hausse de 13%?"

Eh bien!, Monsieur le conseiller d'Etat, vous n'avez pas jugé utile de nous répondre à ce moment-là. Nous ne doutons pas, cependant, qu'il s'agissait d'un oubli, que vous allez corriger ce matin.

Les pirouettes incompréhensibles maintenant.

Devant la commission *ad hoc* chargée de la RPT II pour votre département, qui n'était d'ailleurs pas celle que je présidais, et ici même à deux reprises entre juin et septembre, vous avez affirmé, Monsieur le conseiller d'Etat, pouvoir financer 2,5 millions de revalorisation salariale des enseignants du CO:

1. sans dépense supplémentaire et
2. sans prendre dans la poche des uns pour mettre dans celle des autres.

Vous connaissez notre étonnement déjà exprimé à plusieurs reprises face à une telle affirmation. Elle ne laisse, en effet, à nos yeux, dans l'attente d'un éclairage, qu'une possibilité: celle de la poire pour la soif.

Notre proposition vise à utiliser cette poire, le budget 2012 souffrant de la soif le nécessitant.

Les réponses que nous attendons peuvent aussi venir de la commission des finances qui annonce refuser notre proposition. Celle-ci ne peut le faire que si elle dispose d'excellents arguments pour ne pas vouloir faire renoncer à la caisse noire d'un département, pour autant que cette caisse noire existe.

Chers collègues, nous savons que vous attendez enfin, avec nous, de vraies réponses à de bonnes questions, engendrées par les propos du chef du département.

Je l'ai dit hier et je le maintiens, l'opérationnel est de la compétence exclusive du Conseil d'Etat mais, dans ce dossier, on ne peut invoquer l'opérationnel qu'en reconnaissant qu'il s'agit d'un transfert, donc, dans notre jargon, l'expression de la prise dans une poche pour en renflouer une autre.

Reconnaissez-le simplement, Monsieur le chef du département, nous pourrions alors envisager un retrait, en saluant alors – et c'est ce que nous voulions faire – la perspicacité de ce Parlement d'avoir refusé votre projet consistant à prendre dans la poche des uns pour celle des autres, ce tant en juin qu'en septembre.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Kommission ist der Meinung, dass die Annahme dieses Antrages ein schlechtes Zeichen für die Lehrerschaft darstellen würde, hat doch dieser Rat bei der Verabschiedung des neuen Statuts und des Besoldungsgesetzes beschlossen, für die OS Lehrerschaft keine Lohnerhöhung vorzunehmen oder diese aus dem gesamten Lohnpaket zu entnehmen. Dafür aber eine Reduktion der Arbeitszeit vorzunehmen. Fünf Jahre vor der Pensionierung der angehenden Rentner und an den Entlastungsstunden insbesondere des Klassenlehrers festzuhalten. Es wäre nach Meinung der Kommission nicht kohärent diese kurze Zeit danach durch den Abbau des Personalaufwandes wieder in Frage zu stellen. Diese Massnahme würde eine Gesetzesänderung zur Folge haben.

In dem Sinne hat die Kommission diesen Antrag mit 10 zu 2 Stimmen und 1 Enthaltung abgelehnt.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances, lors de l'analyse du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et les commissaires surtout de la sous-commission n'ont pas trouvé de bas de laine lors de cette étude.

Donc, je vous demande de suivre la position de la commission des finances.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Peut-être pour répondre au député Nicolas Voide, la question du 13% d'augmentation entre 2008 et 2012 est simplement une question mathématique puisque entre l'inflation et la classification des gens, il y a environ 2,5 à 3% d'augmentation par année. Donc, si vous faites la multiplication, vous êtes à 15%; nous sommes à 13%. Nous pourrions vous donner par écrit la différence entre ces deux montants, mais nous l'avons contrôlé et nous sommes dans la ligne de ce qui était prévu durant l'exercice. Globalement sur l'exercice 2012, nous pouvons dire que la RPT, au niveau des salaires, correspond à ce que nous avons mentionné de la relation avec les communes mais l'augmentation est obligatoire étant donné à la fois l'augmentation du nombre d'enseignants et puis la classification des gens et les parts d'expérience qui sont données chaque année ainsi que l'inflation. Donc, je vous donnerai, Monsieur le député, par écrit cette explication, qui est une explication mathématique.

Sur l'autre question que vous mentionnez, vous avez mentionné hier, Monsieur le député, que nous devons mettre des priorités dans notre département, et ce sont des priorités et non des réserves que nous mettons en place. Ces priorités, je vous les ai données par écrit, d'abord à M. le président Jean-Didier Roch, par écrit, lorsque la commission a siégé, et j'aimerais vous les rappeler, vous relire ce qui a été écrit, ce que j'ai mentionné au Grand Conseil, et peut-être si la terminologie qui a affirmé que je ne prenais pas dans une poche pour mettre dans l'autre, en réalité, j'ai mis des priorités différentes dans le département parce que, pour moi, l'augmentation des salaires était méritée et, sachant qu'elle ne serait pas acceptée sans compensation, c'est la raison pour laquelle nous avons, avec la commission, discuté des priorités différentes. Je vous relis rapidement ce qui a été écrit (c'est la deuxième partie de la lettre): "Le montant de l'effort à consentir par l'Etat du Valais devant se situer à environ 1,8 million de francs (c'est la part uniquement cantonale, c'est le net), il est envisagé de le compenser par différentes mesures, notamment dans les domaines ci-après:

premièrement, modification des normes d'organisation de l'école (je simplifie mon argumentation);

deuxièmement, maintien, avec une organisation différente, du titulariat aux secondaires I et II;

troisièmement, réexamen des décharges octroyées;

quatrièmement, réexamen du système des allègements en fin de carrière des enseignants;

cinquièmement, étalement dans le temps de la durée des formations langagières L2 et L3 des enseignants."

Ce sont ces cinq axes qui ont été quantifiés et qui donnaient 1,8 million de modification de priorités dans mon département et non pas de réserves qui étaient constituées et qui n'existent pas.

Merci de ne pas entrer en matière sur cette demande d'amendement.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je repasse la parole à l'auteur de l'amendement.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Nous entendons à l'instant la commission des finances être persuadée qu'il n'y a pas de bas de laine dans le département. Je ne vous cache pas que cela nous rassure, évidemment.

Nous entendons également les propos de M. le conseiller d'Etat Claude Roch nous dire qu'il a tout simplement voulu fixer des priorités. On n'attendait rien d'autre, c'est cela qu'on voulait entendre, Monsieur le conseiller d'Etat, parce que fixer des priorités, c'est justement prendre dans une poche pour mettre dans une autre.

Donc, nous félicitons à nouveau ce Parlement de ne pas vous avoir suivi en juin et en septembre, d'avoir pris à ce moment-là les bonnes décisions puisque, je vous le rappelle, nous ne voulions ni de dépenses supplémentaires ni prendre dans la poche des uns pour mettre dans celle des autres.

On a, enfin, les informations qu'on souhaitait à ce niveau-là. On peut donc **retirer** sans autre la proposition.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

La proposition 3.12 est ainsi retirée.

Nous continuons.

La proposition 3.15 avait été transmise au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, et réglée hier.

Nous sommes à la proposition 3.16, Monsieur le rapporteur.

3.16. Service de la formation professionnelle <u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées GP 14 (nouveau produit)	36 Eigene Beiträge PG 14 (neues Produkt)
Subventions de tiers dans le domaine de la réinsertion professionnelle sur la base d'un contrat de prestations avec le canton	Beiträge an Dritte im Bereich des beruflichen Wiedereinstiegs aufgrund eines Leistungsvertrags mit dem Kanton
+ 100'000.-	+ 100'000.-
Décision de la commission : Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.16 du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann.

Un montant existe déjà pour 2012.

A partir de 2013, le subventionnement fédéral sera supprimé. Des solutions devront être trouvées par le DECS.

La commission des finances a refusé cet amendement par 9 contre zéro et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Es geht in diesem Bereich um Projekte welche gestützt auf das eidgenössische Gleichstellungsgesetz Finanzhilfen des Bundes erhalten. Diese Finanzhilfen des Bundes verlangen jedoch auch ein Engagement des Kantons, welches in den vergangenen Jahren spärlich aber doch manchmal gekommen ist. Zwischenzeitlich haben entsprechende Gespräche stattgefunden, doch was jedoch versprochen wurde, wurde nicht vollzogen. Somit warten diese Institutionen immer noch auf den Leistungsvertrag.

Ich möchte gerne von Staatsrat Roch wissen wenn mehr im Budget ist ob dann auch effektiv der Leistungsvertrag gemacht wird.

Wenn ich die Antwort habe, ziehe ich vielleicht den Antrag zurück.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Aucune demande de parole de la part des présidents des commissions.

Je la cède ainsi au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous me posez un dilemme, Madame la députée, parce que, pour moi, les contrats de prestations sont faits avec les institutions. Ils sont faits provisoirement jusqu'en 2013 et ils doivent être complétés chaque année parce que nous sommes partis d'une situation existante pour aller vers une situation qui doit être mise en place. Si certains contrats ne sont pas faits, je vais contrôler, cette semaine ce sera difficile mais en début de semaine prochaine parce que, évidemment, nous devons faire des contrats de prestations avec toutes les institutions, et je m'engage à le faire cette année encore.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'amendement 3.16 est retiré.

Nous terminons avec l'amendement 3.17, Monsieur le rapporteur.

3.17. Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<u>Christian Walden ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>	<u>Christian Walden ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Subventions à des formations continues hors canton qui ne sont pas proposées en allemand en Valais	Beiträge an ausserkantonale Weiterbildungen, die in Deutsch im Kanton Wallis nicht angeboten werden
+1'500'000.--	+1'500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Prestations	Leistungen
<p>Sous-objectif politique 3</p> <p>Assurer une offre de formation continue même hors canton en raison de l'absence de cours en langue allemande (cours professionnels parfois disponibles seulement en français)</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Teilziel 3</p> <p>Weiterbildungsangebot aufgrund des fehlenden deutschsprachigen Kursangebots auch ausserkantonal sicherstellen (Fachkurse z. T. nur in französisch vorhanden)</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur:

Amendement 3.17 du groupe ADG, par le député (suppl.) Christian Walden.

La commission des finances fait la même remarque que la commission thématique, à savoir que cette problématique est connue et couverte par les dispositions actuelles.

Par une demande au département, un subventionnement peut être obtenu.

La commission des finances a refusé cet amendement par 10 contre zéro et aucune abstention.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Les auteurs de la proposition me font signe que **cet amendement est retiré**.

Nous avons ainsi terminé la lecture de détail du projet de budget du DECS.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2012, voir ci-après.)

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par les députés François THURRE (suppl.) et Rita THEODULOZ (suppl.), concernant l'égalité des chances en matière de formation – aussi pour les jeunes handicapés (12.09.2011) (3.132)

POSTULAT

der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat François THURRE (Suppl.) und Grossrätin Rita THEODULOZ (Suppl.), betreffend Chancengleichheit im Ausbildungsbereich – auch für junge Behinderte (12.09.2011) (3.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) François Thurre, PDCB:

La sixième révision bis de l'assurance-invalidité, actuellement en consultation, propose une fois de plus la diminution massive des rentes d'invalidité.

Sous le couvert d'une chasse aux abuseurs, ce seront des économies indues qui seront réalisées sur le dos d'honnêtes citoyens déjà fortement atteints dans leur intégrité.

La révision ne se borne pas à la problématique des rentes. Elle touche également d'ores et déjà de plein fouet la formation élémentaire.

Sans attendre le résultat de la consultation, l'OFAS, dans sa circulaire du 30 mai 2011, a déjà annoncé la couleur au niveau des jeunes handicapés qui n'ont pas les capacités d'effectuer une formation avec attestation fédérale. L'objectif avoué est de réduire de moitié les dépenses actuelles et d'économiser 500 millions de francs avec une conséquence que seuls les jeunes handicapés qui pourront justifier, au terme de leur formation, un revenu entre 855 et 1'710 francs par mois pourront encore avoir accès à la formation. Les nouvelles exigences priveront sans aucun doute les deux tiers des jeunes atteints d'un handicap du droit à une formation de base.

Sur le plan national, la réponse des organisations d'entraide pour les personnes avec handicap ne s'est pas fait attendre. Le 12 septembre 2011, ce sont 107'000 signatures qui ont été déposées à la Chancellerie fédérale pour demander à l'OFAS de revoir sa copie et de garantir une formation élémentaire de deux ans à tous les jeunes en situation de handicap et bien sûr sans tenir compte d'un hypothétique revenu futur.

Dans les pages du Nouvelliste du 5 décembre dernier, j'ai eu le plaisir de lire que M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a rappelé que le Valais a voté en faveur de l'intégration des personnes handicapées une loi déjà en 1991, soit près de 15 ans avant que la problématique ne soit réglée au niveau fédéral. Elle s'est réjouie du côté avant-gardiste de notre canton et a conclu que nous pouvons encore faire mieux.

J'espère aussi que, en matière de formation élémentaire, nous pourrons encore faire mieux.

C'est bien là la question.

Comment, face aux conséquences de la sixième révision bis de l'AI, pourrons-nous honorer les obligations contenues dans la loi valaisanne sur l'intégration des personnes handicapées?

Quelles seront les mesures supplémentaires à prendre concernant notamment la prévention, l'éducation et l'instruction de ces personnes?

Comment notre canton pourra-t-il continuer à apporter son aide au niveau de l'intégration professionnelle, sociale et culturelle?

Et comment pourrons-nous aider les personnes handicapées à accéder à une occupation ou à un emploi afin de faciliter leur insertion, voire leur réinsertion dans la vie professionnelle?

Chers collègues, je n'ai pas inventé les interrogations que je vous ai présentées. Elles découlent toutes des articles inscrits dans la loi cantonale du 31 janvier 1991.

C'est pourquoi les groupes DC du Bas et du Centre prient le Conseil d'Etat d'analyser les conséquences de la sixième révision bis de l'AI pour notre canton dans le domaine des formations élémentaires.

Chers collègues, ne dit-on pas que l'on reconnaît la valeur d'une société en observant de quelle manière elle traite les plus faibles et les plus démunis de ses individus?

Pour que notre Valais ne transgresse pas cet adage, je vous invite à soutenir ce postulat et vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement-

3. POSTULAT

du député (suppl.) Philippe NANTERMOT, PLR, concernant le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons (15.09.2011) (3.133)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOT, PLR, betreffend regelmässige Standortbestimmung über die für unsere Kantone so wichtigen Hochschulen (15.09.2011) (3.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est pas non plus combattu; il est ainsi donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

4. INTERPELLATION

des députés Mathias REYNARD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal BRIDY, PDCC, Laurent BÜRCHER, PLR, Jean-Luc ADDOR, UDC, et cosignataires concernant: le patois à l'école? (16.09.2011) (3.134)

INTERPELLATION

der Grossräte Mathias REYNARD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal BRIDY, PDCC, Laurent BÜRCHER, PLR, Jean-Luc ADDOR, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Patois in der Schule (16.09.2011) (3.134)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le patois, on en a parlé; on aimerait qu'il soit parlé.

Après les promesses du département concernant l'encouragement de l'enseignement du patois et celles qui assuraient la création de conditions cadres, nous sommes soucieux de conserver l'opportunité des cours à option pour le patois. Or, ces cours à option se verront vraisemblablement modifiés et prendre la forme d'option cantonalisée.

Alors, des questions simples:

Quelle nouvelle formule pour les cours à option?

Quel avenir pour le patois en option dans nos écoles?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Monsieur le député Pascal Bridy, vous avez raison de dire que les cours à option seront cantonalisés, en tout cas sur les règles de base. Cela n'empêche pas que nous voulons maintenir le patrimoine. Nous voulons maintenir la culture valaisanne.

Nous avons écrit à M. Addor, dans une lettre du 2 novembre 2011, nous confirmons que la fondation est en contact avec nous et que nous faisons actuellement un test à Evolène pour des cours à option hors grille et qui sont très efficaces. Sur la base de cette expérience, nous pourrions la prolonger, mais nous travaillons de façon très actuelle avec la fondation et nous voulons, à travers les cours facultatifs, des modules particuliers hors classe, bénéficier de l'expérience que nous faisons à Evolène.

Donc, nous ne voulons pas ignorer ce problème.

Par contre, dans la grille horaire pour le CO, les options sont plutôt des branches techniques ou des branches principales qui seront mises en place.

5. DEBAT FINAL ET DECISION concernant le budget 2012

SCHLUSSDEBATTE UND BESCHLUSS betreffend den Voranschlag 2012

Débat final:

Le président:

Vous n'allez pas me faire croire que je n'ai pas de demande de parole..., si quand même!

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Der Voranschlag des Kantons Wallis für das Jahr 2012 weist knapp positive Resultate aus, ist verfassungs- und gesetzeskonform. Selbst die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse wurden eingehalten. So weit so gut. Doch der Schein trügt.

Für die SVPO/Freie Wähler ist eine gesunde Finanzlage unseres Kantons von grosser Wichtigkeit, heute aber auch in Zukunft. Aus diesem Grunde muss festgehalten werden, dass im vorliegenden Voranschlag der Anstieg des Aufwandes grösser ist als der Anstieg des Ertrages. Was diese Entwicklung mittel- und langfristig zur Folge hat, zeigt uns die integrierte Mehrjahresplanung 2012 bis 2015 unmissverständlich auf. Trotz den schwerwiegenden Annahmen, welche diese integrierte Mehrjahresplanung beschönigen, ist die finanzpolitische Entwicklung in unserem Kanton besorgniserregend. Aus diesem Grund ist der Staatsrat wie auch der Grosse Rat gefordert, umgehend den Aufwand in den Griff zu bekommen.

Die Feststellung der Finanzkommission, dass im Vergleich zu anderen Kantonen das Ergebnis des Voranschlages 2012 des Kantons Wallis beruhigend ist, da von den gegenwärtig bekannten Voranschlägen von 21 Kantonen 15 ein Defizit ausweisen, verleitet zu falschem Verhalten. Dass es uns weniger schlecht geht als einigen anderen, sind ein schwacher Trost und eine falsche Ausgangslage.

Seien wir uns doch alle bewusst, nur ein finanzstarker Kanton kann ein sozialer Kanton sein, nur ein finanzstarker Kanton kann ein wirtschaftsfreundlicher Kanton sein und nur ein finanzstarker Kanton kann ein zuverlässiger Partner gegenüber den Gemeinden sein.

Tragen wir diese Verantwortung. Wege entstehen dadurch, dass man sie geht. Gehen wir diesen Weg, den Aufwand nun endlich in den Griff zu bekommen gemeinsam, zugunsten unserer Steuerzahlerinnen und Steuerzahler, zugunsten unserer Wirtschaft und zum Wohle unserer Gemeinden und unseres Kantons.

In diesem Sinne macht die Fraktion SVPO/Freie Wähler den ersten Schritt und ist für Annahme des Voranschlages 2012. Dies in der Hoffnung und in der Annahme, dass Sie alle unsere finanzpolitischen Sorgen teilen.

Im Namen aller Beteiligten und Betroffenen danke ich Ihnen dafür.

Danke.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Les députés DC du Bas ne peuvent que se réjouir d'avoir à sanctionner maintenant par leur vote un budget 2012 intégrant toutes leurs préoccupations, particulièrement sous les angles social et économique.

Sous l'angle social, nous avons fait ce que nous pouvions, en ciblant nos aides selon les besoins avérés. Je rappelle que 90'000 personnes et 3'000 familles bénéficieront, en 2012 encore, de justes et conséquentes – les deux mots n'étant pas incompatibles – subventions au paiement des primes maladie. Grâce à nos interventions aussi, les institutions seront subventionnées de manière juste, sans avoir à mettre leurs réserves en péril. Enfin, par votre vote de ce matin en suivant notre proposition, vous avez accordé le soutien que nous vous demandions aux familles d'accueil.

Sous l'angle économique, nous sommes persuadés aussi que le budget que nous nous apprêtons à voter est excellent, dans le sens où il concrétise le soutien de l'Etat à l'économie en période difficile, notamment par l'utilisation des 10 millions du fonds de soutien à l'économie, utilisés dans le cadre du budget pour, en particulier, les 540 millions d'investissements qui sont proposés dans ce budget. Voilà le vrai soutien à l'économie.

En chiffres, on passe du projet du Conseil d'Etat, qui présentait un excédent de revenus de 900'000 francs, à un excédent final de 2,350 millions, ce qui permet de faire face, sans devoir tordre les principes constitutionnels ou légaux du double frein, à des imprévus en 2012 et, espérons-le aussi, permettre en 2013 au nouveau Parlement de boucler les comptes 2012 en alimentant le fonds des infrastructures du 21^e siècle. Et le tout, Mesdames et Messieurs – et je terminerai par-là – dans le respect de la fonction publique.

A l'heure des remerciements et des vœux, je commencerai par dite fonction publique. Merci à tous ceux qui nous écoutent ou à M^{me} et MM. les conseillers d'Etat de transmettre les remerciements que nous faisons maintenant. Je crois qu'il est particulièrement agréable de pouvoir travailler en collaboration avec dite fonction publique plutôt que de les avoir dans la rue, comme nous l'avons entendu à Genève hier. Merci donc à tous de votre engagement. Recevez les vœux du groupe PDCB pour d'excellentes fêtes de fin d'année et une excellente année 2012.

Ces remerciements s'adressent également, et les vœux aussi, à l'ensemble du Conseil d'Etat, M. le président en tête, M. le grand argentier ensuite et les autres conseillers d'Etat, à la commission des finances, que nous remercions pour son aide dans l'analyse du budget, ainsi qu'à vous toutes et à vous tous.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Trotz aller Diskussionen erfüllt das vorliegende Budget die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse und der Überschuss ist aufgrund Ihrer Entscheidungen noch grösser als gemäss Vorschlag der Regierung. Bravo! In den kommenden Jahren wird es aber immer schwieriger wenn der Staatsrat gemäss eigenen Angaben in den Jahren 2013 bis 2015 nicht weniger als 388 Millionen Franken einsparen will, und das bei berücksichtigten Nationalbankgewinnausschüttungen von jährlich 65 Millionen Franken.

Die CSPO bedauert, dass der Handlungsspielraum des Parlaments immer kleiner wird. Bestimmt die Finanzkommission den Gang der Dinge, da sie in der Regel alle finanzwirksamen Abänderungsanträge ablehnt? Bleibt dem Parlament nur noch die Möglichkeit, die Vorschläge der Regierung abzusegnen? Wo bleibt da die Verantwortung des Parlaments? Fragen über Fragen.

Was bringt es wenn man in der Budgetdebatte restriktiv entscheidet um dann im Folgejahr ernüchtert feststellen zu müssen, dass das Parlament aufgrund seiner Entscheidungen eine Vielzahl neuer Stellen geschaffen hat, die es nun auch zu finanzieren gilt.

Die CSPO ist zufrieden, dass das Parlament seiner Verantwortung gegenüber den Menschen mit einer Behinderung nachgekommen ist und das Budget zumindest auf den Betrag, der von der Dienststelle beantragt wurde, erhöht hat. Ebenfalls ist die CSPO zufrieden für die zusätzlichen Mittel für den öffentlichen Verkehr, denn das dient vor allem den Berg- und Randregionen.

Die CSPO stimmt dem Voranschlag mit gemischten Gefühlen zu, bleibt jedoch wachsam, was die Tourismusförderung und weitere Fondsbildungen betrifft. Die CSPO ist der Ansicht, dass vorhandene Ressourcen in den Kreislauf der Volkswirtschaft gelangen und nicht in irgendwelchen Fonds verschwinden sollen.

In diesem Sinne erwartet die CSPO von der Regierung auch, dass die jetzt nun doch fließenden Gewinnausschüttungen der SNB nicht in der laufenden Rechnung versanden lässt, sondern damit unsere Volkswirtschaft unterstützt und die anvisierten Investitionen vollumfänglich ausführt.

Wir sind überzeugt, dass nur ein gesunder Staat ein sozialer Staat ist. Das heisst jedoch nicht, dass soziale Leistungen wie beispielsweise die Subventionierung der Krankenkassenprämien überprüft werden können und sollen und zwar auch mit dem Ziel die Subventionen gezielter einzusetzen.

In diesem Sinne wünscht die CSPO dem Präsidium, dem Staatsrat und Ihnen allen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, frohe Festtage und alles Gute im neuen Jahr. Danke.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Sieben Schlussbemerkungen seitens der Fraktion Linke Allianz/ADG in der Budgetschlussdebatte.

1. In diesem Saal wurde in diesen Tagen viel von Krise gesprochen. Staatsrat Tornay hat recht wenn er sagt, weder das Wallis noch die Schweiz befinde sich in der Krise.

2. Wenn wir schon von einer Krise sprechen, müssen wir nicht von einer Wirtschaftskrise, sondern von einer Bankenkrise sprechen.

3. Wer die exportorientierte Industrie kennt, weiss, dass die Auftragsbücher grossmehrheitlich voll sind. Das selbe gilt für den Hoch- und Tiefbau für die erste Jahreshälfte 2012.

4. Die Verlängerung der Arbeitszeiten in den Industriebetrieben ist nicht die Folge der Wirtschaftslage sondern ist die direkte Folge des harten Frankens. In diesem Zusammenhang verlangen die Gewerkschaften seit Monaten von der Nationalbank eine Frankenuntergrenze von 1,40 gegenüber dem Euro. Staatsrat Cina hat dieser Tage von einer Untergrenze von 1,30 Franken gesprochen und er bewegt sich damit richtigerweise in Richtung der Gewerkschaften.

5. Die Budgetzahlen sehen gut aus und werden anlässlich der Rechnung noch besser aussehen, weil einmal mehr zu pessimistisch gebucht worden ist.

6. Die Fraktion ADG stimmt dem Budget zu und damit komme ich

7. zum Schluss: Allen frohe Festtage und einen guten Rutsch.

Danke schön.

M. le député André Vernay, PLR:

Lors de ce débat, je crois que notre groupe veut synthétiser notre prise de position en deux mots: le premier mot est satisfaction, le deuxième mot est confiance.

Tout d'abord, satisfaction de notre groupe quant aux réductions qui ont été apportées dans les domaines des Biens et services et des subventions. Cela va dans le sens de nos priorités. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Deuxième raison de notre satisfaction: ce sont les transferts qui ont été effectués au Service des transports et aux institutions sociales.

Troisième raison de satisfaction: ce sont les conséquences de ces transferts qui sont claires et nettes: l'Etat peut maintenir toutes les prestations qu'il a promises. Je crois que c'est une chose extrêmement importante et un signe clair en faveur de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans.

Dernier motif de satisfaction: c'est bien évidemment le maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement, auquel nous tenons par-dessus tout. C'est un véritable outil de pilotage et ce véritable outil de pilotage sera encore grandissant par les temps troubles qui nous attendent.

Deuxième mot: j'ai dit confiance. Plutôt que d'énoncer des pistes d'économies, des possibilités d'économies – nous savons que nous devons faire des économies, nous savons que nous devons trouver des moyens pour maîtriser les dépenses –, nous préférons parler de confiance:

Confiance, tout d'abord, dans notre économie, notre économie qui est diversifiée, qui est bien armée, pour affronter la tempête qui s'annonce.

Nous avons confiance dans notre Etat, dans les institutions qui le composent, dans les personnes qui dirigent cet Etat, qui sauront trouver les solutions adéquates pour affronter l'avenir qui s'annonce moins rose.

Nous avons confiance, finalement, dans ce Parlement, qui saura trouver les majorités nécessaires pour le bien de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans.

Pour terminer, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat, les départements, l'Administration, tout le Parlement ainsi que tous les contribuables valaisans.

Un joyeux Noël et bonne année 2012 à tout le monde!

Le président:

Merci Monsieur le député.

Les économies qui ont été faites dans le budget de l'Etat impactent également l'éclairage de notre salle!

Je vous propose de patienter quelques secondes, le temps que l'on rétablisse la situation.

(...)

Voilà, le temps que les ampoules chauffent, ça sera bon.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Ich hoffe nicht, dass der Lichtausfall ein schlechtes Omen ist für die sehr positiven Worte der Vorredner und die Wirtschaftslage im Jahre 2012 symbolisieren. Ich gehe doch davon aus, dass wir einen totalen Lichtausfall 2012 vermeiden können.

Kommen wir zum Budget 2012. Das gestaltete sich um einiges schwieriger als im Vorjahr. Bereits der Ausfall der Gelder der Schweizerischen Nationalbank stellte den Staatsrat bei der Budgetplanung vor erhebliche Schwierigkeiten und die Finanzkommission ihrerseits forderte zu Recht Einsparungen, welche sie konsequent dem Fonds für das 21. Jahrhundert zuweisen wollte. Da war der Grosse Rat doch ziemlich in einem Dilemma und was haben wir getan? Wir haben die Finanzkommission im Regen stehen lassen und die Einsparungen nicht etwa dem Fonds für das 21. Jahrhundert zugewiesen, sondern mit diesen Geldern haben wir laufende Bedürfnisse im Sozialbereich und beim öffentlichen Verkehr gedeckt.

Meine Damen und Herren, das können wir schon einmal so durchgehen lassen. Die CVPO steht hinter diesem Budget und hat diese drei sicherlich teilweise berechtigten Forderungen auch unterstützt und ihnen zugestimmt. Trotzdem war es unseres Erachtens nicht sehr weise in der Folge Abstriche bei der Stabilisierung und der Förderung der Wirtschaft des Kantons Wallis vorzunehmen. Die Grosszügigkeit im Sozialbereich können wir uns nur leisten durch eine funktionierende und gute Wirtschaftslage und gerade diese ist für das Jahr 2012 alles andere als sicher.

Es hätte dem Grossen Rat sehr gut angestanden hier ein entsprechendes Gleichgewicht bei der Verteilung der noch verfügbaren Mittel einzuhalten. Während andere Kantone bereits bei den Krankenkassenprämien einsparen müssen und die Saläre des Staatspersonals nicht mehr der Teuerung anpassen – in einzelnen Kantonen ist das Staatspersonal sogar auf der Strasse – konnten wir uns hier in diesem Grossen Rat den Luxus leisten in diesem Budget 78 weitere neue Stellen zu schaffen.

Die CVPO ist der festen Überzeugung, dass dies so nicht mehr weitergehen kann, ansonsten werden Sie sich die Budgetdebatten um einiges härter vorstellen können. Für diesen Fall können wir auch nicht mehr Hand bieten für solche grosszügige Zuteilungen der Budgets im sozialen Bereich. Die Ausgaben- und Schuldenbremse ist eingehalten. Das war ein Kind der CVPO. Aber man sollte doch auch noch ein wenig an die Investitionen in die Wirtschaft denken. Es kann ja nicht sein, dass Budgeteinsparungen, welche ursprünglich für Investitionsprojekte für die Zukunft vorgesehen waren, samt und sonders in laufende Sozialausgaben fliessen.

Besonders bedauern wir es, dass im Bereich des vom starken Schweizerfranken hart getroffenen Tourismussektors keine Zeichen durch den Grossen Rat gesetzt wurden.

Wir haben aber hier vollstes Vertrauen in unseren Staatsrat. Wir haben die Zusicherungen, dass der Staatsrat nötigenfalls ein weiteres Wirtschaftsförderungsprogramm mit entsprechenden finanziellen Mitteln für unsere Wirtschaft und unseren Tourismus freistellt. Wir fordern, dass insbesondere allfällige Überschüsse des Jahres 2011 ohne wenn und aber und ohne Diskussionen in diesem Sektor verwendet werden.

Für dieses Jahr wollen wir darüber hinwegsehen und hoffen zusammen mit dem grossen Schneefall auf ein gutes Wirtschaftsjahr 2012 und darauf, dass Sie jetzt die nun gesprochenen Gelder auch wirklich als das verstehen was sie sind, nämlich ein Zeichen der starken Haushaltsführung unseres Kantons Wallis an all unsere Kritiker.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Le groupe PDCC va voter avec conviction ce budget 2012, pour les raisons suivantes:

Premier point important: le budget 2012 respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Deuxième point: grâce aux propositions du groupe PDCC, ce Parlement a pris des décisions positives pour soutenir les nombreux assurés valaisans qui bénéficient du subventionnement aux caisses maladie, au contraire du groupe UDC. Ce Parlement a également suivi mon groupe pour garantir des transports publics de qualité et globaux pour notre canton. J'aimerais aussi dire à Jeanne, Mariella, Morgane et à toutes les personnes et à tous les enfants des institutions pour personnes handicapées que le groupe PDCC a écouté leurs préoccupations et augmenté de manière substantielle le budget de la prise en charge des personnes handicapées. Pourrons-nous le faire chaque année? La question reste ouverte et, malheureusement, sans réponse. Par contre, il faudra que M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten nous donne des réponses, qu'elle anticipe les événements, trouve des solutions et rediscute les mandats de prestations. Je confirme ma demande faite à l'entrée en matière: que la commission de gestion audite de manière approfondie et pertinente le Service de l'action sociale.

Le budget que nous allons voter est meilleur que la proposition initiale du Gouvernement à hauteur de 1'587'500 francs, et je corrige ici le chef du groupe DC du Bas. Et le Gouvernement pourra, en cas de problèmes économiques, réagir par des crédits supplémentaires.

Les prévisions économiques sont alarmantes. Nos pays voisins souffrent de la crise de l'euro et de la dette. Notre pays ressent les effets indirects de la force de l'euro. Et, en finalité, notre canton perçoit déjà les effets d'un ralentissement économique.

Pourrons-nous, dans les années à venir, investir encore près de 540 millions pour l'économie? Pourrons-nous maintenir un filet social de qualité? Pourrons-nous nous permettre de voir les charges de fonctionnement augmenter plus que les recettes?

Toutes ces questions demanderont à ce Parlement de faire des choix, confronter l'indispensable au superflu, le pragmatisme au populisme des travées du fond de cette salle.

Les forces du centre – c'est là un appel – devront se regrouper et réfléchir ensemble pour trouver des solutions, combattre les propositions des extrêmes et ainsi permettre aux Valaisannes et aux Valaisans d'habiter un canton où il faut bon vivre.

Deux conclusions: une personnelle et une au nom du groupe.

Au contraire du député (suppl.) Philippe Nantermod qui, avec sa verve habituelle, a émis des doutes sur les compétences du Département de l'économie, j'aimerais, en mon nom et au nom de la commune d'Ayent, remercier le chef du Département de l'économie, M. Jean-Michel Cina, et ses services pour l'excellente collaboration pour la réalisation du projet Spa & Wellness Anzère. J'invite tout le Parlement et les parlementaires, lors du creux de janvier, à venir découvrir ces merveilleuses installations de bien-être.

Avant de conclure, j'aimerais adresser à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de ce budget 2012 mes remerciements et ceux de mon groupe et, enfin, à vous tous, Chers collègues, frohe Weihnachten und alle unsere Wünsche für 2012, un joyeux Noël et tous nos vœux pour 2012!

Merci de votre écoute.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le point de départ, c'est-à-dire le projet de budget qui nous était proposé par le Conseil d'Etat, était un budget équilibré dans des circonstances qui commencent à devenir plus difficiles que ce à quoi nous avons été peut-être un peu trop bien habitués ces dernières années. Au final, le bilan a été rappelé tout à l'heure, on constate (si j'ose dire) que nous n'avons pas trop fait de folies, au contraire puisque pour 1,5 million, un peu plus, le budget se présente encore un petit peu mieux que ne l'avait fait le Conseil d'Etat.

J'aimerais, sans vouloir revenir sur différents points qui ont été abordés par des collègues au fur et à mesure des interventions des groupes, revenir sur quelques points particuliers.

Le budget, c'est quand même l'occasion de manifester ses priorités parce que tout le monde sait que l'on n'arrive pas à tout faire en même temps, tout simplement parce que les moyens manquent pour cela.

On a vu, au cours des discussions que l'on a eues ces derniers jours sur des questions importantes, de quelle manière les uns et les autres, au-delà des anathèmes, fixaient leurs priorités. Nul ici n'a le monopole de la défense ni des handicapés, ni des familles, ni de la classe moyenne. On a simplement l'occasion de montrer de quelle manière on fixe de part et d'autre les priorités.

Alors, pour des amendements avec quand même quelques millions à la clé et puis avec des gens derrière, il y avait une question intéressante politiquement parce que, contrairement aux visions simplistes de mon collègue Grégoire Dussex, j'aimerais dire ici que si on veut parler maintenant de la question de la subvention aux primes d'assurance-maladie, ce dont il s'agissait, déjà ça n'avait rien de révolutionnaire, j'ai déjà eu l'occasion de le dire une ou deux fois cette semaine puisque ça sortait tout simplement du rapport de la commission des finances. Que nous disait la commission des finances? Que l'augmentation du montant de ces subventions était supérieure à la prime de référence pour les adultes. Cela signifie quoi? Cela signifie que la proposition que nous avons faite à la suite de la commission des finances, qui comprend au demeurant en tout cas un représentant du groupe DC du Centre et qui n'a rien dit quand ce rapport a été élaboré, eh bien!, j'aimerais dire simplement que ce dont il s'agissait, ce n'était pas d'enlever le pain de la bouche (si j'ose dire) à des assurés de la classe moyenne. On n'enlevait rien à personne. On limitait simplement une augmentation. On aurait bien voulu pouvoir la laisser, mais si on faisait cela, on pensait qu'on n'avait pas les moyens de financer une autre proposition, à laquelle le groupe UDC s'est rallié, qui a été faite aussi par la gauche (eh bien!, oui, cela peut étonner certains), et pourquoi nous l'avons fait? Parce que aussi bien s'agissant des subventions aux primes d'assurance-maladie, on ne voulait rien enlever à personne, eh bien!, de la même manière, s'agissant maintenant des subventions aux différentes institutions qui, dans ce canton, s'occupent des personnes en situation de handicap, avec toute une série de personnes, les handicapés eux-mêmes bien sûr mais leurs familles, leurs proches aussi, eh bien!, là, ce dont il s'agit, c'est bel et bien de limiter les moyens de ces institutions pour 2012.

Alors, on peut parler des populistes du fond. Les populistes du fond, Monsieur Dussex, vous disent ceci, et le disent aussi aux Valaisans et notamment aux personnes qui s'occupent des personnes en situation de handicap: le rendez-vous est pris en 2012 pour voir exactement les conséquences des décisions que nous avons prises ces jours-ci sur ces deux questions.

Un paradoxe maintenant. Le Parlement a refusé d'augmenter très légèrement (on voit qu'au final, on aurait pu se le permettre) un montant qui aurait été destiné à des études comparatives pour la troisième correction du Rhône...

Le président:

Monsieur le député, il vous reste une dizaine de secondes!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

...dans le secteur Viège-Brigue. Eh bien!, on économise 50'000 francs, mais peut-être qu'on a perdu environ 70 millions d'un côté. C'est un peu dommage.

Je terminerai en parlant d'un cadeau de Noël que nous avons fait d'abord à la préposée à la protection des données et à la transparence et peut-être aussi à beaucoup de juristes de ce canton parce que, à mon avis, ce poste va devenir la fonction la plus enviée de l'Etat du Valais.

Alors, le groupe UDC approuve bien sûr ce budget et tient à adresser, lui aussi, tous ses vœux à tous ceux qui sont dans cette salle, au Gouvernement, aux membres de ce Parlement, et les populistes du fond adressent aussi leurs vœux bien entendu à tous les Valaisans et à toutes les Valaisannes et les assurent qu'ils continueront (parce que c'est cela pour nous le populisme) à essayer, essayer modestement, de s'occuper au mieux des problèmes concrets que les gens vivent tous les jours et ceux dont certains ne s'occupent pas toujours très bien.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes parlementaires.

Je passe aux interventions à titre individuel.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne peux pas ne pas revenir sur ce qui s'est passé tout à l'heure lors du traitement de l'amendement de l'UDC concernant l'IUKB dans le budget du DECS.

Monsieur Edmond Perruchoud, votre absence pendant les 9/10^{es} de ce débat final du budget où vous étiez un des dépositaires des amendements de votre groupe montre le mépris que vous avez envers ce Parlement.

Parfois, vous me faites rire mais, aujourd'hui, vous ne m'avez pas fait rire.

Vous avez exprimé votre crainte d'être mal compris et plus nuancé. Si on vous avait mal compris, c'est peut-être que vous vous étiez mal exprimé et surtout que votre proposition était inadéquate. Mais, rassurez-vous, on vous a bien compris, peut-être trop bien.

Quant à votre nuance annoncée dans vos propos, qu'est-ce que ça aurait été si vous n'aviez pas été nuancé?

Je me permets de prendre la parole ici – j'ai hésité à faire une motion d'ordre – parce que je souhaitais quand même dénoncer une attitude que j'estime malhonnête de votre part dans la procédure. Vous avez respecté la règle, c'est clair. Vous avez exposé tous vos arguments, avec beaucoup de contrevérités, mais en prenant tout le temps, et je dirai même en dépassant votre temps de parole, et en annonçant à la fin que vous retiriez votre proposition, vous avez dénié à tous ceux qui voulaient vous répondre la possibilité de le faire.

Le moins qu'on puisse dire, c'est ou bien on retire un amendement sans le commenter et c'est réglé, ou bien on le commente comme vous l'avez fait mais vous laissez au moins les réponses se passer.

C'est simplement une question de respect par rapport à vos collègues de ce Parlement.

Je terminerai en disant quand même, je me permets de lire juste cinq lignes de ce que j'avais préparé pour l'objet qui était traité parce que ça traite aussi du même objet.

Au sujet de l'objet qui concernait l'IUKB, je voulais quand même vous dire que, au-delà d'une simple provocation dont l'UDC est coutumière, votre proposition au budget était simplement ridicule et totalement inacceptable. Si elle émanait d'un nouveau député sans expérience en début de législature, on aurait encore pu mettre une telle maladresse sur le compte de l'inexpérience mais émanant d'un député expérimenté comme vous l'êtes, Monsieur Perruchoud, elle est une insulte à cette Assemblée et au sérieux des députés. En effet, un juriste de votre qualité ne peut pas ou ne devrait pas ignorer que sa demande était tout simplement illégale car il n'existait aucune base légale pour organiser le désengagement du canton de l'IUKB tel que vous le demandiez.

Je n'irai pas plus loin. Je ne vais pas rouvrir le débat sur ce point-là. Je vous prie simplement d'en prendre note. Je pense que ce que je viens d'exprimer, je ne suis pas le seul à le penser.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Avant de passer la parole bien entendu, comme vous pouvez vous en douter, à M. le député Edmond Perruchoud, une précision: la technique qui consiste à développer une proposition et puis de la retirer n'est pas nouvelle et n'est pas l'apanage de M. Perruchoud, à qui je cède la parole.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je m'adresse à cette noble Assemblée, qui a le plus profond de mes respects.

Ma réponse à ce que je ne qualifierai pas mais que j'accepte démocratiquement est celle-ci: Vous pouvez faire taire le coq, vous n'empêcherez pas le soleil de se lever.

Bonne fête de Noël à tous!

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Mardi matin, au début de l'étude des amendements, le Conseil d'Etat nous proposait un budget avec 100'000 francs d'excédent de financement.

Après les différentes modifications: la diminution de la rubrique Biens, services et marchandises d'un million, la diminution de la rubrique Subventions sans caractère d'investissement de 6 millions, la diminution de 137'500 francs sous la rubrique 31 de la Présidence et les attributions de 2,5 millions au Service des routes et des cours d'eau, de 50'000 francs au Service des forêts et du paysage et de 3,1 millions au Service de l'action sociale, le Gouvernement dispose aujourd'hui de 1'587'500 francs pour d'éventuels crédits

supplémentaires, tout en respectant l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement. Pour ce chiffre, je rejoins le député Grégoire Dussex. Malheureusement, Monsieur le député Nicolas Voide, vous nous annonciez un chiffre de 2,3 millions; je n'ai pas les mêmes chiffres. (...) D'accord, merci!

Nous pouvons nous réjouir de pouvoir voter aujourd'hui un budget qui dégage un excédent de financement de plus de 1,5 million alors que la plupart de nos voisins romands viennent d'adopter des budgets déficitaires de plusieurs centaines de millions.

La planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 démontre que nous devons, dans les années à venir, contenir les charges de fonctionnement pour que, à l'avenir, nous puissions présenter des budgets respectant le double frein.

La commission des finances, attachée à ce que l'Etat puisse toujours avoir un investissement brut important, s'attachera ces prochains mois, avec l'aide du Gouvernement, à analyser les possibles pistes pour maintenir les charges de fonctionnement à un niveau acceptable.

Pendant cette semaine, le Parlement a suivi les propositions de la commission des finances sur la majorité des amendements. Je vous remercie de la confiance que vous faites à la commission des finances. D'ailleurs, plusieurs propositions d'amendement faites par certains groupes politiques découlaient des remarques faites par la commission des finances dans son rapport.

La commission des finances, même si elle n'a pas été suivie sur toutes ses propositions, est satisfaite du déroulement des débats car, au niveau des subventions aux caisses maladie, le chef du département a assuré le Parlement de sa volonté d'étudier toutes les pistes possibles pour une meilleure attribution des subventions aux caisses maladie.

Pour maîtriser les subventions sans caractère d'investissement, le Gouvernement a mandaté, selon mes informations, l'Inspection des finances pour étudier de manière approfondie les attributions dans cette rubrique. Je remercie ici le Gouvernement de la prise en compte des remarques et des inquiétudes de la commission des finances.

La commission des finances demande au Conseil d'Etat de clarifier les répartitions budgétaires dévolues à chaque département s'il veut maintenir sa stratégie de nouvelle procédure d'établissement budgétaire. Le débat sur les subventions dévolues aux personnes en situation de handicap a démontré que la nouvelle procédure budgétaire doit être affinée.

Je ne veux pas allonger les débats, les différents intervenants et intervenantes étant déjà revenus sur la plus grande partie des thèmes débattus cette semaine.

Je tiens à remercier tous les membres de la commission des finances pour le travail qu'ils ont fourni tout au long de cette étude du budget.

Un merci particulier à notre rapporteur Daniel Porcellana qui, par ses explications sur les amendements, a donné aux débats de cette semaine beaucoup de fluidité.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble du Gouvernement pour la bonne collaboration que nous avons eue tout au long de l'étude de ce budget.

Je remercie aussi l'ensemble de l'Administration qui a répondu de manière très précise à toutes les sollicitations des différents commissaires de la commission des finances.

Enfin, je remercie l'ensemble des parlementaires qui accepteront le budget 2012 que nous voterons tout à l'heure.

Pour clore mon intervention, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, membres de l'Administration, du Parlement, du Service parlementaire, du Gouvernement, citoyennes et citoyens qui nous suivez, de joyeuses fêtes de fin d'année et une heureuse année 2012.

Merci de votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Je repasse brièvement la parole au député Nicolas Voide.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Je crois que nous avons peut-être été mal compris sur les chiffres.

Pour nous, ce qui est important, c'est l'excédent de revenus. L'excédent de revenus, c'est la différence entre ce qu'on encaisse et ce qu'on prévoit de dépenser. Cet excédent de revenus au budget présenté par le Conseil d'Etat est de 900'000 francs. Avec les améliorations que nous lui avons apporté, il est maintenant de 2'387'500 francs.

Voilà ce que nous avons dit et qui nous paraît important et que nous saluons.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député, pour cette précision sur les différents chiffres qui caractérisent le bilan final du budget.

Je passe la parole au chef du Département des finances.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cinq mots sont sortis particulièrement de ce débat final: équilibre, confiance, satisfaction, monopole et exigences.

Eh bien!, oui, je vais dans le cadre de cette intervention, après deux mois de discussion sur le budget, déjà au mois de novembre lorsque nous sommes entrés en matière avec les différentes remarques des groupes et tout au long de cette semaine, récapituler un certain nombre de principes, évidemment les chiffres étant connus, et je souscris aux 2'387'500 francs qui viennent d'être précisés par le député Nicolas Voide.

Monsieur le député Louis Ursprung, vous avez commencé par faire un appel, et ça me paraît un enseignement essentiel de cette semaine pour le Gouvernement valaisan, à la maîtrise des dépenses. J'ai entendu quasiment dans tous les groupes, dans le cadre de la planification intégrée pluriannuelle, chacun s'est aperçu que nous avons un certain nombre d'économies à réaliser dans le futur et qu'il était nécessaire de passer par une maîtrise supplémentaire des dépenses, et chacun a dit qu'elle devait commencer dans cette salle. Nous nous réjouissons bien sûr de la collaboration du Parlement à l'atteinte de ces objectifs à travers vos diverses interventions. C'est essentiel, nous ne pouvons qu'ensemble, Parlement et Gouvernement, arriver à cet objectif parce que nous sommes nous aussi bien sûr à l'exécutif en charge de mettre en œuvre les décisions qui sont prises, soit à travers des motions, soit à travers d'autres dispositions, par le Parlement.

J'ai aussi entendu bien sûr cet équilibre entre l'économie, que nous voulons soutenir à travers les 540 millions, comme l'a relevé le chef du groupe DC du Bas, le député Nicolas Voide, et cette nécessité, et ici on rejoint aussi l'ensemble des intervenants qui ont dit que seules des finances saines permettraient à l'Etat de remplir ses tâches soit en matière économique, soit sous l'angle social. Et nous ne pouvons bien sûr que souscrire à ces éléments sachant que, et pour l'angle économique et pour l'angle social, des priorités supplémentaires devront encore être réalisées dans le futur.

Nous regrettons aussi, Madame la cheffe du groupe CSPO, que la BNS nous ait fortement diminué la marge. C'est un constat. Nous devons l'enregistrer. Nous continuerons, soutenus par vous, et par l'UDC qui nous a aussi incités à aller dans ce sens-là et par tous les groupes, de défendre la position des cantons vis-à-vis de ce que nous appelons une redevance, prenant toujours l'exemple que si Grande Dixence fait un mauvais résultat et ne distribue pas de dividendes, néanmoins paie la redevance aux communes. Eh bien!, nous développons le même schéma qui, semble-t-il, prend un petit peu corps au niveau suisse vis-à-vis de cette théorie. Mais rien n'est gagné, bien évidemment.

Merci, Monsieur le député German Eyer, la Suisse n'est pas en crise, le Valais n'est pas en crise, et c'est un élément aussi essentiel de ce budget. Il y a lieu de dire et de répéter le message de confiance que nous adressons aux Valaisannes et aux Valaisans. Dans un avenir économique incertain, qu'est-ce que nous offrons aux Valaisannes et aux Valaisans? 540 millions d'investissements. C'est essentiel. C'est un message fort, que nous adressons bien sûr aux PME de ce pays, avec un très haut niveau d'investissements et, sous l'angle des prestations à la population, on n'a rien réduit, rien, on n'a fait que croître dans les prestations à la population à travers des montants moins élevés que ce que l'on peut souhaiter mais plus élevés que ceux de l'année précédente. Quand même, dans une situation de ce type-là, ce message de confiance, à travers les budgets que nous avons présentés, a été relevé par le chef de groupe André Vernay – c'est la confiance aussi qui ressort de ces débats – qui s'est exprimé pour le groupe PLR. Eh bien!, oui, il ressort aussi de ce débat de deux mois une confiance que nous pouvons donner à l'ensemble des Valaisannes et des Valaisans.

L'excédent 2012 doit-il être attribué à une des exigences soulevées par le groupe CVPO, le tourisme? Peut-être, mais ce sera en 2013 et peut-être sera-t-il trop tard. Nous allons donc aussi, dans le cadre de l'année 2012, poursuivre ce soutien au pan important de l'économie qu'est le tourisme. On dit que, dans ce canton, de manière directe et indirecte, à peu près un tiers des revenus provient du tourisme. Vous pensez bien, et ceci fait partie des nuages – qui, aujourd'hui, se dessinent et qu'on doit envisager dès aujourd'hui parce qu'ils risquent d'arriver demain – qui pourraient fortement réduire nos recettes fiscales. Si un tiers de l'économie valaisanne se trouve en difficulté et réduit ses capacités, ne serait-ce que de 10%, vous vous rendez compte ce que signifient 3 à 4% de recettes fiscales en moins issues de ce secteur économique ô combien important pour notre pays. Nous continuerons donc de veiller dans ce domaine-là, mais nous pouvons déjà dire aujourd'hui qu'il n'est pas juste de dire que le Gouvernement n'a rien fait. Au contraire, M. le chef du département – qui, aujourd'hui, est pris par des obligations intercantionales – l'a démontré à plusieurs reprises. Nous avons déjà en 2012 attribué 3 millions supplémentaires. Et ceux qui viendront avec l'observatoire du tourisme et nos autres dispositions concernant le soutien au tourisme à travers des reports de crédit, eh bien!, ce sont des mesures qui déploieront leurs effets à travers un décret, sur lequel vous aurez à vous exprimer en mars 2012. Donc, manifestement, nous soutenons déjà le tourisme et nous observons avec attention son développement pour peut-être en faire plus, en dégageant bien sûr un certain nombre de priorités pour pouvoir soutenir cette branche importante de notre économie.

Merci aussi au député Grégoire Dussex, qui nous a pratiquement invités à plonger dans la piscine d'Anzère. Peut-être aurons-nous, durant ces fêtes, un peu de temps pour aller dans cette direction-là.

C'est vrai que personne n'a le monopole du soutien à des institutions, à des handicapés, nous partageons totalement cette opinion, mais il est vrai que certains souhaitent s'approprier ce monopole plus que d'autres..., à vous de choisir lesquels.

Merci aussi à M. le président de la commission des finances qui manifeste, à travers son propos, la satisfaction pour ce budget 2012 et le fait que notamment il nous invite, dans son propos, à affiner la méthode de construction du budget 2013. Oui, volontiers, en précisant quand même, et c'est quelque chose d'essentiel Mesdames et Messieurs les députés, c'est une cinquième remarque de fond, c'est la première fois que nous devons construire le budget de cette manière-là et c'était doublé de plusieurs autres difficultés, notamment la première fois que nous devons prendre en considération les effets de la RPT, et c'était bien sûr, pour les communes valaisannes qui sont confrontées à cette difficulté et pour le canton, la même difficulté. Elle se doublait, cette nouvelle méthode, d'un premier budget sous le régime de la nouvelle péréquation financière, avec des flux extrêmement importants, que l'on a évalués de manière très correcte dans l'ensemble. Et puis, il y a eu l'une ou l'autre surprises qui se sont fait jour, mais sur 143 prestations différentes, le Gouvernement est plutôt satisfait d'avoir maîtrisé cette difficulté supplémentaire par rapport à la nouvelle méthode.

Eh bien!, c'est dans ce contexte général de satisfaction et de confiance que je peux, au nom du Gouvernement, vous inviter à accepter ce budget, sachant aussi bien sûr que, dans le cadre de la planification, nous avons développé quelques éléments qui nous incitent tous à une prudence renforcée pour le futur.

Merci à la commission des finances et à l'ensemble de ses membres pour le travail accompli depuis les séminaires de début septembre, lorsque nous commençons avec notre conférence de presse, jusqu'à ce jour.

Merci à tous les groupes de soutenir ce budget, qui est un vrai budget de confiance, d'équilibre, de satisfaction bien sûr pas béate mais de satisfaction néanmoins réelle et mesurée vis-à-vis des équilibres que nous avons trouvés tout au long de cette semaine.

A mon tour de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Et merci de soutenir ce budget.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote sur le budget 2012 de l'Etat.

Vous savez que nous nous prononçons sur le texte de la décision qui figure à la page 39 du document qui contient le projet de budget. Cela étant dit, les montants qui sont donnés dans les articles 3, 4 et 5 seront bien entendu adaptés en fonction des différents amendements qui ont été acceptés durant cette semaine.

Ainsi décidé par 127 voix, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 décembre 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

C'est donc avec une magnifique unanimité que vous avez accepté le budget 2012 de l'Etat.

6. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 4

**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, concernant
le viaduc de Villettes/Bagnes**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Sur demande et en collaboration continue avec la commune, le canton a étudié une remise en état des feux de Villette.

A cet effet, une étude de trafic a été réalisée à fin 2010 avec pour objectifs la sécurisation des passages piétons à l'intérieur du carrefour et l'insertion du trafic de Bruson et du val de Bagnes dans le flux descendant de Verbier.

Une phase d'essai d'amélioration de la fluidité du trafic est en cours au travers de la modification des feux lumineux au carrefour du pont du Châble.

Mais pour répondre plus prosaïquement aux auteurs de la question, nous précisons que tous les projets de signalisation à l'intérieur des localités sont élaborés en totale collaboration avec les autorités de la commune site.

Frage 6

**der Grossräte Gilbert Truffer (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Bauschutt-Notstand
im Oberwallis**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Inertstoffdeponie "Moos" wurde am 13. Dezember in Ried-Brig eröffnet. Spätestens seit diesem Zeitpunkt kann nicht mehr die Rede von einem Deponienotstand sein. Die zuständige Baubehörde, d.h. die Gemeinde in der Bauzone, hat zu kontrollieren, dass die anfallenden Bauabfälle gesetzeskonform entsorgt werden. Werden Bauabfälle illegal entsorgt, wird die Übertretung durch die Dienststelle für Umweltschutz geahndet.

Sollte Bauschutt im Oberwallis illegal entsorgt werden, ist das gesetzeswidrige Vorgehen der DUS zu melden, damit diese Übertretungen geahndet werden können.

Im Rahmen der kantonalen Abfallplanung hat der Kanton potentiell geeignete Standorte für Inertstoffdeponien identifiziert. Die Erstellung einer Deponie benötigt aber eine entsprechende Einzonung durch die betroffenen Gemeinden und eine Unternehmung, die daran interessiert ist, eine Deponie zu erstellen und zu betreiben. Hingegen ist es nicht Aufgabe des Kantons eine kantonale Deponie zu erstellen und zu betreiben.

Die Frage des "Urban-Minig" wird in der ausserparlamentarischen Kommission betreffend "Lagerung von unverschmutztem Aushubmaterial" behandelt. Diese Kommission, deren Schaffung im Postulat 5.058 gefordert wurde, hatte ihre erste Arbeitssitzung am 13. Dezember 2011.

Frage 8

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Stefan Andenmatten, betreffend Sackgebühr

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Interpellanten verlangen vom Staatsrat darüber Auskunft, was er nach dem Urteil des Bundesgerichts vom 4. Juli 2011 betreffend Abfallreglement der Gemeinde Romanel bei Lausanne zu unternehmen gedenkt.

Um der Anfrage auf den Grund zu gehen, hält der Staatsrat fest, dass der Bundesgerichtsentscheid eine Änderung in der bisherigen Rechtsprechung darstellt, welche bisher auch andere Kriterien der Gebührenerhebung zuliess, und dass der Entscheid auch nicht dem Willen des eidgenössischen Gesetzgebers entspricht, der keine für die ganze Schweiz verbindliche Sackgebühr bzw. gewichtsabhängige Gebühr einführen wollte.

Das Bundesgericht hat in seinem Urteil vom 4. Juli 2011 darauf hingewiesen, dass das Bundesgesetz über den Umweltschutz in Artikel 32a Absatz 2 vorsieht, dass ein Verzicht auf Kausalabgaben zulässig ist und auf andere Finanzierungsmittel zurückgegriffen werden kann, wenn solche Abgaben die umweltverträgliche Entsorgung der Siedlungsabfälle gefährden würde.

Sofern eine Ausnahme im Sinne von Artikel 32a Absatz 2 USG ausdrücklich und ausreichend begründet werden kann, ist eine Gemeinde folglich berechtigt, auf eine Sackgebühr bzw. gewichtsabhängige Gebühr zu verzichten.

Somit bleiben den Gemeinden zwei Möglichkeiten: entweder erstellen sie ein kommunales Reglement mit einer Sackgebühr oder mit einer abweichenden Variante, gestützt auf Artikel 32a Absatz 2 USG.

Um künftig die Ausarbeitung von Gemeindereglementen zu erleichtern, wird das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, in Zusammenarbeit mit dem Verband Walliser Gemeinden ein Reglementmodell dem Staatsrat vorlegen, dies für die beiden möglichen Varianten eines Gebührensystems.

Question 5

du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret, concernant les requérants d'asile vivant dans des hôtels

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Frau Maret folgende Antwort geben:

La députée Marianne Maret demande quel est le nombre de requérants d'asile logés en hôtel et quel pourcentage cela représente compte tenu du fait que les subventions accordées par la Confédération ne suffisent pas à couvrir les frais de prise en charge journalière.

Au 14 décembre 2011, 17 requérants d'asile sur un total de 1'678, étaient logés en hôtel; le 2 novembre 2011, ils étaient 23.

L'hébergement en hôtel est utilisé principalement pour des requérants d'asile célibataires qui ne peuvent être hébergés dans les structures collectives à disposition du canton qui sont saturées.

La Confédération verse pour chaque requérant d'asile un forfait journalier de 51 fr. 94. Ce forfait doit couvrir l'hébergement, la nourriture, l'assurance-maladie, les frais divers ainsi que les coûts d'encadrement du personnel du Service de l'action sociale.

L'hébergement en hôtel coûte 40 francs/nuit, sans repas. A ce montant, il faut ajouter la nourriture, l'assurance-maladie, les frais divers et les coûts d'encadrement qui sont fournis par les structures de premier accueil.

Les 51 fr. 94 ne couvrent pas l'ensemble des frais en situation ordinaire, particulièrement les charges du personnel du secteur asile du Service de l'action sociale.

Outre les inconvénients liés à l'organisation de l'hébergement en hôtel, les coûts à charge du canton sont nettement plus élevés qu'avec les hébergements collectifs.

Ces quelques chiffres démontrent bien la nécessité de pouvoir disposer de structures d'hébergement qui permettent au canton d'assumer sa mission d'accueil définie par la loi fédérale sur l'asile.

Question 7

du député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les locaux du ministère public du Bas-Valais

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Les locaux du ministère public et de la police cantonale à St-Maurice ont fait l'objet d'une étude par un bureau d'architecture.

Le rapport a été remis au début novembre 2011. Il présente les quatre variantes suivantes:

- le réaménagement de l'actuel bâtiment de la police cantonale (bâtiment Beaulieu);
- le rachat à Armasuisse de l'ancien arsenal de St-Maurice;
- le réaménagement du bâtiment de Lavigerie (actuel bâtiment occupé par le ministère public du Bas-Valais) et d'un bâtiment secondaire;
- la construction d'un nouveau bâtiment.

Suite à ce rapport, le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration a organisé une séance, à St-Maurice, le 21 novembre 2011, à laquelle ont participé le procureur général et le premier procureur de l'office du Bas-Valais, le président de la municipalité, le chef du SBMA, le commandant de la police cantonale, le secrétaire général du DSSI et moi-même.

Selon les critères usuels et à l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé que la variante "bâtiment de Lavigerie" apparaît comme étant celle qui offrirait le meilleur compromis entre les critères suivants: financier, disponibilité, facilité de fonctionnement et standing.

Le conseil communal a, d'ailleurs, préavisé favorablement, le 6 décembre 2011, l'adaptation du complexe Lavigerie, sous réserve d'une étude complémentaire qui sera réalisée par le même bureau d'architecture durant le premier trimestre 2012.

Nous nous félicitons de pouvoir dire que ce dossier est désormais lancé sur de bonnes bases.

Frage 11

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch Grossrat Franz Ruppen und Grossrätin (Suppl.) Sophie Sarah Erne, betreffend Drogen im Asylantenheim Visp

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Bei der gestellten Frage 11 und **der dringlichen Interpellation 2.185** handelt es sich um das gleiche Thema und ich habe die beiden Antworten zusammengefügt. Ich gebe diese hier was Sie ja nicht daran hindern wird bei der Interpellation dennoch zu intervenieren.

Ich kann Ihnen sagen die Bekämpfung des Drogenhandels ist eine prioritäre Aufgabe der Kantonspolizei, insbesondere um unsere Jugend zu schützen, aber auch für die Gesellschaft im allgemeinen. Nachfolgend die Stellungnahme zu Ihren Fragen.

1. Die Kantonspolizei pflegt mit den Verantwortlichen der Heime für Asylsuchende regelmässigen Kontakt und führt Kontrollen und Patrouillen durch. Zusätzlich zu diesen Einsätzen werden noch mindestens zwei Grosskontrollen pro Jahr durchgeführt. Die Staatsanwaltschaft wird jeweils frühzeitig einbezogen.

2. In Ergänzung zu den Massnahmen wurden auch bauliche und technische Massnahmen wie eben Kameras installiert und realisiert, um die passive Sicherheit zu verstärken.

3. Die Vorwürfe es werde nicht zeitnah und zielgerecht gehandelt sind nicht berechtigt. Es werden wirklich regelmässig Polizeikontrollen durchgeführt. Dies sind konkrete und wirksame Kontrollen, welche es erlauben, alle Übertretungen im Bereich des Betäubungsmittelmissbrauchs und Handels anzuzeigen.

4. Im geschilderten Verfahren wurden wohl Drogen beschlagnahmt und Verdächtige vorläufig inhaftiert. Einzelne wurden wegen Drogenkonsums und Besitzes an die Staatsanwaltschaft verzeigt. Die Verdachtslage für Drogenhandel der festgenommenen Personen konnte jedoch nicht erhärtet werden, das heisst, die Verdächtigten mussten innert der gesetzlichen 24 Stundenfrist entlassen werden, weshalb das Verfahren von den Strafverfolgungsbehörden eingestellt werden musste.

Anschliessend kann ich Ihnen sagen, das Asylzentrum in Visp ist keine Drogenhöhle und keine Drogenhöhle. Es gibt Probleme, aber mit 95 Prozent aller Asylsuchenden verhalten sich korrekt.

Question 13

**du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana, concernant:
la police valaisanne n'est-elle pas la meilleure informatrice des cambrioleurs?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Conformément aux bases légales, la police cantonale informe la population sur les événements d'intérêt public et diffuse, de ce fait, plus de 400 communiqués par année. En matière d'infractions pénales, ces derniers ne traitent que de faits et d'éléments objectifs. Ils ne mentionnent pas de détails qui pourraient profiter aux malfaiteurs.

Les brigandages de ces dernières semaines représentent un réel danger sur le plan sécuritaire. Ils ont nécessité l'engagement de plus de 150 policiers sur le terrain. Un tel dispositif est particulièrement visible dans la population. De ce fait, un grand nombre de citoyens appellent la centrale d'engagement de la police cantonale pour connaître la nature de cette intervention. Une communication au public s'impose alors et vise également un but préventif.

Le manque de sécurité dans certains établissements victimes récemment de brigandages à main armée a été relevé par les médias suite à deux attaques dans une même succursale. Interrogée à ce sujet, la police cantonale a rappelé que les institutions concernées portent la responsabilité de sécuriser leurs établissements.

Il convient de relever que les auteurs des brigandages précités ont visiblement identifié certaines lacunes sans attendre que la presse s'en fasse l'écho.

Le président:

Merci Madame la vice-présidente du Gouvernement.

Nous changeons de département, avec une précision: une des questions a échappé à la bienveillance de la Présidence et du Service parlementaire; elle vous a été distribuée sur une feuille complémentaire.

Nous commençons d'ailleurs par celle-là.

Frage 1

von Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, betreffend Erbschaftsteuerreform: Kompetenzverlust der Kantone?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Une première précision: ma réponse est faite sans l'approbation du Gouvernement. Toutes nos réponses sont évidemment approuvées par le Gouvernement dans des séances spéciales. Celle-ci étant venue après notre séance de ce matin, c'est donc à titre personnel que j'y répons, et puis il est fort probable que le Gouvernement entérine cette réponse par la suite.

Quelques éléments par rapport à cette initiative populaire qui tend à imposer les successions de plusieurs millions pour financer l'AVS.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cela constitue pour nous une atteinte grave à la souveraineté actuelle des cantons dans le domaine des impôts sur les successions. Les compétences sont partagées dans la loi harmonisée. Nous avons des compétences exclusives qui sont attribuées aux 26 cantons. Parmi ces compétences exclusives, il y a l'impôt sur les successions et les donations. Nous voulons à tout prix garder cette compétence dans le domaine des cantons suisses.

Deuxième élément très important: cette initiative prévoit un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Pour nous, c'est un élément clair qui viole de manière – je pèse mes mots – inadmissible le principe de la non-rétroactivité de la loi fiscale. J'ai pris dernièrement un exemple consistant à dire que ce serait quand même surprenant d'être amendé parce qu'on a roulé à 120 à l'heure en 2012 si en 2013 on décide, avec effet rétroactif, que la limitation sur les autoroutes descend à 100 à l'heure. Là, manifestement, nous pensons que c'est une violation inadmissible du principe de la non-rétroactivité de la loi fiscale, du principe plus général de la bonne foi.

Et puis, c'est aussi pour nous une atteinte au fédéralisme et le Conseil d'Etat combattra peut-être, nous verrons bien sûr, mais en tout cas pour ce qui concerne ma position, oui, parce que nous avons la conviction que cette compétence de prélever l'impôt doit demeurer comme actuellement dans les mains des 26 cantons suisses et de manière exclusive.

Et puis, finalement, c'est aussi un élément important qui ressort de votre question, Monsieur le député Philipp Matthias Bregy et Monsieur le député Beat Rieder aussi, je crois, cosignataire, il n'y a pas de possibilité pour nous, pas de moyens légaux, de contrer les incertitudes juridiques créées par cette initiative.

Dernier élément: c'est un petit peu surprenant parce que les 26 cantons suisses ont quasiment été tous dans la même direction ces 5 dernières années pour exonérer les successions en ligne directe. Et cette initiative est bien sûr dommageable sur le plan de la concurrence au niveau international et de la Suisse entière qui perdrait dans ce domaine-là une attractivité qui nous paraît importante.

Je le répète, cette réponse concerne mon point de vue, qui n'a pas été pour l'instant partagé par le Conseil d'Etat pour les raisons évoquées par M. le président du Parlement.

Frage 2

**von Grossrat Beat Rieder, CVPO, betreffend:
Bald nur noch BCVs statt BCVs / WKB?**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Es trifft zu, dass sich nach der Demission von Herrn Bernard Stalder und den getroffenen Entscheiden bezüglich seiner Nachfolge im Verwaltungsrat und im Präsidium der WKB die Vertretung des Oberwalliser Teils des Kantons verändert hat. Wie bereits in der Pressemitteilung des Staatsrates vom 24. August 2011 mitgeteilt wurde, handelt es sich dabei um eine bloss vorübergehende Situation, welche anlässlich der nächsten Erneuerung des Verwaltungsrates im Jahre 2013 korrigiert werden könnte.

Was die Generaldirektion anbelangt, wird zuerst darauf hingewiesen, dass die Nominierung eines neuen Präsidenten der Generaldirektion durch den Verwaltungsrat die Vertretung des Oberwalliser Teils des Kantons in diesem Organ nicht verändert hat.

Schliesslich kann noch festgestellt werden, dass von dem Netz von 78 Filialen und Vertretungen, welche die WKB im Wallis zählt, sich deren 26 im Oberwallis befinden, was genau einen Drittel ausmacht.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Question 16

**du groupe PLR, par le député Moreno Centelleghé, concernant
les jours chômés: Noël avant l'heure**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il y a une chanson qui dit que c'est Noël tous les jours..., chaque fois qu'on essuie les larmes dans les yeux d'un enfant.

Eh bien!, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, nous nous référons, dans nos diverses dispositions, à la loi qui fixe bien sûr le statut et le traitement des employés de l'Etat du Valais prévoyant qu'en plus des 9 jours fériés que nous avons dans notre canton, du reste à travers des dispositions qui sont publiées sur Internet et qui sont bien sûr valables autant dans le domaine privé que dans le domaine public, cela va de soi, il y a 5,5 autres jours qui sont considérés comme des jours chômés. L'alinéa 3 de cette disposition légale qui figure à l'article 29 de la loi qui fixe le traitement du personnel de la fonction publique donne la compétence au Conseil d'Etat d'accorder aux employés jusqu'à 4 jours chômés supplémentaires.

Alors, un petit bilan pour répondre de manière un petit peu plus exhaustive à cette question.

Au cours de ces dernières années, le Conseil d'Etat a utilisé cette compétence en compensant partiellement des jours fériés lorsque ceux-ci tombaient sur des samedis ou des dimanches et, selon les années, des décisions ont été prises, le maximum des 14,5 jours (9 jours fériés et 5,5 autres jours) a été atteint parfois et, d'autres fois, non.

Globalement, la moyenne des jours ouvrables des 5 dernières années s'élève à 246,5 jours, ce qui correspond également au nombre de jours du plan de travail de l'année 2012, que le Conseil d'Etat a adopté il y a 3 semaines.

Ces jours de congé supplémentaires ne pèjorent que très peu, aux yeux du Gouvernement, la réalisation des tâches qui incombent aux différents services de l'Administration et ne provoquent pas directement des dépenses de personnel supplémentaires.

Quant à la dernière remarque, le personnel de l'Administration cantonale travaille depuis plus de 20 ans du reste sur la base de 42 heures hebdomadaires. Les entreprises privées qui, elles, ont annoncé une augmentation du reste temporaire de la durée de travail avaient, en comparaison et pour la majorité d'entre elles, un système basé sur 40 heures hebdomadaires.

Merci de votre attention.

Question 10

**des députés Jean Rossier, PDCC, et Grégoire Dussex, PDCC, concernant:
à quand de véritables salles de classe pour le collège des Creusets à Sion?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Les 3 pavillons (10 classes de 73 m²) construits au lycée-collège des Creusets sont équipés de l'air conditionné, de fenêtres spéciales, de l'isolation pour la protection contre le bruit. Le dernier élément a été construit en 2000. Donc, c'est une condition d'un certain standard.

Les travaux pour l'extension du lycée-collège des Creusets avec possible réaffectation des pavillons ont été prévus pour 2012, mais ils ont dû être reportés.

Le canton met une priorité à la fois sur les salles de gym et surtout, en ce qui concerne le lycée-collège des Creusets, sur les travaux de sécurité (sismique et feu).

C'est donc pour ce motif qu'ils ont été reportés.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au DEET et, en l'absence de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, c'est M. le conseiller d'Etat Claude Roch qui répondra à la question 3.

Question 3

du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant le prix de la vendange: comment enrayer la descente aux enfers?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Comme il a été mentionné tout à l'heure, mon collègue, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, préside une commission intercantonale. Il est donc excusé pour cette matinée et je dois le remplacer.

Votre question, Madame la députée, pose un problème majeur de la viticulture et l'étude qui a été faite Viti 2015 en 2009 l'a déjà souligné, cette répartition de la plus-value entre encaveurs et vigneron.

La loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 et son ordonnance sur la vigne et le vin attribuent clairement à l'interprofession le rôle de fixer des prix indicatifs du raisin avant la vendange. Cette mission n'est pas toujours remplie à pleine satisfaction des partenaires, ce qui contribue à une certaine instabilité sur le marché et une fixation des prix résiduels du vigneron plus d'une année après la récolte.

La problématique des prix de la vendange dépend avant tout de discussions entre partenaires, vigneron et encaveurs, au sein de la branche. Ce n'est pas le rôle de l'Etat du Valais d'intervenir dans ces transactions commerciales, strictement privées et qui relèvent de la défense du vigneron.

Le canton du Valais a défini une politique viticole claire, avec une très bonne connaissance de la situation économique du secteur. Il est de loin le canton qui soutient le plus ce domaine, avec notamment l'amélioration des structures du vignoble, la promotion, l'information sur le vignoble et sur le marché, la formation, le conseil et le contrôle de la qualité.

Il continuera d'offrir ses services avec les meilleures conditions cadres possibles. Il relève, cependant, que la responsabilité appartient aux professionnels et que ce n'est pas à l'Etat d'assumer les risques.

Pour mémoire, le Grand Conseil a accepté, en 2009, l'octroi d'un crédit d'investissement de 6,8 millions en faveur de la coopérative Provins et les objectifs de la restructuration qui a été annoncée sont la recherche de la qualité, la création de valeur ajoutée et une meilleure rémunération des producteurs. Ces objectifs devront être atteints.

En conclusion, le canton soutient le secteur par des conditions cadres favorables et des aides directes aux vigneron. Il n'est, cependant, pas habilité à intervenir dans les relations commerciales entre fournisseurs et encaveurs qui relèvent du droit privé.

Question 12

du groupe PLR, par les députés Anne-Marie Sauthier-Luyet et Christophe Claivaz, concernant la ligne THT

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La question qui est posée est de savoir si nous connaissons le projet de la ligne des Pyrénées entre l'Espagne et la France de la société INELFE et si nous en tenons compte dans les travaux qui sont actuellement en discussion.

Je crois qu'il faut faire un certain nombre de constatations.

Tout d'abord, comme les experts l'ont mentionné dans leur rapport, ils ont examiné dans le monde essentiellement les lignes à courant alternatif. Or, la ligne France-Espagne est du courant continu et les conditions soit matérielles, soit techniques ne sont pas les mêmes. Les conditions pour le courant continu nécessitent des grandes distances, la géographie doit être analysée et il y a de fortes pertes de puissance.

Deuxième argument: Si vous prenez la ligne française-espagnole, la puissance est d'une ligne pour 2'000 MW alors que pour notre ligne valaisanne, nous avons 6 lignes pour 5'000 MW. C'est une argumentation ou un écart important, dont il faut tenir compte dans l'analyse.

La société nationale d'exploitation du réseau Swissgrid confirme que les lignes à courant continu à haute tension n'entrent en question que pour le transport sur de longues distances. Les faibles pertes de transport ne compensent les lourds investissements et les pertes de convertisseurs qu'avec des lignes relativement longues.

La délégation à l'énergie a rencontré Swissgrid dans le courant du mois d'octobre. Elle a écouté l'argumentation de Swissgrid. Les projets de construction de Swissgrid seront évalués cas par cas en se fondant sur le système d'examen et d'évaluation câblage ligne aérienne.

La commission et le Conseil d'Etat ont suggéré et ont demandé avec beaucoup de vigueur que le canton du Valais soit un projet pilote dans l'évaluation de ces lignes pour le futur.

C'est donc dans ce sens que nous voulons suivre ce que Swissgrid fait.

Je vous renvoie à l'analyse ou au rapport d'experts qui se trouve sur le site Internet.

Question 14

**du groupe PLR, par les députés Aldo Resenterra et Marcel Delasoie (suppl.),
concernant le plan d'action pour le solaire**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le Département antérieur de la santé, des affaires sociales et de l'énergie a commandé une étude et le mandataire, M. Heini Glauser du bureau bâlois easi l'a fourni en août 2010.

Selon votre demande, le coût était de 25'000 francs.

Ce rapport a été traduit et nous le mettrons, la semaine prochaine, sur le site Internet comme cela vous aurez, tout le monde aura accès à ce rapport.

Les résultats et les propositions de cette étude ont été pris en compte et seront mis à disposition, comme vous le savez, et évidemment du Conseil d'Etat, et l'analyse qui est faite sur la stratégie relative à l'énergie solaire et photovoltaïque sera analysée par le Conseil d'Etat durant l'année 2012.

Frage 15

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Liliane Brigger, betreffend:
Wie weit ist die Planung für die Feierlichkeiten 2015?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La députée Liliane Brigger nous demande quelques informations sur l'avancement des préparations des festivités liées au 200^e anniversaire du Valais.

Nous voulons donner les informations suivantes:

Les premières discussions qui ont eu lieu au Conseil d'Etat nous montrent que nous aimerions nous concentrer d'abord sur une journée officielle, le 7 août 2015, date anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération. Nous aurons évidemment une partie solennelle. Seront invitées les différentes autorités fédérales, cantonales, mais aussi régionales et communales. Et puis, nous aurons une partie plus festive, plus populaire, qui sera prévue durant cette journée.

Un programme cadre "13 étoiles – 13 fois 2015" pourrait aussi être mis sur pied et verrait 13 manifestations rappelant les 13 étoiles du drapeau valaisan se dérouler tout au long de l'année et sur toutes les parties territoriales de notre canton du Valais. Ces manifestations auraient un caractère culturel, sportif et pourraient mettre un accent sur la valeur de nos paysages et de nos coutumes.

Ces célébrations, pour fêter cet anniversaire valaisan, doivent également être mises en lien avec d'autres événements qui auront lieu en 2015, notamment l'Exposition universelle à Milan, les 1500 ans de l'Abbaye de St-Maurice, la Fête fédérale de tir qui aura lieu également en Valais. Et nous allons discuter avec ces partenaires en qualité de sponsor pour le partenariat et pour la cohésion de l'ensemble de ces organisations.

Etant donné l'importance de ces manifestations, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail présidé par Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

Le concept devrait être décidé ou discuté par le Conseil d'Etat en mars 2012.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

7. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCB, par la députée Marianne MARET, concernant les subventions allouées par le Service des forêts et du paysage pour 2012 (13.12.2011) (5.162)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne MARET, betreffend Subventionen 2012 der Dienststelle für Wald und Landschaft (13.12.2011) (5.162)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Pour donner suite au nouveau modèle de subventionnement des forêts de protection mis en place avec Effor 2, le Service des forêts et du paysage avait pris la décision d'évaluer le bien-fondé de sa politique de subsides après 3ou 4 ans. Les bourgeoisies et les autres propriétaires de forêts concernés le savaient.

Mais quel ne fut pas l'abattement des gardes forestiers et autres responsables d'entités concernées lorsque, en date du 25 novembre 2011, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des forestiers, une information concernant la réduction des subsides a été donnée. De plus, celle-ci concernerait déjà l'exercice 2012. Au-delà du bien-fondé de l'analyse quant à l'adéquation du montant des subsides avec la réalité des coûts engendrés par l'entretien de ces forêts, que nous n'aborderons pas aujourd'hui laissant cette prérogative aux professionnels, notre groupe déplore vivement la méthode utilisée. Alors que quasiment tous les services s'efforcent de donner les projections budgétaires aux entités concernées en temps voulu, soit entre les mois d'août et septembre, nous souhaiterions savoir pourquoi le Service des forêts et du paysage se permet une pratique différente. Oublie-t-il que les bourgeoisies sont également soumises à l'ordonnance sur les finances communales, ce qui implique une présentation des budgets à leurs législatifs respectifs avant la fin de l'exercice précédent? Clairement, le 25 novembre, à quelques exceptions près, tous les budgets étaient terminés et, pour une partie d'entre eux, déjà validés par les assemblées bourgeoises.

Dès lors, Monsieur le conseiller d'Etat, le groupe PDCB a deux souhaits, le premier étant bien évidemment de vous demander de bien vouloir surseoir à l'application de la décision sachant que celle-ci n'a pas encore été communiquée officiellement et nous sommes le 16 décembre, le deuxième étant de demander à vos services d'avoir un dialogue avec les responsables de nos forêts avant les prises de décision.

Merci pour votre écoute et chaleureuses fêtes de fin d'année à vous tous.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Comme vous l'avez compris, cette interpellation urgente fait référence aux forfaits qui seront versés, dès 2012, dans le cadre de la deuxième phase RPT, pour l'entretien des forêts de protection.

Il y a une analyse des forêts qui a été faite par l'association faîtière des propriétaires de forêts (anciennement CAFOR), qui est Forêt Valais. Il est apparu que les coûts effectifs étaient systématiquement inférieurs aux coûts reconnus qui avaient permis de fixer le forfait à 11'000 francs pour la première phase RPT I, en plaçant – il faut le reconnaître – les triages dans une situation favorable.

Le forfait pour la deuxième période RPT I, qui se fonde sur les résultats de l'analyse qui a été donnée et qui nous a été livrée, à nous, le 11 octobre dernier, prévoit une réduction du financement cantonal aux forêts de protection d'un million de francs.

La convention-programme avec la Confédération n'est pas encore terminée. Elle sera consolidée à la fin de cette année et soumise au Grand Conseil en mai 2012.

Dans ce contexte, il n'était pas possible ou en tout cas extrêmement difficile au Service des forêts et du paysage de donner une information plus précise ou plus anticipée à celle qui était donnée, dès lors que l'on attendait les résultats de cette expertise.

Mais il faut dire quand même que la probabilité d'une baisse du forfait avait été annoncée à Forêt Valais et aux gardes forestiers depuis longue date.

Et puis, on peut quand même préciser également que, dans l'élaboration de leurs budgets, une partie avait déjà pris en compte ce paramètre.

Pour ce qui touche à la question de la participation des communes, il faut préciser qu'elle était déjà prévue dans la base légale actuelle, mais que la situation bénéficiaire des triages ne les avait bien sûr pas incités à y recourir. Cette même situation bénéficiaire, qui a prévalu maintenant pendant quatre ans, aura peut-être permis de capitaliser afin d'absorber peut-être les problèmes de cette phase de transition.

La question au niveau de la participation communale est à négocier sur la base des coûts reconnus lors de la planification des travaux entre les triages et les communes.

Le chiffre de 9'000 francs a été communiqué comme étant un ordre de grandeur. Pour l'instant, le Service des forêts et du paysage poursuit les discussions avec Forêt Valais et le forfait définitif sera fixé en tenant compte bien sûr de tous ces arguments, mais aussi des incertitudes liées au commerce du bois.

Donc, comme vous le voyez, réponse partielle à votre attente. Il est clair que le dossier est toujours ouvert chez nous mais que malheureusement, compte tenu de ces éléments, il était vraiment très difficile, je dirai impossible, de communiquer objectivement et précisément plus tôt.

8. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant l'asile:
combien encore de diktats du canton? (13.12.2011) (2.184)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Asylwesen:
Wie lange soll das Diktat des Kantons noch andauern? (13.12.2011) (2.184)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je vous ai déjà présenté nos vœux de Noël; alors, je ne veux pas allonger, si ce n'est pour présenter mes vœux aux communes de ce canton et leur adresser le vœu suivant: c'est qu'il ne leur arrive pas comme cadeau de Noël le même cadeau qui a été fait par le département à Vouvry d'abord, à Vex aux Collons et puis encore, tout récemment, à la commune de Mont-Noble avec ce centre que l'on va installer à Vernamiège.

Nous pensons qu'il est temps, conformément aux promesses qui pourtant avaient été faites ici, de recommencer à traiter les communes dans cette affaire comme des partenaires et non pas comme des adversaires potentiels.

J'espère que la cheffe du département va nous donner maintenant et va donner surtout aux communes de ce canton des garanties claires dans ce sens.

Merci d'avance.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Les questions du député Jean-Luc Addor traitent de la problématique liée à l'ouverture de structures d'hébergement pour requérants d'asile et de la collaboration entre le canton et les communes.

Sans reprendre le débat de fond, nous répondrons aux quatre questions précises posées:

Question 1

Oui, l'Etat du Valais est actuellement à la recherche de lieux d'hébergement collectif de demandeurs d'asile supplémentaires. Il manque environ 60 places, notamment pour les célibataires. Les structures actuellement à disposition sont saturées et 17 personnes sont logées en hôtel au 14 décembre 2011.

Question 2

Les recherches portent sur l'ensemble des communes pour des locaux privés, publics ou des infrastructures de l'armée.

Question 3

Les communes ne sont pas informées des démarches en cours. Cette information n'aurait pas de sens puisque les recherches se font sur l'ensemble du canton. Par contre, conformément au décret en vigueur, les communes sont avisées dès qu'une solution a été trouvée et elles sont associées au processus de préparation de l'ouverture du centre et, surtout, à la gestion et à la relation entre centre, commune, école, population locale, et cela tant au niveau de la sécurité que de l'intégration.

Question 4

Aucun hébergement actuel ne concerne des structures appartenant aux communes ou gérées par les communes. Si l'utilisation d'un abri PC devait être envisagée, il est évident que la commune devrait en être informée dès le début des discussions. S'il s'agit d'un contrat de droit privé, les dispositions sur la liberté du commerce s'appliquent en priorité. S'il s'agit d'une structure appartenant à l'Etat, comme à Vouvry par exemple, il revient à l'Etat de décider de l'affectation qu'il veut donner à des immeubles dont il a la propriété.

Evidemment, demeurent réservées les questions liées à la protection de l'ordre public, pour lesquelles les communes ont un droit d'intervention comme lors de l'ouverture d'un établissement public.

Pour le surplus, aux Collons et à Vouvry, tout s'est très bien passé jusqu'ici et rien ne permet de penser que tel ne sera pas le cas à Vernamiège également. La collaboration avec l'autorité et les différents services communaux est bonne.

A Vex, les requérants d'asile ont effectué différents travaux d'utilité publique et participé à des manifestations festives avec la population locale.

Le 6 décembre dernier, la population de Vouvry était invitée aux Barges pour célébrer les lumières de l'Avent. Cette rencontre était conviviale.

Le 19 décembre prochain, la commune de Mont-Noble a invité la population à visiter le centre de Vernamiège et à partager un moment avec les requérants d'asile.

Vous avez, tout à l'heure, parlé d'un cadeau de Noël. Peut-être, le 19 décembre, on n'aura pas un cadeau de Noël, mais viel Freude miteinander auf Weihnachten sich vorzubereiten.

9. INTERPELLATION URGENTE
des députés Beat RIEDER, CVPO, et Philipp Matthias BREGY, CVPO,
concernant les foyers pour requérants d'asile:
des antres de la drogue tolérés?

(13.12.2011) (2.185)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Beat RIEDER, CVPO, und
Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend Asylantenheime:
tolerierte Drogenhöhlen? (13.12.2011) (2.185)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Wir haben in unserer dringlichen Interpellation bewusst von Drogenhöhle und nicht von Drogenhölle gesprochen. Aber die beschlagnahmten Mengen weisen eigentlich klar darauf hin, dass dort Drogenhandel betrieben wird und wir sind der Meinung, dass dort vermehrt kontrolliert und vermehrt eingegriffen werden muss. Wenn Sie als Walliser mit solchen Drogenmengen gefasst werden, landen Sie für mehrere Wochen in Untersuchungshaft. Es kann nicht sein, dass wir rechtsfreie Räume zulassen.

Die Antworten von Ihnen auf unsere Interpellation waren klar und deutlich, teilweise aber unbefriedigend, wenn man die Täter solcher Straftaten nicht fassen kann, dann kriegen wir früher oder später in diesem Asylantenheim ein Problem.

Ich hoffe, dass die Staatsrätin mit Nachdruck die zuständigen Polizeiorgane auffordert einzuschreiten.

In diesem Sinne danke ich allen Kolleginnen und Kollegen für die Mitarbeit in dieser Sessionswoche und wünsche frohe Festtage.

Le président:

M^{me} la cheffe du département ne souhaite plus s'exprimer, la réponse ayant été donnée dans le cadre de l'Heure des questions.

10. INTERPELLATION URGENTE
des députées Stéphanie FAVRE, PLR, et Colette FOLLONIER (suppl.), PLR,
concernant: primauté aux requérants d'asile sur les touristes?

(13.12.2011) (2.186)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossrätinnen Stéphanie FAVRE, PLR, und
Colette FOLLONIER (Suppl.), PLR, betreffend: Vorrang der Asylbewerber
gegenüber den Touristen? (13.12.2011) (2.186)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Madame la conseillère d'Etat, il y a six mois, le département a placé aux Collons des requérants d'asile au milieu d'une station touristique en plein été, en précisant que ce choix était dicté par le marché du logement.

Au début de cette saison hivernale, le département a placé des requérants d'asile sur la commune de Mont-Noble pour une durée de cinq ans et, à nouveau, sans concertation préalable avec les autorités communales.

Ce placement a provoqué l'annulation de réservations touristiques. Nous nous inquiétons pour les commerces et pour les remontées mécaniques qui perdent ainsi une partie de leur clientèle.

Le val d'Hérens, qui vit en grande partie du tourisme, a largement contribué et contribue encore largement à l'accueil des réfugiés.

Vu la charge imposée et vu ses effets sur l'économie touristique, le département peut-il s'engager à ne pas chercher de nouveaux lieux d'hébergement dans le district d'Hérens pour les cinq prochaines années?

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Dans son interpellation, la députée Stéphanie Favre s'inquiète de l'impact de l'ouverture du centre d'hébergement pour requérants d'asile à Vernamiège sur le tourisme local. Le Valais est un canton touristique et chaque région développe cette activité de manière intensive ou douce. Le Valais doit accueillir 3,9% des requérants d'asile admis en Suisse.

Effectivement, des engagements avaient été pris par les propriétaires de la colonie vis-à-vis de groupes pour des camps, particulièrement durant les vacances de carnaval. La résiliation des contrats est de la responsabilité exclusive des propriétaires qui ont pris contact avec les organisations concernées pour proposer des solutions alternatives. Elle n'engage ni la responsabilité de la commune ni celle de l'Etat.

L'impact direct de l'ouverture du centre sur le tourisme local est proportionnel au nombre de nuitées perdues, c'est-à-dire faible, selon les renseignements communiqués. L'impact indirect, à savoir l'éventuelle nuisance sur l'attractivité de la région Mont-Noble, est également faible puisque le centre est situé au-dessus de Vernamiège à l'écart des zones touristiques.

En revanche, l'ouverture du centre à Vernamiège crée un certain nombre de places de travail dans la vallée. Elle a également une incidence sur l'économie locale puisque les achats courants du centre se font dans les commerces de la commune.

De plus, les discussions ont déjà été engagées avec la commune de Mont-Noble pour discuter des possibilités d'engagement des requérants d'asile dans les travaux d'utilité publique dont l'ensemble de la population sera bénéficiaire. Nous tenons à relever que les contacts avec les autorités communales, particulièrement la rencontre avec le conseil communal *in corpore*, le 24 novembre 2011, ont été très constructifs.

La députée Stéphanie Favre demande, enfin, si le département peut s'engager à ne plus placer de requérants d'asile dans le district d'Hérens pour une durée de cinq ans.

Le département veille à ne pas créer de surcharge dans les différentes régions, même si la répartition est parfois conditionnée par le marché du logement. Ouvrir de nouvelles structures d'hébergement collectif dans le val d'Hérens pour une durée de cinq ans n'est donc pas prévu.

Une réserve: en 2011, la colonie pour les enfants de requérants d'asile a été organisée à Evolène. L'expérience a été positive à tous points de vue, particulièrement au niveau de la collaboration et des échanges avec l'administration communale et la population locale. Nous nous réservons la possibilité de retourner à Evolène pour une autre colonie, ces prochains étés.

11. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par les députés Daniel PORCELLANA et Grégoire DUSSEX,
concernant construction d'abris et contribution de remplacement
(13.12.2011) (2.187)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel PORCELLANA und
Grégoire DUSSEX, betreffend Bau von Schutzräumen und Ersatzbeitrag
(13.12.2011) (2.187)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je redonne ainsi directement la parole à M^{me} la cheffe du département.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le Conseil d'Etat rappelle que la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, telle qu'adoptée par les Chambres le 17 juin 2011, maintient le principe de l'obligation générale de construire. En d'autres termes, le législateur a maintenu le principe «une place protégée par habitant». Si un propriétaire n'est pas contraint de construire un abri, il est tenu de s'acquitter d'une contribution dite de remplacement.

Le principe de l'obligation générale de construire des abris en cas de déficit en places protégées reste donc en vigueur. Il est, toutefois, appliqué uniquement aux immeubles d'habitation comprenant au moins 38 pièces.

Les auteurs de l'interpellation urgente exigent du Conseil d'Etat la levée de l'obligation de construire des abris en dessous de 25 places protégées, même si la région manque de telles places. L'ordonnance, adoptée par le Conseil fédéral le 30 novembre dernier, permet toutefois aux cantons d'ordonner la réalisation d'abris. Cela est possible dans les communes de moins de 1'000 habitants lorsque le nombre de pièces d'un bâtiment est inférieur à 38. Le Gouvernement souhaite conserver cette possibilité.

En ce qui concerne le nouveau tarif des contributions de remplacement, le Conseil d'Etat va adopter, début 2012, un arrêté fixant le montant des contributions de remplacement. Comme aujourd'hui, le tarif sera dégressif et se situera dans la fourchette prévue par le droit fédéral. Il sera appliqué avec effet rétroactif dès le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil d'Etat est ainsi prêt à accueillir les modifications apportées par la révision de la législation fédérale en matière de protection civile.

12. POSTULAT URGENT
du député Serge METRAILLER, PDCC, concernant:
pour que le secteur principal de la construction
ne devienne pas un no man's land (13.12.2011) (2.188)
(en collaboration avec le DTEE)

DRINGLICHES POSTULAT
von Grossrat Serge METRAILLER, PDCC, betreffend:
Gleich lange Spiesse im Bauhauptgewerbe (13.12.2011) (2.188)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

«Quand la construction va, tout va», dit le dicton populaire, et c'est bien vrai. Laissez-moi illustrer l'importance économique et sociale du secteur principal de la construction: plus de 500 entreprises, 8'400 places de travail, 560 millions de salaires générant plus ou moins 150 millions d'impôts et plus de 60 millions pour les caisses AVS et, enfin, un chiffre d'affaires annuel de plus d'un milliard. Voilà le pan économique.

Et le pan social: des salaires substantiels de 5'640 francs en moyenne, 5 semaines de vacances au minimum, un horaire de travail inférieur à la moyenne cantonale de 8 h 06, et d'autres et j'en passe.

C'est ainsi en quelque sorte la radiographie ou l'encéphalogramme de la construction de ce jour.

Qu'en sera-t-il au 1^{er} janvier 2012?

Eh bien!, face à l'irresponsabilité de la délégation suisse et je dirai des représentants des travailleurs, laquelle a refusé la prolongation de la convention nationale, nous n'aurions plus rien.

En effet, je reprends les mots de mon collègue Bertrand Zufferey en 2007 lorsque cela s'était déjà passé: «c'est le retour à 1940».

Seules la loi sur le travail et la loi sur les obligations géreront ce pan économique important.

Quelles sont les conséquences économiques?

Eh bien!, face à l'économie, je dirai vacillante, de l'Europe, face au chômage dans ces pays qui explose, nul doute que, je dirai, l'îlot encore préservé qu'est la Suisse attirera toutes les convoitises. Et le match sera perdu pour nos entreprises, et pourquoi? Parce que nous ne pourrions plus imposer de salaires minimums, plus de vacances supplémentaires, plus d'horaires de travail. Et ainsi, les différences seront plus que substantielles. Dix à douze euros de l'heure sont versés en France et en Italie contre 30 francs dans notre pays. Le match est perdu.

De même, les travailleurs qui n'auront pas de travail dans leurs pays respectifs, et dans lesquels ils peuvent envisager 2'000 à 2'500 francs au maximum, viendront sans nul doute proposer leurs services à des tarifs inférieurs, à des tarifs peut-être intéressants pour eux de 3'500 francs, mais bien loin des 5'640 francs que j'ai cités.

Alors, face à tout cela, il est évident qu'il y aura une pression sur l'économie, une pression sur les prix, une pression sur les salaires.

Et lorsque le partenariat social échoue, le rôle subsidiaire de l'Etat entre en jeu.

C'est pour cette raison que je demande que le Conseil d'Etat mette dans toutes les soumissions publiques l'obligation, dans ces conditions particulières, d'appliquer la convention nationale 2008-2010 afin que les entreprises puissent soumissionner à armes égales. Celles-ci ne craignent pas la concurrence, elles ont suffisamment de savoir-faire mais en l'état actuel, si tel n'est pas le cas, il est évident que la construction souffrira et, avec elle, comme le dit le dicton, le reste de notre économie.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat semble être combattu.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bekämpfe das Postulat nicht, aber ich habe doch eine materielle Berichtigung.

Serge Métrailler ist auf der Seite des Baumeisterverbandes. Ich bin auf der Seite der Gewerkschaften. Was Serge Métrailler in seinem Postulat unter "Aktualität und Unvorhersehbarkeit" schreibt, stimmt so nachweislich nicht. Die Gewerkschaften haben nicht den Dialog abgebrochen. Es waren die Baumeister, die den Dialog abgebrochen haben. Beweis dafür: Gestern haben die Gewerkschaften von UNIA und SYNA angekündigt und auch der Presse gegenüber kommuniziert, dass wir bereit sind den Vertrag um zwei Monate zu verlängern bei Lohnerhöhung von 1,5 Prozent. Das ist der Beweis dafür, dass die Gewerkschaften durchaus für den Dialog bereit sind.

Soweit zur materiellen Berichtigung.

M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey, PDCC:

Je me permets de prendre la parole maintenant pour développer mon postulat urgent suivant qui se veut un complément, dans la mesure où j'imagine que le Conseil d'Etat répondra de manière globale.

13. POSTULAT URGENT

**des députés Bertrand ZUFFEREY (suppl.), PDCC, Pascal REY, PDCC, et
Alain de PREUX, PDCC, concernant respect et application des accords
des partenaires sociaux valaisans (13.12.2011) (2.189)
(en collaboration avec le DEET)**

DRINGLICHES POSTULAT

**der Grossräte Bertrand ZUFFEREY (Suppl.), PDCC, Pascal REY, PDCC, und
Alain DE PREUX, PDCC, betreffend Einhaltung und Anwendung der
Vereinbarungen zwischen den Walliser Sozialpartnern (13.12.2011) (2.189)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey, PDCC:

Que voilà une situation bien étrange: deux postulats qui, au premier coup d'œil, peuvent sembler pareils, déposés par deux représentants des partenaires sociaux valaisans, l'un représentant les entreprises du gros-œuvre et, pour ma part, humble serviteur du monde du travail, sont soumis à votre bienveillance.

Chers collègues, comme je vous l'ai dit, ces postulats peuvent, pour un œil non averti, sembler pareils, mais il n'en est rien.

Le diable se cache bien souvent et comme de coutume dans les détails.

Si, au regard de la réponse du Conseil d'Etat, un vote devait suivre, je vous inviterais à soutenir mon postulat urgent.

Ainsi vous avez non seulement l'occasion de défendre les entreprises du gros-œuvre valaisan mais également les travailleurs qui œuvrent pour elles. Vous donnez également le mandat aux partenaires sociaux valaisans d'être plus intelligents et plus constructifs qu'au niveau suisse mais surtout vous apportez votre conviction et votre enthousiasme au fait que notre économie de marché de l'an prochain ne se déploiera pas au travers d'un rétroviseur, contrairement à ce que certains imaginent en voulant simplement exiger l'application minimale d'une convention collective, au demeurant vieillissante, comme seul et unique garde-fou économique.

En acceptant mon postulat, vous renforcez le partenariat social et réaffirmez son rôle, à moins que ce Parlement ne veuille donner un signal clair en faveur de l'initiative pour le salaire minimum, c'est-à-dire de décider de l'application du salaire minimum là où il n'existe plus ou pas d'accord social ou salarial.

Protéger ce secteur économique, c'est bien; protéger tous les acteurs de ce secteur économique, c'est mieux.

Nous voulons un accord social et salarial transitoire pour le Valais.

Je vous invite, par votre soutien, à faire en sorte que tous les acteurs assument leurs responsabilités.

Je conclurai en vous prenant comme témoins et en confirmant que les syndicats chrétiens du Valais acceptent les propositions d'adaptation salariale faites au niveau suisse et ce pour le canton du Valais. Oui, nous sommes d'accord avec un accord salarial de 1,5%, lié à une prolongation de la convention collective actuelle pour une durée transitoire de 3 à 6 mois.

De fait, j'invite l'AVE (Association valaisanne des entrepreneurs) mardi prochain à en faire de même, à savoir être capable de se désolidariser, comme nous, de certaines centrales nationales et d'assumer les responsabilités économiques qui sont les nôtres, celles de notre canton et de notre population.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous avons effectivement développé les deux postulats urgents 2.188 et 2.189.

Aucune demande d'opposition à ces postulats n'ayant émané de la salle, je passe la parole tout de suite à M^{me} la conseillère d'Etat pour la position du Gouvernement.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Meine Herren, Sie haben gesagt, der Staat übernimmt in diesem Bereich eine subsidiäre Rolle und ich möchte Ihnen in dem Sinn die Antwort geben.

Und **ich gebe die Antwort für beide Postulate**, denn sie betreffen eigentlich die gleiche Sache wenn vielleicht auch nicht im gleichen Sinne oder mit den gleichen Forderungen.

Le Conseil d'Etat comprend et partage les soucis des deux postulants, ce d'autant qu'il encourage dans le domaine du droit du travail la voie du partenariat social dont le Valais est l'un des leaders au niveau suisse.

Le fait que les postulants, eux-mêmes issus des partenaires sociaux tant employeurs que travailleurs, déposent, chacun, un postulat montre à satisfaction leur volonté commune dans notre canton de maintenir ce partenariat.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais espère que, à court terme, une solution nationale pourra être trouvée puisqu'il s'agit d'une convention collective qui couvre toute la Suisse et que le Conseil fédéral a étendue à toute la branche.

Dans cette attente, qu'il souhaite la plus courte possible afin de maintenir la paix du travail et des conditions de travail conformes, le Conseil d'Etat invitera formellement, si nécessaire ou si vous le souhaitez, les partenaires sociaux valaisans à se rencontrer pour trouver rapidement des solutions transitoires dans le cas d'un accord cantonal. Il met d'ores et déjà les bons offices du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail à disposition des partenaires.

En ce qui concerne les marchés publics, le Conseil d'Etat constate que les conditions actuelles, qui découlent de l'application de cette convention collective, seront tenues pour un temps déterminé.

Ich habe mit meinen Beantwortungen abgeschlossen, sei dies von der Fragestunde oder von den Interpellationen.

Ich wünsche allen, dass sie nicht zuviel Stress haben in den kommenden Tagen. Ich tröste mich immer dabei und sage der nächste Januar kommt bestimmt.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen gute Festtage und alles Gute und gute Gesundheit im neuen Jahr.

Le président:

Danke Frau Staatsratsvizepräsidentin.

Je repasse la parole au député Serge Métrailler.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Je n'ai pas très bien compris la fin de la phrase du discours, de la réponse pardon, de M^{me} la conseillère d'Etat.

En effet, il faut savoir une chose: au 1^{er} janvier, les soumissions entreront et si on ne met pas dans les conditions particulières cet élément-là, il n'y aura aucune convention qui sera applicable.

Si, en cours de route, une convention nationale voit le jour, elle devra être étendue, c'est-à-dire rendue de force obligatoire par le Conseil fédéral et cela va nécessiter plusieurs mois – on parle en tout cas de 6 mois.

En l'état, on sait que les soumissions publiques vont venir – puisqu'elles ont un petit peu tardé à notre sens puisque l'on ne voit pas grand-chose venir actuellement –, seront

mises en route aux mois de janvier, février et mars. Lorsque ces soumissions seront rentrées, il est évident que les entreprises étrangères, si les conditions particulières ne prévoient pas ce que je vous demande, seront les premières et remporteront le marché. Comble du bonheur si, tout d'un coup, une convention nationale devait voir le jour, elles pourront, par la suite, réclamer des variations économiques, et nous aurons tout perdu.

J'aimerais interpellier la conseillère d'Etat pour savoir si la volonté du département, du Conseil d'Etat est d'intégrer dans les conditions particulières la convention nationale 2008-2010.

Si tel n'est pas le cas, je vous demanderai le vote et votre soutien.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Madame la conseillère d'Etat, vous êtes interpellée.

Je vous redonne la parole.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Also ich habe meine Ausführungen gemacht was hauptsächlich mein Departement betrifft. Das betrifft die kollektiven Arbeitsverträge. Was das öffentliche Beschaffungswesen betrifft, betrifft es auch das VED. Ich habe Ihnen eine Sitzung vorgeschlagen, die Sitzung ist dann notwendig und ich werde mit Jean-Michel Cina reden, dass sie zusammen eine Sitzung machen was den öffentlichen Markt betrifft und wie das weitergehen soll. Ich sehe es ist für Sie dringend, aber ich kann Ihnen bezüglich des öffentlichen Beschaffungswesen im Moment keine näheren Auskünfte geben.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Je n'ai pas entendu, dans les propos de la conseillère d'Etat, qu'elle s'opposait à ces deux postulats. **Ils sont ainsi réputés acceptés et transmis pour exécution au Conseil d'Etat.**

Nous continuons avec le point suivant de l'ordre du jour...

Je repasse la parole au député Serge Métrailler.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Excusez-moi, Monsieur le président, c'est certainement mon inexpérience en la matière: c'est l'acceptation du postulat tel que déposé ou dans le sens de la réponse?

Le président:

Tel que déposé!

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Tel que déposé.

Je vous remercie.

14. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par les députés Julien BERCLAZ (suppl.) et
Edmond PERRUCHOUD, concernant: quid de l'inscription des cliniques
du Haut-Plateau sur la liste hospitalière valaisanne? (13.12.2011) (1.203)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Julien BERCLAZ (Suppl.) und
Edmond PERRUCHOUD, betreffend: Wie steht es um die Aufnahme
der Kliniken des Haut-Plateaus in die Walliser Spitalliste? (13.12.2011) (1.203)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

La présente interpellation demandait au Gouvernement une prise de position urgente quant à l'inscription des cliniques bernoise, genevoise et lucernoise sur la liste hospitalière de notre canton, cela en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle LAMal au 1^{er} janvier prochain.

Nous avons pu apprendre avec satisfaction dans le communiqué de presse du 14 décembre 2011 que le Conseil d'Etat acceptait d'inscrire les cliniques du Haut-Plateau sur la liste hospitalière valaisanne.

Notre groupe salue cette prise de décision qui permettra aux cliniques en question d'aborder les années à venir avec plus de sérénité et de faire face à la concurrence à armes égales.

Il n'est pas inutile de rappeler les conséquences d'une non-inscription sur notre liste hospitalière. En effet, le risque aurait été une diminution du nombre d'admissions de patients, avec à la clé une pression sur les 410 collaborateurs employés par les cliniques et les effets néfastes sur l'économie régionale.

Nous saluons également le bon compromis qui a pu être trouvé par rapport au nombre de lits mis à disposition par les cliniques de Crans-Montana. Avec 6 lits pour la clinique bernoise, 3 pour la genevoise et 1 pour la lucernoise, il n'y aura pas de surcapacité, comme le craignait injustement le chef du département.

Cela étant dit, vous comprendrez que **notre interpellation urgente est devenue sans objet.**

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je passe la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Trois mots et très court puisque, effectivement, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises cette semaine dans cette salle et cette interpellation urgente a reçu, par la décision du Conseil d'Etat, du 14 décembre dernier, une réponse.

Merci à l'interpellateur d'avoir également, comme d'autres, souligné l'aspect positif de cette décision. Merci.

**15. INTERPELLATION URGENTE
du groupe CSPO, par les députés Liliane BRIGGER,
Urban FURRER et Konstantin BUMANN (suppl.), concernant
un plan de sauvetage pour le tourisme (13.12.2011) (4.149)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Liliane BRIGGER und die Grossräte
Urban FURRER und Konstantin BUMANN (Suppl.), betreffend Rettungsschirm
für den Tourismus (13.12.2011) (4.149)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Die Wirtschaftskrise hat spätestens 2011 auch die Schweiz erreicht und bringt den Tourismus in Nöten. Seit März 2011 sinken die Übernachtungszahlen, sinken die Umsätze und sinkt in der Tourismusbranche der Optimismuspegel auf einen tiefen Stand. Zuerst war der harte Schweizer Franken schuld, dann im Juli war das Wetter schuld und zu guter letzt war der überdurchschnittlich trockene, milde und schneearme Herbst schuld an den stagnierenden Buchungen für die Wintersaison.

Am Montag war tatsächlich noch Schneemangel. Jetzt ist zum Glück heute eine Woche vor Weihnachten doch noch Schnee gefallen und anstelle von "leise kriselts mit dem Schnee" kann wieder "leise rieselt der Schnee" gesungen werden. Trotzdem gilt, der Wirtschaft geht es nicht hervorragend und die Prognosen für 2012 sind nicht rosig.

Die Folge ist, der Tourismus bleibt vorläufig in der Krise und diese Krise darf man nicht auf die leichte Schulter nehmen.

Anlässlich der gestrigen Budgetdebatte im Departement von Staatsrat Cina wurden aus dem ganzen Kanton mehr als laute Töne gehört, dass die Tourismusbranche an einem Virus erkrankt ist und ich brauche nicht zu betonen, dass ein solcher Virus sämtliche Tourismusbetriebe und andere Wirtschaftszweige, wie der Detailhandel, das Gewerbe und alle anderen Akteure, welche direkt und indirekt vom Tourismus abhängig sind, anstecken kann. Nun, wie bei den meisten Grippeviren gibt es ein Antibiotikum, welches die Krankheit bekämpft.

Herr Staatsrat Cina hat gestern im Zusammenhang mit den dringlichen Motionen aus dem Oberwallis bereits ein Programm zur Unterstützung der Tourismuswirtschaft zugesichert.

Wir fragen den Staatsrat trotzdem an, welches "Antibiotikum" der Staatsrat zur Bekämpfung der Krise hat und welche Sofortmassnahmen ergriffen werden können. Weiter fragen wir welches Programm kurzfristig zur Unterstützung der Betriebe und Bergbahnen getroffen werden kann und drittens fragen wir welche Mittel dafür zur Verfügung stehen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

En l'absence de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Claude Roch pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Comme vous l'avez mentionné, Madame la députée, une des premières mesures, c'est la neige, que nous avons commandée pour aujourd'hui!

Mais, cela dit, je voudrais vous donner des mesures déjà prises au niveau de la Confédération et, ensuite, des mesures qui sont prises ou qui sont à venir au niveau du canton.

Je vous propose une explication un peu simplifiée et vous pourrez obtenir le document si vous le souhaitez.

Au niveau de la Confédération, une enveloppe supplémentaire de 24 millions a été offerte à Suisse Tourisme pour les périodes qui viennent. Et cette offre supplémentaire favorisera évidemment le canton du Valais. Une augmentation temporaire du prêt de la Confédération à la Société suisse de crédit hôtelier à hauteur de 100 millions. C'est la deuxième mesure qui a été prise par la Confédération. Ensuite, une prolongation de la durée d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (troisième mesure). La quatrième mesure concerne l'ensemble des entreprises de transport de notre canton puisque le Parlement fédéral a accepté le crédit de 870 millions pour atténuer la force du franc, 18 millions vont aux transports régionaux. La grande majorité des transports régionaux de notre canton vont bénéficier d'une part de ce montant de 18 millions.

En ce qui concerne le Valais, un des objectifs du Conseil d'Etat qu'il juge central face aux défis actuels est de confronter notre secteur touristique et de permettre aux entreprises actives dans le secteur touristique de continuer à effectuer les investissements nécessaires dans les infrastructures et à maintenir les capacités d'innovation malgré l'effritement de leurs marges. Le canton a pris un certain nombre de mesures dans ce sens: La première mesure est le financement des mesures supplémentaires de présence et de communication du Valais. Vous avez accepté hier un budget de 3 millions pour l'année 2012; il était de 2 millions pour les années précédentes. Il y a donc un million supplémentaire pour cette première mesure. Un décret a été accepté par le Conseil d'Etat, qui devrait permettre la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêt dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie. Ce décret sera présenté au Grand Conseil en mars 2012. Ensuite, le renforcement structurel du secteur touristique valaisan et la réforme des conditions cadres, c'est le projet Tourisme 2015. Il devrait porter ses effets dès l'année 2012.

Nous voulons donc répondre, à travers les mesures prises et à travers les services et les départements, à court et à moyen termes, tant aux niveaux structurel qu'opérationnel. Nous souhaitons pouvoir être des partenaires sur l'efficacité des mesures qui sont prises également au niveau privé.

16. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par les députés Pascal REY, Christian FAVRE,
Alain de PREUX et Grégoire DUSSEX, concernant blocage-financement et
paiement de la vendange – un soutien de l'Etat (13.12.2011) (4.150)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Pascal REY,
Christian FAVRE, Alain DE PREUX und Grégoire DUSSEX, betreffend
Blockierung – Finanzierung und Bezahlung des Traubenguts – Unterstützung
durch den Staat (13.12.2011) (4.150)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Christian Favre, PDCC:

La viticulture valaisanne, les vigneron valaisans, le vin du Valais, voilà une branche de notre économie qui nous tient à cœur.

En cette période de fin d'année où le vigneron perçoit une grande partie de son salaire, quelle douche froide pour une partie d'entre eux de ne pas toucher le versement final 2010 relevant d'un minimum vital.

De plus, aucune garantie n'est de mise pour la fixation des prix concernant la vendange 2011.

Ainsi, le vigneron – premier maillon de la chaîne – ne sera rétribué qu'en fonction des ventes les plus faibles, au prix du vrac. Ce n'est pas normal. Il faut absolument que tous les acteurs de l'IVV (Interprofession de la vigne et du vin) s'entendent afin de fixer les prix indicatifs minimaux de la vendange assez tôt, bien avant le début de celle-ci; mesure qui servira de référence pour les prix des ventes des vins en gros.

Dès lors, nous comptons sur l'IVV et le Conseil d'Etat pour fédérer la branche viti-vinicole autour d'objectifs, tels que la responsabilité et la solidarité.

Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui porte sur la réintroduction du système dit de blocage-financement, en vigueur jusqu'en 2004, système permettant aux encaveurs d'obtenir le cautionnement de l'Etat en mettant en garantie une partie de leur encavage afin d'emprunter à des taux plus favorables.

Dans le contexte économique actuel, nous devons donner un signal clair à la branche viti-vinicole: ne pas brader des lots dans l'urgence pour financer le paiement de la vendange, au risque de déstabiliser tout le marché.

Voilà pourquoi il serait opportun, pour mieux gérer ces volumes, que le canton, dans un rôle de soutien à l'économie, propose des conditions cadres susceptibles de stabiliser le marché. Bien entendu que l'argent ainsi dégagé devra exclusivement profiter au paiement de la vendange sur la base de prix fixés par l'IVV.

En espérant que nos propositions trouveront un écho favorable auprès du Conseil d'Etat, je vous remercie de votre attention et vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes.

Merci.

Le président:

Je cède la parole à M. le conseiller d'Etat Claude Roch pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La première partie de la réponse a déjà été donnée.

Concernant le prix, je rappellerai simplement que la loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 et son ordonnance sur la vigne et le vin attribuent clairement à l'interprofession le rôle de fixer les prix indicatifs. Et c'est le problème du marché de résoudre ces conditions. Nous donnons des mesures cadres.

Je voudrais répondre à la deuxième question qui nous est posée, en commençant par une définition sur le blocage-financement. Le blocage-financement est une procédure généralisée par laquelle l'Etat du Valais accepte de garantir un prêt bancaire moyennant la mise en gage de tout ou partie du stock de vins d'un encaveur.

Entre 1983 et 1994, par exemple, le canton a cautionné près de 1,5 milliard de volume encavé. Cela représenterait pour l'Etat un montant de 35 millions si nous acceptions un autofinancement ou un cautionnement de 30% des volumes encavés actuellement. Cela représenterait un engagement de 35 millions pour l'Etat du Valais.

C'est la raison pour laquelle un tel engagement, pour le Conseil d'Etat, ne paraît pas pertinent.

Par contre, nous préférons des mesures ponctuelles.

Je voudrais donner quelques explications.

Tout d'abord, pourquoi nous ne souhaitons pas un engagement permanent à hauteur de 35%:

Premièrement, une garantie généralisée sur les stocks pouvait se comprendre dans un marché fermé, mais nous sommes dans un marché globalisé et ouvert.

Deuxièmement, ce système aurait tendance à déresponsabiliser la profession.

Troisièmement, nous ne voulons pas une politique laxiste des volumes.

Ensuite, un point important, je crois, c'est celui-ci: aucune garantie de valeur ajoutée au vigneron n'est assurée par un système tel que celui-ci. Il faut y ajouter des améliorations structurelles.

Un point important également, c'est les taux. Aujourd'hui, la politique des taux s'est modifiée et chaque entreprise a son taux particulier en fonction des conditions de l'entreprise et du marché. Il nous paraît difficile d'avoir des taux uniques. Nous pensons que ce problème doit être résolu à travers les banques.

Finalement, certains encaveurs eux-mêmes pensent que quelques entreprises ont de réels besoins de cet engagement. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat préfère, dans ce contexte, la mise en place d'outils ciblés et individuels, permettant de prendre en compte la situation et les besoins de chaque entreprise.

En conséquence et pour aller dans le sens de l'interpellation, le Conseil d'Etat ouvre la possibilité d'octroyer des cautionnements aux entreprises d'encavage, cela dans le cadre des outils existants.

Cette solution a les avantages suivants:

- un soutien direct, adapté, ciblé aux entreprises qui ont de vrais besoins;
- une mise en œuvre immédiate;
- l'utilisation d'engagements financiers disponibles; sans cela, nous devrions procéder par une procédure législative.

En conséquence, la mise en place d'un système de blocage-financement généralisé est refusée.

Par contre, l'interpellation est acceptée dans le sens de la réponse que je viens de donner.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous demande encore quelques petites minutes d'attention pour deux petits messages de vos deux présidents préférés.

Et je cède la parole au président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

On arrive au terme de cette session de décembre et on arrive également au terme de l'exercice 2011. C'est le lieu et le moment également de vous transmettre des remerciements au nom du Gouvernement, des remerciements à l'ensemble de la députation pour son engagement, des remerciements aux commissions qui ont travaillé de manière efficace durant toute cette année, durant tout cet exercice, des remerciements à la Présidence, au Bureau, au Service parlementaire, à nos traductrices et traducteurs et bien sûr à la presse qui, par sa présence et son regard critique, permet également d'animer notre vie politique.

Je crois que vous avez toutes et tous bien mérité durant cette année.

Aujourd'hui, à une semaine de Noël, la neige tombe jusqu'en plaine. Je crois que c'est un signal extrêmement encourageant pour nous. Souhaitons que ce soit également la saison d'hiver qui démarre ce jour et que ce signal soit également encourageant et favorable à notre économie, au-delà du décor de Noël qu'il va apporter à notre fantastique région, à notre magnifique canton.

Alors, au nom du Conseil d'Etat, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année. Profitez bien de cette période de repos!

Je me réjouis de vous retrouver en 2012 pour la suite de nos travaux.

Merci à tous. Bonnes fêtes!

(Applaudissements)

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, président du Gouvernement, pour vos vœux, auxquels bien entendu je m'associe.

Mais avant tout, puisque la fin de notre session correspond, à quelques jours près, au début des fêtes de fin d'année et des vacances, j'aimerais, en notre nom à tous, souhaiter la toute bienvenue aux milliers, si ce n'est aux millions de touristes qui vont rejoindre le canton du Valais pour cette période de fêtes pour y trouver du repos, de l'amusement, pratiquer leurs sports divers et d'hiver préférés.

Bienvenue à tous!

Tout le monde sait que le canton du Valais est le plus beau pays du monde. C'est avec grand plaisir que nous constatons que vous venez constater cela de vous-mêmes, et nous espérons vous revoir ces années prochaines également.

J'aimerais, en mon nom et en votre nom à tous, remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires qui permettent à ce Parlement de fonctionner: les collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la traduction, de la technique, les partenaires de la presse, mais également l'ensemble des collaborateurs de l'Administration cantonale.

J'aimerais également vous adresser, à vous, à vos familles et à tous les citoyens valaisans, mes meilleurs vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année et mes vœux de bonheur et de santé pour 2012.

Merci à tous. Et, maintenant, place au vin chaud dans la salle des pas perdus.

(Applaudissements)

La session ordinaire de décembre 2011 est officiellement close à 12 h 35.

DECRET
concernant le financement hospitalier (première lecture)

DEKRET
betreffend die Spitalfinanzierung (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

<p>1. Article 1 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>d) les dispositions sur le Réseau Santé Valais (ci-après: RSV) concernant la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier, du statut et de l'organisation du RSV.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 1 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>d) die Bestimmungen über das Gesundheitsnetz Wallis (nachstehend: GNW) betreffend die Umsetzung der neuen Spitalfinanzierung, des Statuts und der Organisation des GNW.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 2 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>Après un appel d'offre le Conseil d'Etat inscrit sur la liste...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 2 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>Nach einer Ausschreibung trägt der Staatsrat trägt die innerkantonalen und ausserkantonalen...</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>3. Article 3 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>b) remise au département des données nécessaires (nombre de patients et lourdeur moyenne projetés) afin de permettre à ce dernier d'établir son budget sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton;des budgets et des comptes au département pour vérification de l'économie sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 3 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>b) Einreichung der notigen Daten beim Departement (voraussichtliche Anzahl Patienten und durchschnittliche Schwere der Fälle), um es diesem zu erlauben, sein Budget unter dem Blickwinkel der Planung und der finanziellen Beteiligung des Kantons zu erstellenBudgets und der Rechnungen zuhanden des Departements zur Überprüfung der Wirtschaftlichkeit unter dem Blickwinkel der Planung und der finanziellen Beteiligung des Kantons;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>4. Article 3 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>e) remise des budgets des décomptes d'investissements...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 3 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>e) Einreichung der Investitionsbudgets Investitionsabrechnungen...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>5. Article 3 alinéa 3 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>Les critères d'établissement inscription et de retrait de la liste hospitalière sont précisés dans une ordonnance du Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec la nouvelle formulation suivante:</p> <p>Les critères d'inscription sur et de retrait de la liste hospitalière sont précisés dans une ordonnance du Conseil d'Etat.</p>	<p>Artikel 3 Absatz 3 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>Die Kriterien betreffend Erstellung und Rücknahme Eintragungen und Streichungen in der Spitalliste werden in einer Verordnung des Staatsrates präzisiert.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>6. Article 9 alinéa 3 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 9 Absatz 3 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>7. Article 9 alinéa 4 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 9 Absatz 4 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz</i></p> <p>streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>8. Article 16 (nouveau) Statut et buts du RSV <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ Le RSV est un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale, ayant son siège à Sion.</p> <p>² Le RSV fournit des prestations et des services notamment dans les domaines suivants:</p> <p>a) les soins stationnaires, ambulatoires et d'urgence;</p> <p>b) la formation et la recherche.</p> <p>³ Dans le cadre de la planification sanitaire, le Conseil d'Etat peut confier d'autres mandats de prestations au RSV. La participation aux tarifs ou le subventionnement par le canton pour d'autres activités est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 16 (neu) Statut und Ziele des GNW <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Das GNW ist eine selbstständige, mit juristischer Persönlichkeit ausgestattete Anstalt des öffentlichen Rechts mit Sitz in Sitten.</p> <p>² Das GNW erbringt Dienstleistungen namentlich in folgenden Bereichen:</p> <p>a) Stationäre Pflege, ambulante Pflege und Notfallversorgung;</p> <p>b) Ausbildung und Forschung.</p> <p>³ Im Rahmen der Gesundheitsplanung kann der Staatsrat dem GNW andere Leistungsaufträge erteilen. Die Beteiligung an den Tarifen oder die Subventionierung durch den Kanton für andere Aktivitäten unterliegt der Genehmigung durch den Staatsrat.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>9. Article 17 (nouveau) Hôpitaux et institutions sanitaires composant le RSV</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ Le RSV est composé:</p> <p>a) des hôpitaux de Brigue, Viège, Sierre y compris la Clinique Sainte-Claire, Sion, Martigny, de la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice; du Centre valaisan de pneumologie (CVP); des Institutions psychiatriques du Valais Romand (IPVR) et de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) dont les activités déléguées demeurent sous l'autorité du département.</p> <p>b) de l'Hôpital du Chablais. Cet hôpital conserve sa personnalité juridique propre et les compétences du RSV sont exercées en application de la présente loi, sous réserve des dispositions particulières relevant des autorités sanitaires vaudoises et valaisannes.</p> <p>² Le Conseil d'Etat énumère dans une ordonnance les établissements et institutions sanitaires composant le RSV.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 17 (neu) In das GNW eingebundene Krankenanstalten und -institutionen</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Das GNW besteht aus:</p> <p>a) den Spitälern von Brig, Visp, Siders (einschl. Klinik Sainte-Claire), Sitten, Martigny, der Klinik Saint-Amé in St-Maurice, dem Walliser Zentrum für Pneumologie (WZP), den Psychiatrischen Institutionen des Unterwallis (IPVR) und dem Zentralinstitut der Walliser Spitäler (ZIWS), dessen delegierte Tätigkeiten der Zuständigkeit des Departements unterstellt bleiben.</p> <p>b) dem Spital Chablais. Dieses Spital behält seine eigene Rechtspersönlichkeit und die Zuständigkeiten des GNW werden in Anwendung des vorliegenden Gesetzes unter Vorbehalt der besonderen Bestimmungen, welche Sache der Gesundheitsbehörden der Kantone Waadt und Wallis sind, ausgeübt.</p> <p>² Der Staatsrat listet die Krankenanstalten und -institutionen, die Teil des GNW sind, in einer Verordnung auf.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>10. Article 18 (nouveau) Organes du RSV</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Les organes du RSV sont:</p> <p>a) le conseil d'administration;</p> <p>b) la direction;</p> <p>c) l'organe de révision.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 18 (neu) Organe des GNW</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Die Organe des GNW sind:</p> <p>a) der Verwaltungsrat;</p> <p>b) die Direktion;</p> <p>c) die Revisionsstelle.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>11. Article 19 (nouveau) Conseil d'administration a) Composition</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ Le conseil d'administration est composé de sept à onze membres désignés, pour la durée d'une période administrative et durant trois périodes administratives au maximum, par le Conseil d'Etat qui veille à une répartition équilibrée entre les régions.</p> <p>² Un membre du conseil d'administration ne peut être présent lors de discussions et de votes dans les cas prévus par l'article 10 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) sur la récusation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 19 (neu) Verwaltungsrat: a) Zusammensetzung</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Der Verwaltungsrat setzt sich aus sieben bis elf Mitgliedern zusammen, welche durch den Staatsrat für die Dauer einer Verwaltungsperiode ernannt werden und maximal drei Verwaltungsperioden im Amt sein können. Dabei sorgt der Staatsrat für eine ausgeglichene Aufteilung zwischen den Regionen.</p> <p>² Ein Mitglied des Verwaltungsrates darf bei Diskussionen und Abstimmungen in den Fällen nicht anwesend sein, für welche in Artikel 10 des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (VVRG) der Ausstand vorgesehen ist.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>12. Article 20 (nouveau) b) Compétences</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ Le conseil d'administration exerce les compétences inaliénables suivantes:</p> <p>a) il définit la stratégie de l'entreprise;</p> <p>b) il définit l'organisation et le fonctionnement de la direction et fixe les délégations de compétences aux divers niveaux de la structure hiérarchique de l'Hôpital du Valais;</p> <p>c) il nomme le directeur;</p> <p>d) il nomme les autres membres de la direction;</p> <p>e) il assure l'équilibre budgétaire;</p> <p>f) il arrête le budget et les comptes annuels;</p> <p>g) il adopte le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.</p> <p>² Le conseil d'administration est également compétent pour:</p> <p>a) négocier avec le Conseil d'Etat la participation financière de l'Etat;</p> <p>b) participer à l'élaboration de la planification sanitaire;</p>	<p>Artikel 20 (neu) : b) Kompetenzen</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Der Verwaltungsrat hat die folgenden unveräusserlichen Kompetenzen:</p> <p>a) er definiert die Unternehmensstrategie;</p> <p>b) er definiert die Organisation und die Arbeitsweise der Direktion und legt die Kompetenzdelegationen auf den verschiedenen Hierarchiestufen des Spitals Wallis fest;</p> <p>c) er ernennt den Direktor;</p> <p>d) er ernennt die übrigen Direktionsmitglieder;</p> <p>e) er gewährleistet das Budgetgleichgewicht;</p> <p>f) er erstellt das Budget und die Jahresrechnung;</p> <p>g) er genehmigt den Jahresbericht zuhanden des Staatsrates und des Grossen Rates.</p> <p>² Zudem ist der Verwaltungsrat für folgende Aufgaben zuständig:</p> <p>a) er handelt mit dem Staatsrat die finanzielle Beteiligung des Staates aus;</p> <p>b) er beteiligt sich an der Ausarbeitung der Gesundheitsplanung;</p>

<p>c) approuver les directives du RSV; d) il signe les conventions tarifaires; e) il signe avec les partenaires sociaux, le cas échéant au moyen de conventions collectives de travail, les conditions salariales et sociales; f) définir, conformément à la législation sur les marchés publics, les modalités d'approbation des adjudications de travaux, de marchés de services et de fournitures pour le RSV.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>c) er genehmigt die Richtlinien des GNW; d) er unterzeichnet die Tarifvereinbarungen; e) er unterzeichnet mit den Sozialpartnern die Lohn- und Sozialbedingungen, gegebenenfalls in Form von Gesamtarbeitsverträgen; f) er definiert die Modalitäten zur Genehmigung der Vergaben von Arbeiten, Lieferungen oder Dienstleistungen für das GNW im Einklang mit der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>13. Article 21 (nouveau) Direction <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>La direction assume la gestion opérationnelle du RSV conformément au cahier des charges établi par le conseil d'administration.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 21 (neu) Direktion <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Die Direktion gewährleistet die operative Verwaltung des GNW gemäss dem Pflichtenheft, das durch den Verwaltungsrat erstellt worden ist.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>14. Article 22 (nouveau) Organe de révision <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ L'organe de révision est désigné par le Conseil d'Etat. ² Une ordonnance du Conseil d'Etat prévoit les tâches de cet organe.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 22 (neu) Revisionsstelle <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Die Revisionsstelle wird vom Staatsrat bezeichnet. ² Die Aufgaben der Revisionsstelle werden in einer Verordnung des Staatsrates festgelegt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>15. Article 23 (nouveau) Rapports de travail <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ Les rapports de travail concernant l'ensemble du personnel du RSV sont régis exclusivement par le droit privé. Demeure réservé l'article 24 du présent décret.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 23 (neu) Arbeitsverhältnisse <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Die Arbeitsverhältnisse des gesamten Personals des GNW werden ausschliesslich privatrechtlich geregelt. Vorbehalten bleibt Artikel 24 des vorliegenden Dekrets.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>16. Article 24 (nouveau) Responsabilité <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹ La responsabilité des membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel du RSV est régie, par analogie, par la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.</p> <p>² Le RSV assume la responsabilité primaire envers le lésé. L'Etat est responsable à titre subsidiaire envers le lésé pour le dommage que le RSV n'est pas en mesure de réparer.</p> <p>³ Le RSV, respectivement l'Etat, disposent d'une action récursoire envers l'auteur du dommage conformément aux articles 14ss de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.</p> <p>⁴ Les membres des organes et du personnel cités à l'alinéa 1, auteurs d'un dommage direct envers le RSV ou l'Etat, répondent à titre primaire envers ceux-ci conformément à l'article 13 de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents. Si le dommage est causé à l'Etat, le RSV répond à titre subsidiaire.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 24 (neu) Verantwortlichkeit <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹ Die Verantwortlichkeit der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Direktion und des Personals des GNW wird sinngemäss im Gesetz über die Verantwortlichkeit der öffentlichen Gemeinwesen und ihrer Amtsträger geregelt.</p> <p>² Das GNW haftet primär gegenüber dem Geschädigten. Der Staat haftet subsidiär gegenüber dem Geschädigten, für Schäden, die nicht vom GNW übernommen werden können.</p> <p>³ Dem GNW bzw. dem Staat steht gemäss Artikel 14 ff. des Gesetzes über die Verantwortlichkeit der öffentlichen Gemeinwesen und ihrer Amtsträger der Rückgriff gegenüber dem Urheber des Schadens zu.</p> <p>⁴ Die in Absatz 1 aufgeführten Mitglieder der Organe und des Personals, die das GNW oder den Staat direkt schädigen, übernehmen diesen gegenüber die primäre Haftung gemäss Artikel 13 des Gesetzes über die Verantwortlichkeit der öffentlichen Gemeinwesen und ihrer Amtsträger. Ist der Staat der Geschädigte, haftet das GNW subsidiär.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>17. Article 25 Abrogation <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Nouvelle numérotation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 25 Aufhebung <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Neue Nummerierung.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>18. Article 26 Promulgation et entrée en vigueur <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Nouvelle numérotation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 26 Veröffentlichung und Inkrafttreten <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Neue Nummerierung.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>